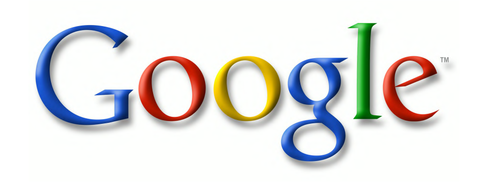


ŒUVRES
COMPLÈTES
DE L'EMPEREUR JULIEN.

ŒUVRES
COMPLETES
DE L'EMPEREUR JULIEN,

TRADUITES, POUR LA PREMIÈRE FOIS,

DU GREC EN FRANÇAIS,

ACCOMPAGNÉES

D'ARGUMENS ET DE NOTES,

ET PRÉCÉDÉES

D'UN ABRÉGÉ HISTORIQUE ET CRITIQUE DE SA VIE;

PAR R. TOURLET,

Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, Traducteur de Pindare, de Quintus de Smyrne, l'un des Collaborateurs du Moniteur, etc.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

CHEZ
- L'AUTEUR, Archives du Royaume, hôtel Soubise, rue du Chaume, n°. 12;
- MM. TILLIARD, frères, libraires de S. M. le roi de Prusse, rue Hautefeuille, n°. 22;
- On trouve chez les mêmes les deux volumes de Pindare, grec et français, au prix de 24 francs pour les Libraires.

MOREAU, IMPRIMEUR DE S. A. R. MADAME,
RUE COQUILLIÈRE, N°. 27.

1821.

Les cinq exemplaires voulus par la loi ont été déposés à la Direction de la Librairie pour éviter toute contrefaçon. Chaque exemplaire porte le timbre et la signature de l'auteur.

Lors de la mise en vente du troisième volume, le prix de l'ouvrage sera porté à 21 francs, au lieu de 18, prix de la souscription.

Tourlet

ŒUVRES
COMPLÈTES
DE L'EMPEREUR JULIEN.

DEFENSE DU PAGANISME,

PAR JULIEN,

TRADUITE DU GREC EN FRANÇAIS, PAR LE MARQUIS D'ARGENS (ÉDITION DE BERLIN, 1764), ET REVUE PAR LE NOUVEAU TRADUCTEUR.

ARGUMENT.

Les deux satires précédentes étaient beaucoup plus aisées à traduire, que les panégyriques de Julien, que ses discours sur la mythologie, qu'enfin sa présente apologie du paganisme contre les chrétiens de son tems. Cette dernière surtout était éparse dans un grand ouvrage de Saint-Cyrille, qui nous a conservé, en le réfutant pied à pied, le texte de son adversaire.

Le marquis d'Argens, après en avoir rapproché tous les passages, en a donné une édition grecque, accom-

pagnée de la traduction française que je vais reproduire ici. J'indiquerai seulement, soit dans les notes, soit même dans le texte français (en lettres italiques), les changemens que j'y ai faits, pour m'écarter le moins possible de la fidélité à l'original. Souvent aussi, je m'abstiendrai d'avertir de ces changemens, lorsqu'ils sont peu considérables. Au reste, il sera facile, à mes lecteurs, de comparer le premier texte avec le second. On ignore combien de livres l'empereur Julien avait écrits contre le christianisme. Il ne nous en est parvenu que ceux qu'on trouve parmi les œuvres imprimées de Saint-Cyrille. Nous parlerons des autres, à la fin de la présente collection, lorsque nous donnerons la liste des ouvrages perdus de cet empereur.

Comme traducteur, je n'ai dû me permettre aucune observation sur le fond des opinions de l'auteur, lorsqu'elles sont par lui clairement énoncées. Mes notes ne peuvent donc contenir que des renseignemens nécessaires à l'explication de quelques passages. Pour cette raison, je me suis bien gardé de reproduire les répliques du marquis d'Argens aux nombreux argumens de Julien, tantôt contre les juifs, tantôt en faveur de ceux-ci, contre les chrétiens, contre leurs livres et contre leurs sectes diverses. Si je l'eusse copié ou imité, autant aurait-il valu intercaler, aux raisonnemens du défenseur du paganisme, ceux que lui opposa autrefois le patriarche d'Alexandrie ; et alors, plusieurs gros volumes auraient à peine suffi pour ce seul ouvrage. Quoi ! le marquis d'Argens se serait-il cru obligé d'apporter quelque tempérament à la dureté des expressions de l'auteur qu'il traduisait ? A ce compte, nous ne pourrions pas lire, en notre idiome, le Koran de Mahomet, sans

qu'il fût chargé de longues diatribes contre la doctrine et la personne du prophète. Faudra-t-il aussi nous abstenir de la lecture des actes des martyrs, pour ne pas y être choqués des injures, que les juges et préfets du paganisme, en interrogeant les confesseurs, vomissaient contre le dieu des chrétiens ? Laissons plutôt, en les publiant ou en les lisant, les objections de Julien pour ce qu'elles valent : servons-nous en comme des raisonnemens de Platon, de Cicéron et des autres philosophes, traduits en français, pour nous former une idée de la théologie païenne, à l'époque où nous avons besoin de nous reporter.

Nous ne redoutons donc aucun inconvénient de la publication de cette partie de notre traduction, du moins nous le croyons ainsi, et même nous sommes forcés de voir, que tel est aussi l'avis des gens les plus scrupuleux en matière de religion ; ajoutons, s'il le faut, des plus outrés antagonistes de la personne et des écrits de Julien. « La lecture de cet ouvrage, dit un de leurs coryphées, en parlant de la défense du paganisme, la lecture de cet ouvrage, loin de nous sembler dangereuse, *pour un honnête homme*, n'est propre, selon nous, qu'à le fortifier dans les principes d'une saine doctrine. » Je rapporte ici, en propres termes, le passage de l'*Histoire de l'empereur Julien, par M. J.*, tom. Ier., page 307.

DÉFENSE DU PAGANISME,

PAR JULIEN,

Il m'a paru à propos d'exposer, à la vue de tout le monde, les raisons que j'ai eues de me persuader que la secte des Galiléens n'est qu'une fourberie *, purement humaine, et malicieusement inventée, qui, n'ayant rien de divin, est pourtant venue à bout de séduire les esprits faibles, et d'abuser du goût que les hommes ont pour les fables, en donnant une couleur de vérité et de persuasion à des fictions prodigieuses.

Je parlerai d'abord de tous les différens dogmes des chrétiens, afin que, si quelques-uns de ceux qui liront cet ouvrage, veulent y répondre, ils suivent la méthode établie dans les tribunaux judiciaires; qu'ils n'agitent pas une autre cause, et qu'ils n'aient pas recours à une récrimination, qui ne peut

---

* Πλάσμα, *fiction*, *invention*.

servir à rien, s'ils n'ont auparavant détruit les accusations dont ont les charge, et justifié les dogmes qu'ils soutiennent. En suivant cette maxime, leur défense, si elle est bonne, en sera plus claire, plus véridique, et plus propre à détruire nos reproches.

Il est d'abord nécessaire d'établir, en peu de paroles, d'où nous vient l'idée de dieu, et quelle est celle que nous devons en avoir. Ensuite, nous comparerons la notion qu'en ont les Grecs, avec celle des Hébreux : et après les avoir examinées toutes les deux, nous interrogerons les Galiléens, qui ne pensent, ni comme les Grecs, ni comme les Hébreux. Nous leur demanderons sur quoi ils se fondent, pour préférer leurs sentimens aux nôtres, d'autant qu'ils en ont changé souvent, et qu'après s'être éloigné des Grecs, ils ont embrassé un genre de vie différent de celui de tous les autres hommes. Ils prétendent qu'il n'y a rien d'honnête et de bon chez les Grecs et chez les Hébreux ; cependant ils se sont approprié non les vertus, mais les vices de ces deux nations. Ils ont puisé, chez les juifs, la haine implacable contre toutes les différentes religions des nations ; et le genre de vie infâme et méprisable qu'ils pratiquent dans la paresse (1), et dans la nullité, ils l'ont pris dans quelque système confus de nos Grecs. C'est là ce qu'ils regardent

comme un nouveau et véritable culte de la divinité.

Il faut convenir que, parmi le bas peuple, les Grecs ont cru et inventé des fables ridicules, même monstrueuses. Des hommes simples et vulgaires ont dit que Saturne, ayant dévoré ses enfans, les avait vomis ensuite; que Jupiter avait fait un mariage incestueux, et donné pour époux à sa propre fille, un enfant qu'il avait eu d'un commerce criminel. A ces contes absurdes, on ajoute ceux du *démembrement de Bacchus* (2), et du replacement de ses membres. Ces fables sont répandues parmi le bas peuple; mais voyons comment pensent les gens éclairés.

Considérons ce que Platon écrit de dieu et de son essence; et faisons attention à la manière dont il parle de la *génération du monde* * et de l'être suprême, qui l'a formé. Opposons, ensuite, ce philosophe grec à Moïse, et voyons qui des deux a parlé de dieu avec plus de grandeur et de dignité. Nous découvrirons alors celui qui mérite le plus de *dieu, et qui en parle le mieux, ou de Platon qui rendait un culte aux idoles*, ou de Moïse qui, selon l'écriture, conversait face à face et familièrement avec dieu.

« Au commencement, dit cet Hébreu, dieu fit » le ciel et la terre : la terre était vide et sans forme,

* *Cosmogonie.*

» et les ténèbres étaient sur la surface de l'abîme; et
» l'esprit de dieu était porté sur la surface des eaux.
» Et dieu dit, que la lumière soit, et la lumière
» fut; et dieu vit que la lumière était bonne, et dieu
» sépara la lumière des ténèbres; et dieu appela
» la lumière jour, et il appela les ténèbres la nuit:
» ainsi fut le soir, ainsi fut le matin; ce fut le pre-
» mier jour. Et dieu dit: qu'il y ait un firmament
» au milieu des eaux; et dieu nomma ce firmament
» le ciel; et dieu dit: que l'eau, qui est sous le ciel,
» se rassemble en masse, afin que le *sec* * paraisse;
» et cela fut fait. Et dieu dit: que la terre porte
» l'herbe et les arbres. Et dieu dit, qu'il se fasse
» deux grands luminaires dans l'étendue des cieux,
» pour éclairer le ciel et la terre; et dieu les plaça
» dans le firmament du ciel, pour luire sur la terre
» et pour faire la nuit et le jour. »

Remarquons d'abord que, dans toute cette narration, Moïse ne dit pas que l'abîme eût été produit par dieu; il garde le même silence sur l'eau et les ténèbres. Mais pourquoi ayant écrit que la lumière avait été produite par dieu, ne s'est-il pas expliqué de même sur l'eau, sur les ténèbres et sur l'abîme? au contraire, il paraît les regarder comme des êtres préexistans et ne fait aucune mention de leur créa-

---

* *La terre sèche*, ξηρα.

tion. De même il ne dit pas un mot des anges; dans toute la relation de la création, il n'en est question d'aucune manière. Rien ne nous y apprend, quand, comment et pourquoi ils ont été créés. Moïse parle cependant amplement de la formation de tous les êtres corporels, qui sont contenus dans le ciel et sur la terre; en sorte qu'il semble que cet Hébreu ait cru que dieu n'avait créé aucun être incorporel. Mais qu'il avait seulement arrangé la matière qui lui était assujettie : cela paraît évident, parce qu'il dit de la terre. Et la terre était vide et sans forme. On comprend aisément que Moïse a voulu dire, que la matière était une substance humide, informe, éternelle, qui avait été arrangée par dieu.

Comparons la différence des raisons, pour lesquelles le dieu de Platon et le dieu de Moïse ont créé l'homme. « Dieu dit, selon Moïse, faisons » l'homme à notre image et à notre ressemblance, » pour qu'il domine sur les poissons de la mer et » et sur les oiseaux du ciel, et sur les bêtes, et sur » la terre, et sur les reptiles qui rampent sur la » terre. Et dieu fit l'homme à son image, et il les créa » mâle et femelle, et il leur dit : croissez, multipliez, » remplissez la terre. Commandez aux poissons de » la mer, aux volatiles des cieux, à toutes les bêtes, » à tous les animaux, enfin à toute la terre. » Entendons maintenant le créateur de l'univers

parler par la bouche de Platon *, voyons les discours que lui prête ce philosophe. « Dieux! moi,
» qui suis votre créateur et celui de tous les êtres,
» je vous annonce que les choses que j'ai créées
» ne périront pas, parce que les ayant produites, je
» veux qu'elles soient éternelles. Il est vrai que
» toutes les choses construites peuvent être dé-
» truites; cependant il n'est pas dans l'ordre de
» la justice, de détruire ce qui a été produit par la
» raison. Ainsi, quoique vous ayez été créés immor-
» tels, vous ne l'êtes pas invinciblement et néces-
» sairement par votre nature; mais vous l'êtes par
» ma volonté. Vous ne périrez donc jamais; et la
» mort ne pourra rien sur vous; car ma volonté est
» infiniment plus puissante, pour votre éternité, que
» la nature et les qualités que vous reçûtes, lors de
» votre formation. Apprenez donc ce que je vais
» vous découvrir. Il nous reste trois différens genres
» d'êtres mortels : si nous les oublions, ou que nous
» en oublions quelqu'un, la perfection de l'univers
» n'aura pas lieu, et tous les différens genres d'êtres
» qui sont dans l'arrangement du monde ne seront
» pas animés. Si je les crée avec l'avantage d'être
» doués de la vie, alors ils seront nécessairement
» égaux aux dieux. Afin donc que les êtres d'une

* Voyez les notes 3e., 8e. et 10e. ci-après.

eu aucune différence, entre le ciel et l'homme, entre Jupiter et les serpens, les bêtes féroces, les poissons. Mais puisqu'il y a un intervalle immense entre les êtres immortels et les mortels, les premiers ne pouvant être ni améliorés, ni détériorés; les seconds étant soumis, au contraire, aux changemens en bien et en mal, il fallait nécessairement que la cause qui a produit les uns, fût différente de celle qui a créé les autres.

Il n'est pas nécessaire que j'aie recours aux Grecs et aux Hébreux, pour prouver qu'il y a une différence immense entre les dieux créés par l'être suprême, et les êtres mortels produits par ces dieux créés. Quel est, par exemple, l'homme qui ne sente en lui-même la divinité du ciel, et qui n'élève ses mains vers lui, lorsqu'il prie et qu'il adore l'être suprême ou les autres dieux? Ce n'est pas sans cause que ce sentiment de religion, en faveur du soleil et des autres astres, est établi dans l'esprit des hommes. Ils se sont aperçus, qu'il n'arrivait jamais aucun changement dans les choses célestes; qu'elles n'étaient sujettes, ni à l'augmentation, ni à la diminution; qu'elles allaient toujours d'un mouvement égal, et qu'elles conservaient les mêmes règles (les lois du cours de la lune, du lever, du coucher du soleil ayant toujours lieu dans les tems marqués); de cet ordre admirable les hommes ont conclu, avec raison, que

le soleil était un dieu, ou la demeure d'un dieu. Car une chose qui par sa nature est à l'abri du changement, ne peut être sujette à la mort; et ce qui n'est point sujet à la mort, doit être exempt de toute imperfection. Nous voyons qu'un être qui est immortel et immuable, ne peut être porté et mû dans l'univers, que par une âme divine et parfaite qui est dans lui, ou par un mouvement qu'il reçoit de l'être suprême, ainsi que celui dont je crois l'âme des hommes pourvue.

Examinons à présent l'opinion des juifs, sur ce qui arriva à Adam et à Ève, dans ce jardin, fait pour leur demeure, et qui avait été planté par dieu même *: « Il n'est pas bon, dit dieu, que l'homme soit seul, » faisons-lui une compagne qui puisse l'aider et » qui lui ressemble ». Cependant cette compagne non-seulement ne lui est d'aucun secours, mais elle ne sert qu'à le tromper, à l'induire dans le piége qu'elle lui tend, et à le faire chasser du paradis. Qui peut, dans cette narration, ne pas voir clairement les fables les plus incroyables. Dieu devait sans doute connaître, que ce qu'il regardait comme un secours pour Adam, serait sa perte, et que la compagne qu'il lui donnait, était un mal plutôt qu'un bien pour lui.

---

* Gen., c. 2, v. 18.

Que dirons-nous du serpent, qui parlait avec Ève? De quel langage se servit-il? Fut-ce de celui de l'homme? Y a-t-il rien de plus ridicule dans les fables populaires des Grecs? N'est-ce pas la plus grande des absurdités, de dire que dieu, ayant créé Adam et Ève, leur interdit la connaissance du bien et du mal? Quelle est la créature qui puisse être plus stupide, que celle qui ignore le bien et le mal, et qui ne saurait les distinguer?

Il est évident qu'elle ne peut, dans aucune occasion, éviter le crime, ni suivre la vertu, puisqu'elle ignore ce qui est crime et ce qui est vertu. Dieu avait défendu à l'homme de goûter du fruit, qui pouvait seul le rendre sage et prudent. Quel est l'homme assez stupide, pour ne pas sentir que sans la connaissance du bien et du mal, il est impossible à l'homme d'avoir aucune prudence?

Le serpent n'était donc point ennemi du genre humain, en lui apprenant à connaître ce qui pouvait le rendre sage; mais dieu lui portait envie; car lorsqu'il vit que l'homme était devenu capable de distinguer la vertu du vice, il le chassa du paradis terrestre, dans la crainte qu'il ne goutât du bois de l'arbre de vie, et en lui disant *: « Voici Adam qui » est devenu comme l'un de nous, sachant le bien » et le mal. Mais pour qu'il n'étende pas doréna-

* Gen. 3, v. 22.

» vant sa main, qu'il ne prenne pas du bois de la » vie, qu'il n'en mange pas, et qu'il ne vienne pas » à vivre toujours, l'éternel dieu le met hors du » jardin d'Éden ». Qu'est-ce qu'une semblable narration? On ne peut l'excuser qu'*en disant, ce que je pense en effet, qu'elle est une fable allégorique voilant un sens secret.* Autrement, il faudrait y voir un tissu de blasphèmes contre la nature et la vraie essence de dieu, lequel ignore que la femme, qu'il donne pour compagne et pour secours à Adam, sera la cause de son crime; qui interdit à l'homme la connaissance du bien et du mal, la seule chose qui pût régler ses mœurs, et qui craint que ce même homme, après avoir pris de l'arbre de la vie, ne devienne immortel. Une pareille crainte et une envie semblable, conviennent-elles à la nature de dieu?

Le peu de choses raisonnables que les Hébreux ont dit de l'essence de dieu, nos pères, dès les premiers siècles, nous en ont instruits : et cette doctrine, que les Hébreux s'attribuent, est la nôtre, Moïse ne nous a rien appris de plus, lui qui parlant plusieurs fois des anges, qui exécutent les ordres de dieu, n'a rien osé nous dire, dans aucun endroit, de la nature de ces anges : s'ils sont créés ou increés; s'ils ont été faits par dieu, ou par une autre cause; s'ils obéissent à d'autres êtres; com-

ment Moïse a-t-il pu garder, sur tout cela, un silence obstiné, après avoir parlé si amplement de la création du ciel et de la terre, des choses qui les ornent et qui y sont contenues ? Remarquons ici, que Moïse dit, que dieu ordonna que plusieurs choses fussent faites, comme le jour, la lumière, le firmament. Qu'il en fit plusieurs lui-même, comme le ciel, la terre, le soleil et la lune; et qu'il sépara celles qui existaient déjà, comme l'eau et l'*aride*. D'ailleurs Moïse n'a osé rien écrire, ni sur la nature, ni sur la création de l'esprit. Il s'est contenté de dire vaguement : *qu'il était porté sur les eaux*. Mais cet esprit, porté sur les eaux, était-il créé, était-il incréé ?

Comme il est évident que Moïse n'a point assez examiné et expliqué les choses qui concernent le créateur et la création de ce monde, j'ai dû comparer les différens sentimens des Hébreux et de nos pères, sur ce sujet. Moïse dit ensuite que le créateur du monde choisit, pour son peuple, la nation des Hébreux; qu'il eut pour elle toute la prédilection possible; qu'il en prit un soin particulier, et qu'il négligea, pour elle, tous les autres peuples de la terre. Moïse, en effet, ne dit pas un seul mot, pour expliquer comment les autres nations ont été protégées et conservées par le créateur, et par quels dieux elles ont été gouvernées. Il semble ne leur avoir ac-

cordé d'autre bienfait de l'être suprême, que de pouvoir jouir de la lumière du soleil et de celle de la lune; c'est ce que nous observerons bientôt. Venons actuellement aux israélites et aux juifs, les seuls hommes, à ce qu'il dit, aimés de dieu. Les prophètes ont tenu, à ce sujet, le même langage que Moïse. Jésus de Nazareth les a imités; et Paul, qui a été le plus grand des *imposteurs* (1), et le plus insigne des fourbes, a suivi cet exemple. Voici donc comment parle Moïse.

« * Tu diras à Pharaon : Israël est mon fils premier né.... J'ai dit, renvoye mon peuple, afin qu'il » me serve; et tu n'as pas voulu le renvoyer..... Et » ils (les Hébreux) lui dirent : le dieu des Hébreux » nous a appelés, nous partirons pour le désert, » et nous ferons un chemin de trois jours, pour que » nous sacrifiions à notre dieu..... Le seigneur, le » dieu des Hébreux, m'a envoyé auprès de toi, en » disant : renvoye mon peuple, pour qu'il me serve » dans le désert ».

Moïse et Jésus n'ont pas été les seuls qui disent que dieu, dès le commencement, avait pris un soin tout particulier des juifs, et que leur sort avait été toujours fort heureux. Il paraît que c'est là le sen-

---

* Exod., c. 4, v. 22 et 23; c. 5, v. 3; c. 7, v. 16.

timent de Paul, quoique cet homme ait toujours été vacillant dans ses opinions, et qu'il en ait changé si souvent, sur le dogme de la nature de dieu. Tantôt soutenant, que les juifs avaient toujours eu seuls l'*héritage* de dieu *, et tantôt assurant, que les Grecs y avaient eu part; comme lorsqu'il dit **: *est-ce qu'il était seulement le dieu des Hébreux, ou l'était-il aussi des nations? Certainement il l'était des nations.* Il est donc naturel de demander à Paul, pourquoi, si dieu a été non-seulement le dieu des juifs, mais aussi celui des autres peuples, il a comblé les juifs de biens et de grâces, il leur a donné Moïse, la loi, les prophètes, il a fait, en leur faveur, plusieurs miracles et même des prodiges qui paraissent fabuleux. Entendez les juifs, ils disent : *l'homme a mangé le pain des anges*. Enfin dieu a envoyé aux juifs, Jésus, qui ne fut pour les autres nations, ni un prophète, ni un docteur, ni même un prédicateur de cette grâce divine et future à laquelle ils devaient avoir part. Mais, avant ce tems là, il se passa plusieurs milliers d'années, où les nations furent plongées dans la plus grande ignorance, rendant, selon les juifs, un culte criminel aux simulacres des dieux. Toutes les nations qui sont situées sur la terre, de-

---

** Au lieu d'*héritage*, le texte porte *faveur*.
* Rom. 3.

puis l'orient à l'occident, et depuis le midi jusqu'au septentrion, excepté un petit peuple, habitant depuis deux mille ans, une partie de la Palestine, furent donc abandonnées de dieu. Mais comment est-il possible, si ce dieu est le nôtre comme le vôtre, s'il a créé également toutes les nations, qu'il les ait si fort méprisées, et qu'il ait négligé tous les peuples de la terre! quand même nous conviendrions avec vous que le dieu de toutes les nations a eu une préférence marquée pour la vôtre, et un mépris pour toutes les autres, ne s'ensuivra-t-il pas de là, que dieu est envieux, qu'il est partial? Or, comment dieu peut-il être sujet à l'envie, à la partialité, et punir comme vous le dites, les péchés des pères, sur les enfans innocens?

Voyons maintenant, si nous avons chez nous de pareilles idées sur la divinité. Nous disons que le dieu suprême, le dieu créateur, est le roi et le père commun de tous les hommes; qu'il a distribué toutes les nations à des dieux, à qui il en a commis le soin particulier, et qui les gouvernent de la manière qui leur est la meilleure et la plus convenable; car, dans le dieu suprême, dans le père, toutes les choses sont parfaites et unes. Mais les dieux créés agissent, dans les choses particulières qui leur sont commises, d'une manière différente. Ainsi Mars gouverne les guerres, parmi les nations; Minerve leur distribue et leur

inspire la prudence, Mercure les instruit plutôt de de ce qui orne leur esprit, que de ce qui peut les rendre audacieuses. Les peuples suivent les impressions et les notions qui leur sont données par les dieux qui les gouvernent. Si l'expérience ne prouve pas ce que nous disons, nous consentons que nos opinions soient regardées comme des fables et les vôtres comme des vérités. Mais si une expérience, toujours uniforme et toujours certaine, a vérifié nos sentimens, et montré la fausseté des vôtres, auxquels elle n'a jamais répondu, pourquoi conservez-vous une croyance aussi fausse que l'est la vôtre? Apprenez-nous, s'il est possible, comment les Gaulois et les Germains sont audacieux ; les Grecs et Romains polis et humains, cependant courageux et belliqueux ; les Egyptiens sont ingénieux et spirituels; les Syriens peu propres aux armes, sont prudens, rusés et dociles. S'il n'y a pas une cause et une raison de la diversité des mœurs et des inclinations de ces nations, et qu'elle soit produite par le hasard, il faut nécessairement en conclure, qu'aucune providence ne gouverne le monde. Mais si cette diversité si marquée est toujours la même, et est produite par une cause, qu'on m'apprenne d'où elle vient, je le demande, *par l'être suprême lui-même* (5).

Il est constant qu'il y a des lois établies chez tous les hommes, qui s'accordent parfaitement aux no-

tions et aux usages de ces mêmes hommes. Ces lois sont humaines et douces, chez les peuples qui sont portés à la douceur : elles sont dures et même cruelles chez ceux dont les mœurs sont féroces. Les différens législateurs, dans les instructions qu'ils ont données aux nations, se sont conformés à leurs idées ; ils ont fort peu ajouté à leurs principales coutumes. C'est pourquoi les Scythes regardèrent Anacharsis comme un insensé, parce qu'il avait voulu introduire des lois contraires à leurs mœurs. La façon de penser des différentes nations ne peut pas être changée entièrement. L'on trouvera fort peu de peuples situés à l'occident, qui cultivent la philosophie et la géométrie, et qui même soient propres à ce genre d'études, quoique l'empire romain ait étendu jusques-là ses conquêtes. Si quelques-uns des hommes les plus spirituels de ces nations sont parvenus, sans étude, à acquérir le talent de s'énoncer avec clarté et avec quelque grâce, c'est à la simple force de leur génie qu'ils en sont redevables. D'où vient donc la différence éternelle des mœurs, des usages et des idées des nations?

Venons actuellement à la variété des langues, et voyons combien est fabuleuse la cause que Moïse lui donne. Il dit : que les fils des hommes ayant été multipliés, voulurent faire une ville, et bâtir au milieu une grande tour : dieu dit alors, qu'il descen-

drait, et qu'il confondrait leur langage. Pour qu'on ne me soupçonne pas d'altérer les paroles de Moïse, je les rapporterai ici *. « Ils (les hommes) dirent : » allons, bâtissons une ville et une tour, dont le » sommet aille jusqu'au ciel, et acquérons-nous de » la réputation, avant que nous soyons dispersés » sur la surface de la terre. Et le seigneur descen- » dit, pour voir la ville et la tour que les fils des » hommes avaient bâties; et le seigneur dit : voici, » ce n'est qu'un même peuple, ils ont un même » langage, et ils commencent à travailler; et main- » tenant rien ne les empêchera d'exécuter ce qu'ils » ont projeté. Or ça, descendons et confondons leur » langage, afin qu'ils n'entendent pas le langage » l'un de l'autre. Ainsi le seigneur les dispersa de » là, par toute la terre, et ils cessèrent de bâtir leur » ville. »

Voilà les contes fabuleux, auxquels vous voulez que nous ajoutions foi : et vous refusez de croire ce que dit Homère des *Aloïdes* (6), qui mirent trois montagnes l'une sur l'autre, pour monter jusqu'au ciel. Je sais que l'une et l'autre de ces histoires sont également fabuleuses : mais, puisque vous admettez la vérité de la première, pourquoi refusez-vous de

---

* Genèse, c. 11, v. 4 à 8.

croire à la seconde ? Ces contes sont également ridicules. Je pense qu'on ne doit pas ajouter plus de foi aux uns qu'aux autres ; je crois même que ces fables ne doivent pas être proposées comme des vérités, à des hommes ignorans. Comment peut-on espérer de leur persuader, que tous les hommes habitant une même contrée, et se servant de la même langue, n'ayent pas senti l'impossibilité de trouver, dans ce qu'ils ôteraient de la terre, assez de matériaux pour élever un bâtiment qui allât jusqu'au ciel ? Il faudrait employer tout ce que les différens côtés de la terre contiennent de solide, pour pouvoir parvenir jusqu'aux orbes de la lune. D'ailleurs, quelle étendue les fondemens et les premiers étages d'un semblable édifice ne demanderaient-ils pas ? Mais supposons que tous les hommes de l'univers, réunis ensemble et parlant la même langue, eussent voulu épuiser la terre de tous les côtés, et employer toute la matière, pour élever un bâtiment, quand est-ce que ces hommes auraient pu parvenir au ciel, quand même l'ouvrage qu'ils entreprenaient eût été la construction la plus simple ? Comment donc pouvez-vous débiter une fable aussi puérile, et comment pouvez-vous vous attribuer la connaissance de dieu, vous qui dites qu'il fit naître la confusion des langues, parce qu'il craignit les hommes ? Peut-on avoir une idée plus absurde de la divinité ?

Mais arrêtons-nous encore quelque tems, sur ce que Moïse dit de la confusion des langues. Il l'attribue à ce que dieu craignit que les hommes, parlant un même langage, ne vinssent l'attaquer jusque dans le ciel. Il en descendit donc, apparemment pour venir sur la terre; car où pouvait-il descendre ailleurs? C'était mal prendre ses précautions, puisqu'il craignait que les hommes ne l'attaquassent dans le ciel; à plus forte raison devait-il les appréhender sur la terre,

A l'occasion de cette confusion des langues; Moïse, ni aucun autre prophète, n'a parlé de la cause, ni de la différence des mœurs et des lois des hommes, quoiqu'il y ait encore plus d'opposition dans les mœurs et dans les lois des nations, que dans leur langage. Quel est le Grec qui ne regarde comme un crime, de connaître charnellement sa mère, sa fille et même sa sœur? Les Perses pensent différemment; ces incestes ne sont point criminels chez eux. Il n'est point nécessaire, pour faire sentir la diversité des mœurs, que je montre, combien les Germains aiment la liberté; avec quelle impatience ils sont soumis à une domination étrangère; les Syriens, les Perses, les Parthes, sont au contraire doux, paisibles, ainsi que toutes les autres nations qui sont à l'orient et au midi. Si cette contrariété de mœurs et de lois chez les différens peuples n'est

que la suite du hazard, pourquoi ces mêmes peuples, qui ne peuvent rien attendre de mieux de l'être suprême, honorent-ils et adorent-ils un être dont la providence ne s'étend point sur eux? qui ne prend aucun soin du genre de vie, des mœurs, des coutumes, des réglemens, des lois, et de tout ce qui concerne l'état civil des hommes qu'il abandonne au hazard? Voyez combien votre opinion est ridicule, sur les biens qui doivent appartenir à tous les hommes. Observons, en outre, que les biens de l'esprit sont de beaucoup au-dessus de ceux du corps. Si donc l'être suprême a méprisé le bonheur de nos âmes, n'a pris aucune part à ce qui pouvait rendre notre état heureux, ne nous a jamais envoyé, pour nous instruire, des docteurs, des législateurs, mais s'est contenté d'avoir soin des Hébreux, de les faire instruire par Moïse et par les prophètes, de quelle espèce de grâce pouvons-nous le remercier?

Loin qu'un sentiment aussi injurieux à la divinité suprême, soit véritable, voyez combien nous lui devons de bienfaits qui vous sont inconnus. Elle nous a donné des dieux et des protecteurs, qui ne sont pas inférieurs à celui que les juifs ont adoré dès le commencement, et que Moïse dit n'avoir eu d'autre soin que celui des Hébreux. La marque évidente que le créateur de l'univers a connu, que nous avions de lui une notion plus exacte et plus conforme à sa

nature que n'en avaient les juifs, c'est qu'il nous a comblés de biens, qu'il nous a donné en abondance ceux de l'esprit et ceux du corps, comme nous le verrons dans peu. Il nous a envoyé plusieurs législateurs, dont les moindres n'étaient pas inférieurs à Moïse, et les autres lui étaient supérieurs.

S'il n'est pas vrai que l'être suprême ait donné le gouvernement particulier de chaque nation à un dieu, à un génie, qui régit et protége un certain nombre d'êtres animés, commis à sa garde, et aux mœurs et aux lois desquels il prend part, qu'on nous apprenne d'où vient, dans les lois et les mœurs des hommes, la différence qui s'y trouve. Répondre que cela se fait par la volonté de dieu, c'est ne nous apprendre rien. Il ne suffit pas d'écrire dans un livre : *dieu a dit, et les choses ont été faites ;* car il faut voir si les choses, qu'on dit avoir été faites par la volonté de dieu, ne sont pas contraires à l'essence des choses : auquel cas, elles ne peuvent pas avoir été faites par la volonté de dieu, qui ne peut changer l'essence des choses. Je m'expliquerai plus clairement. Par exemple, dieu commanda que le feu s'élevât, et que la terre fut au-dessous *. *Il fallait donc, pour que cet ordre s'accomplît, que le feu fût plus léger,*

---

* J'ai rétabli ici le sens du texte grec, dont M. le marquis d'Argens s'était écarté.

et la terre plus pesante. Il en est de la sorte, à l'égard de toutes les autres choses, même de celles qui sont divines, et la cause en est la même. Car les choses qui sont du ressort des hommes, et par conséquent d'une espèce corruptible, doivent naturellement être aussi périssables, et aussi sujettes au changement, que le sont les ouvrages des hommes. Mais dieu étant éternel, il est de nécessité que ses ordres soient immuables comme lui.

Toutes les choses qui existent sont produites par leur nature, et conformes à cette même nature. Comment est-ce que la nature pourrait donc agir contre le pouvoir divin, et s'éloigner de l'ordre dans lequel elle doit être nécessairement ? Si dieu donc avait voulu que, non-seulement les langues des nations, mais leurs mœurs et leurs lois fussent confondues, et changées tout à coup, cela étant contraire à l'essence des choses, il n'aurait pu le faire par sa seule volonté ; il aurait fallu qu'il eût agi selon l'essence des choses ; or, il ne pouvait changer les différentes natures des êtres, qui s'opposaient invinciblement à ce changement subit. Ces différentes natures s'aperçoivent, non-seulement dans les esprits, mais encore dans les corps des hommes, nés chez différentes nations. Combien les Germains et les Scythes ne sont-ils pas entièrement différens des Africains et des Ethyopiens ? Peut-on attribuer une aussi grande différence au simple ordre qui confon-

dit les langues ? Et n'est-il pas plus raisonnable d'en chercher l'origine dans l'air, dans la nature du climat, dans l'aspect du ciel, et chez les dieux qui gouvernent ces hommes en des climats opposés l'un à l'autre !

Il est évident que Moïse a connu cette dernière vérité; mais il a cherché à la déguiser et à l'obscurcir. C'est ce qu'on voit clairement, si l'on fait attention qu'il a attribué la division des langues, non à un seul dieu, mais à plusieurs. Il ne dit pas que dieu descendit seul, ou accompagné d'un autre ; il écrit qu'*ils descendirent plusieurs*. Il est donc certain, qu'il a cru que ceux qui descendirent avec dieu, étaient d'autres dieux. N'est-il pas naturel de penser que s'ils se trouvèrent à la confusion des langues, et s'ils en furent la cause, ils furent aussi celle de la diversité des mœurs et des lois des nations, lors de leur dispersion.

Pour réduire en peu de mots ce dont je viens de parler amplement, je dis que si le dieu de Moïse est le dieu suprême, le créateur du monde, nous l'avons mieux connu que le législateur hébreu, nous qui le regardons comme le père et le roi de l'univers, dont il a été le créateur. Nous ne croyons pas que, parmi les dieux qu'il a donnés aux peuples, et auxquels il en a confié le soin, il ait favorisé l'un beaucoup plus que l'autre. Mais, quand bien même

dieu en aurait favorisé un, et lui aurait attribué le gouvernement de l'univers, il faudrait croire que c'est à un de ceux qu'il nous a donnés, à qui il a accordé cet avantage. N'est-il pas plus naturel d'adorer, à la place du dieu suprême, celui qu'il aurait chargé de la domination de tout l'univers, que celui auquel il n'aurait confié le soin que d'une très-petite portion de ce même univers ?

Les juifs vantent beaucoup les lois de leur décalogue *. *Tu ne voleras point ; tu ne tueras pas ; tu ne rendras pas de faux témoignage.* Ne voilà-t-il pas des lois bien admirables, et auxquelles il a fallu beaucoup penser pour les établir ! Plaçons ici les autres préceptes du décalogue, que Moïse assure avoir été dictés par dieu même. « Je suis le seigneur ton dieu,
» qui t'ai retiré de la terre d'Egypte. Tu n'auras
» point d'autre dieu que moi. Tu ne te feras pas des
» simulacres. » (En voici la raison.) « Je suis le sei-
» gneur ton dieu, qui punit les péchés des pères
» sur les enfans ; car je suis un dieu jaloux. Tu ne
» prendras pas mon nom en vain. Souviens-toi du
» jour du sabbat. Honore ton père et ta mère. Ne
» commets pas d'adultère. Ne tue point. Ne rends
» pas de faux témoignage, et ne désire pas le bien
» de ton prochain. » Quelle est la nation qui con-

* Denteronome, c. 5, v. 19, etc.

naisse les dieux, et qui ne suive pas tous ces préceptes, si l'on en excepte ces deux : *Souviens-toi du sabbat, et n'adore pas d'autres dieux ?* Il y a des peines ordonnées par tous les peuples, contre ceux qui violent ces lois. Chez certaines nations, ces peines sont plus sévères que chez les juifs ; chez d'autres, elles sont les mêmes que parmi les Hébreux : quelques peuples en ont établi de plus humaines.

Mais, considérons ce passage : *Tu n'adoreras point les dieux des autres nations.* Ce discours est indigne de l'être suprême, qui devient, selon Moïse, un dieu jaloux ; aussi cet Hébreu dit-il dans un autre endroit : *Notre dieu est un feu dévorant.* Je vous demande, si un homme jaloux et envieux ne vous paraît pas digne de blâme ? Comment pouvez-vous donc croire que dieu soit susceptible de haine et de jalousie, lui qui est la souveraine perfection ? Est-il convenable de parler aussi mal de la nature, de l'essence de dieu, et de mentir aussi manifestement ? Montrons plus clairement l'absurdité de vos prétentions. Si dieu est jaloux, il s'ensuit nécessairement que les autres dieux sont adorés malgré lui : cependant ils le sont par toutes les autres nations. Or, pour contenter sa jalousie, pourquoi n'a-t-il pas empêché que les hommes ne rendissent un culte à d'autres dieux qu'à lui ? En agissant ainsi, ou il a manqué de pouvoir, ou au commencement, il n'a pas voulu défen-

dre le culte des autres dieux ; il l'a toléré et même permis. La première de ces propositions, est impie ; car qui peut borner la puissance de dieu ? La seconde soumet dieu à toutes les faiblesses humaines ; il permet une chose, et la défend ensuite par jalousie ; il souffre pendant long-tems, que toutes les nations tombent dans l'erreur. N'est-ce pas agir comme les hommes les moins louables, que de permettre le mal, pouvant l'empêcher ? Cessez de soutenir des contes aussi ridicules, et d'attirer sur vous l'imputation de pareils blasphèmes.

Allons plus avant. Si dieu veut être seul adoré, pourquoi, Galiléens, adorez-vous ce prétendu fils que vous lui donnez, qu'il ne connut jamais, et dont il n'a aucune idée ? Je ne sais, par quelle raison, vous vous efforcez de lui donner un substitut, et de mettre un autre à sa place.

Pourquoi le dieu des Hébreux se montre-t-il si passionné, lorsque dieu ne peut certainement s'indigner, se mettre en fureur et passer subitement d'un état à l'autre, comme le rapporte Moïse, au sujet de Phinéez ? Ceux qui, parmi vous, ont lu le livre des *nombres*, des Hébreux, connaissent la vérité de ce que je dis. Après que le lévite *eut percé** *cruellement et honteusement* du même coup, et l'israélite

---

* Je rétablis le texte de Julien.

qui avait sacrifié à Béelphégor, par complaisance pour une femme étrangère, et cette femme même, on fait dire à dieu : « Phinéez, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le » sacrificateur, a détourné ma colère de dessus les » enfans d'Israël, parce qu'il a été animé de mon » zèle au milieu d'eux, et que dans mon courroux » je n'ai pas anéanti les enfans d'Israël ». Peut-on voir une cause plus légère, que celle pour laquelle l'écrivain hébreu représente faussement l'être suprême livré à la plus affreuse colère? Si dix hommes ou quinze, mettons-en même cent et jusqu'à mille, (quoique rien ne l'assure), ont transgressé les ordres de dieu, faut-il, pour ces mille hommes tout au-plus en détruire *six cent mille* * (7). Il paraîtra sans doute, à d'autres comme à moi beaucoup plus sage, pour le bien commun, de sauver un coupable avec mille innocens, que de perdre un coupable en perdant avec lui mille innocens. *Ajoutons même, que dans son long verbiage, Moïse nous fait assez entendre qu'il n'a pas convenu au créateur* du ciel et de la terre de

---

* Je rétablis le texte de Julien, Ἑξακόσια χιλιάδας, six cent mille. Le texte hébreu, traduit par Théodore de Bèze, édit. Amsterdam, 1632, porte : *vicies quatuor mille*, c'est-à-dire, quatre-vingt mille, au lieu des vingt-quatre mille de la Vulgate. Num., c. 25, v. 9. Mais Julien ne cite point ici le texte. Je change tout le reste de cet alinéa. Voyez la note.

s'irriter au point d'avoir voulu perdre plusieurs fois la nation entière des juifs. Et en effet si la violence d'un héros ou d'un génie irrité peut être funeste à tant de contrées et de villes, qu'arriverait-il donc aux démons, aux anges et aux hommes, s'ils étaient exposés à la colère d'un tel dieu?

Comparons maintenant ce dieu (de Moïse) à la douceur de Lycurgue, à la clémence de Solon, à la bénignité et à la modération des Romains envers leurs ennemis. Combien nos mœurs sont préférables aux vôtres! jugez-en par vous-mêmes. En effet, nos philosophes législateurs nous ordonnent d'imiter les dieux, autant que nous pouvons; ils nous prescrivent, pour parvenir à cette imitation, de contempler et d'étudier la nature des choses. C'est dans la contemplation et dans l'absence des passions, c'est dans le recueillement de l'âme, que l'on peut acquérir les vertus qui nous approchent des dieux et nous rendent, pour ainsi dire, semblables à eux. Mais qu'apprend, chez les Hébreux l'imitation de dieu? à se livrer à la colère, à la fureur, et à une jalousie féroce. *Phinéez*, dit leur dieu, *a appaisé mon indignation parce qu'il a été animé de mon transport contre les enfans d'Israël.* Ainsi donc ce dieu cesse d'être en colère, s'il trouve quelqu'un qui partage son indignation et son chagrin. Moïse feint mille autres traits semblables, dans plusieurs de ses écrits.

Maintenant nous prouverons, jusqu'à l'évidence, que l'être suprême ne s'en est pas tenu à prendre soin des Hébreux, mais que sa bonté et sa providence se sont étendues sur toutes les autres nations, qui ont même reçu plus de grâce que les juifs. Les Egyptiens ont eu beaucoup de sages qui ont fleuri chez eux, et dont tous les noms sont connus. Plusieurs de ces sages ont succédé à Hermès : je parle de cet *Hermès* (8), le troisième de ce nom, qui vint en Egypte. Il y a eu chez les Chaldéens et chez les Assyriens, un grand nombre de philosophes depuis Annus et Bélus ; et chez les Grecs une quantité non moins considérable , depuis Chiron, parmi lesquels furent des hommes éclairés, qui ont perfectionné les arts et interprété les choses divines. Les Hébreux se vantent ridiculement d'avoir ces avantages exclusifs. En vain nous donnent-ils leur Samson et leur David, comme vaillans dans les combats. Comment comparerait-on, pour l'art de la guerre, les Egyptiens et les Grecs, au peuple juif, qui ne domina jamais que sur un très-petit pays ?

Dieu a donné à d'autres nations qu'à celle des Hébreux, la connaissance des siences et de la philosophie. L'astronomie ayant pris naissance chez les Babyloniens, a été perfectionnée par les Grecs : la géométrie, inventée par les Egyptiens, pour faciliter la juste division des terres, a été poussée au point où

elle est aujourd'hui, par ces mêmes Grecs. Ceux-ci ont encore réduit en art une science utile, celle des nombres, dont la connaissance avait commencé chez les Phéniciens : les Grecs réunirent ensuite les trois sciences, et formèrent par les rapports qu'ils établirent entre la géométrie, l'astronomie et les nombres, un art musical, dont ils réglèrent les modules, de manière à flatter le goût et l'oreille, en atteignant, autant que possible, à l'accord parfait.

Continuerai-je de parler des différentes sciences en honneur chez les Grecs, ou bien ferai-je mention des hommes qui s'y sont distingués, par leurs lumières et leur probité ? Platon, Socrate, Aristide, Cimon, Thalès, Lycurgue, Agésilas, Archidamus, enfin, pour le dire en un mot, les Grecs ont eu un peuple de philosophes, de grands capitaines, de sages législateurs, d'habiles artistes; et même les généraux d'armée, qui parmi eux ont été regardés comme les plus cruels et les plus scélérats, ont agi envers ceux qui les avaient offensés, avec beaucoup plus de douceur et de clémence, que Moïse à l'égard de ceux de qui il n'avait reçu aucune offense.

De quel règne glorieux et utile aux hommes vous parlerai-je ? sera-ce de Persée, d'Eaque ou de Minos roi de Crète ? Ce dernier purgea la mer des pirates, après avoir mis les barbares en fuite, depuis la Syrie jusqu'en Sicile ; il établit sa domination, non-

seulement sur toutes les villes, mais encore sur toutes les côtes maritimes. Le même Minos, ayant associé son frère à son royaume, lui donna à gouverner une partie de ses sujets. Minos établit des lois admirables, qui lui avaient été communiquées par Jupiter, et c'était selon ces lois que Rhadamante exercait la justice.

Mais qu'a fait votre Jésus, qui, après avoir séduit quelques juifs des plus abjects, est connu depuis trois cents ans seulement ? Pendant le cours de sa vie, il n'a rien exécuté, dont le souvenir soit digne de passer à la postérité ; si ce n'est qu'on mette au nombre des grandes actions, la guérison de quelques boiteux et de quelques démoniaques des bourgades de Betsaide et de Béthanie.

Après que Rome eût été fondée, elle soutint plusieurs guerres, se défendit contre les ennemis qui l'environnaient, et en vainquit une grande partie. Mais le péril étant augmenté, et par conséquent le secours lui étant devenu plus nécessaire, Jupiter lui donna Numa, qui fut un homme d'une vertu admirable, qui, se retirant souvent dans les lieux écartés, conversait familièrement avec les dieux, et recevait d'eux des avis salutaires, sur les lois qu'il établit, et sur le culte religieux.

Il paraît que Jupiter donna lui-même une partie de ces institutions divines à la ville de Rome, par

des inspirations à Numa, par la sibylle, et par ceux que nous appellons devins. Un bouclier tomba du ciel; on trouva une tête, en creusant sur le mont Capitolin, d'où le temple du grand Jupiter prit son nom. Mettrons-nous ces bienfaits et ces présens des dieux au nombre des premiers ou des seconds qu'ils font aux nations? mais que penser de vous, ô les plus malheureux des mortels, qui, refusant d'adorer le bouclier tombé du ciel, que le grand Jupiter ou Mars votre père vous ont présenté comme le gage de votre gloire et de celui de votre ville, préférez d'adorer le bois de la croix, de le figurer sur votre front et d'en orner le frontispice de vos demeures? doit-on haïr, ou plaindre et mépriser ceux qui passent chez vous pour être les plus prudens, et qui tombent cependant dans des erreurs si funestes? Ces insensés, après avoir abandonné le culte des dieux éternels, suivi par leurs pères, s'abaissent jusqu'à prendre pour leur dieu un homme mort chez les juifs.

L'inspiration divine que les dieux envoyent aux hommes, n'est le partage que de quelques-uns dont le nombre est petit; il est difficile d'avoir part à cet avantage, et le tems n'en peut être fixé. Ainsi les oracles et les prophéties n'ont plus lieu, non-seulement chez les Grecs, mais même chez les Egyptiens. L'on voit des oracles fameux cesser dans la révolution

des tems : c'est pourquoi Jupiter le protecteur et le bienfaiteur des hommes, leur a donné l'observation des choses qui servent à la divination, afin qu'ils ne soient pas entièrement privés de la société des dieux, et qu'ils reçoivent, par la connaissance de cette science, les choses qui leur sont nécessaires.

Peu s'en est fallu que je n'aie oublié le plus grand des bienfaits de Jupiter et du soleil ; cependant, ce n'est pas sans raison que je le place à la fin. Ce bienfait ne regarde pas les seuls Grecs, mais toutes les nations qui y ont eu part. Jupiter ayant engendré Esculape (ce sont des vérités couvertes par la fable, et que l'esprit peut seul connaître), ce dieu de la médecine fut vivifié dans le monde, par la fécondité du soleil. Un dieu si salutaire aux hommes, étant donc descendu du ciel, sous la forme humaine, parut d'abord dans Épidaure ; ensuite, il étendit une main secourable sur toute la terre ; d'abord, Pergame se ressentit de ses bienfaits ; ensuite, l'Ionie et Tarente ; quelque tems après, Rome, l'île de Cô et les régions de la mer Egée. Enfin, toutes les nations eurent part aux faveurs de ce dieu, qui guérit également les maladies de l'esprit et celles du corps, détruit les vices du premier, et les infirmités du second.

Les Hébreux peuvent-ils se vanter d'avoir reçu un pareil bienfait de l'Être suprême : cependant, ô

Galiléens, vous nous avez quittés pour passer du côté des juifs. Si, du moins, vous eussiez embrassé leur doctrine, vous seriez aujourd'hui moins malheureux, et votre sort, quoique plus mauvais que celui que vous aviez avec nous, serait supportable, si, après avoir abandonné les dieux, vous en eussiez du moins reconnu un, et si vous n'eussiez pas adoré, je ne dirai point un simple homme, mais plusieurs hommes misérables. Il est vrai que vous auriez toujours eu le malheur d'avoir embrassé une loi remplie de grossièreté et de barbarie. Mais, quant au culte, il serait du moins plus pur et plus raisonnable que le vôtre. Il vous est donc arrivé la même chose qu'aux sangsues; vous avez tiré le sang le plus corrompu, et vous avez laissé le plus pur.

Loin de chercher ce qu'il y a de pur chez les Hébreux, vous n'avez voulu imiter que leur mauvais caractère et leur fureur; comme eux, vous renversez les temples et les autels; vous égorgez, non-seulement ceux qui sont chrétiens, et auxquels vous avez donné le nom d'hérétiques, parce qu'ils ont des dogmes différens des vôtres, sur le juif mis à mort par les Hébreux; mais les opinions que vous soutenez sont des chimères que vous avez inventées. Car, ni Jésus, ni Paul, ne vous ont rien appris sur ce sujet. La raison en est toute simple; c'est qu'ils ne se sont jamais figurés que vous parvins-

gies à ce degré de puissance que vous avez atteint. C'était assez pour eux de pouvoir tromper quelques servantes et quelques pauvres domestiques, de gagner quelques femmes et quelques hommes du peuple, comme Cornélius et Sergius. Je consens de passer pour un imposteur, si parmi tous les hommes qui, sous le règne de Tibère et de Claude, ont embrassé le christianisme, on en peut citer un seul qui ait été distingué, soit par sa naissance, soit par son mérite.

Je ne sais par quel mouvement d'inspiration, je suis venu à vous demander, ô Galiléens, pourquoi vous avez déserté les temples de nos dieux, pour vous réfugier chez les juifs ? est-ce parce que les dieux ont donné à Rome l'empire de l'univers, et que les juifs, si l'on en excepte un très-court intervalle, ont toujours été les esclaves de toutes les nations ? considérons d'abord Abraham ; il fut étranger et voyageur dans un pays dont il n'était pas citoyen. Jacob ne servit-il pas en Syrie, et ensuite dans la Palestine, et enfin, dans sa vieillesse, en Égypte ? Mais, dira-t-on, est-ce que Moïse ne fit pas sortir d'Égypte les descendans de Jacob, et ne les arracha pas de la maison de servitude ? A quoi servit aux juifs, quand ils furent dans la Palestine, leur délivrance d'Égypte ? est-ce que leur fortune en devint meilleure ? elle changea aussi souvent

que la couleur du caméléon. Tantôt soumis à leurs juges, tantôt à des étrangers, ensuite à des rois qu'ils n'obtinrent de dieu, qu'en lui faisant violence par leurs prières, comme dit l'écriture, et après qu'il les eût avertis qu'ils seraient fort mal sous leurs rois. Cependant, malgré cet avis, ils habitèrent, et cultivèrent durant plus de quatre cents ans, leur pays. Ensuite ils furent esclaves des Assyriens, des Perses, des Mèdes, et ils sont les nôtres aujourd'hui.

Ce Jésus même que vous prêchez fut un sujet de César. Si vous refusez d'en convenir, je vous le prouverai bientôt, et même dès à présent. Ne dites-vous pas qu'il fut compris avec son père et sa mère, dans le dénombrement de Cyrénius? Dites-moi, quel bien a-t-il fait après sa naissance à ses concitoyens, et quelle utilité en ont-ils retirée? Ils n'ont pas voulu croire en lui et ont refusé de lui obéir. Mais comment est-il arrivé que ce peuple, dont le cœur et l'esprit avaient la dureté de la pierre, ait obéi à Moïse, et qu'il ait méprisé Jésus, qui, selon vos discours, commandait aux esprits, marchait sur la mer, chassait les démons, qui même, s'il faut vous en croire, avait fait le ciel et la terre? Il est vrai qu'aucun de ses disciples n'a jamais osé dire rien qui concerne ce dernier article, si ce n'est Jean, qui s'est même expliqué là-dessus d'une ma-

nière très-obscure et très-énigmatique. Mais enfin convenons qu'il a dit clairement que Jésus avait fait le ciel et la terre. Avec tant de puissance, comment n'a-t-il pas fait ce que Moïse avait exécuté ? et par quelle raison n'a-t-il pas opéré le salut de sa patrie et changé les mauvaises dispositions de ses concitoyens ? Nous reviendrons dans la suite à cette question, lorsque nous examinerons les prodiges et les mensonges dont les évangiles sont remplis. Maintenant je vous demande quel est le plus avantageux ou de jouir perpétuellement de la liberté, de commander à la plus grande partie de l'univers, ou d'être esclave et soumis à une puissance étrangère ? Personne n'est assez insensé pour choisir ce dernier parti. Car quel est l'homme assez stupide pour aimer mieux d'être vaincu, que de vaincre à la guerre ? Ce que je dis étant évident, montrez-moi, chez les juifs, quelque héros qui soit comparable à Alexandre et à César. Je sais que j'outrage ces grands hommes en les comparant à des juifs; mais je les ai nommés, parce qu'ils sont très-illustres. D'ailleurs, je n'ignore pas qu'il y a des généraux qui, leur étant bien inférieurs, sont encore bien supérieurs aux juifs les plus célèbres. Un seul de ces hommes est préférable à tout ce que la nation des Hébreux a produit.

Passons de la guerre à la politique; nous verrons

que les lois civiles, la forme des jugemens, l'administration des villes, les sciences et les arts, n'eurent rien que de misérable et de barbare chez les Hébreux, quoiqu'Eusèbe veut qu'ils aient connu la versification et qu'ils n'ayent pas ignoré la logique. Quelle école de médecine les juifs ont-ils jamais eue semblable à celle d'Hippocrate, et à plusieurs autres qui furent établies après la sienne ?

Mettons en parallèle le très-sage Salomon avec Phocylide, avec Théognis ou avec Isocrate; combien l'Hébreu ne sera-t-il pas inférieur au Grec? Si l'on compare les avis d'Isocrate avec les proverbes de Salomon, on verra aisément que le fils de Théodore l'emporte de beaucoup sur le roi très-sage. Mais, dira-t-on, Salomon avait été instruit divinement dans le culte et la connaissance de son dieu; qu'importe, le même Salomon n'adora-t-il pas nos dieux, trompé, à ce que disent les Hébreux, par une femme? Ainsi donc le très-sage Salomon ne put vaincre la volupté; mais les discours d'une femme vainquirent le très-sage Salomon. O grandeur de vertu, ô richesse de sagesse! si Salomon s'est laissé vaincre par une femme, ne l'appelez plus sage. Si, au contraire, vous croyez qu'il a été véritablement sage, ne pensez pas qu'il se soit laissé honteusement séduire. C'est par prudence, par sagesse, par l'ordre même de son dieu, que

vous croyez s'être révélé à lui, qu'il a honoré les autres dieux. L'envie est une passion indigne des hommes vertueux, à plus forte raison des anges et des dieux. Quant à vous, Galiléens, si vous êtes exclusivement adonnés à certaines puissances, qu'on peut qualifier de démons, vous leur supposez aussi une vaine ambition, une gloire ridicule, dont les dieux ne sont pas susceptibles.

Pourquoi étudiez-vous dans les écoles des Grecs, si vous trouvez dans vos écritures tout ce qui vous suffit? Vous devriez en écarter les hommes avec plus de soin que vous ne les écarteriez de la manducation des viandes offertes en sacrifice. Car, ainsi que le dit Paul, *celui qui mange n'offense personne*. Mais, dites-vous, la conscience de votre frère, qui vous voit participer aux sacrifices, est offensée. O les plus sages des hommes! pourquoi la conscience de votre frère ne s'offenserait-elle pas davantage de voir que vous fréquentez nos écoles? Car, en les fréquentant, quiconque est bien né chez vous, abandonne aussitôt votre impiété; il vous importe donc plus d'éloigner le monde de l'instruction des Grecs, que de leurs sacrifices. Mais vous savez trop combien notre instruction est préférable à la vôtre; car personne ne devient sage et meilleur dans vos écoles, au lieu que dans les nôtres, les tempéramens les plus vicieux de leur nature, sont

heureusement réformés; et s'il s'y rencontre une personne d'un bon naturel, elle devient un présent que la divinité fait aux hommes. C'est un flambeau allumé, c'est un génie destiné, soit à gouverner les villes, soit à terrasser les ennemis de l'état; c'est un héros dont la puissance s'étend sur la terre et les mers. La preuve du fait est sensible; car si vous choisissez chez vous des enfans, pour les appliquer à l'étude de ce que vous appelez *les écritures*, vous n'en faites, lorsqu'ils sortent de vos écoles, que des hommes à peine au-dessus des esclaves. Et ne pensez pas que j'exagère ici, ni que je déraisonne sur un pareil sujet; c'est au contraire une déplorable folie en vous, de prendre, pour des instructions divines, celles qui ne rendent personne meilleur qu'il n'était, qui ne lui donnent, ni plus de courage, ni plus de prudence, ni plus de justice qu'il n'en avait; et lorsque vous voyez des hommes qui possèdent ces vertus, vous les livrez à Satan et à ceux qui l'adorent.

Esculape guérit nos corps; les Muses, aidées d'Esculape, d'Apollon et de l'éloquent Mercure, façonnent nos âmes; Mars et Bellone nous assistent dans la guerre; Vulcain nous instruit dans les arts dirigés et répartis sur nous, par Jupiter et par Minerve, cette vierge née sans mère. Voyez donc, par combien d'avantages nous sommes supérieurs : par les conseils, par la sagesse, par les arts, soit que vous considé-

riez ceux qui ont rapport à nos besoins, soit que vous fassiez attention à ceux qui sont simplement une imitation de la belle nature, comme la sculpture et la peinture : ajoutons à ces arts, l'économie et la médecine, qui, venant d'Esculape, s'est répandue par toute la terre, et y a apporté de grandes commodités, dont dieu nous fait jouir. C'est lui qui m'a guéri de plusieurs maladies, et qui m'a appris les remèdes propres à leur guérison : Jupiter en est le témoin. Si nous sommes donc mieux avantagés que vous, des dons de l'âme et du corps, pourquoi, en abandonnant toutes ses qualités si utiles, avez-vous embrassé des dogmes qui vous en éloignent?

Vos opinions sont contraires à celles des Hébreux, et à la loi que dieu leur a donnée. Après avoir abandonné la croyance de vos pères, vous avez voulu suivre les écrits des prophètes, et vous êtes plus éloignés aujourd'hui de leurs sentimens que des nôtres. Si quelqu'un examine avec attention votre religion, il trouvera que votre impiété vient en partie de la férocité et de l'insolence des juifs, et en partie de l'indifférence et de la confusion des gentils. Vous avez pris des Hébreux ce qu'ils avaient de plus mauvais, au lieu de vous approprier ce qu'ils avaient de bon. De ce mélange de vices, vous en avez formé votre croyance. Les Hébreux ont plusieurs lois, plusieurs usages et plusieurs préceptes

utiles pour la conduite de la vie. Leur législateur s'était borné à leur ordonner de ne rendre aucun hommage aux dieux étrangers, et d'adorer le seul dieu, *dont la portion est son peuple, et Jacob le lot de son héritage*. A ce premier précepte, Moïse en ajoute un second : *vous ne maudirez point les dieux*. Mais les Hébreux, dans la suite, voulant, par un crime et une audace détestable, détruire les religions de toutes les autres nations, tirèrent du dogme d'honorer un seul dieu, la pernicieuse conséquence qu'il fallait maudire les autres. Vous avez adopté ce principe cruel, et vous vous en êtes servi, pour vous élever contre tous les dieux, et pour abandonner le culte de vos pères, dont vous n'avez retenu que la liberté de manger toutes sortes de viandes. S'il faut que je vous dise ce que je pense, vous vous êtes efforcés de vous couvrir de confusion; vous avez choisi parmi les dogmes que vous avez pris, ce qui convient également aux gens méprisables de toutes les nations. Vous avez pensé devoir conserver, dans votre genre de vie, ce qui est conforme à celui des cabaretiers, des publicains, des baladins et autres hommes de cette trempe.

Ce n'est pas aux seuls chrétiens qui vivent aujourd'hui, à qui l'on puisse faire ces reproches; ils conviennent également aux premiers, à ceux même qui avaient été instruits par Paul. Cela paraît évi-

dent, parce qu'il leur écrivait; car je ne crois pas que Paul eût été assez impudent pour reprocher, dans ses lettres à ses disciples, des crimes dont ils n'avaient pas été coupables, s'il leur eût écrit des louanges, et qu'elles eussent été fausses, il aurait pu en avoir honte, et cependant tâcher, en dissimulant, d'éviter le soupçon de flatterie et de bassesse; mais voici ce qu'il leur mandait sur leurs vices. « Ne tombez pas » dans l'erreur : les idolâtres, les adultères, les dé» bauchés, les sodomites, les voleurs, les avares, » les ivrognes, les querelleurs, ne posséderont pas » le royaume des cieux. Vous n'ignorez pas, mes » frères, que vous fûtes tels autrefois; mais vous » avez été lavés, et vous avez été sanctifiés au nom » de Jésus-Christ. » Il est évident, qu'ici Paul dit à ses disciples, qu'ils avaient eu les vices dont il parle, mais qu'ils avaient été absous et purifiés, par une eau qui a la vertu de nettoyer, de purger, et qui pénètre jusqu'à l'âme. Cependant l'eau du baptême n'ôte point la lèpre, les dartres, ne détruit point les mauvaises tumeurs, ne guérit, ni la goutte, ni la dyssenterie, ne produit enfin aucun effet sur les grandes et les petites maladies du corps. Mais elle détruit l'adultère, la rapine, et nettoie l'âme de tous ses vices.

Les chrétiens soutiennent qu'ils ont eu raison de s'être séparés des juifs. Ils prétendent être aujour-

d'hui les vrais Israélites, et les seuls qui croyent à Moïse, et aux prophètes qui lui ont succédé dans la Judée. Voyons donc, en quoi ils sont d'accord avec ces prophètes : commençons d'abord par Moïse, qu'ils prétendent avoir prédit la naissance de Jésus. Cet hébreux dit, non pas une seule fois, mais deux, mais trois, mais plusieurs fois, qu'on ne doit adorer qu'un dieu, qu'il appelle le dieu suprême ; il ne fait jamais mention d'un second dieu suprême. Il parle des anges, des puissances célestes, et des dieux des nations. Il regarde toujours le dieu suprême comme le dieu unique. Il ne pensa jamais qu'il y en eût un second, ou qui lui fût *inégal* (9), comme le croyent les chrétiens. Si vous trouvez quelque chose de pareil dans Moïse, que ne le dites-vous. Vous n'avez rien à répondre à cet article. C'est même sans fondement que vous attribuez au fils de Marie ces paroles de Moïse : « Le seigneur votre dieu suscitera un prophète tel que moi dans vos frères, et » vous l'écouterez ». Cependant, pour abréger la dispute, je veux bien convenir que ce passage regarde Jésus. Voyez ce que Moïse dit, qu'il sera semblable à lui, et non pas à dieu ; qu'il sera pris parmi les hommes, et non pas chez dieu. Voici encore un autre passage dont vous vous efforcez de vous servir : *le prince ne manquera point dans Juda, et le chef d'entre ses jambes.* Cela ne peut être attribué à Jésus ;

mais au royaume de David, qui finit sous le roi Zédéchias. D'ailleurs l'écriture, dans ce passage que vous citez, est certainement interpolée, et l'on y lit le texte de deux manières différentes : * « le prince » ne manquera pas dans Juda, et le chef d'entre ses » jambes, jusqu'à ce que les choses qui lui ont été » réservées arrivent ». Mais vous avez mis à la place de ces dernières paroles : « *jusqu'à ce que ce qui a » été réservé arrive* ». Cependant, de quelque manière que vous lisiez ce passage, il est manifeste, qu'il n'y a rien là qui regarde Jésus, et qui puisse lui convenir : il n'était pas de Juda, puisque vous ne voulez pas qu'il soit né de Joseph; vous soutenez qu'il a été engendré par le Saint-Esprit. Quant à Joseph, vous tâchez de le faire descendre de Juda : mais vous n'avez pas eu assez d'adresse pour y parvenir, et l'on reproche avec raison, à Mathieu et à Luc, d'être opposés l'un à l'autre, dans la généalogie de Joseph.

Nous examinerons la généalogie de Joseph dans un autre livre; et nous revenons actuellement au fait principal. Supposons donc que Jésus soit un prince sorti de Juda, il ne sera pas *un dieu venu de dieu*, comme vous le dites, et l'on ne pourra dire que *rien n'ait été fait sans lui*. Vous répliquerez qu'il

---

* Gen. c. 49, v. 10, édit. des Septante.

est dit, dans le livre des nombres : * *Il se lèvera une étoile de Jacob, et un homme d'Israël.* Il est évident que cela concerne David et ses successeurs; car David était fils de Jessé. Si cependant vous croyez pouvoir tirer quelqu'avantage de ces deux mots, je consens que vous le fassiez. Mais, pour un passage obscur que vous m'opposez, j'en ai un grand nombre de clairs à vous citer, qui montrent que Moïse n'a jamais parlé que d'un seul et unique dieu, du dieu d'Israël. Il dit dans le Deutéronome ** : « afin que » tu saches que le seigneur ton dieu est seul et uni- » que, et qu'il n'y en a point d'autre que lui »; et peu après : « sache donc et rappelle dans ton esprit, » que le seigneur ton dieu est au ciel et sur la terre, » et qu'il n'y en a point d'autre que lui.... Entends, » Israël, le seigneur notre dieu : il est le seul » dieu.... ». Enfin, Moïse, faisant parler le dieu des juifs, lui fait dire : « Voyez qui je suis ; il n'y » a point d'autre dieu que moi ». Voilà des preuves de l'évidence la plus claire, que Moïse ne reconnut et n'admit jamais d'autre dieu, que le dieu d'Israël, le dieu unique. Les Galiléens répondront, peut-être, qu'ils n'en admettent ni deux, ni trois; mais je les forcerai de convenir du contraire, par l'autorité de

* Num., c. 24, v. 17.
** Deut., c. 5 et 6.

Jean, dont je rapporterai le témoignage. « *Au commencement était le verbe, et le verbe était chez dieu, et dieu était le verbe.* »

Remarquez qu'il est dit, que celui qui a été engendré de Marie était en dieu. Or, soit que ce soit un autre dieu, (car il n'est pas nécessaire que j'examine à présent l'opinion de Photin ** : je vous laisse ô Galiléens, à terminer les disputes qui sont entre vous à ce sujet), il s'ensuivra toujours, que puisque ce verbe a été avec dieu, et qu'il y a été dès le commencement, c'est un second dieu qui lui est égal. Je n'ai pas besoin de citer d'autres témoignages de votre croyance que celui de Jean. Comment donc vos sentimens peuvent-ils s'accorder avec ceux de Moïse? Vous répliquerez, qu'ils sont conformes à ceux d'Isaïe, qui dit : « Voici qu'une vierge con-» cevra dans ses flancs, et mettra au monde un fils ». Je veux supposer que cela ait été dit par l'inspiration divine, quoique rien ne soit moins vrai, cela ne conviendra pas mieux à Marie : on ne peut regarder comme vierge, et appeler de ce nom, celle qui était

---

* (Evang. St.-Johan., c. 1.)

** Voyez, vers la fin de mon dernier volume, la 74e. lettre de Julien à ce même Photin, qualifié d'hérésiarque et d'ennemi de la divinité de J. C., par plusieurs évêques de son tems.

mariée, et qui, avant que d'enfanter, partageait la couche de son mari. Passons plus avant, et convenons que les paroles d'Isaïe regardent Marie. Il s'est bien gardé de dire, que cette vierge accoucherait d'un dieu : mais vous, Galiléens, vous ne cessez de donner à Marie, le nom de mère de dieu. Est-ce qu'Isaïe a écrit, que celui qui naitraît de cette vierge, serait *le fils unique engendré de dieu, et le premier né de toutes les créatures?* Pouvez-vous, ô Galiléens, montrer dans aucun des prophètes, quelque chose qui convienne à ces paroles de Jean : *toutes choses ont été faites par lui, et rien n'a été fait sans lui?* Entendez au contraire, comment ils s'expliquent : « Seigneur notre dieu, dit Isaïe, sois notre protec- » teur : excepté toi, nous n'en connaissons point » d'autre ». Le même Isaïe *, après avoir introduit le roi Ézéchias, priant dieu, lui fait dire : « Sei- » gneur dieu d'Israël, toi qui es assis sur les ché- » rubins, tu es le seul dieu ». Voyez qu'Isaïe ne laisse pas la liberté d'admettre aucun autre dieu.

Si le verbe est dieu, venant de dieu, ainsi que vous le pensez, s'il est produit par la substance de son père, pourquoi appelez-vous donc Marie la mère de dieu? Et comment a-t-elle enfanté un dieu, puisque Marie était une créature humaine ainsi que

* Is. c. 26.

sions? De même, comment est-il possible, lorsque dieu dit lui-même dans l'écriture ; *je suis le seul dieu, et il n'y a point d'autre sauveur que moi*, qu'il y ait un autre sauveur? Cependant vous osez donner le nom de sauveur à l'homme qui est né de Marie. Combien ne trouvez-vous pas de contradictions entre vos sentimens et celui des anciens écrivains hébreux?

Vous ne devez pas ignorer non plus, que Moïse appelle les anges, des dieux. Écoutez là-dessus ses propres paroles. « Les enfans de dieu (10), dit-il, » voyant que les filles des hommes étaient belles, ils » en choisirent parmi elles, dont ils firent leurs fem- » mes ; et les enfans de dieu, ayant connu les filles » des hommes, ils engendrèrent les géans, qui ont » été des hommes renommés dans tous les siècles. » Il est donc manifeste, que Moïse parle des *anges*. Cela est hors de doute, et indépendant de toute supposition ; cela paraît encore plus clair, en ce qu'il dit, qu'il résulta de leur accouplement, non des hommes, mais des géans. Car si Moïse eût cru que les géans avaient eu des hommes pour pères, il ne leur en eût point cherché parmi *les anges*, qui sont d'une nature plus élevée, et bien plus excellente. Mais il a voulu nous apprendre, que les géans avaient été produits par le mélange d'une nature mortelle, et d'une nature immortelle. Considérons

à présent que Moïse (qui fait mention des mariages des enfans de dieu, auxquels il donna le nom d'anges), ne dit pas un seul mot du fils de dieu. Est-il possible de se persuader, que s'il avait connu le verbe, le fils unique engendré de dieu, (donnez-lui le nom que vous voudrez), il n'en eût fait aucune mention, et qu'il eût dédaigné de le faire connaître clairement aux hommes, lui qui pensait qu'il devait s'expliquer avec soin et avec ostentation sur l'adoption d'Israël, et qui * fait dire à dieu, *Israël mon premier né*. Pourquoi n'a-t-il donc pas dit la même chose de Jésus? Moïse enseignait qu'il n'y avait qu'un dieu, qui avait plusieurs enfans, ou plusieurs anges, à qui il avait distribué les nations; mais il n'avait jamais eu aucune idée de ce *fils premier né, de ce verbe dieu*, et de toutes les fables que vous débitez à ce sujet, et que vous avez inventées. Écoutez parler ce même Moïse, et les autres prophètes qui le suivirent: *vous craindrez le seigneur votre dieu, et vous ne servirez que lui* **. Comment est-il possible que Jésus ait dit à ses disciples: *allez enseigner les nations, et baptisez-les, au nom du père, du fils, et du saint-esprit* ***? Il ordonnait donc, que les nations eussent à l'adorer à

---

* Exod. c. 4.
** Deut. c. 6.
*** Math. c. 27.

l'égal du dieu unique ! Et vous soutenez cette erreur ; puisque vous dites, *que le fils est dieu, ainsi que le père.*

Pour trouver encore la contradiction plus sensible, entre vos sentimens et ceux des Hébreux, auprès desquels, après avoir quitté la croyance de vos pères, vous vous êtes réfugiés, écoutez ce que Moïse dit des expiations *. « Il prendra deux boucs en » offrande pour les péchés, et un bélier pour l'holocauste : et Aaron offrira son veau en offrande » pour les péchés; et il priera pour lui et pour sa » maison; et il prendra les deux boucs, et les présentera devant le seigneur, à l'entrée du tabernacle d'assignation. Et puis Aaron jetera le sort » sur les deux boucs; un sort pour le seigneur, et » un sort pour le bouc, qui doit être chargé des » iniquités, afin qu'il soit renvoyé dans le désert. » Il égorgera aussi l'autre bouc, celui du peuple, » qui est l'offrande pour le péché; et il apportera » son sang au dedans du voile; et il en arrosera la » base de l'autel; et il fera expiation pour le sanctuaire, des souillures des enfans d'Israël, et de » leurs fautes, selon tous leurs péchés. »

Il est évident, parce que nous venons de rapporter, que Moïse a établi l'usage des sacrifices, et

---

* Levit. c. 16.

qu'il n'a pas pensé ainsi que vous, qui les regardez comme immondes. Écoutez le même Moïse * : *quiconque mangera de la chair de prospérité, laquelle appartient au seigneur, et qui aura sur lui quelque souillure, sera retranché d'entre son peuple.* L'on voit combien Moïse fut attentif et religieux dans tout ce qui regardait les sacrifices.

C'est ici qu'il nous convient de déduire les motifs de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent. Nous avons eu le dessein de vous prouver, qu'après nous avoir abandonnés, pour passer chez les Juifs, vous n'avez, ni embrassé leur religion, ni adopté les sentimens de Moïse. Mais répondra ici quelqu'un de vous, se prétendant mieux instruit que les autres : les Juifs ne sacrifient plus; je lui réplique, qu'il parle sans connaissance de cause; premièrement, parce que s'il est vrai que vous n'observez aucun autre précepte de la loi des Juifs, il est de fait aussi que les Juifs, même aujourd'hui, sacrifient en secret, et qu'ils se nourrissent encore de victimes : qu'ils prient avant d'offrir des sacrifices; qu'ils donnent l'épaule droite des victimes à leurs prêtres. Seulement, comme ils manquent de temples, d'autels, et de ce qu'ils appellent *sanctuaire,* ils ne peuvent offrir à leur dieu, les prémices des victimes.

* Ib. v. 15, 16.

Mais, vous autres Galiléens, qui, moyennant l'invention d'un nouveau mode de sacrifices, n'avez pas besoin de Jérusalem, pourquoi du moins ne sacrifiez-vous pas comme eux? Je crois superflu de m'étendre davantage sur un sujet dont j'ai déjà parlé assez au long, lorsque je vous ai prouvé que les Juifs ne diffèrent des autres nations, que dans le seul point de la croyance d'un dieu unique. Ce dogme étranger à toutes les autres nations, n'est propre qu'à eux. Toutes choses d'ailleurs sont communes entre eux et nous; les temples, les autels, les lustrations, plusieurs cérémonies religieuses, en tout cela, nous pensons comme les Hébreux, où la différence, entre eux et nous, est à peine sensible.

Pourquoi vous, Galiléens, n'observez-vous pas la loi de Moïse dans l'usage des viandes? Vous prétendez qu'il vous est permis de manger de toutes, ainsi que de différentes sortes de légumes. Vous vous en rapportez à Pierre, qui a * prononcé : *ne dis point, que ce que dieu a purifié, soit immonde*. Mais par quelle raison le dieu d'Israël aurait-il tout-à-coup déclaré pur, ce qu'il avait jugé immonde pendant si long-tems? Moïse, parlant des quadrupèdes, dit : ** « tout animal qui a l'ongle séparé, et qui

* Act. c. 10.

** Levit. c. 11, et Denter. c. 4.

» rumine, est pur; tout autre animal est immonde ». Si depuis la vision de Pierre, le porc est un animal qui rumine, nous le croyons pur; et c'est un grand miracle, si ce changement s'est fait dans cet animal, après la vision de Pierre : mais si, au contraire, Pierre feint qu'il avait eu chez le corroyeur où il était logé, cette *révélation*, comme vous l'appelez, pourquoi le croirions-nous sur sa parole, dans un dogme important à éclaircir? En effet, quel précepte difficile ne vous eût-il pas ordonné, si, outre la chair de cochon, il vous eût défendu de manger des oiseaux, des poissons, et des animaux aquatiques, assurant que tous ces animaux, outre les cochons, avaient été déclarés immondes et défendus par dieu?

Mais pourquoi m'arrêter à réfuter ce que disent les Galiléens, lorsqu'il est aisé de voir que leurs raisons n'ont aucune force? Ils prétendent que dieu, après avoir établi une première loi, en a donné une seconde : que la première n'avait été faite que pour un certain tems; et que la seconde lui avait succédé, parce que celle de Moïse n'en avait été que le type. Je démontrerai, par l'autorité de Moïse, qu'il n'est rien de si faux, que ce que disent les Galiléens. Cet * Hébreux dit expressément, non pas dans dix en-

* Exod. c, 18, v. 15.

droits, mais dans mille, que la loi qu'il donnait serait éternelle. Voyons ce qu'on trouve dans l'Exode * : « Ce jour vous sera mémorable, et vous » le célébrerez pour le seigneur, dans toutes les » générations. Vous le célébrerez comme une fête » solennelle, par ordonnance perpétuelle. Vous » mangerez pendant sept jours, du pain sans levain; » et dès le premier jour, vous ôterez le levain de » vos maisons ». J'omets à dessein un grand nombre d'autres passages, qui prouvent également que Moïse donna sa loi, comme devant être éternelle. Mais vous, montrez-moi dans quel endroit de vos écritures on lit ce que Paul a osé avancer : *que le christ était la fin de la loi?* Où trouve-t-on, que dieu ait promis aux Israélites, de leur donner dans la suite une autre loi, que celle qu'il avait d'abord établie chez eux? Il n'est parlé, dans aucun lieu, de cette nouvelle loi; il n'est pas même dit, qu'il dût arriver aucun changement à la première. Entendons parler Moïse lui-même ** : « Vous n'ajouterez rien » aux commandemens que je vous donnerai, et vous » n'en ôterez rien. Observez les commandemens du » seigneur votre dieu, et tout ce que je vous don» nerai aujourd'hui : maudits soient tous ceux qui » n'observent pas tous les commandemens de la

---

* Exod. c. 12, v. 15.
** Deut. c. 4, 10, 21.

» loi ». Cependant vous comptez pour peu de chose, d'ôter, ou d'ajouter ce que vous voulez aux préceptes qui sont écrits dans la loi. Vous regardez comme grand et glorieux, de manquer à cette même loi; en agissant de la sorte, ce n'est point la vérité que vous avez pour but, mais vous vous conformez à ce que vous voyez être approuvé du vulgaire.

Vous êtes égarés, au point de n'observer pas même les préceptes que vous ont donnés les apôtres. Leurs premiers successeurs les ont altérés, par une impiété et une méchanceté qui ne peuvent être assez blâmées. Ni Paul, ni Mathieu, ni Luc, ni Marc, n'ont osé dire que Jésus fût un dieu. Mais lorsque Jean eut appris que, dans plusieurs villes de la Grèce et de l'Italie, beaucoup de personnes parmi le peuple, étaient tombées dans cette erreur, sachant d'ailleurs, que les tombeaux de Pierre et de Paul commençaient d'être honorés, qu'on y priait en secret, il s'enhardit jusqu'à dire que Jésus était dieu. Le *verbe*, dit-il, *s'est fait chair, et a habité dans nous*. Mais il n'a point osé expliquer de quelle manière; car en aucun endroit il ne nomme, ni Jésus, ni Christ, lorsqu'il nomme dieu et le verbe. Il cherche à nous tromper d'une manière couverte, imperceptiblement et peu à peu. Il dit que Jean-Baptiste avait rendu témoignage à Jésus, et qu'il avait déclaré que c'était lui qui était le verbe de dieu.

Je ne veux point nier que Jean-Baptiste n'ait parlé de Jésus en ces termes : quoique plusieurs irréligieux parmi vous prétendent que Jésus-Christ n'est point le verbe dont parle Saint-Jean, pour moi, je ne suis pas de leur sentiment, puisque Jean dit, dans un autre endroit, que le verbe qu'il appelle dieu, Jean-Baptiste a reconnu que c'était ce même Jésus. Remarquons actuellement avec combien de finesse, de ménagement et de précaution se conduit Jean. Il introduit avec adresse l'impiété fabuleuse qu'il veut établir : il sait si bien se servir de tous les moyens que la fraude peut lui fournir, que parlant derechef d'une façon ambiguë, il dit : *personne n'a jamais vu dieu ; le fils unique qui est au sein du père est celui qui nous l'a révélé.* Il faut que ce fils qui est dans le sein de son père, soit ou le dieu verbe, ou un autre fils. Or, si c'est le verbe, vous avez nécessairement vu dieu, puisque *le verbe a habité parmi vous, et que vous avez vu sa gloire.* Pourquoi Jean dit-il donc que *jamais personne n'a vu dieu ?* Si vous n'avez pas vu dieu le père, vous avez certainement vu dieu le verbe ; mais si dieu, ce fils unique, est un autre que *le verbe dieu*, comme je l'ai souvent entendu dire à plusieurs de votre religion, Jean ne semble-t-il pas, dans ses discours obscurs, oser dire encore quelque chose de semblable, et rendre douteux ce qu'il dit ailleurs ?

On doit regarder Jean commé le premier auteur du mal et la source des nouvelles erreurs que vous avez établies, en ajoutant au culte du juif mort que vous adorez, celui de plusieurs autres. Qui peut assez s'élever contre un pareil excès! vous remplissez tous les lieux de tombeaux, quoiqu'il ne soit dit dans aucun endroit de vos écritures, que vous deviez fréquenter et honorer les sépulcres. Vous êtes parvenu à un tel point d'aveuglement, que vous croyez, sur ce sujet, ne devoir faire aucun cas de ce que vous a ordonné Jésus de Nazareth. Écoutez ce qu'il dit des tombeaux : « * Malheur » à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce » que vous êtes semblables à des sépulcres reblanchis : au-dehors, le sépulcre paraît beau ; mais » au-dedans, il est plein d'ossemens et de toutes » sortes d'ordures ». Si Jésus dit que les sépulcres ne sont que des réceptacles d'immondices et d'ordures, comment les choisissez-vous pour y invoquer dieu ? « Voyez ce que Jésus répondit à l'un de ses disciples, qui lui disait : « *Seigneur, permettez, avant* » *que je parte, que j'ensevelisse mon père. Suivez-moi*, » répliqua Jésus, *et laissez aux morts à enterrer leurs* « *morts* ».

Cela étant ainsi, pourquoi courez-vous avec tant

---

* Math. c. 23, v. 27.

d'ardeur aux sépulcres ? Voulez-vous en entendre la cause ? je ne la dirai point ; vous l'apprendrez du prophète Isaïe : * « *Ils dorment dans les sépulcres et dans les cavernes, à cause des songes* » (11). On voit clairement, par ces paroles, que c'était un ancien usage chez les Juifs, de se servir des sépulcres, comme d'une espèce de charme et de magie, pour se procurer des songes. Il est notoire que vos apôtres, après la mort de leur maître, suivirent cette coutume, et qu'ils l'ont transmise à vos ancêtres, lesquels, sachant employer cette espèce de magie beaucoup plus habilement que ceux qui vinrent après eux, exposèrent en public les lieux (et pour ainsi dire les laboratoires), où ils fabriquaient leurs charmes.

Vous pratiquez donc ce que dieu a défendu, soit par Moïse, soit par les prophètes. Au contraire, vous craignez de faire ce qu'il a ordonné par ces mêmes prophètes ; vous n'osez sacrifier et offrir des victimes sur les autels. Il est vrai que le feu ne descend plus du ciel, comme vous dites qu'il descendait du tems de Moïse, pour consumer la victime ; mais cela, de votre aveu, n'est arrivé qu'une fois sous Moïse, et une autre fois, long-tems après, sous Élie, natif de Tesbé : d'ailleurs, je montrerai

* Isaïe, c. 65, v. 4.

que Moïse a cru qu'on devait apporter le feu d'un autre lieu, et que le patriarche Abraham avait eu, autrefois, le même sentiment. A l'histoire du sacrifice d'Isaac, *qui portait lui-même le bois et le feu*, je joindrai celle d'Abel, dont les sacrifices ne furent jamais embrasés par le feu du ciel; mais par le feu qu'Abel avait pris d'ailleurs. Peut-être serait-ce ici le lieu d'examiner par quelle raison le dieu des Hébreux approuva le sacrifice d'Abel, et réprouva celui de Caïn, et d'expliquer, en même tems, ce que veulent dire ces paroles : *si tu offres bien et que tu divises mal, n'as-tu pas péché?* Quant à moi; je pense que l'offrande d'Abel fut mieux reçue que celle de Caïn, parce que le sacrifice des victimes est plus digne de la grandeur de Dieu, que l'offrande des fruits de la terre.

Ne considérons pas seulement ce premier passage; voyons en d'autres qui ont rapport aux prémices offertes à Dieu, par les enfans d'Abraham. « Dieu
» regarda Abel et son oblation, mais il n'eut point
» d'égard à Caïn, et il ne considéra pas son oblation.
» Caïn devint fort triste et son visage fut abattu. Et le
» Seigneur dit à Caïn, pourquoi es-tu devenu triste;
» et pourquoi ton visage est-il abattu? ne pêches-tu
» pas si tu offres bien et que tu divises mal ». Voulez-vous savoir quelles étaient les oblations d'Abel

et de Caïn? « Or il arriva, après quelques jours, » que Caïn présenta au seigneur les prémices des » fruits de la terre, et Abel offrit, de son côté, » les premiers nés de son troupeau et leur graisse ». Ce n'est pas le sacrifice, disent les Galiléens, mais c'est la division que Dieu condamna, lorsqu'il adressa ces paroles à Caïn : *n'as-tu pas péché, si tu as bien offert, et si tu as mal divisé* *. Ce fut là ce que me répondit à ce sujet un des évèques galiléens, qui passe pour être des plus sages. Alors l'ayant prié de me dire quel était le défaut qu'il y avait eu dans la *division* de Caïn, il ne put jamais le trouver, ni donner la moindre réponse un peu satisfaisante et vraisemblable. Comme je m'aperçus qu'il ne savait plus que dire : il est vrai, lui répondis-je, que Dieu à condamné, avec raison, ce que vous dites qu'il a condamné; la volonté était égale dans Abel et dans Caïn, l'un et l'autre pensaient qu'il fallait offrir à Dieu des oblations; mais quant à la *division*, Abel atteignit au but, et l'autre se trompa. Comment cela arriva-t-il, me demanderez-vous? je vous répondrai que parmi les choses terrestres, les unes sont animées, et les autres sont privées de l'âme; les choses animées sont plus dignes d'être offertes que les inanimées, au Dieu vivant et auteur

* Voyez ci-après la fin de la note 12e., p. 79.

de la vie, parce qu'elles participent à la vie et qu'elles ont plus de rapport avec l'esprit. Ainsi Dieu favorisa celui qui avait offert un sacrifice parfait et qui n'avait point péché dans la division.

Il faut que je vous demande, ô Galiléens, pourquoi ne vous circoncisez-vous pas? vous répondez: Paul a dit que la circoncision du cœur était nécessaire, mais non celle du corps; selon lui, celle d'Abraham ne fut donc pas véritablement charnelle, et nous nous en rapportons, sur cet article, à la décision de Paul et de Pierre. Apprenez, Galiléens, qu'il est marqué dans vos écritures que Dieu a donné à Abraham la circoncision de la chair, comme un témoignage et comme une marque authentique. « C'est ici mon alliance entre moi et vous et » entre la postérérité, dans la suite des générations; et vous circoncirez la chair de votre prépuce, et cela sera pour signe d'alliance entre » moi et vous, entre moi et la postérité. »

Jésus n'a-t-il pas ordonné lui-même d'observer exactement la loi? * « Je ne suis point venu, dit-il, pour » détruire la loi ni les prophètes, mais pour les accomplir; et encore: celui qui manquera au plus petit » des préceptes de la loi, et qui enseignera aux

* Math. c. 5, v. 19.

» hommes à ne pas l'observer, sera le dernier dans » le royaume des cieux. » Puisque Jésus a ordonné expressément d'observer soigneusement la loi et qu'il a établi des peines pour punir celui qui péchait contre le moindre commandement de cette loi, vous, Galiléens, qui manquez à tous quelle excuse pouvez-vous apporter pour vous justifier? ou Jésus ne dit pas la vérité, ou bien vous êtes des déserteurs de la loi.

Revenons à la circoncision. La Génèse dit : *la circoncision sera faite sur la chair.* Vous l'avez entièrement supprimée, et vous répondez : *nous sommes circoncis par le cœur.* Ainsi donc chez vous personne n'est méchant ni criminel ; vous êtes tous *circoncis par le cœur.* Fort bien ; mais les azymes, mais la Pâque ! vous répliquez : nous ne pouvons point observer la fête des azymes, ni celle de la Pâque ; Christ c'est immolé pour nous une fois pour toutes, et il nous a défendu de manger des azymes. Je suis, ainsi que vous, un de ceux qui condamnent les fêtes des juifs, et qui n'y prennent aucune part. Cependant j'adore le dieu qu'adorèrent Abraham, Isaac et Jacob, lesquels étant Chaldéens et de race sacerdotale, ayant voyagé chez les Égyptiens, en prirent l'usage de leur circoncision. Ils honorèrent un dieu qui leur fut favorable, de même qu'il l'est à moi et

à tous ceux qui l'invoquent, ainsi qu'Abraham. Il n'y a qu'à vous seuls à qui il n'accorde pas ses bienfaits, puisque vous n'imitez pas Abraham, soit en lui élevant des autels, soit en lui offrant des sacrifices.

Non-seulement Abraham sacrifiait souvent ainsi que nous, mais il se servait de la divination, comme on le fait chez lez Grecs. Il se confiait beaucoup aux augures, et sa maison trouvait sa conservation dans cette science. Si quelqu'un parmi vous, ô Galiléens, refuse de croire ce que je dis, je vous le prouverai par l'autorité de Moïse; écoutez-le parler : * « Après » ces choses, la parole du seigneur fut adressée à » Abraham dans une vision, en disant : ne crains » point Abraham, je te protége, et ta récompense » sera grande. Abraham dit : seigneur, que me don- » nerez-vous ? si je m'en vais sans laisser d'enfans, » le fils de ma servante sera mon héritier; inconti- » nent la voix du seigneur s'adresse à lui, et lui » dit : celui-ci ne sera pas ton héritier, mais celui » qui sortira de toi, celui-là sera ton héritier. Alors » il le conduisit, et lui dit : regarde au ciel, et » compte les étoiles; si tu peux les compter, ta » postérité sera aussi nombreuse. Abraham crut à » dieu, et cela lui fut réputé à justice ».

---

* Genès. c. 15, v. 1, etc.

Dites-moi actuellement pourquoi celui qui répondit à Abraham, soit que ce fût un ange, soit que ce fût un dieu, le conduisit hors de son logis ? car quoiqu'il fût auparavant dans sa maison, il n'ignorait pas la multitude innombrable des étoiles qui luisent pendant la nuit. Je suis assuré que celui qui faisait sortir Abraham voulait lui montrer le mouvement des astres, pour qu'il pût confirmer sa promesse par les décrets du ciel qui régit tout, et dans lequel sont écrits les événemens.

Afin qu'on ne regarde pas comme forcée l'explication du passage que je viens de citer, je la confirmerai par ce qui suit ce même passage. * « Le seigneur dit à Abraham : je suis ton dieu qui t'ai fait » sortir du pays des Chaldéens, pour te donner cette » terre en héritage ; Abraham répondit : seigneur, » comment connaîtrai-je que j'hériterai de cette » terre ; le seigneur lui répondit : prends une génisse » de trois ans, un bélier de trois ans, une tourte- » relle et un pigeon. Abraham prit donc toutes ces » choses et les partagea par le milieu, et mit cha- » que moitié vis-à-vis l'une de l'autre ; mais il ne » partagea pas les oiseaux, et une volée *d'oi-* » *seaux* (12) *descendit* sur ces bêtes mortes, et » Abraham se plaça avec elles. » Remarquez que

* Gen. c. 15, v. 8, 9, etc.

celui qui conversait avec Abraham, soit que ce fût un ange, soit que ce fût un dieu, ne confirma pas comme vous, sa prédiction légèrement, mais par la divination et les victimes : l'ange ou le dieu qui parlait à Abraham lui promettait de certifier sa promesse par le vol des oiseaux. Car il ne suffit pas d'une promesse vague pour autoriser la vérité d'une chose, mais il est nécessaire qu'une marque certaine assure la certitude de la prédiction qui doit s'accomplir à l'avenir.

FIN DE LA DÉFENSE DU PAGANISME.

NOTES

SUR LA DÉFENSE DU PAGANISME.

(1) *La paresse.* Julien fait la censure du grand nombre d'anachorètes ou d'hermites, qu'on voyait déjà de son tems, et qu'il maltraite dans ses écrits contre les cyniques. Voyez ci-dessus le discours 7e.

(2) *Le démembrement de Bacchus.* Il est évident, que l'auteur fait allusion à la fable que j'ai citée ailleurs, du dépècement des membres de Bacchus, par les Corybantes, et qu'il dit devoir être entendue allégoriquement de la propriété séparatrice (celle de diviser), *dite ailleurs*, *séparable*, *multiple*, *commune*, *divisible*, *etc.*, et qu'il signale comme attribut particulier de Mars, de Bacchus, etc. Voyez la note 9e. du 4e. discours de Julien, sur le soleil roi, et les notes sur le 7e. discours au cynique Héraclius.

(3) *Immortelle par cette même raison.* On a vu plus haut, que, selon Platon, l'être suprême ne peut rien créer de périssable. Mais que le corps humain et différens ouvrages, produits par les dieux du second ordre, pouvaient périr. C'est par une extension de cette croyance, que Pindare, introduisant Apollon et Mer-

cure ; occupés de la construction des murs de Troie ; ajoute qu'ils se firent aider par un mortel, Eacus, pour construire la partie du mur qui devait être un jour emportée d'assaut, selon l'oracle dont ils avaient connaissance. Voyez Pindare, ode 8[e]. olympique, 1 vol. de ma traduction.

(4) *Le plus grand des imposteurs.* On verra plus bas la raison pour laquelle Julien s'acharne tant contre cet apôtre des Gentils.

(5) *Par l'être suprême.* πρὸς αὐτοῦ τοῦ δημιουργοῦ. Je crois inutile, et même contraire au sens, l'addition faite par d'Argens. *Si c'est directement par l'être suprême ou par les dieux à qui il a confié le soin des nations.* La phrase de Julien est parfaitement semblable à celle de Cicéron, *de Naturâ deorum*, l. I, paragr. 105, *hoc per ipsos deos, de quibus loquimur, quale tandem est ?*

(6) *Les Aloïdes*, c'est-à-dire, Otus et Ephialte, fils d'Aloée et d'Iphimédie, ou, selon d'autres, de Neptune et d'Iphimédie, ils croissaient chaque année d'une coudée en grosseur, et d'une aune en hauteur ; en sorte qu'à l'âge de neuf ans, ils étaient d'une taille prodigieuse. Ils se joignirent aux géans, pour faire la guerre à Jupiter, ainsi que raconte Homère, au 11[e]. chant de l'Odyssée : Apollon et Diane les percèrent à coups de flèches, comme le dit Pindare, ode 4[e]. Pythique.

(7) *Six cent mille.* Je donne ici, et dans tout le contexte de ce passage, le sens littéral du texte grec de Julien, *ἑξακοσίας χιλιάδας*, *sexcenta hominum millia*, 600,000 hommes, nombre qui devait alors se trouver

dans le grec des septante, suivi par Julien, au lieu de 24,000, qu'on y lit aujourd'hui. (Voyez l'édition des Septante de 1683.) Ce nombre de 24,000 se trouve aussi dans toutes les éditions de notre Vulgate. Cependant la traduction latine de l'hébreu, par Théodore de Bèze, édition d'Amsterdam, 1632, porte : *vicies quatuor mille hominum*, ce qui signifierait plutôt vingt fois quatre mille hommes que vingt, autrement 80,000 hommes que 24,000. La superbe Bible hébraïque et espagnole de 5522 (selon le comput des éditeurs), que nous avons sous les yeux, et qui a été soigneusement imprimée par Proops, à Amsterdam, est conforme, pour le nombre, de 24,000 avec le texte de la Vulgate.

(8) *Hermès, le troisième.* Il n'est pas démontré que Julien entende ici parler d'Hermès Trimégiste, qui vécut, dit-on, en Egypte, sous le règne d'un Pharaon, ou même antérieurement, et qui écrivit en langue hiéroglyphique, un grand nombre de volumes que son fils ou petit-fils publia ou commenta en langue égyptienne du tems de Moïse, ou peut-être à une époque plus reculée. Sans doute, cet Hermès doit être différent d'un autre Hermès, que l'on qualifie de philosophe égyptien et d'auditeur du sophiste syrien, lequel vivait sous l'empire d'Adrien, et prêchait entr'autres doctrines, celles de l'*immortalité de l'âme*, *etc.*, *etc.* J'observe seulement que Suidas nomme ce dernier, non *Hermès*, mais *Hermias.*

Il a existé en Egypte, plusieurs Tat, Tauth, Thoth ou Thouth, du nom d'un premier, surnommé *Trimégiste*, parce qu'il fut à la fois législateur, prêtre et philosophe. Son nom est constamment traduit en grec, par celui d'*Hermès* (interprète), parce qu'il avait, le premier, interprété la pensée de l'homme, en inventant,

soit les hiéroglyphes, soit l'écriture et ses caractères proprement dits. Il transmit ses dogmes à son fils Tat, et à son disciple Asclépias. Le petit-fils du premier Tat Hermès s'appela aussi Tat, et eut un autre Asclépias pour disciple. Après ce troisième Hermès, faut-il en reconnaître d'autres, ou ce troisième serait-il le Siphoas, roi d'Egypte, que les chronologistes placent vers 1776, avant J. C., et le même qui, selon M. Fortia d'Urban, fit rassembler les quarante-deux volumes, connus sous le nom d'Hermès, dont Clément d'Alexandrie parle dans ses Stromates, et que Ptolomée Philadelphe fit traduire en grec, par Manéthon? Ammon, ancien roi d'Egypte, les avait fait traduire long-tems auparavant à Sais, par un grec nommé Bythis. Orphée, Pythagore, Thalès et Platon avaient voyagé en cette ville, pour y consulter ces livres.

Nous ne doutons pas que ces livres, ou plutôt ces dialogues d'*Hermès*, autrement *Mercure Trimégiste*, ne soient les mêmes que ceux dont parle avantageusement Saint-Augustin, dans les chapitres 23 et 26 de son huitième livre, sur la cité de Dieu, et qui ont été, pour la plupart, imprimés en grec et en latin, d'abord en 1471, par Marcilio Ficino, et depuis, par François Patrizi. L'*Asclépias*, du même *Hermès* ou Mercure Trimégiste, avait été traduit, dit-on, par Apulée, du grec en latin; du moins, il figure encore aujourd'hui dans les ouvrages de ce dernier, quoique la diction en paraisse bien différente.

Dans ce dialogue, les interlocuteurs sont Tat, Asclépias, le roi Ammon et Trimégiste. Ce dernier, professant la doctrine de son aïeul, en expose les bases fondamentales, d'après lesquelles il établit l'existence d'un dieu suprême, cause efficiente de tout ce qui existe, celle de

principes inférieurs, du nombre desquels sont le soleil et les astres, les génies ou démons, dieux amis de l'homme, et qui participent, comme lui, de la nature divine, et enfin, celle des héros vertueux, qui, comme Hercule, parviennent, après leur mort, au rang et aux honneurs de la divinité. Telle est aussi la substance de la doctrine que l'empereur Julien paraît avoir empruntée des livres d'*Hermès*.

Au reste, on ne peut confondre ce troisième ou cinquième *Hermès*, égyptien, avec un philosophe chrétien anonyme, qui composa, sous le nom d'*Hermès*, un livre intitulé: *Pæmander*, c'est-à-dire, *pasteur*, ouvrage dans lequel il s'efforçait de réfuter tout le système du paganisme.

(9) *Ou qui lui fût inégal.* Ceci se rapporte à l'opinion des hétérodoxes, qui niaient la divinité de J. C., ou sa consubstantialité avec le père. Du reste, Julien, dans cet écrit, attaque indistinctement toutes les sectes chrétiennes.

(10) *Enfans des dieux.* Saint-Augustin examine particulièrement ce passage dans le 23e. chapitre du 15e. livre de son ouvrage de la Cité de Dieu. Il croit très-probable, ou plutôt il ne doute point que des démons ou esprits invisibles, sous un corps aérien, n'ayent pu avoir commerce avec des femmes, *et quoniam creberrima fama est multique se expertos, vel ab cis qui experti essent, de quorum fide dubitandum non est audisse confirmant, silvanos et faunos quos vulgo incubos vocant improbos per se extitisse mulieribus, et earum appetiisse ac peregisse concubitum. Et quosdam dæmones quos dusios galli nuncupant hanc assiduè immunditiam et tentare et efficere, plures, ta-*

les que asseverant ut hoc negare, impudentiâ videntur. D'un autre côté, le même père de l'église a dit plus haut, sur l'autorité de l'écriture, que des anges ont pu se montrer, et se sont, en effet, montrés aux hommes, de manière à être non-seulement vus, mais touchés par eux.

Cependant, ce docteur ne croit pas que les anges du ciel, surtout ceux qui sont dits les ministres de Dieu, ayent eu commerce avec les femmes des hommes, et ayent enfanté des géans; 1°. dit-il, la production des géans est indépendante d'un tel commerce, puisqu'il existe de nos jours des géans, non pas, il est vrai, en aussi grand nombre qu'il y en avait avant le déluge; secondement, par les *enfans de Dieu*, il soutient qu'en peut entendre, non-seulement les anges, mais les enfans de Seth, pieux envers la divinité, et qui avaient épousé les filles des hommes, c'est-à-dire, des gens impies. Du reste, il remarque que le texte hébreu signifie également *enfans de Dieu*, ou enfans des dieux, comme traduit *Aquila*; que l'écriture appelle *dieux*, les hommes excellens en quelque genre que ce soit, *ego dixi, dii estis, et filii excelsi omnes*, psalm. 81.

(11) *Ils dorment dans les sépulcres.* Julien cite le prophète Isaïe, ch. 65, v. 4, d'après l'édition des Septante, dont voici le texte : ἐν τοῖς μνήμασι καὶ ἐν τοῖς σπηλαίοις κοιμῶνται διὰ ἐνύπνια. « Ils dorment dans les tombeaux et dans les grottes ou antres sacrés, pour se procurer des songes. » L'auteur reproche aux juifs et aux chrétiens, d'avoir recours à la magie, ou au magnétisme, pour lire l'avenir dans les songes. Il blâme ailleurs cet usage dans sa 58e. lettre aux Alexandrins, qui, par dévotion, *allaient dormir sur la pointe d'un obélisque renversé.* Voyez cette lettre. Mais on peut tirer de ce fait

une autre induction ; c'est l'ancienneté de l'usage de guérir par les songes, autrement par le magnétisme ou somnambulisme. L'empereur Antonin Caracalla, fils de Sévère, se rendit pour se guérir à Epidaure, en se procurant des songes. *Sommis quandiu voluit captatis*, dit Hérodien, l. IV (traduit d'Ange Politien, édit. de Limoges, pag. 191).

L'origine du magnétisme se perd dans la nuit des tems. On en trouve l'usage consacré de toute antiquité en Egypte, pays natal de toutes les traditions et allégories, qui de là se répandirent dans la Grèce et dans tout l'univers. Diodore de Sicile nous apprend formellement que, dans les temples égyptiens, Isis guérissait les maladies les plus désespérées, celles même abandonnées de tous les hommes de l'art, par des prescriptions que cette divinité donnait en songe aux malades consultans. (Voici le texte, l. I, c. 2.) « *Asserunt Egyptii, Isidem plurium inventricem ad morbos medicamentorum.... quin etiam in somnis opitulatur. Signa horum esse dicunt non Græcas fabellas, sed opera certa. Etenim in somnis illam dicunt, non rectè valentibus, morbis auxilia præbere, et qui ejus monitis obtemperant præter opinionem curari etiam quorum medici salutem desperarint.*

J'ai eu occasion d'observer dans plusieurs de mes articles, insérés au Moniteur à diverses époques, un grand nombre de faits, desquels il résulte que l'usage du magnétisme ou somnambulisme, pour la cure des maladies, était pratiqué dans les temples par les pontifes païens, et généralement répandu dans la Grèce, ainsi que je l'ai prouvé par le texte des comédies d'Aristophane, et par d'autres auteurs, dont on ne peut suspecter la véracité. Voyez les Moniteurs des 2 novembre 1807, 16 octobre 1811. — Le même sujet, ou du moins sa partie his-

torique a été traitée en 1819, par le docteur Lombard aîné, dont l'ouvrage des Dangers du Magnétisme animal, chez Dentu, et que je n'ai point lu, a été analysé dans le nº. 2, octobre 1819, de la Gazette de Santé, rédigée par le docteur Pillien.

(12) *Une volée d'oiseaux*. Un savant bénédictin, qui a interprété ce passage de la Genèse, prétend qu'on l'a mal entendu; et que le texte hébreu signifie seulement qu'Abraham, après avoir séparé en deux les grosses pièces, destinées aux sacrifices, laissa entiers les petits oiseaux, et *les fit descendre*, c'est-à-dire, les plaça plus bas entre les quartiers séparés des gros animaux, afin que le feu consumât tout l'holocauste. Selon cette traduction, il ne serait pas descendu sur les victimes une volée d'oiseaux, qu'Abraham aurait placés convenablement, selon le texte de Julien, ou qu'Abraham aurait chassés selon la Vulgate. Mais, puisqu'Abraham avait apporté des pigeons et des tourterelles, il serait plus présumable qu'il ne les aurait pas attendus d'en haut. Au reste, ce passage, comme tant d'autres, mériterait une explication particulière, qui n'est point de notre ressort. — Je donnerai, dans ma seconde édition de Quintus de Smyrne, une note très-étendue sur l'usage où étaient les anciens, de diviser en deux les victimes qu'ils offraient en holocauste à leurs divinités, et sur les mouvemens cadencés des assistans, entre ces divisions, et autour des victimes.

FIN DES NOTES SUR LA DÉFENSE DU PAGANISME.

LETTRES

DE L'EMPEREUR JULIEN.

AVERTISSEMENT.

La Bleterie a traduit plusieurs lettres de Julien par ordre de date, à ce qu'il prétend ; j'avoue que cet ordre aurait quelque mérite, s'il pouvait être observé assez généralement ; la plupart de ces lettres sont d'une date plus qu'incertaine et qu'on peut rarement justifier. Notre académicien ne tient pas lui-même à son plan ; car il classe comme 35e lettre celle à Libanius, qui cependant doit être au moins la soixantième, ou plutôt la dernière de celles qui nous restent de Julien, puisqu'elle est écrite d'Hiéraples, au moment où cet empereur allait entrer sur le territoire qui fut son tom-

beau. J'ai donc préféré de suivre dans mon introduction l'ordre établi sur l'édition des deux savans Petau et Spanheim. Ainsi la traduction deviendra plus aisée à confronter avec l'original : du reste je ne manquerai pas d'établir la date de chaque lettre, lorsqu'il sera important et possible de le faire.

PREMIÈRE LETTRE.

Sans adresse.

ARGUMENT.

A cette lettre, qui laisse ignorer le nom du savant auquel elle fut écrite, la Bleterie n'assigne aucune date; raison de plus, pour ne pas suivre l'ordre des tems, que souvent rien n'établit. Cette première, écrite par Julien avec beaucoup d'enjouement, nous apprend seulement que son ami enseignait avec succès les belles-lettres, à la jeunesse d'Égypte, et qu'il en faisait un objet de spéculation, ou d'intérêt.

Je te croyais retourné depuis long-tems sur les bords du Nil, aussi plus d'une fois, occupé de mon idée favorite, heureux, me disais-je, ces enfans d'Égypte, qui, accoutumés dès leur berceau à jouir de l'abondance des biens que leur procure le Nil, recueillent en ce moment les doux fruits de ta muse, non moins précieux, et même, selon moi, de beaucoup

supérieurs à ceux de ce fleuve magnifique ; il les enrichit en arrosant leurs campagnes ; et toi, en t'insinuant, par tes discours, dans leurs jeunes âmes, tu les conduis vers les trésors de la science, avec autant d'éclat qu'autrefois Pythagore, et après lui Platon, lorsqu'ils séjournèrent parmi leurs devanciers.

Je raisonnais de la sorte, ignorant que tu fusses plus rapproché de moi. C'est pourquoi, à l'arrivée de celui qui m'a remis ta lettre, j'ai d'abord été surpris; j'ai cru m'être fait illusion, et à peine m'en rapportais-je à mes yeux. Mais à la seule lecture de ton écrit, je me suis aussitôt convaincu, que nul autre ne s'exprimerait avec autant de grâce, et tu devines assez quel plaisir j'ai dû éprouver. J'acquérais en effet l'espérance plus prochaine de te revoir, dans le cas où tu voudrais donner pour quelque tems, du moins à ta patrie, la satisfaction de te posséder. Pour cette raison, j'aime à croire que si tu l'accuses, c'est en plaisantant, selon ta coutume. Car sans disconvenir avec toi, que l'air qui circule autour de ses habitans, ne soit tel que tu le qualifies, ou que l'eau qu'on y boit, n'ait la saveur des eaux de la mer, ou qu'enfin le pain qu'on vous y fournit, ne soit ordinairement mêlé d'orge, (inconvéniens que certes, par respect pour ta ville natale, tu n'as point exagérés), j'observe cependant, ô mon

excellent ami, que tu lui dois le bienfait d'avoir formé ton esprit à l'étude, et ton cœur à l'amour de la philosophie, en sorte que tu pusses un jour savoir te passer des délices de l'Egypte.

Tu sais, que le sage Ulysse eut pour patrie une île à la fois petite et stérile; car Itaque fut-elle jamais autre chose? Et pourtant, ni la nymphe Calypso, ni la perspective de passer à une vie plus parfaite, ne put le faire renoncer à cette même Itaque; comme jamais aucun Spartiate, tout en se rappelant le sévère régime domestique de Sparte, ne s'avisa de l'en blâmer.

Mais je vois assez pourquoi tu t'es permis cette sortie. Tu veux des richesses, mon bon ami, et pour peu que tu manques d'en gagner: hélas! t'écries-tu..., et de suite tu regrettes le Nil et ses trésors. Voilà bien, tu sembles l'avouer toi-même, voilà ce qui te rend si fréquemment l'hôte de cette contrée, et ce qui donne à ton corps la pâleur de celui d'un Chæréphon *.

---

* La pâleur de ce studieux disciple de Socrate avait passé en proverbe. On lui avait aussi donné les surnoms de *chauve-souris* et d'*homme de buis*; le premier, parce qu'il travaillait beaucoup la nuit; le second, à cause de la couleur jaune et plombée de son visage.

Je présume, en outre, que quelque nymphe amie, t'y retient dans ses bras, et que tu ressens, non sans amertume, le puissant aiguillon de l'amour. Qu'il en soit là-dessus ce qu'il plaît à Vénus, pourvu que dans peu surtout, je puisse te revoir bien portant, et même père de famille.

IIe. LETTRE.

Julien à Proærésius, rhéteur.

ARGUMENT.

Ce rhéteur chrétien, à qui les Athéniens avaient érigé une statue, fut, dit-on, excepté par Julien de la loi, qui défendait aux chrétiens, l'enseignement public. Muratori, dans ses anecdotes grecques, cite une épigramme de St-Grégoire de Nazianze, en l'honneur de ce même rhéteur, alors défunt. Il ne paraît pas que celui-ci ait accepté l'engagement d'écrire l'histoire de la guerre des Gaules et de l'avènement de son disciple à l'empire. Au moins ne reste-t-il rien de son travail. J'ai parlé de cet orateur dans la Vie de Julien (page 42.)

» Pourrais-je ne pas saluer affectueusement l'honorable Proærésius, homme dont les discours ont toute l'abondance et la rapidité de ces fleuves, qui se répandent dans nos campagnes, digne émule de Périclès par son éloquence, mais incapable de trou-

bler comme lui, et de bouleverser la Grèce, ne sois point étonné, si j'use avec toi d'une brièveté laconique. A vous autres sages, il appartient de composer de grands et longs discours, comme à nous de vous écrire en peu de mots.

Apprends donc, que je roule dans un cercle d'affaires, dont le nombre se multiplie chaque jour. Cependant, si tu veux écrire l'histoire de mon retour des Gaules, je t'en exposerai les motifs, et je te fournirai les lettres *, qui te serviront de documens. Mais si tu es décidé à te livrer jusqu'à l'extrême vieillesse, aux méditations, et aux exercices de l'art oratoire, ne me reproche point mon silence.

---

* Julien avait écrit lui-même ses *Mémoires sur l'expédition des Gaules*, qui, malheureusement, ne sont pas venus jusqu'à nous. Mais il désirait qu'une autre main traçât l'origine de ses brouilleries avec Constance, et le commencement des hostilités, que la mort de ce prince avait interrompues. En cela, il se montra plus délicat que ne l'avait été Jules César, à l'égard de Pompée.

IIIe. LETTRE.

Julien à Libanius.

ARGUMENT.

Ce rhéteur, dont nous avons beaucoup parlé dans la vie de Julien, avait promis à ce dernier, alors empereur, de lui envoyer, par le philosophe Priscus, deux discours, dont l'un est par lui qualifié de *délibération* ou *consultation sacrée*. Nous dirons, dans l'argument de la quatorzième lettre ci-après, quel est ce discours en forme de *consultation*. Priscus, étant en retard de trois jours, Julien somme Libanius de lui faire l'envoi des deux pièces, par la plus prochaine occasion.

« Puisque tu as oublié ta promesse, (car c'est aujourd'hui le troisième jour que le philosophe Priscus * qui devait arriver ici, n'a point paru,

* Ce Platonicien, recommandé par Maxime, fut attiré à Constantinople, par l'empereur Julien. Il faisait mystère de sa doctrine, et n'aimait point à se communi-

et m'a même écrit qu'il tarderait encore) je te la rappelle de nouveau; et je te somme d'acquitter envers moi, une dette dont tu sais pouvoir te libérer avec autant de facilité que j'aurais de plaisir à en recevoir le paiement; envoie-moi donc ce discours et cette délibération sacrée, mais promptement surtout, je t'en conjure, par Mercure et par les Muses. Mais en même tems, apprends dans quel état de langueur tu m'as précipité, pendant ces trois jours derniers, et reconnais toute la vérité de ce qu'a dit le poëte de Sicile : * *qu'un seul jour suffit aux amans pour les vieillir.* S'il en est ainsi, comme je le crois, ô mon généreux ami, tu as triplé, chez moi, la vieillesse.

J'ai dicté ce peu de mots pour toi, au milieu de

---

quer; aussi, ne devint-il jamais courtisan; il fut peu inquiété sous les règnes de Jovien et de Valens. Maxime, au contraire, qui avait montré autant de cupidité que d'ambition, eut une fin tragique. Ce Maxime avait, pour frère, Nymphidianus, qui servait à l'empereur Julien de secrétaire, dans l'administration des affaires de la Grèce. Cette particularité est attestée par Eunape.

* C'est le nom par lequel Julien désigne souvent, dans ses écrits (voyez le discours huitième), Théocrite, né, selon l'opinion commune, à Syracuse, ou du moins y ayant été transporté dès son jeune âge et y ayant passé presque toute sa vie. Il y composa ses idylles du tems du roi Ptolomée, fils de Lagus.

mes occupations : Il m'eût été impossible d'écrire, ayant la main plus paresseuse encore que la langue, quoique celle-ci soit déjà devenue, à défaut d'exercice, plus lente et plus mal déliée que de coutume. Reçois mon salut et vis pour moi, ô mon délicieux et très-aimé frère.

IVe. LETTRE.

Julien au philosophe Aristomène.

ARGUMENT.

Il nous reste, de Libanius, une lettre à cet Aristomène. Celle que Julien écrit à ce dernier, nous paraît devoir être de même date que la précédente. Le nouvel empereur invite ce sophiste païen à le venir trouver en Cappadoce. Il se plaint, en même tems, du peu d'attachement des Cappadociens pour le paganisme. En effet, ces peuples avaient détruit plusieurs temples d'idoles, à Césarée; et Julien les en avait punis. Ceux mêmes des Cappadociens, qui professaient l'ancien culte, y mêlaient beaucoup de pratiques de la religion des Perses.

Faut-il donc toujours attendre qu'on soit appelé, et là-dessus n'avoir jamais de préférence pour personne ? Gardons-nous d'établir une étiquette si rigoureuse, qui nous tiendrait auprès de nos amis, sur le même pied qu'on l'est auprès de ceux qu'on

ne connaît que superficiellement et comme par hasard. En vain quelqu'un demanderait ici, comment sans nous être jamais vus serions-nous amis ? qu'il dise aussi pourquoi nous aimons des hommes qui ont existé, il y a mille, je dirai même deux mille ans ? Certes, parce qu'ils étaient des gens probes, de mœurs pures, et que nous désirons beaucoup leur ressembler. Si nous n'approchons pas assez d'eux, (ce que je crains pour mon compte) du moins nous avons la volonté de marcher sur la même ligne.

Mais, pourquoi chercherons-nous de longs détours ? Si tu juges à propos de venir sans être appelé, tu viendras assurément : si tu t'attends à l'être, prends ma lettre pour un appel, mais surtout hâte-toi d'arriver parmi nous ; je t'en conjure, par Jupiter hospitalier ; viens, montre-toi au milieu des Cappadociens, en personnage véritablement grec ; car jusqu'ici, je vois chez eux des gens offrir des sacrifices de fort mauvaise grâce, et d'autres en petit nombre le faire d'assez bonne foi, mais sans en connaître les rits.

Ve. LETTRE.

Julien à la très-respectable Théodora.

ARGUMENT.

Cette Théodora est la même à qui Libanius adresse sa douze cent quatre-vingt-dix-neuvième lettre. Rien, dans le texte n'indique les qualités de cette dame, ni l'époque de la courte réponse que Julien fit à sa lettre ; il est probable que cette dame avait eu commission de ce prince, alors empereur, de lui procurer quelques livres. Mais on peut supposer aussi que ces livres soient parvenus à Julien dans les Gaules, et lor qu'il n'était encore que césar ; en ce cas, l'impératrice Eusébie, qui vivait alors, aurait chargé Théodora de transmettre au césar, quelques livres, pour servir de supplément à la bibliothèque qu'elle lui avait donnée avant son départ ; ainsi que nous l'avons rapporté dans notre vie de Julien.

J'ai reçu avec plaisir, de ta part, les livres que tu m'as envoyés, et les lettres que tu avais chargé le

bon Mygdonius * de me remettre. Mais ayant à peine quelque loisir (les dieux savent que je n'exagère point), je réponds par ces lignes : sois en bonne santé, et écris-moi toujours de semblables choses.

---

* Ce personnage paraît être le même auquel Libanius adressa plusieurs lettres amicales.

VIe. LETTRE.

Julien à Ecdicius, préfet d'Égypte.

ARGUMENT.

Cet Ecdicius avait été disciple de Libanius. La lettre que lui adresse Julien, doit avoir été écrite pendant le premier semestre de son règne, ou pendant qu'il faisait à Antioche les préparatifs de sa guerre contre les Parthes.

Si tu as négligé jusqu'ici de m'instruire, sur bien des objets de quelqu'intérêt, tu devais du moins m'écrire sûr cet Athanase l'ennemi des dieux vû que tu es depuis long-tems informé de nos édits solennels *, je jure donc par le grand Sarapis ** que, si avant les calendes de décembre, cet Athanase,

---

* *Nos édits solennels.* Ce même St.-Athanase, patriarche d'Alexandrie, avait déjà été exilé par les empereurs Constantin et Constance, fauteurs et protecteurs de l'arianisme.

** *Sarapis.* Ce grand *Sarapis*, que Julien avait en

l'ennemi des dieux, n'est sorti de la ville, ou plutôt de toute l'Egypte, je punirai, par une amende de cent livres d'or, la légion qui est sous tes ordres. Tu sais bien que, si j'hésite avant de condamner, je me décide plus difficilement encore à pardonner à quelqu'un, lorsque j'ai une fois prononcé contre lui.

Je vois avec peine que de cette même main part tout ce qui tend à faire mépriser les dieux. Ainsi de

---

vénération particulière, et dont il parle avec emphase, dans presque tous ses ouvrages, avait en Egypte deux temples fameux, l'un à Canope, et l'autre dans la ville même d'Alexandrie, tous deux appelés *Sarapium* et *Sarapeium*. Clément d'Alexandrie, l'homme érudit, le plus à portée de signaler l'origine de ce dieu *Sarapis*, a recueilli là-dessus les opinions des mythologues de son tems. Selon lui, Athénodore, fils de Sandon, donna la première statue de *Sarapis*, comme l'ouvrage des artisans employés par Sésostris, qui, de retour en Egypte, après ses brillantes expéditions contre les Grecs, érigea un monument, composé des sépultures réunies d'*Osiris* et d'*Apis*, et nommé *Osir-Apis*, par contraction, *Sarapis*. D'autres disent, selon lui encore, que ce *Sarapis* était une statue de Pluton, envoyée, à titre de reconnaissance, par les habitans de Sinope (ville du Pont), à Ptolémée Philadelphe, qui leur avait fourni des grains dans un tems de disette ; d'autres veulent que ce soit les habitans de Séleucie, qui aient envoyé, au même Ptolomée, cette statue, dans une circonstance analogue à la précédente, et pour le même bienfait. Le même

toutes tes opérations, en ce pays, je n'en verrai ni n'en pourrai apprendre de meilleure, que celle de l'expulsion d'Athanase, hors de toute la contrée d'Egypte ; je dis l'expulsion de ce misérable qui, sous mon règne, a osé porter à se faire baptiser, les dames les plus illustres de la Grèce.

Clément assigne, en outre, d'autres origines plus ignobles au culte de *Sarapis*, chez les Egyptiens, et même chez les Grecs et les Romains. (Voyez son Exhortation aux Gentils, p. 37, édition de Paris, 1566 ; traduction de Gentien Hervet, Orléanais.)

Enfin, si nous en croyons Eusèbe et Isidore de Séville, *Sarapis* est le même personnage qu'Apis, roi des Argiens, qui passa en Egypte, où il fut adoré sous le nom de Sarapis; voici le texte d'Isidore, l. VIII et dernier : Sarapis *omnium maximus ægyptiorum deus ipse est Apis, rex Argivorum, qui navibus transvectus in ægyptum, cum ibidem mortuus esset, Serapis appellatus est, etc.* Isidore ajoute que le taureau Apis était consacré à *Sérapis*, et qu'il fut adoré sous le nom de veau d'or, par les juifs dans le désert. L'opinion d'Apollodore, l. II, c. 1, se rapproche beaucoup de celle d'Isidore. Voici son texte : « Apis, roi ou plutôt tyran du Péloponnèse, petit-fils d'Inachus, roi d'Argos, fut tué par deux conspirateurs, Thelxion et Telchines : mort sans postérité, il fut mis au rang des dieux, sous le nom de *Sarapis*.

VIIe. LETTRE.

Julien à Artabius.

ARGUMENT.

On soupçonne que cette prétendue lettre n'est qu'un édit de tolérance, rendu par Julien, au commencement de son règne, et dont copie aura été adressée à cet Artabius, préfet ou gouverneur de quelque province romaine, ou magistrat d'une ville, dans laquelle s'étaient commis des excès contre les chrétiens.

Par tous les dieux! certes, il n'entre point dans mon plan, d'égorger les Galiléens, ni de les maltraiter sans raison, ni de leur faire aucune violence. Mais je suis entièrement d'avis qu'on leur préfère des hommes pieux : car la folie de ces Galiléens a pensé tout perdre *, tandis que par la

* Le prince fait ici allusion aux troubles longs et sanglans, auxquels donna lieu, sous Constance, la lutte

bienveillance des dieux, nous avons tous été sauvés. Honorons donc les dieux, et en même tems les villes, et les hommes voués à leur culte.

---

entre les ariens et les catholiques, lutte dans laquelle cet empereur, arien outré, fut loin de rester neutre. Car on vient de voir par la lettre précédente que cet empereur avait également banni Saint-Athanase, patriarche d'Alexandrie.

VIIIe. LETTRE.

Julien à George, le procureur général.

ARGUMENT.

L'épithète de procureur général ou trésorier de Julien, καθολικῷ, est tirée d'un manuscrit cité par le P. Petau. Elle se retrouve dans la cinquante-quatrième lettre, écrite au même George, et l'on verra par le texte de cette dernière, que ce George, ami de Julien, était païen comme lui. On ne peut donc le confondre avec l'autre George, évêque arien d'Alexandrie, dont il sera fait mention dans la lettre suivante, dans la trente-cinquième, dans l'édit d'amnistie aux Alexandrins, et ailleurs. Du reste, la lettre qu'on va lire très-flatteuse, ainsi que la cinquante-quatrième, pour ce George, trésorier général, paraît postérieure à l'avénement de Julien à l'empire.

Je t'appliquerais volontiers l'adage : *Te voici, ô Télémaque!* En effet, je t'ai parfaitement reconnu dans tes lettres, et d'après elles j'ai dessiné l'image

de ton âme divine, autant qu'il est possible de tracer, sur un cachet étroit, le type d'un grand caractère : car on peut, dans un espace très-borné, montrer beaucoup de choses. Le sage Phidias n'est pas connu seulement par les statues colossales qu'on voit de lui dans Athènes et dans Olympie, mais en outre, parce qu'il a su renfermer, dans de minces reliefs, le travail d'un grand art. On cite pour exemples, sa cigale et son abeille, ou si tu veux sa mouche *. Quoique sculptées en petit, gravées sur l'airain, chacune d'elles y reçoit de l'art, tout le mouvement de la vie; et peut-être même l'extrême petitesse de ces animaux a conduit naturellement la main de l'artiste. Vois encore, si tu l'aimes mieux, un Alexandre chassant à cheval, dont la dimension totale excède à peine celle de l'ongle d'un doigt de la main, et dont toutefois le travail est si admirablement combiné, qu'on distingue Alexandre tenant la bête fauve, dans l'attitude la plus menaçante, tandis que le coursier, impatient de sortir de la ligne où il figure, semble mouvoir ses pieds pour s'en échapper.

Nous te comparons à cet artiste, ô mon digne

* Ailleurs, Julien semble attribuer un semblable travail à un certain Myrmecide. (Voy. notre huitième note sur la troisième harangue, tom. I, p. 341.)

ami, toi qui, après avoir été tant de fois couronné dans la *carrière* * de l'éloquent Mercure, sais même en nous écrivant peu de lignes, montrer le plus haut degré du talent. Tu nous retraces l'*Ulysse* d'Homère, à qui il suffit autrefois de dire qui il était, pour frapper d'étonnement les Phéaciens. Si donc tu as besoin de l'encens de notre amitié, nous te le prodiguerons avec plaisir. On se trouve bien, parfois, des services que peuvent nous rendre ceux qui nous sont de beaucoup inférieurs. C'est du moins ce que nous apprend la fable de la souris, qui sauva le lion, dans l'espoir d'une récompense.

---

* Je lis διαύλῳ et non δι' αὐλῷ.

IXe. LETTRE.

Julien à Ecdicius, préfet d'Egypte.

ARGUMENT.

Cet Ecdicius est le même auquel est adressée la sixième lettre ci-dessus. Cette neuvième et les deux suivantes, sont postérieures à l'avénement de Julien à l'empire. Celui-ci, ainsi qu'on va le voir, recommande à Ecdicius de recueillir tous les livres qui avaient composé la bibliothèque de George, alors défunt. Ce George, le même dont parle St.-Epiphane, hæres. 76, et dont il sera encore question dans la lettre suivante de Julien aux Alexandrins, était l'évêque arien d'Alexandrie, opposé à Saint-Athanase, patriarche des catholiques de cette même ville, et que ses diocésains mirent en pièces pour se venger de ses cruautés, ainsi que des délations qu'il avait faites contre eux, près de l'empereur Constance. (Voyez notre vie de Julien, et la trente-sixième lettre à Porphyre sur ce George.)

Les uns aiment les coursiers; d'autres prennent plaisir à la chasse des oiseaux, ou des bêtes fauves :

quant à moi, j'ai été dès mon enfance, passionné pour les livres; et il me répugne de voir des hommes qui, non contens de s'être approprié l'or, pour satisfaire leur insatiable avarice, veulent aussi nous enlever nos trésors littéraires.

Rends-moi donc le service particulier de faire retrouver tous les livres de George : il en avait beaucoup sur la philosophie et sur la rhétorique; beaucoup aussi sur la doctrine des impies galiléens, et que je voudrais faire entièrement disparaître. Mais, dans la crainte de détruire en même tems ceux qui seraient précieux, fais une recherche exacte de tous, et que le notaire * même de Georges, te guide dans cette opération. Dis-lui, que s'il s'en acquitte avec fidélité, il aura sa liberté pour récompense : mais que si l'on découvre en cette affaire, quelques supercheries, il subira les tourmens de la question **.

---

* Les évêques avaient des secrétaires, appelés *notarii* et *scribæ*. Ces scribes, ou garde-notes, étaient ordinairement choisis parmi les membres du clergé : mais celui de George était, selon toute apparence, un séculier non encore affranchi, s'il est vrai que des hommes libres, autres que des chrétiens, sous les empereurs païens, ne fussent, en aucun cas, soumis à la torture. (Voyez la trente-sixième lettre.)

** La torture ou le chevalet, mis en usage pour

Je connais déjà les livres de George; il me les a communiqués presque tous, pendant mon séjour en Cappadoce; et je les lui ai renvoyés, après en avoir transcrit un certain nombre.

---

faire avouer aux coupables leurs crimes présumés, est une très-ancienne institution du droit romain. On l'appliquait surtout aux esclaves, tantôt en jugement, tantôt dans les maisons particulières, pour connaître les auteurs d'un crime domestique, par exemple, de la mort violente d'un père de famille. (Voyez Hotman et les autres interprètes du droit romain.)

Xᵉ. LETTRE.

L'empereur césar Julien, le Grand, l'Auguste, au peuple d'Alexandrie.

ARGUMENT.

Dans cette espèce d'édit ou de lettre, le prince reproche aux Alexandrins le massacre de leur évêque. On voit par le contexte, que cet événement avait eu lieu depuis la mort de Constance, et peu après que Julien eut pris possession de l'empire. Socrate cite cette lettre au troisième chapitre du troisième livre de son histoire.

Si vous n'avez point respecté Alexandre votre fondateur, et par-dessus lui encore, le grand dieu très-saint *Sarapis* *, comment du moins n'avez-vous tenu aucun compte de l'intérêt public, de l'humanité, de toute convenance en un mot, et s'il faut le dire, de nous-mêmes, que tous les dieux avec le

* Voyez la deuxième note, lettre sixième.

grand Sarapis, ont appelés à gouverner la terre, et à qui il appartenait de prendre connaissance des torts, dont vous aviez à vous plaindre? C'est la colère, dites-vous, qui vous a égarés; c'est cette fougue qui, vous mettant hors de sens, vous a portés, comme il n'arrive que trop, à de coupables excès : c'est elle, qui, au moment où vous auriez voulu la combattre, pour suivre les sages mesures que vous aviez prises d'abord, vous a fait transgresser les lois; et citoyens vous-mêmes, vous n'avez pas rougi de commettre un crime, que vous aviez si justement condamné dans vos concitoyens.

Mais dites-moi enfin, par Sarapis, pour quels torts reprochés à George, vous êtes-vous déchaînés contre lui? Il a, répondez-vous, aigri contre nous l'esprit de Constance de bienheureuse mémoire; et il a fait entrer dans notre ville sacrée, des troupes menaçantes. Car le préfet d'Egypte s'est alors emparé de l'auguste temple du dieu, et en a fait enlever de vive force les images, les offrandes et tous les ornemens du sanctuaire. Vous en fûtes avec raison indignés, et vous volâtes aussitôt à la défense du dieu, disons mieux, des trésors du dieu. Alors le chef militaire osa diriger contre vous ses soldats, sans doute au mépris des lois, de la justice et de la religion. Il en agit ainsi, par la crainte qu'il avait de déplaire à George, plus encore qu'à l'empereur

Constance, s'il vous eût traité avec égard et modération, ou plutôt avec moins de tyrannie.

Révoltés depuis contre George, l'ennemi des dieux, vous souillâtes d'un nouveau crime la ville sainte, lorsqu'il fallait le traduire au tribunal de vos juges. Alors, ce meurtre n'eût pas existé, les lois n'eussent pas été enfreintes; et la justice rendue convenablement, en vous mettant à l'abri de tout reproche, aurait puni l'auteur du sacrilége, et rendu plus circonspects, tous ceux qui osent mépriser les dieux, qui comptent pour rien des cités et des peuples florissans, et qui font consister la puissance à exercer contre eux des cruautés.

Comparez donc ma présente lettre avec celles que je vous ai naguères écrites : voyez quelle différence, et quels éloges je vous donnais alors! Et maintenant, par tous les dieux, quand je voudrais vous louer, votre délit m'en ôterait le pouvoir. Quoi! un peuple, à l'exemple des chiens en fureur, a osé déchirer un homme, et ne sait pas rougir de conserver *dégoûtantes* * de sang, des mains qui devraient être si pures, pour faire des offrandes aux dieux! Mais George, dites-vous, méritait le sort qu'il a subi; et moi j'ajoute, un pire et plus douloureux peut-être,

* Au lieu de καθαρεύοντας, je lis καταρδεύοντας ou καταρρέοντας.

et même en votre nom, je le veux encore; mais par votre fait, c'est ce que je ne puis vous accorder : car vous aviez des lois qu'il vous fallait tous respecter, et que chacun devait chérir. Si quelqu'un s'était avisé de les enfreindre, le public du moins serait resté dans l'ordre, vous auriez obéi aux lois, et vous n'auriez pas violé des institutions, qui furent dès le principe si sagement établies.

Par bonheur pour vous, ô Alexandrins, c'est sous mon règne que vous avez commis ce crime, sous moi, qui, par vénération, soit pour le dieu, soit pour mon oncle *qui porte mon nom*, qui commandait en Egypte, et dans votre ville même, je veux vous conserver une bienveillance fraternelle. Autrement, lorsqu'un peuple s'est permis de porter atteinte au pouvoir, ou au gouvernement qui doit toujours être pur, inflexible, et sévère, il conviendrait d'appliquer un remède plus violent, que la maladie dont il doit triompher. Cependant, par les motifs que je viens de vous expliquer, je ne vous oppose qu'un remède doux, celui de l'avertissement et de la persuasion, à laquelle sans doute vous vous prêterez d'autant plus aisément, que vous êtes Grecs d'origine, et qu'il en reste encore les plus nobles traces dans votre esprit et dans vos habitudes. Que ceci soit mis sous les yeux de mes citoyens d'Alexandrie.

XIe. LETTRE.

Julien aux Byzantius.

ARGUMENT.

La date présumée de cette lettre, ou plutôt de cet édit, est l'époque du séjour de l'empereur à Antioche, ou celle à laquelle il prit pour d'autres villes, et nommément pour celles d'Antioche, ainsi que nous l'avons vu dans le *Misopogon*, des mesures semblables à celles qu'il prescrit ici pour Constantinople. En voici l'occasion.

Les charges de sénateurs et de conseillers municipaux étant alors très-onéreuses, en raison des largesses à faire au peuple en certains jours, ou des frais de réception des princes à supporter, chacun de ces magistrats tâchait donc de se soustraire à de telles fonctions. Il y avait, en outre, des propriétés, soit sénatoriales, soit de familles, soumises au tribut, dit βῶλα, *Gleba*; et ceux qui possédaient les premières, ne gagnaient rien à garder une magistrature qui ne les dispensait pas de payer l'impôt. Julien les renvoie tous à leurs fonctions: il veut, en outre, qu'ils acquittent le tribut dont il

exempte seulement la capitale de l'empire, Rome païenne, qu'il regardait toujours comme la métropole du monde. Il en exempta aussi les médecins, ainsi qu'on le verra dans un autre édit ci-après.

Nous vous avons rendu vos sénateurs et vos conseillers *tributaires* *, soit qu'ils aient suivi la secte des Galiléens, soit qu'ils aient pris parti ailleurs, pour déserter le sénat, à l'exception de ceux qui ont rempli quelque ministère public, dans la capitale.

---

* πατροβαλεις.

XIIe. LETTRE.

Julien à Basile.

ARGUMENT.

Nous n'avons aucune notion, ni de la personne, ni de la qualité de ce Basile, ami particulier de Julien. Celui-ci était probablement maître de l'empire, lorsqu'il lui écrivit cette épître familière.

Certes, dit un proverbe, *tu ne m'annonces point la guerre*. Je suis même tenté de m'écrier avec un comique : *ô porteur de paroles d'or!* Courage donc; montre-toi en effet, et arrive de suite près de nous, comme un ami près de son ami. Car je t'avouerai, qu'une application constante aux affaires publiques n'est onéreuse qu'à ceux qui s'en occupent négligemment; mais ceux qui s'y livrent avec zèle, les soutiennent et y sont, ce me semble, les plus propres. J'aurai donc avec toi, l'occasion de prendre quelque repos, sans me relâcher de mes devoirs publics. Or, nous sommes assez d'accord, pour mettre de côté cette hypocrisie de cour, que tu as, je pense,

bien appréciée auparavant, et selon laquelle on apprend à louer ceux qu'on hait, aussi cordialement qu'on peut haïr des ennemis. Et quoique nous nous reprenions l'un l'autre, avec une entière liberté, nous ne nous en aimons pas moins, que les plus intimes amis puissent s'aimer.

Nous avons donc le bonheur, soit dit sans envie, de travailler en nous délassant, de nous occuper sans nous tourmenter l'esprit, et de dormir d'un sommeil toujours paisible. Parce que si j'ai veillé, c'était moins pour moi-même, que pour tous les autres. Tu trouveras peut-être mon verbiage insipide, et même ridicule; je viens en effet de tracer mon propre éloge, comme un autre *Astydamas* *; mais je t'écris ainsi, pour que tu saches bien que la présence d'un homme aussi sage que tu l'es, me serait plutôt utile, qu'elle ne prendrait sur mon tems. Empresse-toi donc d'arriver, ainsi que je t'en ai convié, et sers-toi, pour ce voyage, de la voiture publique; tu séjourneras parmi nous, aussi longtems que tu le jugeras à propos, et après que nous t'aurons congédié avec les honneurs que tu mérites, il te sera libre de repartir.

---

* Cet histrion, à qui on avait décerné une statue, y plaça une inscription à sa louange, et composée par lui-même.

XIIIe. LETTRE.

Julien, empereur, à son oncle Julien.

ARGUMENT.

Ce Julien ne peut être que le même en faveur duquel l'empereur pardonna aux Alexandrins le meurtre de George, leur évêque. (Voyez la lettre dixième.) Le nouvel empereur annonce à son oncle la mort de Constance, et, par conséquent, la fin de la guerre civile, qui commençait entre les deux rivaux. L'armée que commandait Julien et celle de Constance s'étaient accordées à proclamer le vainqueur des Germains et des Gaulois, comme étant le plus proche héritier du trône, comme étant déjà revêtu de la dignité de césars, et peut-être aussi désigné, pour empereur, par Constance, au lit de la mort.

La troisième heure de la nuit commence, et n'ayant aucun secrétaire sous mes ordres, vu qu'en ce moment tous sont occupés, j'ai à peine la facilité de t'écrire ce peu de mots. Nous vivons, grâces aux

dieux, et nous ne sommes plus réduits à souffrir ; ou à causer nous-mêmes des maux incalculables! J'ai pour témoin, le soleil, le premier dieu dont j'ai imploré l'assistance, et Jupiter, le roi des immortels; ils savent que, loin d'avoir jamais désiré la mort de Constance, j'aurais formé des vœux tout contraires. Pourquoi suis-je donc venu jusqu'ici? Parce que les dieux me l'ont formellement commandé, en me pronostiquant le salut, si j'obéissais, et des malheurs qu'ils ne pouvaient m'épargner, si je restais en demeure. Comme j'étais d'ailleurs déclaré ennemi, je croyais devoir semer l'épouvante, pour parvenir ensuite à un accommodement. Et dans le cas où il m'aurait fallu en venir aux mains, confiant mes destinées à la fortune et aux dieux, j'eusse attendu avec résignation les événemens que leur bonté aurait amenés.

XIVᵉ. LETTRE.

Julien à Libanius.

ARGUMENT.

Ce qu'on va lire n'est que le commencement d'une lettre que Julien écrit à ce rhéteur, après avoir lu sa *consultation sacrée*, ou son plaidoyer, en faveur d'Aristophane, maltraité par un tribunal, pour avoir consulté des astrologues. C'est ce plaidoyer dont Julien avait attendu si impatiemment l'envoi (voyez la troisième lettre), et c'est après l'avoir lu, qu'il en félicite l'auteur par cette quatorzième lettre, dont la majeure partie manque dans l'édition de Spanheim. J'en donnerai la traduction entière au supplément des lettres de Julien, où j'insérerai aussi la réponse de Libanius, afin que l'une éclaire l'autre. Celle de Libanius porte, en tête et dans le texte, *à Julien*, *empereur*; ce qui nous donne la date de celle-ci.

Hier avant dîner, j'ai lu presque tout entier ton discours *, et aussitôt après mon repas, j'en

* Cette harangue se trouve imprimée avec celles qui

ai achevé la lecture. Combien tu es heureux, de pouvoir parler, et plus encore de savoir penser ainsi! Quelle force oratoire! Quelles pensées! Quel plan! Quelle division du sujet! Quel enchaînement! Quel ordre! Quel à propos! Quelle diction! Quelle harmonie! Quel ensemble! »

---

nous restent de Libanius. Ce rhéteur y fait aussi mention du délateur Paul, dont nous avons parlé dans la vie de Julien, et dont il sera fait mention dans les lettres inédites, à la fin de notre collection.

XVe. LETTRE.

Julien à Maxime le Philosophe.

ARGUMENT.

La date de cette lettre est incertaine : cependant je présume que Maxime, appelé par Julien à la cour de Constantinople, n'y avait point encore paru.

On dit qu'Alexandre le Macédonien consacrait ses veilles à la lecture des poëmes d'Homère, pour se pénétrer, nuit et jour, de ses principes, dans l'art de la guerre. A son exemple, nous ne goûtons le repos du sommeil, qu'en cherchant un spécifique à tous nos maux, dans tes lettres que nous relisons assiduement comme si elles nous étaient tout récemment parvenues. Si donc tu veux bien, que ta correspondance amicale nous retrace l'image de ta présence, écris-nous et ne cesse jamais de nous écrire : ou mieux encore, viens sous les auspices des dieux, et dans l'intime persuasion que pendant ton absence il nous semble ne pas vivre, à moins que nous ne recevions des lettres, écrites de ta main.

XVIe. LETTRE.

Julien au même.

ARGUMENT.

Je soupçonne que cette lettre, d'une date incertaine, était écrite, non à Maxime, mais à Libanius, l'Apollon de Julien ; en sorte que ces mots, *au même* (Libanius), qui figurent au titre de la 16e. lettre, doivent, ainsi que cette lettre même, être transposés à la suite de la 14e. lettre. Ainsi, la lettre à Maxime sera la 16e.

La fable raconte, que l'aigle à dessein d'éprouver la légitimité de la race de ses aiglons, les enlève nus et sans plumes encore, jusqu'à la haute région de l'air, où il les présente aux regards du soleil, comme pour savoir de ce dieu témoin, s'il est le véritable père de cette jeune progéniture, ou s'il n'a eu qu'une race étrangère et bâtarde.

C'est ainsi que je te confie mes ouvrages, comme je le ferais à Mercure, le dieu de l'éloquence, afin que, lorsqu'ils ont frappé tes regards, tu prononces

sur leur sort, soit qu'ils puissent être répandus dans le public, soit que tu les rejettes, comme étrangers aux muses, ou que tu veuilles les engloutir dans les flots, comme autant d'enfans adultérins. Certes, dans un cas analogue, le Rhin ne sert pas mal les *Celtes* * quand il entraîne, dans le torrent de ses eaux, les enfans illégitimes, pour venger les outrages faits au lit nuptial, tandis qu'il fait surnager à la surface, ceux qu'il reconnaît sortis d'un sang pur, et les remet à leur mère éplorée, en témoignage irrécusable de la chasteté et de la sainteté de l'union conjugale.

* Julien a déjà cité ce trait dans sa seconde harangue. (Voyez la 19e. note, sur cette harangue. Du reste, le style de cette lettre prouve assez qu'elle ne s'adressait point à Maxime; et qu'ainsi que je l'ai conjecturé, elle devait être placée à la suite de celle de Libanius.

XVIIe. LETTRE.

Julien à Oribase.

ARGUMENT.

Julien, avant d'être nommé césar, eut, pour médecin et confident, Oribase, qu'il emmena dans les Gaules avec lui, et qu'il fit ensuite questeur à Constantinople. Celui-ci fit, par reconnaissance, hommage au prince de soixante-douze traités sur l'art de guérir. Et plus tard, il dédia, à son propre fils, un sommaire en neuf livres du même ouvrage. Il nous reste de lui des commentaires grecs, sur les aphorismes et pronostics d'Hippocrate, sur les ouvrages de Galien, etc., qu'il dit, dans sa préface, avoir composés par ordre de l'empereur, et de concert avec soixante-dix autres médecins habiles de son tems. Et, en effet, on trouve dans ses commentaires des définitions, des observations et descriptions anatomiques, des explications de mots grecs, enfin des données sur la propriété des vins de la Grèce, qu'on ne peut, selon la judicieuse remarque de Bosquillon, attribuer raisonnablement à d'autres qu'à notre Oribase et à ses collaborateurs.

Nous lisons dans Eunape (Vies des Sophistes), auteur grec du même siècle, « que cet Oribase de Pergame, médecin et orateur en grand crédit sous Julien, fut persécuté par les successeurs de ce prince, dépouillé de ses biens et relégué parmi les barbares, auxquels ses connaissances médicales furent très-utiles, et qui eurent pour lui la plus haute vénération. Il y termina ses jours avec gloire. »

La Bleterie rapporte à l'an 358, la lettre écrite à Oribase, par Julien, en quartier d'hiver à Paris, où il réprima les vexations de Florence, que l'empereur lui avait donné pour préfet du prétoire. L'origine de la brouillerie, entre Constance et le nouveau césar, peut effectivement remonter jusque-là. Mais alors Julien ne pouvait se flatter d'être sitôt maître de la couronne, ni, par conséquent, en faire la confidence mal voilée sous des songes qu'il aurait combinés avec son ami. En second lieu, Julien semble regretter, dans cette lettre, son ami Salluste, que Constance lui avait retiré. Je préfère donc de beaucoup le sentiment du P. Petau, qui en fixe la date après l'élévation du césar à l'empire. Celui-ci signale, dans sa lettre à son ami, un ennemi acharné qu'il ne nomme pas, et qui venait de le quitter, pour l'aller dénoncer à Constance. Il le qualifie de misérable *eunuque* (*androgyne*, mot que la Bleterie traduit mal à propos par *efféminé*, puisqu'il signifie, dans la langue des Grecs, un *hermaphrodite*); c'est l'épithète qu'il prodigue dans sa lettre aux Athéniens et ailleurs, à l'eunuque Eusèbe, valet de chambre de Constance. Mais cet eunuque

s'était-il réellement abouché avec Julien? ou celui-ci qualifie-t-il d'*androgyne*, Florence, suppôt d'Eusèbe, et récemment parti de Vienne pour l'aller trouver près de Constance, son maître. Dans cette dernière supposition, Julien confondrait par mépris Florence avec l'eunuque Eusèbe, puisque tous deux jouaient le même rôle, quoiqu'un seul fût l'eunuque. A la date de cette lettre, Constance avait donc assez ouvertement rompu avec Julien, pour que la guerre entr'eux parût imminente, et pour que le nouvel empereur espérât de partager l'empire avec son rival.

Le divin Homère a dit, que deux portes sont ouvertes aux songes *, et qu'il ne faut pas ajouter la même foi, aux divers événemens qu'ils nous prédisent. Pour mon compte, cependant, j'estime, que si jamais tu as deviné quelque chose de juste, ce sont les faits qui vont avoir lieu. Moi-même je prévois quelque chose de semblable aujourd'hui.

J'ai vu en effet, dans mon songe un grand arbre planté dans une vaste salle à manger : vieux, il penchait vers la terre, et de ses racines semblait par-

---

* Virgile a imité cette fiction d'Homère dans ces vers du 6e. livre de son Énéïde, si bien rendus par l'abbé de Delille :

Sunt geminæ somni portæ, quarum altera fertur
Cornea, etc.

tir un jeune arbrisseau. Je fus tourmenté de la crainte que ce petit arbre ne fût arraché avec le grand. Je m'approche donc, et j'aperçois le grand arbre étendu sur le sol; tandis que le rejeton encore debout n'était que soulevé de terre. A cette vue, mon inquiétude redouble. Quel bel arbre m'écriai-je! mais son rejeton n'est-il pas menacé de périr? Alors un inconnu se présente, et me dit : regarde de plus près, et ne te troubles point : car la racine du grand arbre demeurant couverte de terre, le petit demeurera intact et recevra des forces nouvelles.

Voilà mon songe; dieu sait ce qu'il en doit arriver. Mais j'ai bien à cœur d'apprendre à quelle époque, ce *misérable eunuque* * a tenu les propos dont tu m'instruis; était-ce avant ou après s'être abouché avec moi; dis-moi franchement ce que tu auras pu en apprendre.

Quant à ce qui le regarde personnellement, le fait est que j'ai, aux dépens de ma dignité, gardé le silence sur les injustices dont ses administrés ont été les victimes; il en est que j'ai ignorées, il en est aussi dont je n'ai pas voulu entendre parler; d'antres auxquelles je n'ai point ajouté foi : quelques-unes enfin, que j'ai cru devoir imputer à ses favoris.

Cependant, lorsqu'il a osé dans ses infâmes et

---

* *Misérable eunuque*, ἀνδρόγυνος, épithète que Ju-

dégoûtans libelles *, m'accuser du crime honteux qui était le sien ; que me convenait-il de faire ? devais-je me taire ou riposter ? le premier parti était assurément à la fois absurde, vil et peu en harmonie avec le respect dû à la divinité. Le second, sans doute était juste, courageux et en même tems digne d'un homme libre ; mais il cadrait mal avec l'embarras des circonstances où nous étions placés. Qu'ai-je donc fait ? je me suis contenté de dire ouvertement et en toute occasion, à des personnages que je savais bien devoir le lui rapporter : « *Certes, cet homme rétractera ses écrits dans lesquels il blesse toute pudeur* ». Ce propos lui ayant été rendu, sans qu'il se corrigeât, il s'est permis quoique peu éloigné de ma personne,

---

lien donne constamment à Eusèbe, et qui ne peut se rendre par *efféminé*, pour être appliquée à Florence. (Voyez l'argument.)

* *Dans ses infâmes libelles.* ὑπογράμματα, *mémoires*, *factums*, *etc.* Il ne s'agit donc pas ici d'un simple projet de capitation que Julien avait refusé de signer, mais de longues vexations commises par Florence, au nom de Julien, qui les désavoua, et que ce Florence, de concert avec Eusèbe, imputait cependant au jeune prince dans des écrits calomnieux, pour achever de le perdre dans l'esprit de Constance. Eusèbe fut, après la mort de Constance, livré aux tribunaux par Julien. Florence avait sagement disparu.

dieu m'en est témoin, tout ce qu'un tyran tant soit peu réservé n'eût jamais osé tenter.

Dans cet état de choses, que devait faire un zélé disciple, imbu comme je le suis, de la doctrine d'Aristote et de Platon ? fallait-il abandonner tant de malheureux à la discrétion des brigands, ou plutôt les défendre de tout notre pouvoir avant qu'ils fussent, comme je le craignais, réduits par les intrigues de ces mêmes scélérats, à faire entendre les derniers chants du cygne * ? je tiens pour honteux, d'une part, de condamner à mort, et de priver de la sépulture, des tribuns militaires qui auraient quitté leurs rangs, même pour sauver leurs jours en danger ; et d'autre part, d'abandonner nous-mêmes le poste que nous occupons, pour la défense des malheureux, au moment où il s'agit surtout de sévir contre les auteurs de tant de rapines, et où dieu

---

* *Les derniers chants du cygne.* Expression proverbiale, usitée chez les anciens, et signifiant l'annonce d'un accident ou d'une mort prochaine. Le cygne chante, dit-on, jusqu'au dernier moment de sa vie, et prélude, en quelque sorte, à son agonie. Cicéron (lib. I, Tusculan.), dit, d'après Socrate sur Platon, que le cygne est consacré au dieu Apollon, parce qu'il chante avant sa mort, et nous apprend ainsi, comme par prévoyance, qu'en quittant une vie misérable, il passe à une autre plus heureuse et plus digne d'envie.

combattera pour nous, puisqu'il nous met les armes à la main. Du reste, si j'en dois souffrir, ma conscience sera du moins à l'abri, et j'aurai la consolation de l'avoir écoutée.

Puissent les dieux me rendre le vertueux Salluste, et dussé-je par suite avoir un successeur *, je ne vois pas quel inconvénient il en peut résulter. Ne vaut-il pas mieux en effet pratiquer le bien pendant un court espace, que de mal faire éternellement ? Non ; les dogmes des péripatéticiens ne sont point, quoi qu'en disent certains sophistes, moins énergiques que ceux des stoïciens. La seule différence que j'établis entre les deux philosophies est, qu'à mon avis, celle-ci est plus exaltée et plus tranchante; l'autre, au contraire, est plus prudente et convient davantage à ceux qui savent y persister.

---

* *Un successeur.* On voit ici que Julien était loin de se croire sûr de son fait ; qu'il cherchait plus à se défendre des injustes fureurs de Constance, qu'à lier une partie contre lui. Eunape a donc attribué bien légèrement à Oribase la gloire d'avoir élevé Julien à l'empire. Il me paraît ridicule de chercher dans cette lettre, plus de mystère que dans celle que Julien écrivait à Libanius, à Jamblique et à ses plus intimes amis. (Voyez ci-après mes notes sur la 60e. lettre à Jamblique.)

XVIIIe. LETTRE.

Julien au philosophe Eugène.

ARGUMENT.

Cet Eugène, que le P. Petau croit avoir été le père de Thémistius, fut, autant qu'on peut le conjecturer, d'après le témoignage de l'orateur son fils, un philosophe très-marquant et recommandable, à beaucoup d'égards. Rien n'indique la date de la lettre que Julien lui écrit. (Voyez la seconde harangue de Thémistius, sur cet Eugène.)

On raconte que Dédale fit, pour son Icare, des ailes de cire; et qu'il força la nature d'obéir à l'art. Je rends volontiers hommage à son industrie; mais je ne puis approuver son dessein, d'avoir osé le premier confier le salut de son fils à une cire facile à se fondre. Cependant, s'il m'était permis, j'envierais, avec le poëte *de Téios* *, la faculté

* C'est Anacréon, natif de cette ville d'Ionie.

qu'ont les oiseaux de voler, non que je voulusse monter dans l'Olympe ou vaincre quelque dépit amoureux ; mais je dirigerais mon essor, jusque sur tes hautes montagnes, pour aller t'embrasser, toi mon unique souci, selon l'expression de Sapho.

Mais puisque la nature, en me renfermant dans la prison de mon corps, m'ôte le moyen de faire voler mes paroles dans les airs, je me sers, pour te joindre, des ailes dont je puis disposer ; je t'écris et par là, je suis avec toi, autant qu'il m'est possible : Tel est, sans doute, le motif qui a fait donner, par Homère, aux paroles l'épithète *d'ailées*, parce qu'en effet elles peuvent voler partout, comme les oiseaux les plus légers se transportent aisément, où ils veulent ; toi donc ô mon ami, aie soin de m'écrire : tu as plus que moi à ta disposition, le secours de ces mêmes paroles ailées, par lesquelles tu sais si bien émouvoir tes amis intimes, et les rendre aussi joyeux, que s'il t'avaient présent.

XIXe. LETTRE.

Julien à Hécébole.

ARGUMENT.

Hécébole est le sophiste sous lequel l'empereur Julien avait étudié. L'abbé de la Bleterie n'a pas jugé cette lettre digne d'être traduite ; mais il en a publié une autre, qu'il croit adressée à un autre Hécébole, t. II, p. 352. Il serait difficile d'assigner une date à celle qu'on va lire. J'ai parlé de cet Hécébole dans ma vie de Julien, tom. I, pag. 42.

Il plut à Pindare de nous peindre les muses aux *pieds d'argent* *, voulant, sans doute, comparer l'éclat dont elles brillent dans l'art de la parole, avec ce que la matière nous montre de plus apparent. Le sage Homère aussi, qualifie l'argent de *brillant* et l'eau *d'argentée*, parce qu'elle reluit, comme les rayons du soleil, par la beauté de ses re-

* *Aux pieds d'argent* ἀργυροπεζῶν. Cette épithète se trouve, en effet, au 16e. vers de la 9e. Pythique. (Voyez ma *traduction complète des Odes de Pindare.*)

lets. Enfin la belle Sapho appelle la lune *argentine*, vu que sa blanche clarté nous dérobe la vue des autres astres de la nuit. D'où il me semble devoir conjecturer, que les dieux ont voulu accorder à l'argent la préférence sur l'or; car outre que l'argent plaît généralement à l'œil; l'utilité qu'en tirent les hommes pour les commodités de la vie, le met beaucoup au-dessus de cet or, enfoui sous la terre et se dérobant à leurs recherches; et ce n'est pas moi seul, ce sont les anciens qui le disent ainsi. Lors donc que je te rends, pour la médaille d'or dont tu m'as gratifié, une autre semblable en argent, ne crois pas mon présent inférieur au tien; et ne t'imagine point y avoir perdu, comme Glaucus, en échangeant son armure. En effet, Diomède lui-même ne donna pas sans dessein ses armes *d'argent* *, pour en avoir d'autres en or, puisque les siennes lui étaient beaucoup plus utiles, et qu'elles avaient, comme le plomb la force d'émousser et de repousser les traits.

---

* *Ses armes d'argent.* Homère, en effet, au 6e. chant de son Iliade, nous représente Glaucus, aveuglé par le fils de Saturne, au point d'échanger ses armes du prix de cent bœufs, contre celles d'airain, que portait Diomède, et qui ne valaient que neuf bœufs. « Le bœuf était une monnaie des tems héroïques, frappée avec l'effigie d'un bœuf, par le roi Thésée, selon Plutarque, en sa Vie des Hommes illustres. Julien semble supposer ici

Nous plaisantons de la sorte avec toi, parce que tes lettres nous fournissent l'occasion de te harceler avec quelque liberté. Mais si tu veux réellement nous faire des dons plus précieux que l'or même, écris-nous et ne cesse jamais d'en agir ainsi ; car tout ce qui viendra de toi, je le préférerai constamment aux plus grandes richesses du monde.

---

que les armes de Diomède étaient d'argent, ou plutôt argentées. Mais, dans sa lettre, en forme de discours, à Thémistius (voyez cette lettre et la 5e. note qui s'y rapporte), il suit le texte d'Homère, et il donne à Diomède des armes de bronze, autrement d'airain.

Au reste, cette comparaison est tout-à-fait du style et du goût de Julien. C'est même ce qui nous persuade que la lettre est incontestablement de celui-ci. Mais il n'est pas aisé de deviner le sens de la comparaison qu'il y fait de l'échange d'armure entre les deux guerriers, avec le don d'une médaille d'argent, par Julien, contre une médaille d'or, offerte par Hécébole. Il me semble cependant que, dans cette comparaison, Julien, quoiqu'en donnant de l'argent pour de l'or, prétend jouer le rôle de Glaucus, et qu'il prête, à son ami Hécébole, par une fine plaisanterie, le rôle de Diomède.

La citation de l'épithète ἀργυρόπεζαν, *aux pieds d'argent*, donnée par Pindare aux muses et à la déesse des plaisirs, est une seconde preuve de l'authenticité de cette lettre de Julien.

XXe. LETTRE.

Julien à Eustochius.

ARGUMENT.

Cet Eustochius, le même à qui Libanius adresse sa 851e. lettre, ne nous est point connu d'ailleurs. La mort de Julien l'empêcha, sans doute, de parvenir au consulat ; mais l'invitation seule à en venir recevoir les honneurs, fait croire que la lettre a été écrite depuis la promotion de Julien à l'empire ; à moins que ce prince n'entende ici, par *honneurs du consulat*, une fête qu'il voulait donner à son ami, à l'occasion de quelque nouveau consul.

Le sage Hésiode nous donne le conseil d'inviter aux fêtes domestiques nos voisins, comme partageant les mêmes sentimens que nous, parce qu'avec nous aussi, ils souffrent et s'affligent, lorsqu'un malheur imprévu nous a frappés. Je dirais plutôt, qu'il faut alors appeler ses amis, non ses voisins : j'en donne pour raison, qu'un voisin peut fort bien être un en-

nemi, qualité qui est assurément aussi étrangère à un ami, qu'au blanc d'être noir, ou au chaud d'être froid. Tu sais que ce n'est pas d'aujourd'hui, mais depuis long-tems, que tu es mon ami; et n'en aurais-tu d'autre preuve que celle de voir, que j'ai toujours été, et suis encore avec toi sur ce pied; elle te suffirait sans doute. Viens donc toi-même recevoir les honneurs du consulat. La voiture publique t'amènera avec un seul *attelage* (de deux chevaux), ajoutes-y *un cheval de plus* *. Et si tu désires quelqu'autre chose, tu trouveras ta bonne Énodia **, et avec elle Énodius, que nous avons fait venir ici tout exprès.

---

* L'original porte ici le mot παρίππιον. Il résulte d'une longue note du P. Petau, sur ce passage, que la voiture *publique*, ne servant qu'aux agens qui voyageaient par ordre de l'empereur, n'était attelée que de deux chevaux; mais qu'on pouvait en ajouter un troisième, qui, toutefois, ne devait pas porter une charge de plus de cent livres.

** Ces personnages sont loués par Thémistius, dans sa 13e. harangue, p. 669, édition de Petau.

XXIe. LETTRE.

Julien à Callixène prêtresse de la ville de Pessinunte.

ARGUMENT.

Cette lettre fut écrite par Julien, l'an 362, après son voyage à Pessinunte, ou lorsqu'il partit l'année suivante, pour aller porter la guerre en Perse.

Le tems seul nous apprend à discerner l'homme juste. Voilà ce que nous ont prêché nos devanciers; j'en dis autant de l'homme pieux et dévoué au culte de la divinité. Tu ajouteras sans doute, que la postérité rend un égal hommage à l'attachement que Pénélope eut pour son époux. Mais, répondrai-je, quel homme, à moins qu'il n'ait perdu la raison, par le breuvage de la Mandragore *, voudrait qu'une

* Plante narcotique, du genre des campanules, avec laquelle on composait un breuvage provoquant le délire ou une excitation analogue à celle que produit l'opium chez les Turcs.

femme mît l'amour de son mari avant celui qu'elle doit à la divinité? Si quelqu'un donc, ayant égard aux tems, met en parallèle Pénélope, assez généralement célèbre par sa fidélité conjugale, avec ces *femmes religieuses* *, qui naguères ont couru risque de la vie; et s'il considère que, par surcroît de maux, leur danger a duré une fois plus long-tems, comment osera-t-il comparer Pénélope à toi?

Fais plus de cas du mérite de tes œuvres, pour lesquelles tous les dieux veulent te récompenser. De notre part, tu recevras une double dignité sacerdotale; c'est-à-dire, qu'au sacerdoce de la très-sainte déesse *Cérès* **, dont tu es déjà en possession, nous ajontons celui de la grande mère déesse Phrygienne, que tu exerceras dans la pieuse ville de Pessinunte.

---

* Cette prêtresse païenne avait été persécutée pour sa religion, sous l'empereur Constance.

** Ici, Julien distingue Cérès, de Cybèle, mère des dieux; puisqu'il associe le sacerdoce de la première à celui de la seconde déesse. Ailleurs, il les confond, et notamment en deux endroits de son discours, en l'honneur de la mère des dieux.

XXIIe. LETTRE.

Julien à Léontius.

ARGUMENT.

Ce Léontius était, à ce qu'il paraît, un militaire retiré, en qui Julien avait confiance, et qu'il créa capitaine de sa garde. Je ne le crois pas le même que celui à qui Libanius écrivit beaucoup de lettres.

L'historien de Thurium * dit, quelque part, que les oreilles de l'homme le servent moins fidèlement que ses yeux ; mon opinion sur ton compte est bien contraire à la sienne. Car j'en crois plus à mes oreilles, qu'à mes yeux : et quand bien même je t'aurais vu dix fois, je m'en rapporterais moins à mes yeux, qu'à ce que j'apprends de toi, par une per-

* Julien désigne ici Hérodote, natif d'Halicarnasse, mais qui écrivit son histoire à Thurium, ville d'Italie, où il mourut et fut enseveli.

sonne qui ne sait point mentir. Elle te dépeint comme un homme qui, s'étant toujours bien montré, fait encore des pieds et des mains, selon l'expression d'Homère, de nouveaux efforts pour se surpasser lui-même.

C'est pourquoi nous te permettons le *port d'armes* * décorées, et nous te faisons parvenir l'armure complète destinée aux fantassins, et qui est plus légère que celle à l'usage de la cavalerie. Nous t'incorporons en même tems aux milices domestiques, qui font le service près de notre personne. Ces milices sont tirées de la classe des vétérans, accoutumés aux exercices militaires, et ayant fait déjà plusieurs campagnes.

---

* Le mot grec correspondant est χρῆσιν, service ou usage.

XXIIIᵉ. LETTRE.

Julien à Hermogène, ex-préfet d'Égypte.

ARGUMENT.

Il est évident que Julien a écrit cette lettre après son entrée solennelle à Constantinople, et lorsqu'il créa une chambre de justice à Chalcédoine.

Laisse-moi m'écrier, avec les *poëtes* * : ô quel bonheur j'ai d'être inopinément délivré, et de voir que, contre toute attente, j'ai échappé à l'hydre à plusieurs têtes ! Par Jupiter, je ne parle point ici de Constance mon frère, quel qu'il ait été, mais des bêtes féroces qui l'entouraient, dont les yeux menaçaient tout le monde, et qui rendaient ce prince plus cruel, quoiqu'il fût de sa nature moins réservé qu'on ne se l'imaginait communément. Maintenant qu'il a

* Le texte porte μελικτας, ou μελπτας, expression familière à Pindare, pour désigner les poëtes.

passé à une autre vie, je fais les souhaits accoutumés : *que la terre soit pour lui légère* *.

Mais comme de nombreux accusateurs s'élèvent contre ses agens, j'ai livré ceux-ci aux tribunaux. Pour toi, mon ami, qui dois être sur les lieux, accours au plus vite ; car si jamais je désirai de te voir, par tous les dieux, c'est au moment présent, où je t'ordonne de venir, dès que j'ai la satisfaction d'apprendre que tu es sain et sauf.

---

* Ce passage a été malignement interprété par l'auteur de l'*Histoire de l'empereur Julien*, (pag. 365, 1er, volume).

XXIVe. LETTRE.

Julien au très-illustre Sarapion.

ARGUMENT.

On ne peut conjecturer la date de cette lettre, que parce que Julien se trouvait alors à Damas, en Syrie, ou tout près de cette ville, ou enfin à Antioche. Rien n'indique qu'il fût déjà empereur, si ce n'est l'attachement qu'il montre aux dieux du paganisme. La lettre à Sarapion, personnage non connu, n'offre d'ailleurs de particulier que la description des figues de Damas, ville dont les poëtes latins ont aussi vanté les prunes. Les allusions fatigantes de Julien, au nombre *cent* des figues qu'il envoye à Sarapion, présentent les mêmes difficultés que les passages de ses autres discours, où il parle de la vertu des nombres. (Voyez mes notes sur ces discours). Du reste, sa description de l'espèce de figues, de la manière de la multiplier et d'en conserver les fruits, peut intéresser quelque classe de lecteurs.

Chacun a sa manière de gratifier ses amis. Pour moi, je t'expédie le mets que j'estime devoir être le

plus doux assortiment de tes délectables festins; cent figues sèches, à longue queue, et de l'espèce que produit notre pays. Tu seras sans doute moins flatté de la richesse, que de la bonté de mon présent. Rien, au dire d'Aristophane, n'est plus doux que les figues, si l'on en excepte le miel, qui même, sous ce rapport, ne lui est point supérieur. Hérodote l'historien, pour exprimer l'isolément absolu de certains peuples : *chez eux*, dit-il, *on ne connaît, ni les figues, ni rien de ce qui est bon*. Ce qui ne peut signifier autre chose, sinon qu'il regarde la figue, comme le meilleur des fruits, et le climat où elle naît, comme ne pouvant manquer de rien.

Le sage Homère, qui a vanté dans chaque fruit, tantôt la grandeur, tantôt la couleur ou la beauté, n'accorde la douceur qu'à la figue seule. Il se contente de donner au miel l'épithète de jaune, pour ne pas se compromettre en appelant *doux*, une substance parfois acre. Mais il n'hésite point à désigner la figue, ainsi que le nectar, par leur commune qualité de *doux*. Hippocrate, tout en disant que le miel a une saveur douce, ajoute qu'il devient amer, en passant dans nos humeurs; et en cela, je ne suis point éloigné de son opinion. Car on convient assez généralement qu'il engendre la bile, et qu'il se convertit en une humeur bien opposée au goût qu'il avait primitivement; circonstance qui semble décéler

sa tendance naturelle à l'amertume. Comment, en effet, acquierrait-il cette amertume, si d'avance il ne renfermait le principe qui l'a fait dégénérer de ce qu'il était? Mais la figue joint à l'avantage d'une saveur douce, celui d'être d'une heureuse digestion : aussi est-elle aux hommes d'une utilité si grande, qu'Aristote ne balance pas à dire qu'elle est le contre-poison de toute substance vénéneuse, et qu'on en fait constamment usage dans les repas, pour détruire les qualités nuisibles des autres alimens. Nous la voyons également employée de préférence dans les lustrations sacrées, pour envelopper ou entraîner les souillures des mets destinés aux sacrifices. En un mot, que la figue soit consacrée aux dieux, qu'elle figure sur nos autels *, plus convenablement qu'aucune victime, et que son parfum soit préférable à tout encens, je ne suis pas le seul qui le prétende, c'est tout homme instruit de ses vertus, par les écrits d'un sage Hiérophante.

Le judicieux Théophraste **, en exposant dans ses principes d'agriculture, l'ordre selon lequel des arbres d'espèce différente peuvent être réunis à un seul tronc, et s'amalgamer ensemble, nous paraît

* Ἐμβωμίον.

** Hist. Plant., l. II, c. 1 et 7, et l. I, de Causis, c. 6.

s'attacher de préférence au figuier, comme plus susceptible de recevoir des greffes étrangères, et d'en pousser les divers rejetons, lorsqu'on retranche les branches principales, et qu'on y pratique des ouvertures ou incisions, pour y implanter une autre race d'arbres; au point que ce même figuier offre, par la variété des fruits qu'il produit, l'aspect du plus agréable verger. Mais tandis que les autres fruits sont de peu de durée, et se conservent mal, ceux de la figue vivent au-delà d'une année, et la naissance de l'an, accompagne la chute de l'autre, en sorte qu'ils vieillissent en se succédant mutuellement, comme ceux du jardin d'Alcinoüs, dont parle si bien Homère. Je veux bien que ce dernier trait se ressente un peu de l'exagération poétique; mais pour ce qui concerne la figue, il n'exprime que l'exacte vérité : c'est en effet de tous les fruits le plus durable. Cependant, quoique cette qualité soit inhérente à la nature même de la figue, j'estime que celle qui croît chez nous, est aussi supérieure à toutes les autres, comme le figuier est en général au-dessus de tous les arbustes. Ce n'est pas sans motifs, que nous en sommes seuls en possession. Certes, il eût fallu que la ville de Jupiter par excellence, l'œil de tout l'Orient, j'entends ici la cité vaste et sacrée de Damas, si supérieure en tout, soit par la magnificence des objets religieux, et la grandeur de ses

temples ; soit par l'heureuse température des saisons, par la beauté de ses sources, par le nombre des fleuves qui l'arrosent, et par la fertilité de son territoire ; il a fallu, dis-je, pour faire de cette ville le plus superbe théâtre du monde, qu'elle seule fût capable de produire un aussi noble fruit. C'est pourquoi l'arbre ne souffre aucun déplacement ; ses rejetons ne dépassent point les limites du sol où il est né ; et par une loi commune aux plantes indigènes, il refuse de se multiplier ailleurs.

L'or est partout le même, ainsi que l'argent ; notre contrée seule produit un fruit, qui ne peut croître autre part ; et comme les richesses qu'on tire de l'Inde, ou les soieries de Perse, ou les productions vantées de l'Ethiopie, se répandent en divers pays, par la voie du commerce ; ainsi notre figue, qui ne naît dans aucun autre coin de la terre, est par nous distribuée dans toutes les régions ; et il n'existe point de ville, point d'île, où elle ne parvienne, et ne trouve des amateurs de son goût délicieux. Aussi n'y a-t-il point de hachis, point de gâteaux, point de mets friands qui l'égalent en suavité ; tant elle est admirable, et de beaucoup supérieure au reste des alimens.

Les autres espèces de figues, ou se mangent d'ordinaire en automne, ou se font sécher pour un autre tems. Les nôtres ont seules ce double emploi : elles

sont excellentes sur l'arbre, et meilleures encore, quand elles sont sèches. Il convient d'admirer aussi, et le superbe coup-d'œil qu'elles présentent autour du tronc, et des diverses branches, d'où leurs pédoncules s'allongent en forme de calices, et comment l'arbre lui-même, se couronnant de ses fruits, les range, pour ainsi dire, en cercle autour de lui, pour s'en former un magnifique collier.

Mais l'art de les conserver long-tems, n'a pas moins de prix, que leur consommation n'offre de volupté. En effet, nous n'avons pas comme ailleurs, la coutume d'entasser nos figues, sur une seule et même place, ni de les faire sécher en masse au soleil. D'abord nous les cueillons avec précaution : et, après les avoir entourées de branches épineuses, nous les suspendons aux murs, où elles demeurent, pour être blanchies et séchées aux purs rayons du soleil, en même tems qu'elles sont garanties par de nombreuses pointes acérées, contre les attaques des animaux et des volatiles.

Je me suis assez étendu jusqu'ici, dans ma lettre, sur l'origine, sur la douceur et la beauté, sur la préparation et l'emploi de nos figues. Maintenant je dois faire voir, que leur nombre de cent (2), étant le plus noble, renferme, sans contredit, en lui, la perfection de tous les autres. Je n'ignore pas toutefois, que, selon la doctrine de nos anciens sages, le nom-

bre impair l'emporte sur le nombre pair, en ce que, principe de tout accroissement, il ne peut s'amalgamer, ou s'apparier par deux : car la chose semblable à une autre, disent-ils, demeure nécessairement telle qu'est cette dernière; mais, où il y a deux, un troisième constitue l'impair. Cependant, s'il m'est permis de parler ici avec plus de hardiesse, je dirai, quoique tout nombre soit dans son origine, susceptible de s'accroître par un autre, il n'en est pas moins juste, d'attribuer la cause de l'accroissement, au nombre pair, plutôt qu'à l'impair. En effet, l'unité ne serait pas un nombre impair, si elle n'avait un terme auquel on puisse inégalement la comparer. Au lieu que la conjonction binaire engendrant une double imparité, alors deux nombres se prêtent naturellement à l'accroissement d'un troisième; et de rechef, si vous associez un second binaire au premier, vous aurez le quaternaire. Ainsi leur mutuelle réunion, tout en constatant l'imparité primitive de chacun de leurs élémens, se trouve constituée en nombre binaire. Et ceci une fois avoué, j'ai, ce me semble, le droit de conclure, que la décade, ou le nombre dix, multiplié par lui-même, produit la centaine; en sorte que l'unité n'est que la progression d'un à dix, et le nombre cent, le produit de dix, multiplié par lui même. D'où il suit que la décade, en s'étendant, arrive d'elle même au centenaire;

après celui-ci, la somme des autres nombres reprend toute sa force, au moyen de l'unité, avec laquelle le binaire combiné engendre constamment l'impair, et se reproduit, jusqu'à ce que la somme des nombres s'élève à un second centenaire, et de ce dernier à un autre, par l'accumulation successive des centenaires, qui peuvent ainsi s'étendre à l'infini.

Pour cette raison, Homère, dans son poëme, me paraît avoir à dessein, supposé à Jupiter, une égide ornée de *cent* lanières de cuir; et sans doute il a usé de cette allégorie, soit pour nous révéler, que le plus parfait des nombres, convient seul au plus parfait des dieux, et peut mieux faire ressortir sa supériorité, soit plutôt, (comme en effet, nul autre nombre que le centenaire ne représente mieux l'univers, sous la forme ronde d'un bouclier), que le poëte ait voulu nous retracer, dans la révolution centenaire, l'idée de l'être invisible qui régit cet univers.

Dans le même sens, la fable nous dépeint Briarée aux *cent* mains, assis à côté de Jupiter, et combattant contre la puissance de son père, comme pour nous faire entendre, que la force parfaite dont ce géant est pourvu, ne peut bien s'exprimer, que par un nombre également parfait.

Ajoutons que Pindare le Thébain, célébrant dans ses chants de triomphes, la défaite de Typhon, et rapprochant du grand monarque des dieux, la force

de cet énorme géant, croit ne pouvoir mieux exalter la puissance du premier, qu'en disant, que d'un seul coup il frappa de mort, le géant aux *cent* têtes. Ce qui signifie que nul autre qu'un géant né avec *cent* têtes, n'était capable de se mesurer avec Jupiter, et que celui-ci, seul entre les dieux, pouvait terrasser un tel monstre.

Simonide le Lyrique, comprend dans un seul mot l'éloge d'Apollon, en l'appellant par excellence le dieu *cent* ; épithète la plus sacrée, pour désigner que ce dieu tua de ses *cent* flèches le serpent Python, et qu'il s'honore moins du surnom de Pythien, que de celui de *cent*, qui est son plus glorieux apanage.

Qui ne sait enfin, que l'île de Crète, le berceau de Jupiter, est principalement renommée par le nombre de ses *cent* villes : qu'Homère ne nomme jamais Thèbes, sans la qualifier de ville aux *cent portes*, ce qu'il regarde sans doute comme le plus beau de ses titres. Je passe sous silence les *hécatombes*, (immolation de cent bœufs) offertes aux dieux, les temples à cent pieds, les autels à cent gradins, les cent places ou lieux de réunion, les champs à cent arpens, et tant d'autres objets à l'usage des dieux et des hommes, et qui tirent leurs noms de ce nombre symbolique. C'est le même aussi qui distingue nos dignités militaires et civiles, et qui illustre nos *centuries* guerrières, comme il honore nos magistratures.

Mais les bornes d'une simple épître, ne me permettent pas de m'étendre davantage ; et j'ai besoin que tu m'excuses toi-même, d'avoir été trop diffus sur un pareil sujet. Cependant si tu juges que ma lettre ait assez de mérite pour obtenir ton approbation, elle pourra être communiquée à d'autres. Mais si, pour atteindre le but, elle a besoin de passer par une autre main que la mienne, qui mieux que toi, lui donnera le degré de perfection qui lui manque, pour être livrée aux regards du public ?

NOTES

SUR LA VINGT-QUATRIÈME LETTRE.

(1) *Hippocrate, etc.* Ce patriarche de la médecine, dit, en effet, en parlant des affections internes et de l'assimilation des humeurs par les voies digestives, que le miel peut, à raison des prédispositions de quelques sujets, contribuer à la dégénérescence des humeurs en bile amère. Galien, dans son Traité des Alimens, partage l'opinion de cet oracle de Cos; et il conseille, comme nos médecins modernes, de soumettre à l'ébullition dans l'eau, le miel qui sert à édulcorer les boissons et les apozêmes médicinaux. Cette double observation n'a pas échappé au P. Petau, dans ses notes sur le passage de Julien dont il s'agit.

(2) *Leur nombre de cent.* Jean Meursius, auteur de la *Décade pythagoricienne* (Denarius pythagoricus), tant de fois cité dans les notes de notre traduction de Julien, n'a pas manqué de rappeler, au 12e. et dernier chapitre de son ouvrage latin sur les nombres, ce passage de la lettre à Sarapion, qu'il traduit en la manière suivante : *Centenarius certe numerus aliis est honoratior, ac perfectionem in numerorum comprehendit.* Ce qui rentre bien dans notre version. Le même savant cite au même chapitre d'autres témoignagnes des anciens, sur le rapport

de perfection entre le nombre dix et celui de cent. J'en transcrirai ici quelques-uns, sans prendre la peine de les interpréter ; et j'adopte, comme exacte, la traduction qu'il en fait de grec en latin. *At denarius numerus* (le nombre dix) *apud Aristotolem et philosophos, quæcumque nascuntur aut intereunt comprehendit, omnisque numerus à denario, juxta revolutione, generatur. Et interdùm justissimi viri, dextras sibi porrigebant, denarium numerum, ad negocii de quo agerent certitudinem, præferentes.* (*Alexandre d'Aphrodise, probl.*, l. II, quæst. XLVII.) *Centenarius verò numerus est perfectissimus, tum quia à senistrâ manu separatus dextrâ principium tenet, tum quiâ denario completur decies multiplicato. Quadratum autem vocant, qui res ejus modi profitentur.* (Théodoret, sur le Cantique des Cantiques.) — *Est porrò numeri intervallum finitum denarius. Qui enim ulteriùs numerare statuat, ad unum iterum, duoque et tria regreditur: ac denarium secundum numerat donec vicenarium compleat. Et tertium item, ut ad tricenarium veniat. Tum deinceps idem facit, quoad decimo denario numerato, centenarium attingat. Ac rursùm centum, eodem modo numerat: indè sic in infinitum, repetito denarii intervallo, progredi potest.* (Hiéroclès, sur les vers dorés de Pythagore.)

Je me borne à ces trois citations; et même je ne me les suis permises que parce que l'ouvrage, où je les puise, se trouve rarement dans le commerce de la librairie, au moins en France.

Cependant, comme ces notions ne répandent qu'un bien faible jour, sur ce que Julien dit, dans cette lettre, des nombres pair et impair, j'ajouterai pour comparaison le témoignage de trois auteurs, qui sont entrés en de très-longs détails sur ces nombres et sur leurs vertus. Le

premier est Aulus Gellius, qui vivait avant Julien sous l'empereur Sévère.

« Le nombre impair sept, dit cet Aulus Gellius, d'après Varron, est plein et parfait; il compose la semaine; il fait, dans le ciel, les grands et petits septentrions, les pléiades, les planètes; il règle le cours de la lune à quatre fois sept jours...... Les solstices et les équinoxes ont lieu dans le septième signe du zodiaque; l'embryon se forme en sept jours dans le corps de la femme; les changegemens, qui surviennent dans le corps humain, sont climactériques, c'est-à-dire, *échelonnés* de sept en sept années; les jours critiques des maladies sont septenaires, sept, quatorze, vingt-un. (A. Gell., l. III, cap. 10.)

Cicéron, sur le songe de Scipion, met aussi le nombre sept parmi les nombres pleins et parfaits; en général, tout nombre impair était réputé plein et de bon augure, dit Censorinus (*de Die Natali*, c. 20), *impar numerus plenus et magis faustus habebatur.* Pline croyait les nombres impairs, plus énergiques que les pairs. *Impares numeros ad omnia vehementiores credimus.* Plin., l. XXVIII, c. 2. Virgile avait dit dans le même sens : *Numero deus impare gaudet* (Egloga VIII.) Aussi, Julien convient-il dans la lettre en question, que tous les anciens sages préféraient le nombre impair au pair.

Outre cette distinction des nombres en pair et impair, les anciens donnaient, d'après Pythagore et Platon, au nombre impair, la qualité de mâle, et au pair, celle de femelle. *Et esse imparem marem, parem fœminam superius diximus.* (Macrob.) Ils appelaient androgynes, *viro-fœmina*, les nombres engendrés par la multiplication d'un pair avec un impair. La monade, ou l'unité, n'est ni mâle, ni femelle; mais elle remplit les fonctions des

deux genres ; accouplée avec un nombre pair, c'est-à-dire, femelle, elle fait la fonction de mâle, et engendre un nombre impair ou femelle comme elle : ainsi, un et deux font trois ; en s'accouplant avec un nombre impair, ou mâle, elle produit un nombre femelle : ainsi, un avec trois font quatre. La même chose a lieu par voie de multiplication. Car, le nombre impair, ou mâle, pris pour multiplicateur, engendre également le pair et l'impair : ainsi, trois multipliés par deux, égalent six; trois multipliés par trois, valent neuf. Au contraire, le nombre pair est femelle, parce qu'il n'engendre jamais qu'un nombre pair comme lui ; deux fois quatre font huit, quatre fois quatre seize, quatre fois trois valent douze.

Martianus Capella, argumentant, dans le même sens, procède par voie d'addition et de multiplication : il reconnaît aussi le nombre pair pour femelle, et l'impair pour mâle. Voici comment il parle du nombre *cinq*. *Constat ex utriusque sexus numero ; trias* * *quippè virilis est*, *dyas* ** *feminea existimata* (M. Capella, l. VII, *de Pentade* ***.)

Le même auteur définit plus loin les nombres *parfaits*, ceux qui sont pairs par leurs seules parties : *perfecti sunt qui partibus suis pares sunt.* Tel est, selon lui, le nombre six composé d'un, de deux et de trois. — Enfin, l'unité est, d'après lui encore, le germe de tous les nombres, et la cause de leur accroissement, *numerorum seminarium, incrementorum causam.* (*Ibid. de Arithmetica.*)

---

* *Trias.* Le nombre trois.

** *Dyas.* Le nombre deux.

*** *De Pentade.* Du nombre cinq.

Tels sont les principes d'où à dû partir Julien dans sa comparaison entre les nombres pairs et impairs ; on les trouve dans tous les auteurs, qui ont traité cette matière. Tous aussi, pour combiner les nombres et pour vanter leurs résultats, procèdent à la fois, et par voie d'addition, et par voie de multiplication. On a pu le remarquer dans le passage ci-dessus, d'Aulus Gellius, où cet auteur assujétit le cours de la lune, au nombre des vingt-huit jours, produit de sept, multiplié quatre fois par lui-même. Macrobe, qui vivait environ cent ans après Julien, reproduit les mêmes hypothèses, et développe les idées des anciens, au ch. VI de son premier livre, sur le songe de Scipion; là, il fait l'éloge du septenaire, comme nombre plein et parfait, résultant de deux nombres, dont l'un est pair, l'autre impair (quatre et trois); l'un mâle et l'autre femelle. Car, ajoute-t-il, le nombre impair est appelé mâle et le pair femelle. *Nam impar numerus mas et par femina vocatur. Item arithmetici imparem patris, et parem matris appellatione venerantur. Hinc et Timæus Platonis fabricatorem mundanæ animæ deum, partes ejus ex pari et impari, id est duplari et triplari numero intertexuisse memoravit; ità ut a duplari, usquè ad octo, a triplari, usque ad viginti septem staret alternatio mutuandi. Hi enim primi cubi utrinque nascuntur; siquidem a paribus bis bini, qui sunt quatuor, superficiem faciunt: bis bini bis, qui sunt octo, corpus solidum fingunt. A dispari verò ter terna, quæ sunt novem, superficiem reddunt. Et ter ternater, id est ter novena, quæ sunt viginti septem, primum æquè cubum alterius partis efficiunt. Undè intelligi datur, hos duos numeros, octo dico et septem.... solos idoneos ad efficiendam mundi animam judicatos.*

On voit clairement ici la combinaison des nombres, par multiplication d'un pair avec un autre pair ou impair, ou de l'un et de l'autre par lui-même. Voici maintenant un autre procédé de combinaison par addition, ou association d'un nombre pair avec un impair, et réciproquement. *Constat septenarius numerus, vel ex uno et sex, vel ex duobus et quinque, vel ex tribus et quatuor.... ex uno et sex, prima compago componitur. Unum autem, quod monas, id est unitas dicitur, et mas idem et femina est, par idem atquè impar, ipse non numerus sed fons et origo numerorum. Hæc monas initium finisque omnium, neque ipsa principii aut finis sciens ad summum refertur deum.... Hæc illa est mens à summo nata deo, quæ vices temporum nesciens in uno semper quod adest consistiit ævo..... Hanc monadem ad animam referri..... Vides, ut hæc monas orta prima rerum causa, ad usque animam ubique integra et semper individua, continuationem potestatis obtineat, etc., etc.* (Macrobe, c. VI, l. 1, *in somn. scip.*)

Ces notions, et beaucoup d'autres que nous ne rapportons point, appartiennent au système de Platon sur les nombres. Or, Julien avait adopté toute la doctrine de Platon, et il y renvoie, à chaque moment, ses lecteurs. C'est donc en grande partie, dans les nombres, qu'il faut chercher la clef des allégories mythologiques, qui figurent si souvent dans les harangues et discours de Julien. (Voyez aussi les notes 5ᵉ. et 9ᵉ. de notre traduction de la 4ᵉ. harangue sur le dieu soleil.

XXVe. LETTRE.

Julien au Peuple juif.

ARGUMENT.

Dans cette lettre, Julien semble supposer qu'il ne s'occupait pas alors à rebâtir le temple de Jérusalem. Mais rien n'atteste non plus qu'il n'eût pas essayé de le faire avant cette époque. Il se contente d'annoncer l'intention où il était de restaurer la ville sainte, immédiatement après son retour de l'expédition contre les Perses. Pour le moment, il flatte beaucoup les juifs, en leur faisant connaître le zèle qu'il a mis à les décharger d'impôts vexatoires, au profit du trésor, et à les libérer d'un tribut levé par leur grand-prêtre, et perçu en son nom par des apôtres, ou envoyés. Dès l'an 429, selon Tillemont, ce grand-prêtre n'existait plus, ou du moins il n'avait plus de fonctions, ni de droits analogues à ceux qu'il exerçait du tems de Julien. On ne peut rapporter la date de cette lettre, qu'aux années 362 ou 363. (Voyez notre vie de Julien et notre *observation*, à la fin du second volume du présent ouvrage.)

Je présume que le joug de la servitude, qui pèse depuis long-tems sur vos têtes, vous est moins insupportable, que la taxe non sanctionnée, par laquelle on vous astreint à payer au trésor public des sommes exorbitantes. Témoin oculaire de cet abus, je l'ai connu mieux par les rôles dressés contre vous. J'ai d'abord proscrit un nouvel impôt, dont on allait vous charger; et j'en ai écarté l'odieux projet, en retirant moi-même de mes archives, et en brûlant les matrices, afin que personne ne pût désormais vous accabler de vexations aussi atroces.

Je n'en rejette pas uniquement la cause sur mon frère Constance, d'honorable mémoire, mais plutôt sur ses favoris et commensaux, hommes barbares par caractère, et impies dans l'âme. Aussi, me suis-je saisi de leurs personnes*, et les ai-je fait périr dans

* L'auteur de l'*histoire* de l'empereur Julien, prenant cette expression à la lettre, se récrie contre la barbarie du prince, qu'il transforme en bourreau de ses sujets. Certes, il faut une forte dose de prévention pour voir dans ces formes historiques, un autre fait que l'incarcération et la mise à mort, par les ordres du prince. Qui ne sait que, chez tous les historiens, les mots *interfecit*, et autres équivalens, ne signifient jamais autre chose que, *il fit mettre à mort?* Julien se reporte ici au

les cachots, pour qu'il ne reste parmi nous aucune trace de leur existence. J'ai poussé plus loin ma bienveillance à votre égard : j'ai signifié à Jules, votre frère et votre vénérable patriarche, l'ordre d'abolir l'exaction que vous appelez, *droit d'apostolat*; et j'ai même défendu, à qui que ce fût, de percevoir à l'avenir cet inique tribut, afin que, jouissant d'une parfaite tranquillité sous mon règne, il vous fût libre d'adresser, pour moi, vos vœux les plus ardens au dieu régulateur de l'univers, dont la main pure a daigné placer sur mon front la couronne impériale.

Le souci enchaîne naturellement les facultés de l'homme, et l'empêche d'élever ses mains suppliantes vers le ciel ; tandis qu'un peuple, libre de toute inquiétude, est disposé à demander, au dieu tout-puissant, la prospérité de l'empire, qui fait le grand objet de nos soins. Formez donc des vœux unanimes, pour qu'après la guerre de Perse, qu'il me tarde de terminer avec succès, je puisse rebâtir la ville sainte de Jérusalem, depuis si long-tems dépeuplée ; l'habiter de ma personne, et y rendre avec vous de solennelles actions de grâce au dieu suprême.

---

tribunal de Chalcédoine, par lui institué, et qui prononça, contre divers individus, les peines de mort, d'exil ou de réclusion.

XXVIᵉ. LETTRE.

Loi de Julien sur les Médecins.

ARGUMENT.

La date de cette loi se trouve dans le code Théodosien (3ᵉ. titre du livre 13ᵉ.), sous le consulat de Mamertin et Névita, répondant à l'année de J.-C. 361. La loi est adressée aux archiâtres ou médecins en chef, qualité qui semble appartenir spécialement aux médecins des deux capitales, Rome et Constantinople.

L'expérience atteste clairement combien l'art médical est salutaire aux hommes. Et c'est à ce glorieux titre que tous les philosophes nous le représentent, comme émané du ciel. En effet, il remédie à la faiblesse de notre nature, et aux infirmités auxquelles nous sommes chaque jour exposés. D'après ces considérations, et conformément aux statuts des rois, nos prédécesseurs, mus aussi par notre philanthro-

pie, nous ordonnons que vous soyez, à l'avenir, exempts des servitudes sénatoriales *.

---

* Voyez la note sur la 11e. lettre, concernant les sénateurs et les *patroboles*, conseillers tributaires, remplaçant les sénateurs démissionnaires ou défunts, pour les biens possédés par les premiers.

XXVIIe. LETTRE,

Ou édit, adressé aux Alexandrins.

ARGUMENT.

Cette lettre, ou cet édit, fut envoyé au peuple d'Alexandrie, en l'an 362 ; il n'est dirigé que contre Saint-Athanase, qui avait été disgracié sous Constantin, et banni deux fois par Constance, partisan de l'arianisme.

Il fallait, sans doute, qu'un homme banni, définitivement par les édits de plusieurs empereurs, attendît au moins un autre édit royal, pour retourner dans ses foyers, au lieu de pousser le délire et l'audace, au point d'en agir comme si ces lois n'existaient pas. Nous avions seulement permis depuis peu aux Galiléens, exilés par le bienheureux *Constance* *, de se rendre, non dans leurs églises, mais

* Vossius lit *Constantin*.

dans leurs patries respectives. Cependant, j'apprends que le fougueux Athanase, emporté par sa témérité ordinaire, est allé, au grand déplaisir du peuple religieux d'Alexandrie, reprendre possession de ce qu'ils appellent le *trône épiscopal*. Sur ce, nous lui signifions l'ordre de sortir de la ville, le jour même où il aura reçu les lettres de notre clémence. S'il y reste, nous décernerons des peines plus fortes et plus rigoureuses.

XXVIIIe. LETTRE.

Julien à Libanius, sophiste et questeur.

ARGUMENT.

Cette lettre est une de celles qu'il a écrites sur la route, en se rendant d'Antioche à son quartier-général d'Hiéraple, pour porter le guerre en Perse. Il paraît que Julien venait de quitter Libanius, à Antioche, ou près de cette ville, lorsqu'il lui adressa le journal de son voyage. Pour cette raison, la Bleterie, qui a traduit cette lettre, commence par ces mots : *Après vous avoir quitté, j'allai coucher à Litarbes.*

Je me suis porté jusqu'à Litarbes, bourg de la Chalcide; le hasard m'y a fait remarquer une route, où sont les restes d'un *camp d'hiver* *, formé au-

* Le texte porte ἐνέτυχον ὁδῷ λείψανα ἐχούσῃ χειμαδίων Ἀντιοχικῶν. La version latine du P. Petau n'est obscure que par le mot *hybernorum*, qui peut quelquefois être pris, quoique mal à propos, pour *hiemalium*, au lieu

trefois par l'armée du peuple d'Antioche. Cette route, âpre dans sa totalité, offrait d'un côté un marécage ; de l'autre, une montagne. Du côté du marais, sont des pierres qui paraissent avoir été jetées à dessein, mais non travaillées, et assez semblables à celles dont on pave les rues de nos villes ; elles étaient liées, comme pour la construction d'une muraille, excepté que la vase y tenait lieu de chaux. Au premier relais sur cette route, vers la neuvième heure, je reçus la visite de la majorité de vos sénateurs ; peut-être connais-tu déjà quel a été mon

---

que le mot grec correspondant, χειμαδίων, dont le nominatif χειμαδία, sous-entendu στρατοπεδα, ne signifie jamais que les *hiberna* (*castra*) de Cicéron, ou les *hibernacula* de Jules César, opposés aux camps, dits *æstiva*, dans Tite-Live. Suidas et les plus anciens vocabulistes grecs observent que χειμάδιον, s'entend du lieu, et χειμέριος, de la température. Ce dernier mot signifie toujours *frigidus*, *hiemalis*, et s'applique aux habits, etc. Henri Etienne, dit encore plus expressément, d'après Suidas, etc., que le mot χειμαδιον, s'entend toujours d'un cantonnement d'hiver. Rien donc ne peut excuser la méprise de la Bleterie, qui a traduit « le *chemin se ressentait de l'hiver d'Antioche.* » Mais à quelle époque ce camp des Antiochiens avait-il été formé ? Julien ne le dit point. Il nous apprend seulement, que ce camp était défendu d'un côté, par une montagne ; de l'autre, par un étang.

entretien avec eux ; mais tu l'apprendras plus volontiers de ma bouche, s'il plaît aux dieux que nous nous voyions bientôt.

De Litarbes, je me suis rendu à Berrhée. Là, Jupiter m'a dévoilé ses augures les plus favorables. Et, après y avoir passé un jour, je suis allé visiter la citadelle : j'ai immolé à Jupiter un taureau blanc, selon l'usage des rois. J'ai disserté quelque tems avec les sénateurs sur les affaires de la religion. Tous ont applaudi à mon discours ; cependant, peu d'entr'eux m'ont paru persuadés ; et c'était précisément de ceux dont je connaissais d'avance les *bons* * *sentimens*. Mais bientôt devenus plus hardis, ils ont banni toute pudeur. Ainsi l'on voit trop souvent, ô dieux ! les hommes rougir du bien, du courage de l'âme, de la piété, et tirer une sorte de vanité, du mal même, et du sacrilége, ainsi que de la mollesse de l'esprit et du corps. Plus loin, la ville de Batné m'a offert un séjour auquel je n'ai rien vu d'égal, même en votre pays, à l'exception de *Daphné* **,

---

* Le mot *bons* est pris ironiquement.

** Bourgade délicieuse par son site et ses ornemens, bâtie, comme Antioche, par Séleucus, qui donna à celle-ci le nom de son père, Antiochus : elle se trouvait à quarante stades de la ville, arrosée de belles fontaines, et entourée d'un bois de quatre-vingt-neuf

avec laquelle on la compare en effet. Pour moi, je préférerais Batné, à l'Ossa, au Pelion, à l'Olympe, aux superbes vallées de Thessalie, et à Daphné même, mis à part son temple et sa statue, consacrés à Jupiter Olympien, et à Apollon Pythien. Au reste, tu as composé, sur cette Daphné, un éloge, tel qu'aucun homme, vivant aujourd'hui, n'en pourrait faire un semblable, et dont aucun des anciens, je pense, n'a laissé de modèle. A quoi bon m'étendrais-je sur un sujet que tu as si magnifiquement traité? Certes, je n'en ferai rien.

Je reviens à Batné; le nom est barbare; mais le

---

stades, consacré à Apollon Pythyen et à Diane, et embellie par un temple de Jupiter Olympien, et par plusieurs statues et monumens.

Batné, ville à laquelle Julien compare cette *Daphné*, était une ville de Syrie. On y arrivait par Berée ou Berrhée, et par Callicomé. De cette *Batné*, on allait à Hiéraple; et de cette dernière ville, à une autre Batné, qu'Ammien qualifie de *municipium osdroenæ*, en Mésopotamie, et où l'on passait pour se rendre à Carres et à Edesse. Ce fut dans cette seconde *Batné*, que, selon Ammien, l. XXIII, c. 2, arriva la chute d'un édifice, qui coûta la vie à cinquante soldats, et qui parut de mauvais augure à Julien. Aussi l'historien superstitieux range-t-il cet accident au nombre des présages sinistres qu'il avait accumulés dans le chapitre précédent, à l'occasion de l'éruption volcanique de *Jérusalem*.

pays est grec. D'abord, la vapeur de l'encens circulait autour de la contrée, et partout nous voyons étaler la pompe des sacrifices, chose qui, sans doute, nous étant agréable, nous paraissait pourtant exagérée. Car les cérémonies doivent se faire hors de la foule, et n'avoir pour témoins, que ceux qui offrent les sacrifices, qui apportent leurs offrandes et leurs vœux. Mais de tels abus seront incessamment corrigés par nos soins.

J'ai remarqué la position de Batné dans un champ touffu et orné de jeunes cyprès, parés de toutes leurs fleurs, et dont aucun ne porte les traces de vétusté ou de corruption.

Le palais n'offrait rien de précieux. Il était construit en terre glaise et en bois, sans aucun ornement; mais ayant un jardin plus modeste que celui d'Alcinoüs, et comparable à celui de Laerte: dans ce jardin, se voyait un petit bosquet de cyprès. Des arbres bien alignés, de distance en distance, en appuyaient la clôture. Le milieu était occupé par des massifs, où croissaient des légumes et des arbres fruitiers de tout genre. Qu'ai-je fait en ce lieu? J'ai offert des sacrifices dans la soirée, et le lendemain, dès l'aube du jour, ainsi que j'en ai l'habitude.

Ces cérémonies augustes terminées, à ma grande satisfaction, je suis redescendu à la ville, où les citoyens sont venus à ma rencontre. J'y ai été accueilli

chez un hôte, que je voyais pour la première fois, mais que j'aimais déjà depuis long-tems. Quoique tu en saches déjà la raison, je saisis cependant avec plaisir l'occasion de te l'expliquer de nouveau. Je m'abreuve de nectar, quand j'entends parler, ou que je parle moi-même, de tels sujets. Celui, dont il s'agit, est Sopater, le gendre et l'élève * du divin Jamblique. Je regarderais, comme le plus injuste et le plus vil des crimes, de ne pas chérir des hommes de cette trempe. Mon attachement a un motif de plus. Cet ami avait autrefois reçu chez lui mon cousin et mon frère ** *germain*. Pressé par eux de renoncer au culte des dieux, il a su se préserver d'une telle contagion, chose assez difficile. Voilà pour ce qui me concerne, tout ce que j'ai voulu t'écrire, en cette ville sacrée (Hiérapolis), où je suis.

Quant aux affaires militaires et d'économie politique, ce ne serait que sur les lieux, que tu pourrais en prendre connaissance. Tu n'ignores pas que

---

* Ce Sopater fut, en effet, le disciple et le gendre de Jamblique, auquel Julien écrit la lettre 34 et 40. (Voyez cette lettre, ou plutôt la note y relative.)

** Julien n'eut pas d'autre frère que Gallus. Quant au cousin ἀνεψιὸν, il devait être un des neveux de Constantin-le-Grand.

les détails en sont trop multipliés, pour être compris dans une lettre, et même dans trois, si l'on se piquait d'exactitude. Je me contente de t'en offrir un précis.

Mon premier soin a été d'envoyer des députés aux *Saracéniens* *, pour les inviter à se rendre auprès de nous. J'ai ensuite fait partir des surveillans adroits pour empêcher que quelqu'espion n'aille d'ici prévenir nos ennemis des intentions que nous avons contre eux. J'ai ensuite prononcé sur les *délits militaires* **, un jugement que je crois être à la fois doux et raisonnable.

Je me suis procuré beaucoup de chevaux et de mulets, pour le service de l'armée que je rassemble. J'ai à ma disposition, sur les rivières, des vaisseaux que l'on charge de froment et surtout de *biscuit* *** et de vinaigre. Tu t'imagines aisément que tout ce qu'il a fallu dire et faire pour obtenir chacun de

---

* Saraceniens, autrement Sarasins peuples errans, qui s'étendaient jadis de l'Assyrie aux Cataractes du Nil. Ammien, l. XIV, c. 4.

** Je crois qu'il s'agit ici de quelques révoltes ou délits contre la discipline militaire; on voit, en effet, dans Ammien-Marcellin, que, dans cette campagne, il eut plus d'une fois occasion de les réprimer.

*** *Pains secs.*

ces résultats, ne peut être consigné dans la plus longue lettre du monde. Qu'ai-je besoin de te faire l'énumération des lettres que j'ai écrites, et des mémoires que j'ai composés sur les chances heureuses qui me suivent, et qui, j'espère, m'accompagneront partout ?

XXIXe. LETTRE.

Julien au général Grégoire.

ARGUMENT.

La qualité de général peut s'appliquer également à un intendant militaire, c'est-à-dire, gouverneur, ou à un administrateur du fisc.

Quelques lignes, écrites de ta main, ont suffi pour me causer un extrême plaisir. Je te paie maintenant de retour, et j'estime qu'il ne faut pas mesurer notre amitié par la longueur des lettres, mais par l'étendue de la bienveillance.

XXXe. LETTRE.

Julien à Alypius, frère de Césaire.

ARGUMENT.

Cet Alypius avait été architecte-géographe, et se trouvait alors surintendant du trésor impérial. Ce fut certainement le même aussi que Julien chargea dans la suite de la reconstruction du temple de Jérusalem ; et qu'Ammien dit avoir commandé dans la Bretagne. Cette lettre lui fut probablement écrite dans les Gaules ; et peu de tems avant que Julien fut brouillé avec Constance, ou peut-être même quelques mois après que la brouillerie eut éclaté. Car il paraît se flatter de s'en tirer avec honneur pour lui, et avec profit pour son ami. La lettre suivante est écrite dans le même sens. Du reste, ce même Alypius est appelé par Julien, *frère* de Césaire. On connaît un Césaire, médecin de l'empereur Constance. Il était chrétien et frère de Saint-Grégoire de Nazianze ; il avait du talent. Julien fit de vains efforts, pour se l'attacher, dit-on, par l'organe d'Alypius. Mais le Césaire, dont parle ici Julien, me paraît être celui auquel écrivit souvent Libanius, et qui, selon lui, mourut en

Arménie, après les désastres de l'armée de Julien; au lieu que le Césaire, frère de St-Grégoire de Nazianze, et le même, auquel Libanius adressa la 1454ᵉ. lettre, exerçait des fonctions publiques, sous le règne de Valentinien. Du reste, j'ignore si l'Alypius de Julien diffère de l'Alypius, auquel Libanius donne pour fils Hiéroclès.

Syloson *, dit l'historien (Hérodote), fit ressouvenir le roi Darius d'un riche manteau, qui avait plu à ce monarque, et en le lui offrant, il demanda pour lui, la souveraineté de Samos. Darius se faisait gloire d'avoir donné beaucoup pour un effet de mince valeur; tandis que Syloson n'avait reçu qu'un bien *triste présent* **.

Faisons ici le rapprochement de nos mutuelles faveurs; je crois les miennes, envers toi, supérieures

---

* Syloson était frère de Polycrate, tyran de Samos, selon Hérodote (l. III, c. 140.) Il avait reçu, à titre d'hôte, Darius, alors simple particulier, qui avait paru curieux d'un riche manteau. Le prince, étant parvenu à l'empire des Perses, Syloson vint lui offrir ce manteau, et reçut pour récompense l'île de Samos, dont il ne jouit pas long-tems, parce que la ville, s'étant soulevée, fut saccagée par les Perses.

** Puisqu'il n'en jouit que peu de tems.

à celle de Darius, en ce point surtout, que je n'ai pas attendu que personne me rafraîchît la mémoire de tes services. Car je t'ai constamment voué une amitié pure ; et dès que le ciel m'en a fourni l'occasion, je ne t'ai point mis au second, mais au premier rang des amis que j'ai appelés auprès de moi : voilà ce que tu dois juger de prime-abord.

Veux-tu maintenant que je te garantisse l'avenir ? Je suis prophète aussi, et je te pronostique un meilleur sort, pour peu qu'*Adrastée* * daigne me seconder. Tu ne manqueras jamais de rois, qui veuillent renverser des villes ; et moi, je manque d'hommes qui m'aident à rebâtir celles que l'injustice à détruites.

Prends ce peu de mots pour le jeu d'une muse gauloise et barbare. Cependant, puissent les dieux t'amener gaîment vers nous ! Tu trouveras à foison, pour gibier d'hiver, des chevreaux et des moutons. Viens chez un ami, qui, long-tems avant de connaître l'excellence de ton mérite, te portait déjà dans son cœur.

---

* Julien semble espérer ici, que cette déesse le vengera enfin de ses ennemis, et qu'alors il sera plus puissant pour faire le bien de ses amis.

XXXIe. LETTRE.

Julien au même.

ARGUMENT.

On peut supposer à cette lettre une date assez rapprochée de la précédente. Car le césar étudiait la géographie de la Gaule et de l'Allemagne. On peut supposer aussi, que Julien était déjà empereur, et qu'il s'occupait de son expédition contre les Perses.

Quoique que je fusse à peine convalescent, au moment où tu m'as adressé ta géographie, je n'en ai pas éprouvé moins de plaisir, à recevoir le tableau qui l'accompagne. Il contient de meilleures descriptions, que celles qu'on avait déjà. Il est orné de vers ïambiques, non de ceux destinés à chanter, à l'exemple du poëte de Cyrène, la guerre de *Bupalus* *, mais de ceux que la belle Sapho a

* Βυπαλίν. Bupalus, statuaire, avait représenté *Hip-*

su encadrer dans ses hymnes. En un mot, ton présent, tel que tu me l'adresses, est aussi honorable pour toi, comme auteur de l'ouvrage, que pour moi qui me félicite de l'avoir reçu.

Je t'applaudis, en même tems, d'avoir administré les affaires publiques *, avec autant de fermeté que de douceur. Il faut, à mon avis, un caractère au-dessus du médiocre, et beaucoup de vertu, pour employer au besoin, tantôt la prudence et la modération, tantôt la sévérité et l'énergie, de manière à ménager les bons, et à réprimer les méchans. Nous souhaitons que ces deux mesures te conduisent heureusement au bien général. Nos anciens sages n'ont pas dit en vain, que tel est le but auquel doivent également concourir toutes les vertus. Vis long-tems heureux, et en parfaite santé; ô mon délicieux frère, et bien aimé.

---

ponax, naturellement laid, sous des formes si hideuses, que ce poëte s'en vengea par des vers iambiques. La satire, sans doute, très-mordante, affligea tellement le statuaire, qu'il se pendit de désespoir. Julien fait naître, ou résider, ce Bupale à Cyrène; mais Suidas le dit Ephésien.

* Ammien-Marcellin nous apprend qu'Alypius avait gouverné la Grande-Bretagne, d'où il pouvait correspondre avec Julien encore dans les Gaules, et peut-être même après son départ, pour s'opposer à l'armée de Constance.

XXXIIe. LETTRE.

*Julien à l'évêque Aétius *.*

ARGUMENT.

Cette lettre et les trois suivantes paraissent écrites par Julien, parvenu à l'empire.

J'ai relevé de leur exil tous ceux qui avaient, comme toi, été bannis de leur patrie, pour avoir embrassé la cause insensée des Galiléens. Maintenant je ne me borne pas à t'exempter de cette peine, mais par égard pour nos anciennes liaisons, je t'invite de venir me trouver. Sers-toi, pour te rendre jusqu'à mon camp, de la voiture publique en y attelant *un cheval de plus* **.

* M. de la Bleterie remarque 1°. que cet Aétius fut exilé par Constance, après la mort de Gallus, dont il était le confident et le théologien ; 2°. que cet évêque arien n'eut jamais de siége.

** Voyez la note de la 22e. lettre ci-dessus.

XXXIIIe. LETTRE.

Julien au sophiste Lucien.

ARGUMENT.

J'ignore si ce Lucien est le même, auquel Libanius adressa plusieurs lettres.

Je t'écris pour mériter de toi la même faveur; si tu t'offenses du trop grand nombre de mes lettres, je te prie de te venger, en m'accablant des tiennes.

XXXIVe. LETTRE.

Julien à Dosithée.

ARGUMENT.

Libanius était en correspondance avec un Dosithée, que je crois être le même que celui auquel s'adresse la lettre qui suit. Julien paraît avoir eu beaucoup de respect et d'amitié pour le père de ce Dosithée, qui ne nous est pas plus connu que le fils.

J'ai été attendri, jusqu'aux larmes, en entendant prononcer ton nom; il me retraçait la mémoire de notre généreux père, homme accompli en tout genre; en l'imitant, tu ne peux qu'être heureux, et jouir d'un sort aussi brillant que le sien. Tu m'affligeras si tu dégénères, et tu auras à te reprocher ta nullité.

XXXVe. LETTRE.

Julien au philosophe Jamblique *.

ARGUMENT.

La lettre que Julien adresse à son ami et contemporain Jamblique, troisième du nom, ne contient que les louanges exagérées, qu'il lui prodigue moins, à raison de son mérite, que parce qu'il aimait en lui les superstitions et les opérations mystérieuses, auxquelles il se livraient ensemble.

Ce même Jamblique semble, d'après le témoignage de Libanius, avoir été le fils d'Himérius et le neveu de Sopater.

Ulysse voulant détruire l'illusion, que sa présence avait faite sur son fils, n'eut besoin que de

* *Jamblique.* Il ne faut pas confondre ce Jamblique philosophe, contemporain de Julien, avec celui qui vécut du tems de Constantin, qui fut disciple de Porphyre,

lui dire : « *Je ne suis pas un dieu, pourquoi me comparer à lui ?* » * Et moi pour me servir d'une expres-

---

et qui professa long-tems à Rome avec distinction. Julien parle de ce dernier, dont il cite les ouvrages dans son quatrième discours, sur le roi soleil (Voyez ce discours.) Cet ancien Jamblique était de Chalcide en Syrie. L'autre, à qui Julien adresse plusieurs lettres, que M. la Bleterie n'a pas daigné traduire, était, dit-on, natif d'Apamée en Syrie. Tous deux eurent, dit-on encore, pour disciples, un *Sopater*. (Voyez la lettre 27e. à Libanius, et la 40e. à Jamblique. Avant ces deux *Jamblique*, il en avait existé, sous l'empereur Trajan, un autre, à qui l'on attribue le roman des *Babyloniennes*, et sur lequel mon défunt ami, Chardon de la Rochette, a donné, dans ses mélanges de phylologie, des renseignemens assez étendus. Eunape n'a parlé que de Jamblique de Chalcis en Syrie. Il paraît, au reste, que tous ceux qui ont porté le nom de Jamblique, furent d'origine syrienne. Peut-être même le dernier Jamblique était-il le petit-fils du premier. Quant aux ouvrages qui nous restent sous ce nom, c'est-à-dire, à la Vie de Pythagore, et à l'écrit cité par Julien, le témoignage de celui-ci suffit pour les attribuer tous au Jamblique de Chalcis. Celui auquel écrit Julien, avait, pour gendre, Sopater, et il était natif d'Apamée, ou il y résidait. Ces deux faits sont établis dans la 40e. lettre à Jamblique. — On a vu aussi dans la lettre 27e. à Libanius, que Sopater était le gendre et le disciple de Jamblique. Libanius fait Jamblique, fils d'Himère et neveu de Sopater. Mais on verra dans la 40e. lettre, que ce Sopater d'alors avait un fils,

* Odyssée, Β, v. 498.

sion proverbiale, à peine me crois-je un homme; lorsque je m'isole de Jamblique; car je suis son admirateur passionné, et il est à mes yeux aussi grand que le père de Télémaque l'était aux yeux de son fils. Dut-on m'en croire peu digne, personne ne m'empêchera de l'aimer. Ainsi nous voyons, que le suffrage des amateurs des belles statues, loin de nuire à la réputation de l'artiste, rehausse le prix de l'œuvre, dont un si vif enthousiasme est l'objet.

Quoiqu'il t'ait plu de m'assimiler à nos anciens sages, je connais aussi bien l'énorme distance qui est entre eux et moi, que je sais combien tu approches de ces grands hommes. Tu as en effet atteint la perfection de l'art consacré aux muses, et par une combinaison des sons variés de la lyre, tu as su mettre à la fois en harmonie dans tes écrits, Pindare, Démocrite, Orphée le plus ancien de tous, et ceux enfin que la Grèce savante préconise comme des modèles de la plus haute philosophie. A l'exemple de cet Argus, dont les yeux constamment ouverts défendaient de toute part Io, l'objet des délices de Jupiter, ton éloquence éclairée des purs rayons de la doctrine, te constitue le véritable et fidèle gardien de la vertu.

La fable dit cependant que Protée l'Egyptien se déguisait sous toutes les formes, pour se dérober aux recherches des amateurs de la science, dont il

était imbu : pour moi en supposant que ce Protée fût réellement doué de la sagesse et des connaissances qu'Homère lui attribue, j'en rendrais hommage à son génie, sans approuver son opinion. Se cacher de peur d'être utile aux hommes, c'est jouer le rôle d'imposteur, et non de philanthrope. Mais, toi, mortel généreux, qui te refusera son admiration? consommé comme tu l'es dans la vertu, loin d'envier aux autres hommes les trésors dont tu jouis, tu ressembles au soleil, qui répand partout les traits de sa lumière; ta présence éclaire ceux qui t'écoutent, et tes écrits vont instruire ceux qui ne peuvent t'entendre, en quoi tu l'emportes de beaucoup sur Orphée. Celui-ci charmait, dit-on, par ses accens, les bêtes féroces : et toi, préposé, en quelque sorte, au salut du genre humain, tu tends à un chacun la main secourable d'Esculape, et l'éloquence de tes discours verse en tous lieux le baume salutaire de la consolation. Je dis donc, que si Homère revenait au monde, il t'appliquerait à plus juste titre qu'à tout autre ce vers :

« Un seul homme a vécu pour l'univers entier. »

Toi seul aussi tu rallumes en nous qui appartenons

---

* Odyssée, II, v. 498.

à l'antique souche, l'étincelle sacrée de la pure et véritable doctrine.

Puisse Jupiter sauveur, puisse le divin Mercure réserver de longs jours à Jamblique, le bonheur commun de la terre habitable! Certes, si nos ayeux en formant de justes vœux en faveur d'Homère, de Platon, et d'autres sujets trop rares, semblent leur avoir, pour ainsi dire, prolongé l'existence, qui nous empêchera d'honorer notre contemporain, leur égal par ses mœurs, comme par son éloquence, et de demander au ciel qu'il arrive comblé de biens, jusqu'à l'extrême vieillesse?

XXXVIe. LETTRE.

Ou Mémoire en faveur des Argiens, contre les prétentions des habitans de Corinthe, dans la répartition des frais pour les jeux de la Grèce.

ARGUMENT.

Après la ruine de Corinthe, par le général romain, Mummius, la Grèce entière fut soumise aux empereurs. La ville de Corinthe, ayant été rebâtie depuis, reçut un proconsul, magistrat qui gouverna long-tems la Grèce sous le nom de province d'Achaïe. Corinthe fut ainsi regardée comme la métropole de la Grèce et du Péloponnèse. Lorsque Julien écrivit la lettre dont le texte suit, il y avait déjà sept ans, que les Corinthiens imposaient aux Argiens, leurs voisins, une contribution destinée à faire les frais d'un spectacle de jeux, et de combats de bêtes féroces, dans l'amphithéâtre de Corinthe. Les habitans d'Argos avaient réclamé contre cet impôt : mais on ne fit aucun droit à leur demande, et leurs députés négligèrent d'appeler de la sentence du proconsul. L'abus continuait donc, et les choses restaient sur le même pied, lorsque Julien écrivit sa lettre au proconsul, pour

l'inviter à revoir le jugement, et pour appuyer de son crédit la demande faite de nouveau par les orateurs d'Argos, Diogène et Lamprias. On voit par-là, que Julien n'était point empereur à cette époque ; car il eût décidé lui-même la question, en donnant des ordres au proconsul, ou en évoquant l'affaire à son tribunal. Peut-être même n'était-il pas encore proclamé césar. Nous conjecturons que Julien achevait alors son éducation dans quelques villes de la Grèce, où il recherchait avidemment la société des philosophes. On ignore quel succès eut cette espèce de plaidoyer, adressé, sans doute, au proconsul, et recueilli depuis parmi les Œuvres de Julien.

Que de choses aurait à dire, sur la cité d'Argos, celui qui voudrait en recueillir les particularités anciennes et nouvelles ? d'abord ses guerriers, se sont principalement signalés dans la coalition contre *Troie* * ; depuis ils servirent de modèles aux

---

* Quoique le P. Petau ne paraisse voir dans cette citation de la guerre de Troie, qu'une allusion à la coalition des Grecs contre les Perses, nous ne pouvons nous empêcher de distinguer deux grandes expéditions, ou figurèrent principalement les Argiens. L'une dans laquelle les guerriers d'Argos contribuèrent à la destruction de Troie, ainsi qu'on le voit dans Homère : l'autre, où entrèrent aussi tous les Grecs, mais dans laquelle Julien

Athéniens et aux Spartiates. Car, quoique la Grèce entière ait contribué à ces deux expéditions, la plus grande part, dans l'éloge et les succès, n'en revient pas moins aux chefs, parce que c'est le fruit de leurs travaux et de leur sollicitude.

A ces faits, qui paraîtront anciens peut-être, ajoutons que le retour des *Héraclides* *, ne fut qu'un hommage payé aux droits du plus ancien héritier. Enfin, la colonie des Argiens, qui peupla la Macédoine, et qui assura à la ville d'Argos, sa liberté et son indépendance, contre les entreprises de ses

---

assure ici qu'avec les Spartiates et les Athéniens, les Argiens eurent les plus grands succès contre les Perses et les autres barbares. Pindare associe également les guerriers d'Argos à la gloire du triomphe sur ces mêmes peuples.

* Julien semble dire ici que le retour des Héraclides dans le Péloponnèse, rétablit sur le trône d'Argos, qui en faisait partie, la plus ancienne famille des rois d'Argos. En effet, Pausanias remarque au chap. XXVIIIe. des Corinthiaques, que, comme les Héraclides du nombre desquels était Témenus, *descendaient de Persée, ils avaient des droits bien plus légitimes au royaume d'Argos, que Tisamène, qui descendait de Pélops..... En conséquence de ces droits, les Héraclides chassèrent d'Argos et de Lacédémone, Tisamène, etc.* (Traduction de Pausanias, par Clavier, tom. I, p. 448, et voyez aussi le P. Petau, Doctrina tempor. l. IX, c. 30.)

voisins, les Lacédémoniens, atteste assez un courage au-dessus du vulgaire.

C'est encore à cette même ville, qu'on doit faire honneur des exploits des Macédoniens, contre les Perses. Elle fut en effet la patrie des premiers ayeux de Philippe et d'Alexandre. Et, si de notre tems elle fut soumise aux Romains, non à titre de conquète, mais en qualité d'auxiliaire, au moins conserva-t-elle sa liberté, et tous les droits que leurs empereurs ont libéralement accordés aux autres villes de la Grèce.

Malgré cet état des choses, les Corinthiens, se targuant de la primauté de leur ville, ont osé lever un tribut, sur celle d'Argos, qui n'est, pour parler avec plus de décence, qu'une ville de leur arrondissement. Déjà court la septième année d'une telle innovation de leur part; et déjà enhardis à tout oser, ils ne respectent plus les immunités anciennement accordées aux habitans de l'Élide et de Delphes pour la célébration de leurs jeux. Qui ne sait en effet, qu'à l'égard des quatre grands jeux de la Grèce, les Eléens soignent et président les combats olympiques, les Delphiens, ceux de Python, les Corinthiens, ceux de l'Isthme; comment serait-il juste, que les trois premiers peuples jouissent de l'immunité, autrefois accordée à tous, et qu'on

ôtat au quatrième le privilége de l'exemption d'un impôt, auquel peut-être, il n'avait jamais été soumis.

Quoi ! pour la célébration des jeux quinquennaux, les Eléens et les Delphiens ne sont imposés qu'une seule fois, tandis que les Argiens ont deux fois les jeux de Némée, comme à Corinthe, on voit deux fois les isthmiques, disons plus, ces deux derniers sont maintenant à la charge des Argiens, en sorte que les quatre jeux sont à leurs frais, tous les quatre ans révolus. * Or, de quel droit les autres peuples en sont-ils quitte, pour une seule solennité, lorsque les Argiens, après avoir célébré chez eux les quatre jeux, sont en outre mis à contribution pour les autres jeux, qui ne sont ni aussi anciens, ni aussi solennels dans la Grèce.

---

* C'est-à-dire d'une olympiade à l'autre. Car les jeux olympiques se célébraient chaque 49e. mois, et on les nommait *quinquennaux*. Durant cet intervalle, on célébrait quatre fois les jeux triennaux, c'est-à-dire, deux fois les néméens, et deux fois les isthmiques, qui avaient, en effet, lieu au commencement de la troisième année, c'est-à-dire, après deux ans révolus. On voit ici que l'olympiade grecque différait du lustre romain. Car celui-ci était composé de cinq années pleines et entières. (Voyez le P. Pétau sur cette lettre, tom. II, de l'édition de Spanheim, p. 116, etc.)

Les Corinthiens, en effet, n'auraient besoin que d'une modique somme, pour ouvrir leurs combats gymniques, et le concours des arts libéraux, Mais ils achètent des ours et des panthères qu'ils donnent souvent en spectacle, dans leurs amphithéâtres; dépense peu onéreuse, pour une ville aussi riche et aussi brillante que la leur; et comme d'ailleurs, chaque cité fournit aussi son contingent, il se payent par là du fruit de leur agréable invention. Comment les Argiens pauvres seraient-ils réduits à servir hors de leur territoire, et pour un spectacle qui leur est étranger. Comment souffriraient-ils un traitement injuste, illégal, et qui contraste éminemment, avec la gloire et l'antique puissance de leur ville; et cela de la part de leurs voisins, qui devaient les chérir davantage, ne fut-ce qu'à ce titre, qui a donné lieu au proverbe : *Un voisin ne perd son bœuf, que par la méchanceté du voisin.*

Cependant si les peuples d'Argos ont aujourd'hui à se plaindre de ceux de Corinthe, ce n'est pas pour un bœuf, mais pour d'énormes dépenses qu'on les force injustement à supporter.

Demandons-le enfin, aux Corinthiens eux-mêmes; veulent-ils maintenir les droits de l'ancienne Grèce, ou s'en arrogent-ils de nouveaux, depuis que leur ville est devenue le siége de l'autorité ? s'ils respectent les lois anciennes, il ne leur appartient pas plus

d'imposer un tribut sur l'Argos, qu'aux Argiens d'en imposer sur Corinthe. Mais si, s'appuyant du nouvel ordre des choses, ils s'imaginent, que leur ville est privilégiée, depuis qu'elle est devenue colonie romaine, nous les inviterons à ne point porter leurs prétentions plus loin que leurs aïeux, et à ne point renverser par de telles innovations, au détriment de leurs voisins, des droits primitivement établis en faveur de toute la Grèce. Autrement nous leur reprocherons d'avoir extorqué le jugement, rendu en dernier lieu, et d'avoir tourné à leur profit l'impéritie de l'agent chargé de défendre les intérêts de la ville d'Argos. Car, si cette cause eut été évoquée hors de la Grèce, les Corinthiens eussent exercé moins d'influence. Des défenseurs plus habiles et plus courageux eussent mieux éclairé la religion du juge, et celui-ci, convaincu par eux, de la justice des droits que réclamait la ville, n'eût jamais prononcé une sentence aussi arbitraire.

Au reste, s'il vous plaît d'accorder la parole aux orateurs, chargés de plaider la cause de cette ville, vous connaîtrez l'affaire dès l'origine, et vous statuerez définitivement, d'après les lumières qu'ils vous auront fournies. Nous dirons maintenant un mot de la haute confiance que méritent ces envoyés. Ce sont Diogène et Lamprias, tous deux philosophes, s'il en fut jamais parmi nous; ils ont

jusqu'ici dédaigné les honneurs et les emplois lucratifs de l'état. Mais dans les circonstances urgentes, ils consacrent tous leurs moyens, au service de la patrie. On les voit orateurs, administrateurs, ambassadeurs; et dans l'exercice de ces diverses fonctions, sacrifier généreusement leur fortune. Par de tels faits, ils vengent l'honneur de la philosophie, et ils accusent de mensonge ceux qui prétendent que les philosophes sont inutiles à leur patrie. En effet la patrie leur confie cette mission, afin qu'en notre nom, ils défendent la cause de la justice, en même tems que nous les appuyons de notre crédit auprès de vous *.

Il ne reste aux opprimés, d'autre espérance de salut, que celle de rencontrer un juge, qui veuille et qui puisse prononcer justement. Si l'une de ces qualités lui manque, soit qu'il se trompe soit qu'il trahisse ses devoirs, c'en est fait de toute justice : aujourd'hui que nous avons un juge selon nos vœux, mais qu'on nous interdit la parole, nous demandons d'abord que ceux qui n'ont point appelé d'une telle sentence soient autorisés en ce moment, à le faire à tems opportun, et que la négligence du fonctionnaire qui gérait alors les affaires de la ville, ne soit point pour lui une tache ineffaçable.

---

* Il s'adresse au proconsul d'Achaïe.

On peut, sans blesser la raison, réformer un tel jugement. Il conviendrait tout au plus à des particuliers, de sacrifier à leur tranquillité future, un avantage qu'on leur ravit : et comme ils n'ont qu'une vie de courte durée, il leur importe de la passer dans les douceurs du repos : quoiqu'à dire vrai il paraisse affreux, de mourir à la face des tribunaux, en léguant un procès indécis, et d'être réduit à obtenir la moitié d'un bien quelconque, pour ne pas périr, en combattant pour le tout. Mais les villes immortelles de leur nature, si la justice ne fait régler leurs débats, entretiendront partout d'éternels foyers de discorde, et la haine sera d'autant plus forte, qu'elle aura duré plus long-tems. *J'ai dit* : pour me servir de l'expression des rhéteurs. Votre conscience vous dictera le jugement.

XXXVIIe. LETTRE.

Julien à Porphyre.

ARGUMENT.

Ce Porphyre était le surintendant, autrement le caissier ou trésorier-général de la maison impériale, ou du moins le préposé aux finances de l'empire dans la ville d'Alexandrie. Il paraît que Julien se trouvait à Antioche, lorsqu'il écrivit la lettre qu'on va lire, et dont la date est, par conséquent, de la fin de 362, ou du commencement de 363. Si George, l'évêque arien, dont nous avons parlé plus haut, avait été à la fois trésorier-général, ce que nous ne croyons pas, il aurait eu pour successeur ce Porphyre. (Voy. la 9e. lettre à Ecdicius.)

George avait une immense bibliothèque composée principalement d'un grand nombre de livres de philosophie et d'histoire, parmi lesquels se trouvaient aussi beaucoup de traités, ou écrits divers, sur la doctrine des Galiléens. Je t'ordonne d'en faire la perquisition, de rassembler la bibliothèque entière;

et de la diriger sur Antioche : autrement tu encourerais toi-même les peines les plus graves, si tu n'en poursuivais le recouvrement par toute voie qui serait en ton pouvoir. Si donc tu soupçonnes, que ces livres ont pu être soustraits de quelque manière que ce puisse être, tu n'hésiteras point d'employer, pour te les faire rendre, l'exhortation et les menaces; tu exigeras des sermens, et, au besoin, tu mettras surtout les esclaves à la torture, et enfin, à défaut de persuasion, ou de preuves, tu recourras à la force ouverte pour faire rapporter ces livres, et pour connaître ceux qui les ont recelés.

XXXVIIIe. LETTRE.

Julien à Amérius, ou plutôt à Himérius.

ARGUMENT.

Amérius n'est point connu. Mais un manuscrit, cité par le P. Petau, porte Himérius, et lui donne la qualité de gouverneur d'Egypte. Il y eut effectivement à Athènes un professeur d'éloquence, nommé Himérius, dans le tems que Julien y résidait. On trouve des extraits de ses discours dans la bibliothèque de Photius. Si c'est le le même rhéteur, M. de la Bleterie conjecture que sa qualité de préfet d'Egypte n'était qu'un titre honoraire; Suidas, au mot d'*Himérius*, dit que ce rhéteur sophiste, né en Bithynie, se montra sous Julien, dans Athènes, l'émule de l'orateur chrétien Proérésius; qu'on avait de lui des déclamations ou exercices oratoires μελέτας; et qu'il était devenu aveugle dans sa vieillesse. Eunape, qui a écrit sa vie, nous apprend qu'il mourut dans une crise d'épilepsie, mal auquel il était sujet.

Je n'ai pu lire, sans verser des larmes, la lettre par laquelle tu m'annonces l'affreuse nouvelle de la

mort de ton épouse. Car, s'il est en général douloureux d'apprendre, qu'une femme jeune, chaste, chérie de son époux, et mère d'enfans distingués, ait été moissonnée avant le tems, et que le flambeau de sa vie à peine allumé, se soit éteint si promptement, il m'est plus pénible encore de voir un tel malheur s'appesantir sur toi. Certes, l'homme du monde qui méritait le moins ce déplorable sort, était notre bon *Himérius* le meilleur de nos amis, et le plus remarquable par son éloquence.

Si j'écrivais à tout autre qu'à lui, j'accumulerais les moyens oratoires, pour montrer que tout accident de ce genre, tient à la condition humaine; qu'il faut obéir à la nécessité; et que la résignation au mal doit en être le principal soulagement; par mille raisons semblables, j'adoucirais les maux d'une âme vulgaire, ou dépourvue d'instruction. Mais comme je rougirais de tracer des règles de sagesse et de bonne conduite, à un homme qui sait si bien les faire goûter aux autres, souffre du moins, que je te rappelle le trait allégorique d'un sage, ou plutôt une vérité, qui sans doute ne t'est nullement étrangère, quoique peu répandue parmi le peuple. Tu pourras y puiser un excellent remède à la douleur. Ainsi Télémaque appaisa la sienne, en recevant la coupe des mains de la belle Lacédémonienne *.

---

* Julien fait allusion au *népenthe*, que la belle Hé-

On rapporte donc, que Démocrite d'Abdère, ayant trouvé Darius inconsolable de la perte de sa belle épouse, promit de la ressussiter, si le prince consentait à fournir les choses nécessaires à cette fin; que sur le champ le roi le somma de les indiquer, ajoutant que rien ne serait épargné de sa part. Sur quoi le philosophe, après avoir hésité quelque tems, répondit : j'ai tous les autres moyens d'atteindre le but; un seul me manque, et je ne vois que Darius, qui, comme souverain de l'Asie entière, soit à portée de le réaliser. Le prince alors, voulant savoir quelle était cette chose si difficile, qu'on ne révélerait qu'à lui seul, il reçut pour réponse du philosophe : que s'il pouvait graver, sur la tombe de son épouse, les noms de trois personnages, qui n'eussent jamais été affligés, son épouse, fâchée d'avoir subi la loi du trépas, ne manquerait point de *revenir à la vie* *.

---

lène, fille de Tyndare, roi de Lacédémone, fit boire à Télémaque. (Voyez l'Odyssée d'Homère, l. IV.) J'en ai parlé au long dans mes notes sur le 8e. discours de Julien, *Adieux à Salluste*. (Voyez ce discours.)

* Je ne vois pas, comme de la Bleterie, que cette phrase n'ait pas de sens, et qu'il faille rien changer au texte grec. Il est naturel que l'épouse du roi des rois demande à revenir à la vie, si elle apprend que trois individus ayent pu vivre sans avoir jamais souffert aucune peine. Car, pourquoi sa première vie n'aurait-elle pas eu le même privilége que celle des trois individus ?

Et comme Darius, embarrassé, cherchait en vain dans sa mémoire, quelqu'un qui n'eût éprouvé rien de fâcheux; Démocrite dit en riant, selon sa coutume : ô toi le plus inconséquent des hommes! Tu ne rougis point de te lamenter, comme étant seul frappé de tels accidens, tandis que tu ne compterais pas un individu, qui n'eût souffert quelques chagrins personnels.

Darius pouvait, sans doute, avoir besoin d'une semblable leçon. C'était un barbare, sans instruction, aussi incapable de résister au plaisir qu'à la douleur. Mais un grec, imbu comme tu l'es, de la saine doctrine, doit trouver, dans ses propres forces, le moyen de maîtriser l'un et l'autre sentiment. Il serait par trop honteux d'attendre du tems, un remède que la raison nous présente d'abord.

XXXIXe. LETTRE.

Julien à Maxime le Philosophe.

ARGUMENT.

C'est dans le texte même de cette lettre, qu'il en faut chercher la date ; Julien se dit empereur αὐτοκράτωρ, à cette époque. Mais le texte, en cet endroit, est altéré : car le prince ajoute, que, de suite, il alla faire la guerre aux barbares, qui ravageaient les Gaules. J'ai corrigé ce passage, en traduisant, *devenu césar*, *et depuis empereur.* C'est encore dans le contexte, qu'on verra que Constance avait cessé d'exister à l'époque de cette lettre. Mais que Julien, maître de l'empire, ignorait quel avait été auparavant le sort de son ami Maxime, et qu'il craignait d'apprendre sa mort. Il lui écrivit donc, ou avant d'arriver à Constantinople, ou après y avoir donné ses ordres, pour l'érection d'une chambre de justice, à Chalcédoine.

---

* Ce Maxime d'Ephèse avait tellement imbu Julien de sa doctrine, sur la théurgie et sur les opérations magiques, que ce prince crédule, autant qu'on en peut ju-

Tant de pensées diverses se présentent à la fois à mon esprit, que je ne sais plus auxquelles je dois m'arrêter de préférence. Est-ce hésitation et stupeur? Ou cela tient-il à d'autres causes que je te laisse le maître d'apprécier? En attendant ta décision, je vais suivre l'ordre des tems; et je commence par remercier les dieux bienfaisans, qui nous ont laissé antérieurement la facilité de nous écrire mutuellement *, et qui

ger par cette lettre, et par l'historien Ammien Marcellin, n'étant encore que césar, pratiquait, en secret, toutes les cérémonies absurdes, par lesquelles il croyait pouvoir percer dans l'avenir. Devenu empereur, il se livra plus que jamais, à ce genre de superstition; et il rechercha Maxime, pour l'attacher à sa cour, et pour se perfectionner par les leçons qu'il recevrait de lui dans son étude favorite. C'est pourquoi il lui prodigue ici les marques de son amitié; et il lui retrace le désir qu'il avait eu de le voir en Illyrie, si la chose eût été possible, pour apprendre de lui quelle serait l'issue de sa guerre contre Constance.

* Julien se félicite d'avoir pu, quoique rarement, entretenir, avec Maxime, une correspondance discrète, vu la crainte que leur inspirait Constance. Maintenant il lui fait espérer, qu'après que les dieux auront favorisé son entreprise, non-seulement il pourra lui écrire librement, mais le voir et vivre en sa société. Et, en effet, ce philosophe ne quitta presque jamais la cour de Julien.

peut-être nous donneront enfin le plaisir de nous revoir. Devenu césar, et depuis empereur contre mon attente, et pour ainsi dire malgré moi, (les dieux le savent, car j'ai employé pour les fléchir, tous les moyens alors en mon pouvoir,) j'ai de suite fait la guerre aux barbares; après cette expédition, qui m'a retenu trois mois, je suis rentré dans les Gaules, où je demandais à tout venant, s'il ne s'y était pas montré quelque philosophe, ou quelqu'amateur studieux, vêtu du manteau ou de la tunique.

A mon approche de Besançon (3), ville récem-

---

* Nous transcrivons littéralement, dans notre traduction, ce que dit ici Julien de cette ville, et surtout de la citadelle, formée par la nature même du terrain. Car, c'est le sens que présentent ces mots, φυσει τȣ χωριȣ....., et ἤδε ὥσπερ ἐν θαλάττῃ πετρώδης ἄκρα ἀνίσχει; Julien la représente telle qu'il la vit, lors de son passage des Gaules en Illyrie. Il faut comparer sa description, à celle qu'en fait César dans le premier livre de son commentaire (chapitre 9), sur la guerre des Gaules : *Id què (oppidum) naturâ loci sic muniebatur..... propterèà quod flumen Adduasdubis, ut circino circumductum, penè totum oppidum cingit : reliquum spatium, quod non est amplius pedum DC quâ flumen intermittit, mons continet magnâ altitudine ità ut radices ejus montis ex utrâque parte ripas fluminis contingant. Hunc murus circumdatus arcem efficit et cum oppido conjungit.* Le texte de César est peut-être plus clair que celui de Julien. Mais

ment réparée, mais grande autrefois, et décorée de temples riches et nombreux, en même tems qu'elle était défendue par de fortes murailles, ainsi que par son site naturel, qui est encore le même aujourd'hui, puisque le Doubs qui l'environne, lui donne l'aspect d'une citadelle, placée comme un rocher sur la mer, et, pour ainsi dire, inaccessible aux oiseaux mêmes, si ce n'est par les rivages qui semblent projetés en avant du fleuve; à mon approche de cette ville, dis-je, je fus abordé par un philosophe cynique, portant le manteau et le bâton. En le voyant de loin, je le pris pour toi; mais de plus près, je m'apperçus qu'il venait seulement de ta part. Il pouvait être ton ami, sans pour cela remplir mon attente; ce fut du moins un soulagement pour moi. J'imaginais bien d'ailleurs, qu'occupé sérieusement de ce qui me concerne, tu ne pouvais être sorti de la Grèce. Jupiter, le grand soleil, la puissante Minerve, tous les dieux et toutes les déesses, savent jusqu'à quel point j'ai tremblé pour tes jours, pendant tout mon trajet des Gaules à l'Illyrie. J'impor-

---

l'un et l'autre se ressemblent assez. La traduction de la Bleterie mutile par trop l'original. Et les lecteurs, qui voudront prendre la peine de rapprocher les lettres qu'il a traduites de celles que je donne ici, apercevront souvent ce défaut.

tunais de mes demandes les dieux, non par moi-même ; car dans l'état de trouble où j'étais alors, je n'eusse jamais pu voir ou entendre directement des nouvelles * de l'état où tu pouvais être. J'employai donc le ministère des autres, et les dieux me firent connaître que tu avais éprouvé des agitations, mais nul accident fâcheux, qui dût te rendre victime des trames ourdies contre toi.

Tu vois qu'ici je glisse sur beaucoup d'évènemens d'une importance majeure. Cependant il est juste de t'apprendre que nous avons joui tout-à-coup de la faveur manifeste des dieux, en sorte que nous avons échappé à la foule de nos ennemis, sans en tuer aucun, sans les dépouiller de leurs biens, et en nous bornant à emprisonner ** ceux d'entre eux, que nous trouvions en flagrant délit. Il valait mieux, sans doute, te dire, que t'écrire ces détails ; je crois pourtant que tu les liras avec plaisir.

---

* Julien fait entendre qu'il craignait tant pour les jours de Maxime, qu'il ne se sentait pas la force d'apprendre, par lui-même, ce qu'il était devenu.

** Julien ne parle pas ici des délateurs et des concussionnaires qu'il livra dans la suite aux tribunaux. Il désigne un eunuque, qu'on prétendait suborné par Constance, pour l'assassiner, et quelques autres dont il parle vaguement dans sa lettre au sénat et au peuple d'Athènes. (Voyez cette lettre.)

Enfin nous adorons publiquement les dieux, et mon armée entière est dévouée à leur culte. Nous immolons des bœufs en public, et par plusieurs hécatombes, nous rendons au ciel des actions de grâces. Les dieux m'ordonnent de tout *purifier* *, autant que je le pourrai. Je leur obéis de plein gré. Ils promettent les plus heureux succès à mes efforts, si je les pousse avec vigueur. Évagrius est venu près de nous.

* *τὰ πάντα ἁγνεύειν.*

XLe. LETTRE.

Julien au même.

ARGUMENT.

Cette lettre paraît d'une date bien postérieure à la précédente et écrite depuis l'époque où Maxime devint un des familiers de Julien, à moins qu'on ne suppose que Maxime ait résidé avec Julien dans la Gaule.

« Qu'un hôte soit fêté, non malgré lui tenu *. »

c'est-à-dire :

» Comble de bontés, l'étranger qui vient loger chez toi, sache le congédier lorsqu'il le desire » : tel est le précepte du sage Homère. Mais notre liaison mutuelle, fondée sur la doctrine dont nous pro-

* Ce vers est le 74e. du 15e. chant de l'Odyssée d'Homère ; le poëte le met dans la bouche de Ménélas, congédiant Télémaque, à son départ de Lacédémone.

fessons les principes, et sur notre commune piété envers les dieux, est incomparablement plus forte que celle dont l'hospitalité serait la source. Personne ne pourrait donc m'accuser d'avoir transgressé le précepte d'Homère, quand bien même je t'aurais retenu plus long-tems auprès de moi. Cependant, comme je voyais que la faiblesse de ton tempérament exigeait des soins particuliers, je t'ai permis de retourner dans tes foyers, et j'ai pourvu à la commodité de ton voyage : tu trouveras à ta disposition, une voiture publique. Qu'Esculape et tous les dieux assurent ta route, et te ramènent bientôt près de nous!

XLIe. LETTRE.

Julien à Jamblique.

ARGUMENT.

J'ai déjà parlé, dans la 34e. lettre ci-dessus, de ce troisième Jamblique, disciple d'Edésius, en observant qu'il ne fallait pas le confondre avec l'ancien disciple de Porphyre. J'ai remarqué aussi que l'un et l'autre avaient eu, pour disciple, un Sopater. Le Sopater de l'ancien Jamblique est mentionné dans la Biographie des Sophistes, par Eunapius. Le second Sopater, compatriote et disciple du second Jamblique, nous est connu par la 27e. lettre de Julien à Libanius, et par celles qui vont suivre. La présente mérite surtout d'être recueillie, comme renfermant des traits de la vie de Julien, qu'on ne trouverait nulle part ailleurs. Je présume donc que mes lecteurs me sauront gré d'avoir été moins discret que la Bleterie, qui n'a pas daigné la traduire.

Le contexte de cette lettre, nous en donne la date présumée, moins de trois ans après un premier passage de Julien en Illyrie ; on ne pourrait, par conséquent, la supposer écrite, trois ans après le second passage du

même (alors empereur), en Illyrie; autrement, à Sirmich en Hongrie, où il attira, dans son parti, les troupes du comte Lucilien et de Nébridius, partisans de Constance (voyez notre vie de Julien); car il ne régna pas trois ans, depuis cette seconde époque : mais il put écrire à Jamblique, peu de mois après cette dernière époque, et se reporter aux lettres qu'il lui avait écrites à son premier retour d'Illyrie; lorsque, par ordre de Constance, il dut se retirer de Constantinople, où plutôt de Milan, à Nicomédie, ville que Jamblique avait alors quittée, pour habiter Apamée, sa patrie. Or, trois ans après ce voyage, que Julien nous dépeint comme pénible et dangereux, Julien devait être dans les Gaules, d'où il continuait d'entretenir une correspondance très-active avec Jamblique, auquel il parle du père nourricier de ses enfans, circonstance que j'expliquerai dans une note.

Le principal défaut de la présente lettre, et des autres à ce même Jamblique, est de contenir des louanges outrées de ce savant, qui, probablement, n'en savait pas plus que le prince, à qui il faisait sa cour. Mais ceci nous donne du moins une idée du caractère et de la tournure d'esprit de Julien, beaucoup plus jeune alors que Jamblique.

J'apprécie la douceur de tes réprimandes, et je vois bien, que tu sais à la fois m'honorer par la manière dont tu m'écris, et m'instruire en me bla-

mant. Si j'avais à me reprocher quelque manque d'égard pour ta personne, je chercherais de mon mieux une excuse plausible, ou je n'hésiterais point à demander mon pardon, sachant surtout, combien tu es loin d'être inexorable envers ceux qui t'auraient offensé sans le vouloir. Mais aujourd'hui, puisqu'il n'est pas juste que nous soyons dédaignés, ou que nous négligions d'atteindre le but que nous avons constamment désiré, permets qu'en appelant à ton tribunal, sans sortir des bornes d'une simple lettre, je fasse mon apologie; et que je démontre, que je n'ai, en aucun point, omis, ou tardé de te rendre les devoirs de l'amitié.

Je touche à la troisième année de mon retour de la Pannonie où à peine je réchappai, comme tu le sais, aux périls et aux fatigues de tout genre. Je traversai le canal de Chalcédoine; et rendu à Nicomédie, ce fut à toi, comme divinité tutélaire, que j'adressai mon premier hommage, en te consacrant les prémices de mon heureuse arrivée. Le porteur de ma lettre était un des gardes impériaux, nommé Julien, fils de Bacchyle, natif d'Apamée, à qui je la confiai d'autant plus volontiers qu'il m'assurait te bien connaître et se rendre auprès de toi. En effet, je reçus de ta part avec autant de vénération que si elle m'eut été envoyée par Apollon même, une lettre par laquelle tu me témoignais la joie que

t'avait causée mon arrivée. Retrouver le sage Jamblique, recevoir ses lettres, cela me parut de bon augure et releva toutes mes espérances. Comment te peindrai-je l'excès de ma joie et l'impression que fit sur moi cette lettre? au reste, si tu as reçu la réponse que j'y ai faite, et que j'ai confiée au *courier* *, qui chaque jour porte les dépêches d'ici au lieu de ta résidence, tu n'ignores plus le plaisir que j'ai véritablement éprouvé. Une autre fois, profitant de l'occasion du père nourricier de mes enfans **, qui s'en

---

* ἡμεροδρόμον. Courier partant chaque jour.

** On verra dans une des lettres inédites, placées à la fin de notre collection, que ce *nourricier* portait le nom d'*Antiochus*. Mais le fait, auquel donne lieu ce passage, a exercé la critique des savans. Car on ne connaît dans l'histoire, d'autres enfans de Julien, que celui qu'il eut d'Hélène, son épouse, et qui périt par le crime de l'impératrice Eusébie, femme de Constance. Hélène n'en amena jamais d'autres à terme, quoiqu'elle eût eu plusieurs grossesses. Si donc Julien parle ici du *père nourricier de ses enfans*, il ne peut être question, dit-on, que d'enfans illégitimes; c'est, en effet, la conséquence que tire Tillemont, qui cite, en faveur de son sentiment, George Codin, auteur grec, qui survécut à la prise de Constantinople, par Mahomet II, et qui indique, dans ses antiquités de cette ville, des statues représentant Julien et ses enfans. D'un autre côté, les contemporains de ce prince, soit chrétiens, soit païens, s'accordent à faire

retournait chez lui, je t'ai écrit de nouveau autant pour te remercier de ta lettre qui m'était parvenue, que pour te demander la continuation de ta correspondance.

Depuis cette époque, le bon Sopater est venu en députation vers nous; dès que je l'eus reconnu, je m'élançai dans ses bras; en pleurant de joie, et présumant bien qu'il était chargé de me remettre des lettres de ta part. Je les reçus en effet, je les couvris de baisers et mes yeux se fixèrent sur elles sans désemparer, comme si en les lisant j'avais craint

---

un éloge complet de la chasteté de Julien; et Libanius assure, qu'après la mort de son épouse, Hélène, il n'eut jamais affaire avec aucune femme. Codin, qui a pu être induit en erreur, ne peut contre-balancer une autorité aussi imposante. Je préfère de croire avec la Bleterie, que, dans cette lettre, Julien parle du père nourricier de ses enfans, uniquement parce que son épouse, ayant été plusieurs fois enceinte, il a dû retenir plusieurs fois des nourrices à l'avance; et parce qu'il pouvait appeler *père nourricier*, le mari d'une de ces mêmes nourrices; il se peut encore que Julien ait fait élever des enfans qui n'étaient pas les siens; enfin, peut-être, faisait-il allusion à un fait que Jamblique connaissait: il se pourrait, par exemple, que Julien appelât, ses enfans, des élèves qu'il avait confiés à un instituteur, pour les instruire dans la religion et les lettres. Julien, depuis l'élévation du césar Gallus, était assez riche et assez généreux, pour se char-

de perdre de vue un seul moment l'image de ta présence. Sur-le-champ je te répondis et j'écrivis en même tems, au jeune Sopater, pour lui faire entendre que son père, notre ami commun, en venant d'Apamée s'était en quelque sorte constitué en ôtage pour répondre de ton absence et de la sienne *.

Depuis la dernière lettre, que je t'avais alors adressée, je n'ai reçu, de toi, que celle dans laquelle tu paraîs m'accuser. Si ce n'est de ta part, qu'un prétexte honnête, pour me fournir l'occasion de t'écrire plus souvent, je reçois volontiers l'accu-

---

ger des enfans d'un petit nombre d'amis et pour fournir à leur éducation. Dans ce dernier cas, la date que nous avons assignée à cette lettre, serait exacte. Mais si l'on veut absolument qu'il soit question dans cette lettre d'enfans légitimes, que Julien avait, ou pouvait avoir de son épouse Hélène, alors, la date de sa lettre ne peut être placée, que postérieurement à sa nomination, à la dignité de césar, par Constance. Cependant, contre cette dernière supposition, on pourrait donner à cette expression, *du père nourricier de mes enfans*, le sens de : *celui qui fut depuis* le père nourricier de mes enfans, et qui retournait chez lui, à Apamée. Cette explication assez plausible, justifierait la première date, plus conforme d'ailleurs au texte de la lettre. Cette lettre nous apprend encore, que Sopater, le gendre de Jamblique, avait un fils déjà en âge de puberté. (Voyez ci-après la lettre inédite de *Julien à Sopater*.

* ὑμετέρας, *Vestræ absentiæ*.

sation, et je n'y vois qu'un enjouement, dont je m'approprie la faveur. Mais, si c'est pour me reprocher un délit réel envers toi, certes je suis le plus malheureux des hommes, vû que rien de tel n'a pu m'arriver, que par la paresse ou l'infidélité de mes commissionnaires. Certes, quand j'aurais manqué de t'écrire souvent, je n'en serais pas moins digne de toute ton indulgence : non précisément à raison des occupations qui absorbent mes loisirs ; car je me ferais un crime, pour me servir de l'expression de Pindare, de préférer aucune affaire à mes relations avec toi ; mais parce que celui qui, par respect, hésite d'écrire à un grand homme, est à mon avis, plus sage, que celui qui ose trop.

En effet, comme il arrive à ceux qui s'obstinent à fixer leurs regards sur le soleil, et à soutenir à l'exemple des aigles, l'éclat de ses rayons, de ne pouvoir (à moins qu'ils ne participent de la nature des dieux), contempler l'objet qu'il leur est défendu de voir ; et de montrer leur impuissance, par la grandeur même de leurs efforts : ainsi celui qui se permet de t'écrire s'expose d'autant plus gratuitement au danger, qu'il ose davantage. Il te convenait mieux, ô généreux ami, à toi le dieu *conservateur de la Grèce* savante*,

---

* Παντὸς τοῦ ἑλληνικοῦ σωτῆρι.

de nous écrire fréquemment et de stimuler de tout ton pouvoir notre paresse. En effet, pour continuer à te comparer au soleil, de même que cet astre brillant de ses rayons les plus purs, s'acquitte de la noble fonction d'éclairer le monde, sans trop considérer le mérite de l'objet qui peut recevoir sa clarté : ainsi devais-tu, ce me semble, répandre tes bienfaits, comme ceux de la lumière, sur toute la Grèce, et n'en point arrêter le cours, parce que quelqu'un, soit par respect, soit par timidité, aurait hésité à répondre à tes lumineux écrits.

C'est ainsi qu'Esculape guérit les hommes, non dans l'espérance d'en être récompensé, mais parce que l'esprit de philanthropie qui l'anime, le porte toujours à distribuer partout les secours de son art. Comme médecin des hommes studieux, tu as dû l'imiter, et montrer dans toutes tes œuvres, le sentiment de la vertu. Tel un bon arbalétrier, lors même qu'il n'a point de rival, continue d'exercer sa main, pour le tems où il pourrait en avoir besoin. Sans doute notre but mutuel n'est pas rempli avec un égal avantage, lorsque tu nous fais jouir de tes écrits, en recevant les nôtres. Car, si nous t'écrivons mille fois, nous ressemblerons trop à ces enfans, qu'Homère dit s'amuser à bâtir, avec le limon du rivage, des figures qu'ils laissent ensuite à la merci des flots, tandis que la plus courte de tes lettres porte

plus de richesses que le fleuve le plus fertile. Pour moi je préfererais, une seule lettre de Jamblique, à tout l'or de la Lydie. Et si, comme je le présume, tu fais cas de tes affidés, regarde-nous comme des poussins, qui n'attendent que de toi la nourriture, dont ils ont le plus pressant besoin. Ecris-nous donc souvent et ne dédaigne aucune occasion de nous repaître de tes dons. Que, si nous manquons à notre devoir, charge-toi d'acquitter les deux dettes, celle de nous gratifier de tes biens, et celle d'ajouter à ce qui manque à nos talens pour t'en marquer notre reconnaissance. Il convient en effet, au disciple de l'éloquent Mercure, ou plutôt à son nourrisson, tel que tu l'es réellement, de l'imiter, en se servant du caducée, non pour provoquer le sommeil, mais, au contraire pour réveiller et émouvoir les esprits.

XLIIe. LETTRE.

Julien au même.

ARGUMENT.

Julien, dans cette lettre, prodigue à son ordinaire des éloges à Jamblique, qu'il regardait, ainsi qu'on l'a pu voir par la précédente, comme le plus grand homme de son tems; il a semé dans celle qu'on va lire, plusieurs traits, tant mythologiques qu'historiques, qui ne se trouvent point ailleurs et qui nous fourniront matière à quelques notes. Il serait difficile d'assigner l'époque précise, où elle fut écrite. L'auteur y parle d'un discours qu'il avait composé par ordre de l'empereur Constance. Mais ce discours ne paraît pas être du nombre des deux que nous avons traduits, puisque le sujet en est tout différent. Et quand il ferait partie de l'un des deux, rien n'indique à quelle époque précise, Julien l'écrivit. On voit seulement dans l'un de ces discours, qu'il était déjà élevé à la dignité de césar, lorsqu'il le prononça : il se peut toutefois qu'il l'ait envoyé des Gaules, pour y être lu en présence de l'empereur Constance, dans une cérémonie, ou assemblée solennelle. Cette lettre offre de

sérieuses difficultés, que je ne me flatte pas d'avoir parfaitement résolues.

Plus dociles à l'oracle de Delphes, nous devions sans doute, nous mieux connaître, et ne pas nous risquer, à frapper de nos discours les oreilles d'un aussi grand homme, dont à peine nous pourrions supporter les regards, bien loin de marcher son égal, dans l'art de traiter, comme lui, toute sorte de sujets.

Car quel homme, fût-il un Aristée, ne le céderait au dieu Pan, pour les chants harmonieux, ou qui, possédât-il la science d'Orphée, ne se tairait, lorsqu'Apollon fait retentir les sons de sa lyre? certes tout homme qui a la conscience de sa médiocrité, ne peut que donner une idée plus avantageuse de ce qu'il vaut, en reconnaissant un mérite, de beaucoup supérieur au sien; mais quiconque essaierait d'adapter des accens tout humains, à une harmonie toute céleste, se souviendrait mal du supplice de *Marsyas* * et du surnom que ce fleuve dut à la témérité de

* *Marsias*, ou Marsyas, poëte et musicien, de Phrygie, qui, selon Ovide, s'étant servi des instrumens inventés par Minerve, osa défier Apollon à lutter d'art avec lui. Ce dieu le vainquit, et l'écorcha vif. Les Nym-

ce Phrygien : il aurait également perdu de vue la mort de Thamyris le Thrace *, lequel osa, pour son malheur, disputer aux muses l'avantage du chant. Parlerons-nous aussi des sirènes, dont les muses, pour prix, de la victoire qu'elles eurent sur ces dernières, au chant, portent encore aujourd'hui des *ailes* sur le front, voilà, certes assez de personnages, qui passent ** dans la postérité, pour avoir subi le juste châtiment de leur orgueil.

---

phes phrygiennes, qui regrettaient ses accens, pleurèrent sa mort, avec une telle abondance de larmes, qu'il s'en forma un fleuve portant le nom de Marsias.

* *Thamyris*, ou Thamyras, né en Thrace, poëte, qui défia les Muses qu'il aimait éperduement, et les provoqua à mesurer leurs chants avec les siens, à condition que, si elles étaient vaincues, il jouirait de leurs embrassemens, et que s'il était vaincu lui-même, il subirait le châtiment qu'elles lui infligeraient. Il perdit sa gageure, et les Muses lui ôtèrent l'usage de la vue et de la lyre.

** On raconte que les sirènes, moitié femmes et moitié oiseaux, ayant, par les conseils de Junon, provoqué les Muses à disputer avec elles de supériorité dans le chant, furent vaincues, et perdirent leurs plumes, dont les muses se couronnèrent. Homère dit que les sirènes, désespérées de n'avoir pu charmer Ulysse, se précipitèrent dans la mer. Suidas, au mot ἄπτεραν, ville de Crète, dit que les sirènes, vaincues par les Muses, se précipitèrent dans la mer, et furent changées en peupliers

Et moi aussi, j'en suis déjà convenu, je devais me renfermer dans mes propres limites, et me rassasier paisiblement de l'harmonie de tes sons, à l'exemple de ceux qui attendent et qui écoutent en silence les oracles émanés du sanctuaire d'Apollon. Mais puisque tu daignes marcher devant nous, dans la carrière de l'harmonie, et que tes discours ont, comme le caducée de Mercure, le pouvoir de nous retirer de l'assoupissement voilà que nous répondons aux sons de de ton archet, à l'égal de ceux qui entrent en cadence, dès que Bacchus agite son thyrse. Ainsi cherchons-nous à te suivre de même qu'on obéit au rythme donné par le maître des chœurs.

Reçois donc, s'il te plaît, ce premier discours que j'ai naguères composé, par ordre de l'empereur, sur la célèbre *jonction* * du canal ou détroit.

---

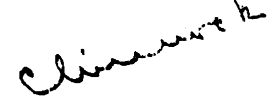
blancs. D'autres mythologues veulent qu'elles aient été métamorphosées en rochers, et que les îles voisines aient tiré d'elles leurs noms : ce sont les *sirenuses* décrites par Strabon, aux livres I et IV de sa géographie.

* τὴν ἀοίδιμον τοῦ πορθμοῦ ζεῦξιν, *in nobilem illam freti conjunctionem*. On serait tenté de croire que Julien parle ici de la construction d'un port, en la ville de Sélcucie, lequel, par le moyen du fleuve Oronte, donnait la facilité de faire remonter les marchandises jusqu'à Antioche, ville voisine. L'éloge de cette construction se

de l'arbalétrier, et conduisit ses traits : plus d'une fois Apollon Pythien, empruntant les formes de la cigale, a suppléé aux efforts du musicien, qui essayait le mode orthien *.

---

* On voit dans Suidas que ce *carmen orthium*, chez les Grecs, était chanté sur un ton fort et soutenu.



XLIIIe. LETTRE.

Ou plutôt édit de Julien, contre les professeurs chrétiens (sans inscription ou adresse).

Nous jugeons de la bonté d'une doctrine, non par les discours et le pompeux étalage de l'élocution, dont on se sert pour l'appuyer, mais par les impressions saines qu'elle fait sur l'esprit, et par la rectitude des opinions qu'elle donne sur le bien ou le mal, sur les choses honnêtes ou honteuses. Aussi tel homme qui enseigne à ses disciples ce qu'il ne croit pas lui-même, nous paraît également étranger et à la science, et à la probité. Et si c'est sur de minces sujets seulement que roule la différence, entre son langage et sa pensée, il n'en est pas moins un malhonnête homme, quoique les effets de sa méchanceté soient bornés. Mais lorsque dans les choses les plus graves, il enseigne autrement qu'il ne pense, ne fait-il pas le métier des plus dangereux *fraudeurs* *,

* Καπήλων.

puisqu'il fait profession d'enseigner des erreurs, à son avis détestables, et de séduire par la flatterie, les esprits dans lesquels il veut inculquer des principes, que je regarde comme essentiellement mauvais.

Il convient donc à tout instituteur, quelque soit le genre qu'il embrasse, d'avoir de bonnes mœurs, et d'abjurer de bonne foi des dogmes contraires à la morale et à l'esprit public. Tels doivent être ceux-là surtout, qui se dévouent à instruire la jeunesse, et à lui expliquer les écrits des anciens, soit qu'ils se donnent pour rhéteurs, pour grammairiens, ou à plus forte raison pour sophistes. Car ceux-ci prétendent enseigner, non-seulement l'éloquence, mais la morale. A les entendre, la philosophie politique est également de leur ressort. En donnent-ils ou non des leçons utiles? Je ne l'examinerai pas en ce moment : assurément je suis loin de blâmer d'aussi nobles prétentions; au contraire, je leur donnerais volontiers des éloges, s'ils ne jouaient pas un personnage emprunté, et s'ils ne se condamnaient eux-mêmes, en enseignant tout l'opposé de ce qu'ils pensent dans leur âme.

Quoi? Homère, Hésiode, Hérodote, Thucydide, Isocrate et Lysias, ne reconnaissaient-ils pas les dieux pour auteurs de toute science? Et ne se dévouèrent-ils pas, les uns, à Mercure, les autres aux Muses? Il est par trop absurde, de voir ceux qui interprétent

les ouvrages de ces grands hommes, se moquer des dieux qui étaient l'objet de leur vénération. Je ne dis pas pour cela, qu'ils doivent changer de sentimens, en faveur de leurs jeunes élèves; mais je leur laisse le choix, ou de ne point enseigner ce qu'ils ne jugent point utile, ou, s'ils veulent continuer leurs leçons, de prêcher d'abord d'exemple, et de persuader ensuite aux disciples, qu'Homère, Hésiode, et les auteurs dont ils expliquent les livres, sont loin de mériter les reproches qu'ils leur font, de folie, d'erreur, ou d'impiété envers les dieux : autrement, puisqu'ils vivent en commentant leurs écrits, et qu'ils en retirent des émolumens, peuvent-ils montrer une plus sordide avarice, qu'en se contraignant ainsi, pour gagner quelques dragmes?

Jusqu'à ce moment, on avait beaucoup de raisons de ne pas fréquenter les temples; et la crainte d'un danger de toute part imminent, empêchait de développer des vérités utiles, sur la majesté des dieux. Mais aujourd'hui que ces mêmes dieux nous ont rendu la liberté, il est étrange, que des hommes se permettent d'enseigner des dogmes, qu'ils jugent être de mauvais aloi. Certes, s'ils trouvent de la sagesse dans les auteurs qu'ils commentent, et qu'ils promettent d'interpréter, pourquoi ne mettraient-ils pas, au premier rang de leurs devoirs, celui d'imiter leur piété envers les dieux? S'ils estiment au con-

traire, que ces hommes illustres se sont égarés sur les divinités les plus révérées, qu'ils aillent aux églises des Galiléens, pour interpréter Mathieu et Luc, qui vous défendront, si vous les suivez, d'assister à nos sacrifices.

Je demande donc que vos oreilles et vos langues renaîssent, pour me servir de votre expression favorite, et qu'elles oublient tous les objets auxquels je desire demeurer constamment attaché, et faire participer tous ceux qui me veulent, ou me font du bien.

Que ceci serve de règle commune, aux maîtres et instituteurs. Que celui des jeunes gens qui voudra fréquenter nos écoles, n'en soit nullement empêché. Car il serait aussi injuste, de détourner du droit chemin, des enfans qui ne savent encore où porter leurs pas, que de les contraindre par la force, à suivre les erremens de leurs pères. Mais quoique peut-être il y eut quelque justice à guérir malgré eux des fanatiques, nous leur permettons cependant, par le présent édit, de rester dans l'état de maladie dont ils sont frappés. Car notre intention est d'instruire, et non de punir des êtres dépourvus de sens *.

---

* Je transcris, à la suite de cet édit, un autre que l'abbé de la Bleterie classe comme la 20e. lettre et qu'il a traduit du code Théodosien, tit. 3, *de medicis et professoribus*.

XLIVe. LETTRE.

Loi de Julien au sujet des professeurs.

Il faut que les professeurs et les maîtres, soient distingués par les talens, et plus encore par les mœurs. Ainsi nous défendons à qui que ce soit, de s'ingérer de son autorité privée, dans cette importante fonction. Quiconque voudra tenir école, doit se faire approuver par le conseil de la ville, et réunir les vœux des principaux habitans. Mais comme je ne puis être partout, j'ordonne que l'on m'envoie le décret, afin de l'examiner. Ce sera pour le sujet proposé, un nouvel honneur de voir les suffrages de ses concitoyens, confirmés par le jugement du prince: donné à *, le quinzième des calendes de juillet. Reçu à Spolète, le quatrième des calendes d'août, sous le consulat de Mammertin et Névitta.

* Le premier traducteur croit avec raison, que cet édit fût expédié par Julien, durant son voyage (en 362), de Constantinople à Antioche. (Voyez ci-après, lettre 67e., le rapprochement que nous faisons entre les deux rescrits du même empereur.

XLIe. LETTRE

Julien à Hécébole.

ARGUMENT.

Le sujet de cette lettre s'explique très-bien par le contexte. Julien, résolu à punir les habitans d'Edesse des violences que leur attachement à l'arianisme leur avait fait commettre contre les sectaires valentiniens, rend Hécébole, gouverneur d'Edesse, responsable de l'exécution de l'édit portant confiscation, au profit des pauvres soldats et de la caisse impériale.

Cet Hécébole, l'un des premiers magistrats, et peut-être le président du sénat d'Edesse, semble n'être pas le même Hécébole, que le sophiste du même nom, sous lequel Julien avait étudié, et auquel il adresse entr'autres lettres, la 19e. ci-dessus.

J'ai pris envers tous les Galiléens, des mesures de douceur et d'humanité, telles que personne ne puisse en aucun cas, être violenté, traîné dans les temples, ou contraint à quelqu'acte que ce soit. Cependant,

les sectaires ariens d'Édesse, enflés de leurs richesses, se sont portés contre les Valentiniens, à des excès intolérables dans toute ville policée. Voulant donc leur applanir la route du royaume des cieux, selon le mode admirable que leur prescrit la loi qu'ils doivent suivre, et en même tems, leur porter les secours convenables, nous ordonnons, que leurs revenus et meubles soient répartis entre les militaires, et que leurs possessions soient ajoutées à nos domaines *privés* *; le tout afin que la pauvreté les rende plus sages, et qu'ils ne soient pas frustrés de la possession du royaume céleste qu'ils attendent. Du reste, nous avons ordonné par un édit, à tous les habitans d'Édesse, de s'abstenir de tout mouvement séditieux. Autrement, s'ils compromettent notre amour, pour la paix et pour l'humanité, sachez que vous autres chefs payerez de la peine d'exil, du glaive, ou du feu, les excès que vous leur aurez laissé commettre.

---

* Πριβάτοις.

XLVIe. LETTRE.

Julien à Libanius.

ARGUMENT.

La date de cette lettre est incertaine, et d'ailleurs peu importante; puisque cette lettre ne concerne qu'une maladie survenue à Julien, encore simple particulier. Alors le prince écrivait à peu près dans les mêmes termes à Jamblique : et peut-être la 60e., écrite à ce dernier, est-elle de même date que celle qu'on va lire ?

J'étais à peine revenu d'une maladie aussi grave que subite, lorsque, par la providence de celui qui gouverne tout, tes lettres me sont parvenues, le jour et à l'heure même, où, pour la première fois depuis ma convalescence, j'entrais dans le bain; je les lus dans la soirée, et tu ne saurais t'imaginer, combien m'a rendu de forces, le sentiment de la pure et sincère bienveillance que tu m'y témoignes. Cette lecture m'a occupé uniquement; et mon état ne me

permettait pas davantage ; j'ai remis au lendemain la lecture de celles qu'Antoine envoyait à Alexandre. Ce jour où je t'écris la présente, est le septième, depuis que j'ai reçu la tienne, et que, par la divine providence, je renais à la santé. Que la tienne se conserve, ô mon doux et aimable frère, sous la protection du dieu qui voit tout. Puissé-je jouir de ta présence, ô mon unique bien !.. Je trace ces lignes de ma propre main, et d'après mon propre cœur ; j'en jure par ta vie et la mienne, et par le dieu qui voit tout. Oh! quand te reverrai-je, et pourrai-je t'embrasser, excellent ami? Maintenant, à l'exemple des amans éperdus, je n'ai de plaisir qu'à répéter ton nom.

XLVIIe. LETTRE.

Julien à Zénon, médecin.

ARGUMENT.

Ce Zénon, natif de l'île de Chypre, médecin habile, et sans doute païen, autant qu'on en peut juger, par les éloges que Julien lui prodigue, avait été chassé d'Alexandrie par George. Celui-ci, patriarche arien, persécuteur outré des catholiques, comme des païens, avait probablement surpris, à l'empereur Constance, fauteur de l'arianisme, un ordre d'exil contre Saint-Athanase, le défenseur de la divinité de J.-C., et contre Zénon, très-attaché au paganisme. Julien s'obstina à bannir St.-Athanase; mais il crut devoir ordonner le rappel de Zénon.

Depuis long-tems, le public s'est plû à rendre hommage, d'un côté, à ta science profonde dans l'art de guérir; de l'autre, aux bonnes mœurs, à la tempérance, et à la modestie qui accompagnent tes talens. Mais tu viens d'en recevoir le plus décisif et

le plus éclatant des témoignages. Quoiqu'absent, tu attires sur toi les regards de toute la ville d'Alexandrie; tant est puissant l'aiguillon, qu'à l'exemple de l'abeille, tu y avais laissé en la quittant. Certes, ce n'est point sans cause; et je citerai volontiers ce beau vers d'Homère.

« *Unique médecin, comme il n'en fut jamais.* * »

Je dirai plus : tu n'es pas médecin seulement, mais bien le maître de ceux qui exercent ton art, en sorte que tu es, pour ces derniers, ce qu'eux-mêmes sont pour le peuple. Tel est le motif qui te relève de ton exil, de la manière la plus honorable.

Car, si c'est par la faction de George, que tu as quitté Alexandrie, ta retraite n'avait aucune cause légitime; et ton retour est un acte de justice. Hâte-toi maintenant de reprendre avec honneur, le rang dont tu jouissais dans cette ville. Pour nous, ce n'est pas sans un véritable plaisir, que nous opérons un double bienfait, celui de rendre Zénon aux Alexandrins, et Alexandrie à Zénon.

---

* Iliad. λ 514.

XLVIIIe. LETTRE.

Sans adresse.

ARGUMENT.

On regrette d'ignorer le nom de l'ami auquel Julien adresse la lettre élégante qu'on va lire. Le prince lui fait présent d'un superbe bien, dont il avait hérité de son aïeule. Le nom de cette aïeule n'est pas connu, mais seulement celui de son époux, Anicius Julianus, avec lequel elle eut de son mariage, Basiline, mère de Julien, et le comte Julien, oncle de ce prince. (Voyez au premier volume, la généalogie et la vie de Julien.) Du reste, la munificence du présent fait assez présumer que cette lettre est postérieure à l'avènement de son auteur au trône impérial.

Je fais à ton amitié pour moi, le don d'une possession, formant en quelque sorte, quatre champs que je tiens de mon aïeule en Bithynie; un tel présent est sans doute trop modique, pour faire le bonheur ou la richesse d'un homme : mais il ne te paraî-

tra point indifférent, lorsque je t'aurai détaillé les avantages qu'il peut offrir. Rien ne m'empêchera de m'égayer un moment avec un ami, qui est plein, comme tu l'es, d'aménité et d'instruction.

Ce petit domaine n'est pas éloigné de plus de vingt stades de la mer ; et cependant on n'y est importuné, ni par les hommes de commerce, ni par la foule inquiète des marins. Il n'est nullement dépourvu des faveurs de Nérée. On t'y présentera le poisson toujours frais, et, pour ainsi dire, palpitant ; et s'il te plaît de monter sur un tertre voisin de l'habitation, tu découvriras la propontide, les îles adjacentes, et la ville à laquelle un grand *monarque* * a donné son nom. Tu ne seras point entouré d'algues ou de mousses, ni de ces sales débris qu'il est pénible de nommer, et que les ondes rejettent d'ordinaire, sur les rivages et les sables. Tu respireras les parfums du *chèvrefeuil* **, du thym et des autres plantes odoran-

---

* Nul doute que Julien n'entende parler ici de Constantinople. Si sa maison de campagne, en Bithynie, était voisine du canal, il se peut qu'en effet, on aperçût dans le lointain le dôme de Sainte-Sophie, ou quelqu'autre monument de la seconde capitale de l'empire romain.

** Le mot grec est *smilax* qui signifie le plus ordinairement l'arbuste connu sous le nom d'*if*, *taxus*, mais qui désigne assez souvent aussi une plante, ou herbe grimpante, comme le lierre, le liseron, le chèvrefeuil, etc.

tes à tes heures de loisir : et lors que la lecture aura fatigué tes yeux, tu les reposeras agréablement sur les vaisseaux, et sur la mer. Je te l'avoue, ce petit domaine fit les délices de ma première jeunesse : il a des fontaines qui ne sont point à dédaigner, et un bain qui n'est pas sans agrément ; un jardin enfin et des arbres. Parvenu depuis à l'âge viril, j'ai recherché avec une nouvelle ardeur, cet ancien asyle ; je l'ai visité souvent, et j'y ai réuni une société choisie. J'y laisse, en outre, un petit monument de mon goût pour l'agriculture : c'est un vignoble très circonscrit : mais il produit un vin, d'une saveur et d'une odeur délicieuses, qui n'attend point du tems, cette double qualité. En un mot, tu y verras à la fois, Bacchus, et les grâces. La grappe, soit qu'elle pende au cep, soit qu'elle ait gémi sous le pressoir, n'en exhale pas moins le parfum de la rose ; et son suc, conservé dans des tonneaux, est, sur la foi d'Homère, une distillation du nectar. Peut-être seras-tu tenté de me demander ici, pourquoi la vigne, y prospérant de telle sorte, je n'en ai pas planté beaucoup plus d'arpens. Mais, outre que je puis être un cultivateur peu habile, j'ai dû préférer les dons

---

Je n'ai préféré le nom de chèvrefeuil, que parce que Julien associe ce *smilax*, au thym et aux autres plantes odorantes.

des nymphes, qui sont nombreuses en ce pays, à ceux de Bacchus, dont j'use plus sobrement, et dont je n'ai besoin que pour moi, et pour des amis, qui sont en tout tems très-rares. Quoiqu'il en soit, ô homme chéri, je te fais volontiers ce présent; tout médiocre qu'il est, il ne peut manquer d'être agréable de la part d'un ami, à son ami, qui passera d'un chez soi, à un autre chez soi, selon la belle expression du sage *Pindare* *. Je t'ai tracé cette lettre fur-

---

* La Bleterie, qui a traduit cette lettre, n'a pas saisi le sens de l'expression de Pindare, οἴκοθεν οἴκαδε, lorsqu'il la rend par ces mots; *le présent ne sort pas de la maison.* Pris à la lettre, ces deux mots grecs signifient clairement le départ d'un logis où l'on est chez soi, pour aller à un autre logis, où l'on se trouvera encore chez soi. Par cette expression, très-délicate de la part de Julien, l'ami auquel il abandonne sa propriété, doit entendre que, dans l'habitation de Julien, si il l'avait visitée, alors que Julien en était propriétaire, il eut trouvé un autre chez lui, chez son ami; et qu'en la recevant de cet ami, il se trouverait encore chez lui. Cette pensée est toute différente de la traduction, *le présent ne sort pas de maison*, phrase tout au moins très-obscure. Mais le traducteur s'est trompé plus gravement, lorsque, ne trouvant pas, dit-il, dans Pindare, la citation de Julien, il a supposé que Julien l'avait puisée *dans quelqu'un des ouvrages de ce poëte, qui ne sont point parvenus jusqu'à nous.* Le passage est textuellement dans le com-

tivement, et à la lueur d'une lampe. Si tu y trouves quelque défaut, épargne-t'en la critique, et ne t'érige pas en rhéteur, pour en censurer un autre.

---

mencement de la 7e. Ode olympique de Pindare, et n'y peut avoir que le sens que nous lui avons donné en cette lettre. Voici ma traduction de ce texte :

« Tel qu'un père magnifique dans ses largesses, rem-
» plit une coupe de la liqueur fumante, exprimée des
» dons de Bacchus, en goûte le premier, et présente
» ce vase, trésor du plus haut prix, au jeune époux de
» sa fille, qui le transmet d'une maison devenue la
» sienne, à son propre logis encore, comme gage de
» son alliance, pour orner la table du festin, en pré-
» sence de ses amis, jaloux du bonheur de son hymé-
» née, moi, j'abreuve du nectar des Muses, nos athlètes
» vainqueurs, et par ces doux fruits de mon génie,
» j'énivre de joie les héros couronnés dans les champs
» d'Olympie et de Python. » (Voyez la page du premier volume de ma traduction et la note qui s'y rapporte.)

Le même proverbe οἴκοθεν οἴκαδε se retrouve encore vers la fin de la 6e. ode qui précède, où Pindare, en parlant d'Agésias, dit qu'il a deux patries ou deux chez soi ; en remarquant qu'*il est bon qu'un navire soit pourvu de deux ancres.*

XLIXe. LETTRE.

Ou édit en faveur des Thraces.

ARGUMENT.

Un manuscrit, cité par le P. Petau, porte que la pièce suivante, qui figure dans les lettres de Julien, est adressée *aux Thraces*; à qui cet empereur fait grâce des contributions arriérées, jusqu'à la fin de la troisième indiction, qui avait commencé en 359. Ces sortes de remises s'appelaient *indulgences*. (Voyez le livre XI, chap. 28, du code théodosien.)

Votre demande serait loin d'accomoder un empereur, jaloux de tenir beaucoup de fonds en réserve, vû d'ailleurs qu'en y faisant droit, il risquerait de compromettre l'intérêt du trésor public, pour favoriser quelques individus. Mais comme nous avons moins pour but, d'exiger de nos sujets de fortes sommes, que de faire ce qui peut leur être utile, nous vous libérons, pour cette fois, de vos engagemens;

en sorte cependant, qu'une partie de votre dette, tournera à votre profit; et l'autre aux besoins des militaires, chargés d'assurer chez vous la paix et la tranquillité. Cette dernière somme même, vous appartiendra aussi, puisqu'elle sera employée pour vous défendre et pour vous secourir. En conséquence, nous remettons à la troisième indiction, la solde de tout l'arriéré, dû par vous jusqu'à ce jour. A cette époque, vous rentrerez dans les charges communes. Cette concession doit vous suffire : je ne pourrais l'étendre sans négliger l'intérêt général. Mais pour qu'elle vous soit garantie par le fait, j'ai expédié aux intendans, les ordres nécessaires à cette fin. Veuillent les dieux vous conserver pendant longues années!

Lᵉ. LETTRE.

Sans adresse.

ARGUMENT.

La date de cette lettre ne peut être présumée par aucune circonstance. Mais le personnage, auquel l'épître est adressée, devait être un des plus intimes amis de Julien, tels que le fureut Libanius, Jamblique, etc.

Si, pour une foule de causes, mon corps ne jouit que d'une santé médiocre, mon esprit est toutefois dans l'état le plus satisfaisant. Un ami, je pense, ne peut mieux commencer la lettre qu'il veut écrire à son ami. Mais à quoi bon ce préambule? Il renferme une demande, sans doute : nulle autre que celle de notre mutuelle correspondance. Puissent donc tes lettres s'accorder avec mes desirs, et m'annoncer, que, de ton côté, tout se passe de la manière la plus favorable!

LIe. LETTRE.

Julien à Arsace, chef des pontifes de la Galatie.

ARGUMENT.

Cette lettre nous a été conservée par Sozomène; hist. lib. 5, c. 15. Elle date des premiers mois, après la prise de possession de l'empire par Julien.

Si l'hellénisme, l'ancienne religion de la Grèce; ne brille pas autant que nous le désirons, c'est la faute de ceux qui la professent aujourd'hui. Certes, les insignes faveurs que nous avons reçues des immortels, surpassent tous nos vœux et même toute espérance. Car, (osons le dire, sans encourir la colère d'Adrastée *), qui, dans si peu de tems, eut

* *Adrastée* est la même divinité que *Némesis*, la déesse de la vengeance. On prétend que le surnom d'*Adrastée* lui vint de ce que le roi Adraste avait fait bâtir un temple à cette divinité.

osé se promettre un changement, tel que celui qui vient de s'opérer? Mais, croirons-nous pour cela, qu'il ne nous reste plus rien à faire? Ne tournerons-nous point nos regards sur les causes qui ont favorisé l'accroissement de la religion impie de nos adversaires, je veux dire, sur leur philanthropie envers les étrangers, sur leur sollicitude à ensevelir et à honorer les morts, sur la sévérité, (quoique feinte et affectée) de leurs mœurs? Voilà en effet, autant de vertus qu'ils nous appartient, ce semble, de mettre réellement en pratique.

Il ne te suffit pas de tendre à ce but sublime; mais il est de ton devoir, d'y ramener une bonne fois tous les prêtres répandus dans la Galatie, soit par la persuasion, soit par les menaces, soit même en les destituant de leur ministère sacré, s'ils ne donnent pas, eux, leurs femmes, leurs enfans, et leurs domestiques, l'exemple du respect envers les dieux; s'ils n'empêchent point les serviteurs, les enfans, et les femmes des Galiléens, d'insulter aux dieux, en substituant un athéïsme impie, au culte qui leur est dû. Ne manque pas en outre, de défendre à tout prêtre, de fréquenter les spectacles, de boire dans les tavernes, et d'exercer aucun métier vil ou ignoble. Honore ceux qui t'obéiront; bannis ceux qui oseront te résister: établis dans chaque cité des hospices, pour que les gens sans asyle, ou sans moyens

d'existence, y jouissent de nos bienfaits, quelque soit d'ailleurs la religion qu'ils professent. J'ai pourvu d'avance à tout ce dont tu pourrais avoir besoin, pour le succès de cette bonne œuvre. Car j'ai assigné annuellement, pour toute la Galatie, trente mille boisseaux de froment *, pour être répartis, entre les pauvres qui sont de service pour le

---

* Le texte porte μοδίους, *modios*, *boisseaux*, le médimne attique, dont nous avons eu souvent occasion de parler, contenait cinq boisseaux et trois chœniques ; c'était, à très-peu de chose près, six boisseaux. (Voyez ci-après notre note sur la 56e. lettre.) Je remarque en même tems, que le *modium* et *modius* des Latins, et des Grecs, antérieurement et même après le règne de Julien, n'étaient usités que pour la mesure des solides, du blé, du sel, etc. Mais que, dans le moyen âge, et plus tard, les mots *modium* et *modius*, signifièrent également *boisseau*, mesure de champ et de grains, et *muids*, mesure des liquides. C'est ce qu'on va voir à l'occasion du passage qui nous occupe. Car, aux trente mille boisseaux de froment, la version du P. Petau, ajoute : *Sexaginta millia sextariorum vini*, que la Bleterie rend par « soixante mille septiers de vin. » Ces mots ne se trouvent pas dans l'édition grecque de Spanheim, et pour cela, j'en ai omis la traduction ; mais ils font, sans doute, partie du texte copié de Sozomène.

La Bleterie ne nous apprend point ce qu'il a entendu par le mot *septier*. Mais le *sextarius*, dans sa plus ancienne acception, était la sixième partie du *conge*. Le

ministère des prêtres, et les étrangers, ou les mendians. Il serait par trop honteux, que nos sujets fussent dépourvus de tout secours de notre part, tandis qu'on ne voit aucun mendiant, ni chez les juifs, ni même parmi la secte impie des Galiléens, qui nourrit, non-seulement ses pauvres, mais souvent les nôtres. Apprends donc aux gentils, à nos anciens hellénes, à faire un pareil usage de leurs richesses; invite, s'il le faut, toutes les bourgades de la Grèce, à offrir aux dieux de telles prémices. Accoutume les Grecs, à ces actes de bienfaisance;

---

conge des Grecs et des Latins *χοος χοῦς*, *congius*, contenait six *sextaires* *, c'est-à-dire, dix livres d'eau ou de vin, selon Dioscoride, autrement cinq de nos pintes modernes. Voyez le dictionnaire grec de Henry Etienne.

Au moyen âge, le conge était encore à peu près le même. *Congium sex metitur sextariis unde et sextarii nomen accepit: sextarium vini habet duas libras et VIII uncias.* Il faut remarquer ici que la livre d'alors n'était pas partout uniforme, comme autrefois la livre romaine n'était pas la livre attique. — Le *muids*, *modium*, valait seize septiers. *Valet modium sedecim sextaria.... de potu autem quotidiè detur modius dimidius id est sextaria octo.* — *Modius mensura liquidorum constans sexdecim sextariis.* Je puise ces citations latines dans du Cange. (Voyez cet auteur, et en outre, *Isidori originum.* lib. XVI, c. 25.)

* Isidore, l. XVI, c. 25.

et qu'ils sachent de toi, que tel est depuis long-tems l'objet de notre tendre sollicitude. C'est dans le même sens, qu'Homère fait parler le bon Eumée *.

« Tu le vois, mon cher hôte; il n'est point d'étranger,
» Si vil qu'il soit, que je n'accueille.
» Jupiter fit, et le pauvre, et le riche,
» Mon présent est modique, et pourtant amical. «

Je concluś, que bien loin de souffrir qu'on nous enlève le mérite des vertus que nous avons parmi nous, c'est à nous à rougir de notre indifférence, et à devancer les autres hommes dans ces actes de religion envers les dieux. Du moment où j'apprendrai que tu suis exactement ces préceptes, je serai au comble de la joie.

Visite rarement chez eux, les commandans civils: mais corresponds souvent avec eux par écrit. Lorsqu'ils entrent dans la ville, qu'aucun des prêtres n'aille à leur rencontre; mais qu'il se tienne dans le vestibule; à leur approche du temple des dieux, qu'aucune escorte militaire ne les y accompagne; les suive qui voudra. Car, dès qu'un chef militaire a franchi le seuil, il est redevenu simple particulier. Tu n'ignores pas en effet, qu'en ta qualité de grand pontife, tu commandes à tous ceux qui sont dans

* Odyss. ζ. v. 56, etc.

l'intérieur. Ceux qui t'obéissent, sont véritablement religieux : ceux qui tirent vanité de leur résistance à tes ordres, ne sont que des hommes arrogans, et jaloux d'une fausse gloire.

Je suis tout prêt à venir au secours des habitans de Pessinunte, pourvu qu'ils se rendent propice la mère des dieux; si au contraire ils la dédaignent, non-seulement je les tiendrai pour coupables, mais, en outre, il m'est pénible de le dire, qu'ils s'attendent à éprouver mon juste ressentiment :

« D'accueillir, ou d'aider les ennemis des dieux,
» Serait, à mon avis, un crime impardonnable *. »

fais leur donc entendre, que s'ils desirent quelques faveurs de ma part, ils ayent à élever de concert, leurs mains suppliantes, vers la mère des dieux immortels.

---

* Odyss. ζ. v. 73.

LIIe. LETTRE.

Julien à Ecdicius, préfet d'Egypte.

ARGUMENT.

Cette lettre, qui fait honneur à la vigilance de l'empereur Julien, a cela de piquant, qu'elle annonçait, au bon préfct, la situation de l'Egypte, grenier d'abondance pour l'empire. La fertilité de cette contrée, dépendait alors, comme aujourd'hui, de la quantité d'eau que les inondations régulières du Nil répandaient sur une terre rarement arrosée par la pluie. Julien donne au gouverneur la mortification de lui mander, que la crue du Nil avait été de quinze coudées. Le gouverneur, qui devait en instruire d'office le prince, se voyant devancé, eût préféré, de la part de son souverain, une semonce sériense à la plaisanterie que Julien, affecte dans les courtes lignes qu'il lui adresse.

Puisqu'un proverbe a dit : *c'est mon propre songe que tu me récites*, trouve bon que je te raconte ta propre vision. Le Nil, dit-on, s'élevant tout-à-coup de

plusieurs coudées, vient d'inonder l'Égypte entière. Veux-tu savoir le juste nombre des coudées? Au vingt septembre, il était de quinze. Je cite pour garant du fait, Théophile, mestre-de-camp; si tu l'as ignoré jusqu'à ce jour, tu l'apprendras avec plaisir de ma part.

LIIIᵉ. LETTRE.

En forme d'édit, aux Alexandrins.

ARGUMENT.

Julien, dans cette lettre, ou édit, reproche aux Alexandrins d'avoir abandonné les dieux du paganisme, pour embrasser la religion chrétienne. Il leur signifie l'ordre qu'il a donné de bannir Saint-Athanase, leur évêque, non-seulement de leur ville, mais de toute l'Egypte. On fixe la date de cet écrit, à l'an 362. Julien devait avoir trente-deux ans alors. Car il avoue qu'il avait professé le christianisme dans les vingt premières années de sa vie ; mais qu'il s'était converti de
puis douze ans.

Quand vous reconnaîtriez pour fondateur un des hommes de la trempe de ceux qui au mépris de leur propre loi, se sont écartés de toute justice *,

---

* Je lis ἀπέστησαν, au lieu d'ὑπέστησαν, qui n'offre aucun sens plausible: de ce verbe, dérive le nom d'apostat;

en vivant dans un état de rébellion ouverte, et en prêchant des dogmes insolites vous n'en seriez pas plus en droit de nous redemander Athanase : Mais puisqu'Alexandre fonda votre ville, puisque vous avez pour divinité tutélaire le roi dieu *Sarapis* et la vierge *Isis*, qui régne avec lui sur toute l'Egypte ; comment osez-vous * parler au nom de la partie la moins saine d'une ville, dont vous défendez si mal la gloire ? Par les dieux, je rougis pour vous, ô Alexandrins, de voir qu'un seul de vos concitoyens puisse s'avouer Galiléen. Quoi ? les pères des Hébreux subirent autrefois le joug des Egyptiens, et vous, anciens dominateurs de l'Egypte entière (dont votre illustre fondateur fit la conquête), au mépris de vos antiques constitutions, vous vous soumettez servilement et de plein gré, aux détracteurs des dogmes de vos pères. Vous oubliez ces tems heureux de votre prospérité, où vous jouissiez de tous les biens, parce que toute l'Egypte était en harmonie avec les dieux.

Dites-moi, quels services ont rendus à votre cité, des hommes qui introduisirent parmi vous une doc-

---

mais les Grecs chrétiens, en citaut Julien, le qualifient de *parabate*, *transgresseur*.

* Ici, le texte, quoiqu'altéré, conserve le sens que je lui donne.

trine aussi nouvelle qu'étrangère à vos mœurs ? Certes le pieux Macédonien qui jetta les fondemens d'Alexandrie, ne ressemblait à aucun de ces hommes, ni même aux juifs qui valaient beaucoup mieux qu'eux; et Ptolomée, le fils de Lagus, ne leur fut pas moins supérieur. Alexandre aurait fait trembler les Romains, s'il eut eu l'occasion de les combattre. Mais combien de faveurs reçûtes vous des Ptolémée, qui succédèrent à votre fondateur ? Ils prirent soin de l'enfance de votre ville, comme de leur fille légitime, et ils n'eurent besoin pour l'élever, l'aggrandir et lui donner la forme de gouvernement, sous lequel elle fleurit encore aujourd'hui, ni des dogmes de Jésus, ni de la doctrine des odieux Galiléens.

A la troisième époque enfin, celle où nous autres Romains fîmes la conquête de votre ville, sur les Ptolomée qui l'administraient alors si mal, Auguste se transportant au milieu de vos concitoyens leur tint ce langage « : O Alexandrins je vous décharge de toute vexation, par respect pour le grand dieu *Sarapis*, pour le peuple même, et pour la grandeur de votre ville. Un troisième motif est la bienveillance que vous porte Aréus mon ami * ».

---

* Cet *Aréus*, favori d'Auguste, est le même philosophe que Sénèque, dans son livre, *de Consolatione*, à

Cet Aréus, votre concitoyen, et homme philosophe, était en effet le confident de César-Auguste. Tels sont, pour le dire en peu de mots, les avantages particuliers dont vous êtes redevables à la protection des illustres dieux de l'Olympe. Je ne finirais point s'il me fallait en embrasser les détails. Je parle maintenant des faveurs journalières qui vous sont communes, je ne dirai pas à quelques individus à une génération, ou à une ville isolée, mais à l'univers entier, auquel ces mêmes dieux les distribuent. Comment feignez-vous de les ignorer ? seriez-vous seuls insensibles à l'éclat du dieu du jour ? seuls vous le méconnaîtriez comme auteur de l'hiver ou de l'été, de la vie universelle des plantes, et des animaux ? vous ne verriez point de quelle utilité est à votre pays, la lune qui produit, par lui, tous les biens dont vous jouissez.

Cependant vous ne daignez adorer aucun de ces dieux, et vous osez regarder comme le dieu verbe, ce Jésus, que ni vous ni vos pères n'ont jamais vu; tandis que vous négligez l'être, que de toute éternité, l'homme est accoutumé de voir, de contempler et d'honorer, comme la source des bienfaits qu'il reçoit; j'entends ici le grand soleil, l'image vi-

---

Marcia, dit avoir été le consolateur de Livie, désespérée de la mort de Drusus, son mari.

vante, animée, intelligente et bienfaisante *de l'esprit père des êtres*. Ici je vous invite à m'écouter avec attention, pour peu que vous ayez le dessein de marcher dans les sentiers de la vérité. Assurément vous ne risquez point de vous égarer, en prenant pour guide celui qui jusqu'à sa vingtième année suivit la même carrière que vous, mais qui, grâce aux dieux en a heureusement changé depuis douze ans *.

Votre docilité à mes avis fera tout votre bonheur. Mais, si vous persistez, dans la superstition et dans la doctrine de ces hommes trompeurs, du moins demeurez unis entre vous, et cessez de réclamer Athanase. Il vous restera encore un assez bon nombre de ses disciples, dont les discours pourront chatouiller vos oreilles abusées.

Plût au ciel, que la dangereuse influence de l'école d'Athanase, ne fut fatale qu'à sa personne seule! mais elle s'exerce, sur un bon nombre d'entre vous: chose facile à expliquer; car aucun

* Depuis douze ans, c'est-à-dire, depuis l'an 350. Cette date ne peut être mieux précisée que par Julien lui-même: ce prince, écrivant en 362, était, par conséquent, alors âgé de trente-deux ans; mais, à l'époque où il se reporte 350, il ne pratiquait probablement les cérémonies du paganisme, qu'en secret et avec ses amis.

autre, que vous eussiez pu choisir pour interprète des écritures, n'eût été pire que celui que vous désirez en ce moment. Mais, si vous le demandez, pour quelques nouvelles intrigues, (j'apprends en effet qu'il est homme versé en toute sorte de ruses), sachez, que c'est précisément pour cette cause, qu'il a été banni de la ville. La présence d'un homme entreprenant et avide de popularité, y serait sujette à trop d'inconvéniens; à plus forte raison celle d'un homme à prétention, comme il l'est, et qui, quoique méprisable de sa personne, croit se donner de l'importance en bravant les dangers qu'il attire sur sa tête. Or, une telle conduite est le signal d'une insurrection. Pour qu'il n'arrive rien de semblable parmi vous, nous lui avons ordonné depuis long-tems, de sortir de la ville et maintenant, nous le banissons de toute l'Egypte. Soit le présent édit mis sous les yeux de nos citoyens d'Alexandrie.

LIVe. LETTRE.

En forme d'édit, aux Bostréniens.

ARGUMENT.

Il y avait, en Idumée, une ville citée dans la Genèse, c. 36, sous le nom de Bosra; une autre ville des Moabites, au-delà du Jourdain, plus communément désignée sous le nom de Bosor. (I. Machab. 5. Deuteron. 41. Jos. 20; I. Paral. 6.) Les géographes signalent aussi plusieurs villes nommées Bostra. Une en Phénicie, sur les bords de la mer, près de Biblos, dont parle Strabon, l. XVI. Enfin, une autre en Arabie, mentionnée par Ammien-Marcel., l. XIV, c. 8, et par Etienne. La Bleterie croit qu'il s'agit, dans cette lettre, de cette dernière ville, qui avait alors pour évêque un homme recommandable, dit-on, par ses lumières, et nommé Titus; Julien attribuait, à celui-ci et à son clergé, le dessein d'ameuter le peuple, contre les ariens, qui, sous le règne de Constance, avaient persécuté à outrance les catholiques. Il écrit aux habitans de se méfier de leur évêque, qui était leur délateur, disait-il; il rendait d'ailleurs l'évêque et son clergé, responsables des trou-

bles, s'il en arrivait. La date de cette lettre est consignée à la fin de l'écrit.

Je me plais à croire, que les prélats des Galiléens me sauraient plus d'obligation qu'au prince qui tenait avant moi les rènes de l'empire. Sous ce dernier règne, en effet, plusieurs d'entre eux furent dispersés, persécutés et jettés dans les fers; et un grand nombre de ceux qu'ils qualifiaient d'hérétiques, fut égorgé. Au point que chez les Samosates, chez les peuples de la Cyzique, de la Paphlagonie, de la Bithynie, de la Galatie, et dans beaucoup d'autres contrées, des bourgades entières ont été ravagées et détruites de fond en comble. Sous mon gouvernement, le contraire est arrivé; les bannis ont été rappelés, et ceux dont les biens avaient été vendus, les ont recouvrés, par une loi émanée de notre autorité.

Cependant ils n'en sont pas moins revenus à de tels excès de fureur et de démence, que faute de pouvoir exercer leur despotisme accoutumé non-seulement, sur ceux de leur propre religion, mais sur ceux encore qui sont demeurés, comme nous, pieux adorateurs des dieux, ils osent mettre tout en œuvre, pour soulever la multitude, et la porter à des actes séditieux. En quoi ils se montrent impies envers les

dieux, et rebelles à nos édits, qui toutefois ne respirent, que la modération et l'humanité. Car nous ne souffrons pas qu'aucun des Galiléens soit traîné de force à nos autels. Et, si quelqu'un d'eux désire participer à nos lustrations et à nos offrandes, nous lui enjoignons publiquement de se purifier d'abord, et de fléchir, par des prières, les dieux irrités de ses crimes, tant nous sommes éloignés de penser ou de vouloir, que de tels profanateurs soient initiés à nos augustes sacrifices, avant qu'ils aient détruit les souillures de leurs âmes, par des expiations envers les dieux, et celles de leurs corps, par les ablutions légales.

Chez vous, aucontraire, ce sont les clercs qui séduisent le peuple, et l'excitent ouvertement à la sédition, depuis qu'on leur a ôté le pouvoir de nuire impunément. Ce sont eux qui, après avoir exercé jusqu'ici la plus violente tyrannie, ne s'estiment point assez heureux, d'échapper à la vengeance que méritent leurs crimes; mais qui se montrent jaloux de leur ancienne domination, et furieux de ce qu'on ne leur permet plus de rendre la justice, de recevoir des testamens *, de s'appro-

* Constantin-le-Grand avait permis au clergé de recevoir des legs pieux; mais Julien lui avait retiré cette faculté par un édit.

prier le bien d'autrui, et de s'arroger une infinité de droits; dès lors, ils font mouvoir tous les ressorts; ils propagent, selon le proverbe, un feu par un autre feu, et ils accumulent sur les premiers maux, des maux pires encore, en excitant le peuple à la rébellion.

A ces causes nous avons résolu d'adresser à nos sujets de toute nation le présent édit, et portant défense de se réunir aux clercs, pour exciter des troubles, de se laisser entraîner, par eux à aucune démarche offensive ou contraire à l'obéissance qu'ils doivent aux magistrats. Nous leur permettons de fréquenter leurs églises et d'y assister aux prières accoutumées. Mais s'ils sont provoqués à quelques désordres par ces mêmes clercs, et pour soutenir leurs passions intéressées, qu'ils se gardent de suivre leurs conseils s'ils ne veulent être livrés à la sévérité *des lois* *.

---

* Julien menace ici de la sévérité des lois, non les chrétiens, sujets de l'empire, qui tenaient aux objets de leur culte, mais ceux qui épousaient les querelles de l'évêque et des prêtres, pour susciter des troubles et pour exercer des violences contre les pontifes païens. En même tems, il saisissait volontiers l'occasion de mettre les partis en présence ; et il profitait des excès, commis par les chrétiens, pour les affaiblir. On voit que, dans la présente lettre, il cherchait à ôter aux Bostréniens

Je veux en même tems apprendre particulièrement à la ville des Bostreniens, que leur évêque Titus, et son clergé, ont formellement dénoncé leurs diocésains, dans les mémoires qu'ils nous ont envoyés, et dans lesquels ils assurent s'être opposés à toute insurrection de la multitude ; mais que celle-ci s'agitait malgré eux. Je joins au présent édit le texte même qu'ils ont osé m'écrire, « Quoique les » chrétiens, disent-ils, fussent en nombre égal à » celui des gentils, nos exhortations ont empêché » les premiers de commettre le plus léger excès. » Telles sont les expressions de l'évêque à votre égard; et vous voyez, que ce n'est point à votre bonne volonté qu'il attribue votre modération; mais aux discours par lesquels il se flatte, d'avoir su vous contenir. Chassez-le donc vous-mêmes de la ville, comme étant votre accusateur. Mais n'en demeurez pas moins unis entre vous; qu'aucun citoyen n'en inquiète, ni offense un autre; que ceux qui partagent mal à propos vos opinions, ne fassent aucun tort à ceux qui se feraient un devoir d'honorer les dieux, en suivant des traditions d'un tems immémorable.

---

toute espèce de confiance en leur évêque, et à les empêcher de s'unir entr'eux contre la résurrection du paganisme, que Julien semblait placer plus immédiatement sous la protection des lois de l'empire.

Que les adorateurs des dieux se gardent à plus forte raison de violer l'asile ou de dépouiller les maisons des hommes qui tiennent religieusement à une autre croyance, soit par erreur, soit par conviction. C'est par la persuasion qu'il faut instruire les hommes, et non par les coups, les affronts, et les peines corporelles.

Dans ces sentimens, je ne cesse d'interdire, à ceux qui sont les plus zélés pour la véritable religion, toute insulte ou invective contre la secte des Galiléens. Car ceux-là doivent nous inspirer plus de pitié, que de haine, qui se conduisent mal, dans les choses de la plus haute importance. Certes, si la religion est le plus grand des bienfaits, l'impiété est le plus grand des maux. Et tel est l'état désespérant, où se réduisent ceux qui abandonnent les dieux, pour se mettre sous la protection des morts et de leurs restes inanimés. Autant nous plaignons ces malheureux, autant nous félicitons ceux que les dieux ont préservés d'un sort aussi funeste. Donné à Antioche le jour des calendes du mois d'août (362)

LVe. LETTRE.

Julien au philosophe Jamblique.

ARGUMENT.

A travers les louanges outrées que Julien prodigue, selon sa coutume, à son oracle Jamblique, on voit que cet empereur, accompagné de Sopater, gendre du philosophe, s'occupait en Thrace des affaires de l'empire pendant l'hiver, de l'année 361 ou 362 : car il serait difficile de préciser cette époque. Peut-être faisait-il déjà les derniers préparatifs de sa guerre contre les Perses, puisqu'il dit que tout sommeil lui est refusé, jusqu'à ce qu'il ait acquitté la dette que lui *impose l'intérêt de l'univers confié à ses soins.*

Jamblique était pour lors en l'une de ses résidences ordinaires, soit à Nicomédie, soit à Antioche, soit dans quelqu'autre ville de l'orient. Julien semble lui avoir écrit, dans le même sens qu'il écrivit depuis sa lettre à Libanius, où il fait encore mention de Sopater. (Voy. la 27e. lettre ci-dessus.)

Comment me trouverais-je bien de vivre au centre de la Thrace, et de passer l'hiver, dans les ca-

vernes de ce pays ; au moment où l'astre d'orient ; Jamblique, m'envoye ses lettres messagères du printems, sans qu'il nous soit permis toutefois, ni à moi d'aller jusqu'à lui, ni à lui de venir me trouver ? Quel homme y tiendrait autre qu'un Thrace, ou un digne émule de *Térée* ?

« Délivre, ô Jupiter, tous les Grecs de la Tracée ;
» Fais luire ce beau jour, où nous verrons enfin, »

Notre Mercure, où nous aborderons ses temples, où nous embrasserons ses statues, avec une joie égale à celle d'Ulysse, lorsqu'après de longues fatigues il revit Ithaque sa patrie.

---

* Ce Térée, roi des Thraces, est fameux dans la mythologie ; l'histoire en est atroce, et c'est là, sans doute, l'objet de la malédiction de Julien. Quoiqu'il en soit, Julien tronque ici le vers d'Homère, et applique à la Thrace, ce que ce poëte met dans la bouche d'Ajax, fils de Télamon contre le bouillard qui favorisait les Troyens dans un combat contre Hector. Les poëmes d'Homère étaient pour les païens, ce qu'est aujourd'hui la Bible, parmi nous. Chacun en mettait à contribution les divers passages pour les accommoder au sujet, même en les détournant du sens primitif. Les anciens pères de l'église et nos théologiens modernes ont usé d'une égale liberté, soit pour fortifier leurs raisonnemens, soit pour orner leurs discours.

* Il. ρ. v. 645.

Du moins cet Ulysse arriva-t-il endormi dans sa terre natale, où il fut débarqué par les Phéaciens : tandis que tout sommeil nous est désormais refusé, jusqu'à ce que nous ayons acquitté la dette que nous impose l'intérêt de l'univers confié à nos soins. Tu plaisantes, selon ta coutume, en m'accusant, ainsi que mon confident Sopater, d'avoir transféré tout l'orient, dans la Thrace. Il serait plus vrai de dire, comme je le pense, que les ténèbres de la Cimmerie occupent toutes les contrées, loin desquelles se trouve Jamblique. Tu nous laisses, il est vrai, l'alternative, ou d'aller te rejoindre, ou de venir toi-même, au milieu de nous. Le premier avantage nous plairait le mieux, en ce qu'il nous mettrait à portée de jouir de tes lumières. Le second surpasserait de beaucoup toutes nos espérances. Mais puisque des affaires te rendent ce voyage impossible, garde tes foyers ; jouis du repos et de la santé que tu y trouves. Pour nous, nous sommes fermement résignés, à supporter tout ce que dieu nous enverra. Il convient à des hommes vertueux, d'espérer toujours, en remplissant constamment leurs devoirs, et d'être soumis aux lois du destin que le ciel leur réserve.

LVI

LVIe. LETTRE.

Julien à George, trésorier-général.

ARGUMENT.

On a déjà vu ailleurs (lettre 8e.) que ce George était un intendant ou procureur-général des finances de l'empereur Julien ; tel est le sens du mot grec *catholique*, universel. Porphyre avait aussi la même qualité. (Voyez la 36e. lettre.)

Julien, voulant témoigner à George le plaisir qu'il ressent de correspondre avec lui, compare l'attachement qu'il lui a voué à l'amour de la déesse Echo, pour le beau Narcisse ; d'où il prend occasion de jouer sur la nature de l'écho, qui répète les dernières syllabes des mots prononcés à haute voix. Le compliment est tiré de bien loin ; et je le donne ici pour ce qu'il vaut, en observant qu'il est assez du goût de l'auteur, soit que celui-ci fût alors ou non élevé à l'empire. Cette dernière date me paraît cependant plus probable.

Je veux bien dire avec toi qu'*Echo* est une déesse, et qu'elle aime à parler ; je veux encore qu'elle soit

la compagne du dieu Pan ; et quoique la nature m'apprenne assez, qu'*Echo* n'est que l'image de la voix qui frappe l'air, et dont le son est refracté ou rendu à notre oreille, je n'en suis pas moins porté à croire, soit d'après ton opinion, soit par l'autorité des anciens et des modernes, que c'est véritablement une déesse.

Mais de quel intérêt une pareille question peut-elle être pour moi, qui suis au-dessus d'*Echo*, dans l'attachement que je t'ai voué. Car, celle-ci ne fait que répéter les *dernières syllabes* * du discours qu'elle entend, de même qu'une amante prude rend à peine du bout des lèvres le baiser qu'elle reçoit de son amant.

Nous, au contraire, nous ne manquons jamais à te prévenir d'amitié; et si, par fois, tu nous provoques, nous te renvoyons aussitôt *la balle* ** : te voilà

* Le dictionnaire de Charles Etienne, au mot *écho*, fait mention d'un écho, à Charenton près Paris, qui répète jusqu'à douze fois les mots entiers. Il y en avait un pareil, dit-on, à Delphes. On connaît aussi une nymphe *Echo*, fille de l'air et de la terre, qui était révérée sur les bords du Céphise, près de la fertile Orchomène. Nous en parlons, d'après Pindare, dans les notes de la 14e. olympique, p. 255, tom. I, 1re. partie de notre traduction.

** ὅιςτει σφαιρας δικην, *per modum globi.* Expression

donc bien convaincu d'être toujours en demeure de nous écrire; et si la comparaison que nous venons de faire te condamne, parce que tu nous rends moins que tu n'as reçu, elle nous absout, parce que nous te payons des deux manières et au-delà de ce qui de droit pourrait te revenir. Cependant, que tu rendes ou non ce que tu reçois, nous accueillerons toujours, avec joie, tout ce qui nous viendra de ta part; et nous mettrons en commun le profit.

---

proverbiale, usitée parmi les Grecs, et employée tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part. Elle n'est ici qu'un jeu de mots, ou une allégorie pour peindre la réciprocité des sentimens et l'échange des civilités amicales.

LVIIe. LETTRE.

A Eumenius et à Pharianus.

ARGUMENT.

On voit, par le contexte de cette lettre, que Julien l'écrivait à deux de ses condisciples avec qui il avait fait, quatre ans auparavant ses études à Constantinople. Par conséquent, il écrivit cette lettre pendant qu'il était encore, avec son frère, confiné au château de Macelle en Cappadoce, au pied du mont Argée, non loin de Césarée. Il resta six ans dans ce château, ainsi qu'il le dit lui-même dans son manifeste au peuple d'Athènes. Il se peut encore que Gallus fût déjà césar à l'époque où Julien, jouissant de quelque liberté, put mieux se permettre des correspondances de son goût.

Si quelqu'un a pu vous persuader, qu'il est pour l'homme, un bonheur plus doux et plus solide, que celui de vacquer paisiblement aux méditations de la philosophie, certes en vous trompant, il s'est abusé lui-même. Au contraire, si votre premier

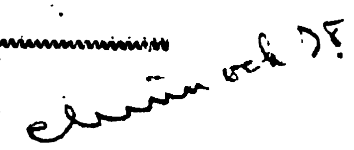
courage s'est soutenu, s'il ne s'est pas éteint, comme un flambeau, je vous estime fort heureux. Quatre ans et trois mois de plus se sont écoulés, depuis que nous nous sommes séparés. Je verrais avec plaisir, quels ont été vos progrès, durant cet intervalle; quant à ce qui me concerne, c'est merveille, que je puisse encore m'exprimer en grec; tant j'ai contracté de barbarie, dans ces *contrées sauvages*. Ne dédaignez, ni l'art de raisonner, ni celui de discourir; occupez-vous aussi de poésies, en sorte pourtant que vous cultiviez principalement la science; réservez toutes les forces de votre esprit, pour l'étude des dogmes d'Aristote et de Platon; que ce soit là votre grand travail. Car c'est en même tems la base, le fondement, l'édifice et la toiture. Les autres connaissances sont accessoires, quoique vous deviez vous y livrer avec plus de zèle et d'attention, que ne le font communément ceux qui s'en font une occupation sérieuse. Je prends à témoin la justice divine: c'est parce que je vous aime, comme frères, que je vous donne ces conseils; parce que vous fûtes mes amis et mes compagnons d'étude *.

* Il ne peut s'agir ici des compagnons d'étude qu'il put rencontrer dans Athènes, où il se rendit dans la suite, pour perfectionner son éducation, et où il connut St.-Basile et St.-Grégoire de Nazianze, qui se trou-

Mon affection pour vous s'accroîtra, si vous profitez de mon avis; vous m'affligeriez, au contraire, en vous refusant à le suivre; dans l'espoir d'un meilleur augure, je ne vous dirai point, quel effet produirait sur moi une longue tristesse.

---

vaient dans cette même ville, et pour le même but. Julien parle évidemment de ses premières études, et de ses premiers compagnons d'études, jeunes comme lui, mais qu'il n'avait pu voir depuis quatre ans. Cette affection, assurément très-louable pour ses anciens condisciples, ne se démentit à aucune époque de sa vie, même depuis son avénement à l'empire. Car, dans sa fameuse lettre à Thémistius, orateur philosophe et sénateur de Constantinople, il rappelle honorablement le souvenir d'un certain Araxius, autre condisciple. Ailleurs, il vante le désintéressement de Philète, qu'il nomme aussi comme l'un de ses premiers compagnons d'école. Nous en connaîtrions, sans doute, beaucoup d'autres, si toutes les lettres, écrites par Julien, fussent venues jusqu'à nous. Nous avons parlé aussi dans la vie de cet empereur (page 102), de Celse, gouverneur de Cilicie, qui avait été son condisciple à Athènes. Enfin, Julien, dans son discours contre les cyniques ignorans, p. 89, nous donne encore le nom d'uu Iphiclès, qu'il dit avoir été son compagnon d'âge, et portant le costume des cyniques.



LVIIIe. LETTRE.

Julien au Ecdicius.

ARGUMENT.

Cet Ecdicius fut, comme on l'a vu, par une autre lettre, la 50e. ci-dessus, gouverneur d'Egypte, et peut-être d'autres provinces romaines, sous l'empire de Julien. On ne peut douter qu'en écrivant ces deux lettres, le prince ne fût alors sur le trône, puisqu'il adresse, à ce préfet, des ordres relatifs à l'administration publique et aux affaires religieuses; la 6e. et la 9e. lettre portent la même suscription à Ecdicius.

La musique sacrée de nos temples se trouvant au nombre des objets de notre plus juste sollicitude, je te recommande, d'assurer à des élèves bien nés d'Alexandrie, qui se dévoueront à cet art, deux artabes *, par mois, outre l'huile, le froment et le vin.

* Comme il est question de froment, immédiatement après, nous présumons qu'il s'agit ici d'une somme équi-

Nos directeurs du trésor leur fourniront le vêtement. Il sera dressé un registre de leur enrôlement ; mais qu'ils sachent en outre, que nous récompenserons dignement les efforts de ceux d'entre eux, qui excelleront dans leur profession, et dont l'âme ne peut manquer d'être purifiée par l'étude de la musique divine ; vérité bien prouvée, dans les ouvrages écrits avant nous sur cette matière. Telles sont nos intentions, sur ces jeunes élèves. Dirige particulièrement ton choix, sur les disciples du musicien Dioscore, et presse-les de cultiver leur talent. Du reste nous nous occuperons de leur avancement, quelque soit le parti qu'ils embrassent, dans la suite.

---

valente en numéraire, au prix de deux artabes. L'artabe était une mesure égyptienne, contenant cinq boisseaux : Justinien en parle dans le 13e. de ses édits. St.-Jérôme la mentionne dans le 2e. livre de ses commentaires, sur le prophète Isaïe, c. 5, ainsi que l'interprète des *Acharniens* d'Aristophane. L'artabe était aussi une mesure de Perse ou de Médie, contenant un *medimne* d'attique et trois *choeniques*. Le medimne attique était de cinq boisseaux. On peut consulter là-dessus Hérodote, l. I ; Pollux, l. *Onomasticon*. c. 25 ; Suidas, au mot *artabus*, et Brisson, *in prætermiss.*, *etc.* Le medimne, usité chez les Grecs, pour les solides, contenait six boisseaux romains, autrement quarante pintes de Paris de l'ancienne mesure. (Voyez, en outre ci-dessus, notre note 2e. sur la 49e. lettre au pontife Arsace.)

LIXe. LETTRE.

Julien au philosophe Elpidius.

ARGUMENT.

La date de cette lettre, est peu importante ; mais le ton, sur lequel lui écrit Julien, prouve que ce philosophe, son contemporain, n'était pas sans mérite. Il était aussi en correspondance avec Libanius.

Peu de lignes suffisent pour causer un extrême plaisir, à quiconque apprécie, comme moi, la bienveillance, non par le volume de la lettre, mais par la franche cordialité de celui qui l'a dictée. Je n'ai donc point à craindre que la brieveté de ma présente salutation amicale passe, dans ton esprit, pour une marque de mon peu d'attachement ; et comme tu connais la grandeur de l'affection que je te porte, tu verras par le style laconique de mon épître, le desir que j'ai en effet, que tu me répondes, sans aucun délai. Car tout ce qui me viendra de ta part, si modique qu'il soit, me paraîtra toujours du plus favorable augure.

LXe. LETTRE.

Julien aux Alexandrins

ARGUMENT.

Constance avait fait transporter à Rome un obélisque égyptien, que Sixte V releva depuis, et qu'on voit encore dans cette capitale du monde chrétien. Julien voulut faire venir à Constantinople un pareil monument; et cette lettre prouve qu'il en avait donné l'ordre. Mais la translation ne s'effectua qu'après sa mort. Cette même lettre nous apprend encore que l'obélisque qu'il réclamait pour orner sa résidence impériale, portait des caractères égyptiens, et apparemment des hiéroglyphes. Quant à la statue colossale que les Alexandrins venaient de faire sculpter, et que Julien leur permet d'ériger dans leur ville, il y a tout lieu de croire que c'était une nouvelle statue d'Alexandre, roi de Macédoine, fondateur d'Alexandrie.

J'apprends, que vous possédez un obélisque d'une juste élévation, et qui cependant demeure

renversé sur le rivage, sans qu'on ait pris aucune précaution pour le conserver. Constance, d'heureuse mémoire, avait frété un navire, pour le transporter à Constantinople, ma patrie. Aujourd'hui que, par la volonté des dieux, il a subi la commune loi du trépas, la ville me redemande ce monument. Elle est, à proprement parler, ma patrie, elle doit m'être plus chère qu'elle ne le fut à ce prince, il ne l'aimait que comme sa sœur; et moi je la reconnais pour mère; je suis né dans son sein; j'y ai été élevé, et je ne pourrais être ingrat envers elle *. Mais comme votre ville ne m'est pas moins chère que ma patrie, je vous permets aussi, d'élever la statue colossale qui vient d'être faite. Ainsi vous aurez monument pour monument; à la place d'une pierre taillée en triangle, où sont gravés quelques caractères égyptiens, vous posséderez la statue d'un homme dont vous souhaitez conserver l'image. Et s'il est vrai, comme on le dit, que quelques-uns couchent, par dévotion, sur la pointe de cet obélisque renversé **; c'est une raison de plus, pour le faire

* Ici, finit le texte de l'édition de Spanheim; ce qui suit est tiré, par Muratori, d'un manuscrit de la Bibliothèque Ambroisienne, d'où Fabricius l'a transféré dans sa bibliothèque grecque.

** Les obélisques en Égypte étaient consacrés au so-

ôter de là : je veux abolir cette superstition. Quand on voit ceux qui demeurent auprès, y dormir au milieu des saletés, dont le lieu doit être rempli et des infamies qui s'y commettent, on ne regarde pas cette pierre comme un monument sacré. Au contraire leur superstition, confirme dans l'incrédulité ceux qui refusent de croire aux dieux. C'est pourquoi vous devez encore plus me seconder, pour faire conduire cet obélisque, dans ma patrie, qui vous reçoit avec tant de cordialité lorsque vous venez dans nos murs. Vous contribuez à la faire subsister, vous contribuerez à l'embellir : quand vous y arriverez, ce sera pour vous, un coup d'œil agréable, et flatteur de voir de loin le présent que vous lui aurez fait.

---

leil ; Julien ne blâme pas ici le culte du soleil, mais les suites des rassemblemens nocturnes que pouvait occasionner cette superstition. Cette dévotion, qui consistait à dormir sur cet obélisque, pour se procurer des songes, est expliquée dans notre note sur la défense du paganisme. (Voyez le texte et la note 11e., p. 64 et 77 du présent volume.)

LXIe. LETTRE.

Julien à Denis.

ARGUMENT.

Cette lettre porte, dans le manuscrit des Médicis, le titre de Ἰουλιανός κατὰ Νείλου, *Julien contre Nilus.* Ce Nilus ou Niloüs est en effet mentionné dans la lettre qu'on va lire, et dont les précédentes éditions de Julien contiennent tout au plus la moitié. Nous la publions ici toute entière avec sa traduction en français : elle est principalement dirigée contre un certain Denis, peu connu, d'ailleurs, mais qui fut probablement l'un des suppôts de Constance, près le césar dans les Gaules. Ce dernier, qui lui avait confié des affaires importantes, en fut payé d'ingratitude lors de la brouillerie survenue entre l'empereur et le césar. Si ce Denis ne s'était pas lié d'avance avec Lupicin, Pentade, Eusèbe, Nébridius, Décentius, Florent, et autres ennemis de Julien, il paraît avoir lancé plus tard contre le jeune prince une diatribe sanglante, dans laquelle il prêtait, au césar contre l'empereur, les desseins de Magnence contre Constant, ainsi que nous l'observerons dans les notes ci-après.

Au fond tout est énigmatique dans cette lettre, si ce n'est peut-être la date, qu'on croit devoir fixer à quelques mois près, à l'époque de la proclamation de Julien élevé à l'empire, par l'armée des Gaules au camp de Paris; car nous ne connaissons ni ce Denis, ni ce Nilus, Niloüs ou Nilotès, ennemis particuliers de Julien et peut-être des deux empereurs régnans, autant qu'on peut le conjecturer par un passage de la présente lettre, qui fait l'objet de ma troisième note. Nous savons encore moins sur quel pied ce Denis avait été à la cour de Constant, ou à celle du tyran Magnence, ni enfin quel degré de confiance ou de faveur avait pu lui accorder Julien encore césar, ou parvenu à l'empire.

Qui devinerait, en outre, la nature de l'ordre de l'empereur, que Julien accuse ce Denis d'avoir transgressé, sans valables motifs? qui nous dira même, si cet empereur était Constance, ou si c'était Julien, parvenu à l'empire, ou proclamé par son armée?

Du reste, on reconnaît bien dans cette lettre la plume de Julien, la vaste érudition de ce prince, la trempe parfois irascible et ironique, mais toujours modérée de son caractère.

Le silence que tu avais gardé d'abord te servait beaucoup mieux que ta présente apologie : car enfin tu ne me calomniais pas alors, quoique peut-être

tu en eusses déjà la pensée. Mais aujourd'hui tu enfantes et tu vomis à flots contre nous les invectives, et ne dois-je pas même regarder comme la plus infâme de toutes, cette espèce de blasphème par lequel tu oses m'assimiler, à deux de tes amis auxquels tu parais t'être autrefois livré? Car le premier ne t'avait point appelé; le second ne fit qu'accepter l'offre de tes services. Au reste l'événement va bientôt nous apprendre si je ressemble à Constant et à Magnence (1).

Quant à toi tu mérites, certes qu'on t'applique cet adage d'un poëte comique (2), *Tu fais, comme Astydamas, ton propre éloge*, lorsque tu nous vantes dans tes écrits, ton *intrépidité*, ta *bravoure*; lorsque tu t'écries : « Oh ! si, l'on savait qui je suis ». Car tel est partout ton langage. Dieu ! quelle bouffissure ! quel bruit ! quel pompeux étalage de mots ! Mais, par Vénus et par les grâces ! si tu es si hardi et si courageux, comment as-tu craint d'échouer pour la troisième fois ? car ceux qui ont encouru la disgrâce des princes, peuvent, quand il sont sages, s'en consoler aisément, et même s'en égayer, pour ainsi dire, s'ils en ont été quittes pour la perte d'un peu de fortune. Le mal n'est irremédiable, que lorsqu'il amène les souffrances et la mort.

Mais tu te montres bien supérieur à tout danger, toi qui méconnais à la fois (3), et l'homme dont tu

avaïs les faveurs, et celui avec lequel tu étais moins familier, et que nous avons appris trop tard à connaître. Voilà donc, par tous les dieux, pourquoi tu nous avoues ta crainte d'échouer une troisième fois. Cependant toute ma colère contre toi ne fera pas de toi un méchant si tu es bon, quoiqu'un tel pouvoir ne soit point à dédaigner. Car, comme dit Platon *, celui qui en serait doué serait aussi capable d'opérer un changement contraire. Mais la vertu étant un acte de liberté, tu ne devais rien attendre de semblable de mon influence.

D'un autre côté, comment pouvais-tu croire tout gagner, à calomnier ou invectiver tout le monde, et à transformer en arsenal le temple de la paix ? penses-tu faire oublier à l'univers entier tes anciens attentats, et par un courage tardif effacer la tache de ta mollesse première. Tu connais, sans doute, la fable de *Chabrias* (4), celle de la *belette devenue éperdument amoureuse d'un bel homme* : prends-en lecture; je t'y renvoye. Mais quoique tu dises, tu ne persuaderas à personne que tu ne fus jamais ce qu'on t'a vu être, et tel qu'on te connaît depuis si long-tems. Non, j'en atteste les dieux, ce n'est point de la philosophie, mais d'une double igno-

---

* Des lois, liv. VII.

rance, selon l'expression de Platon, qu'est née en toi le sot orgueil, dont tu t'applaudis maintenant. Car au lieu d'avouer, comme nous, ton insuffisance, tu oses te donner pour le plus sage des mortels qui soit, qui ait été, ou qui sera jamais; tant une aveugle présomption t'exagère ton propre mérite ? voilà d'abord ce que j'avais fort à cœur de te dire.

Cependant je dois m'excuser aussi, dans l'esprit des autres, de t'avoir inconsidérément admis à la gestion des affaires. Et pourtant je ne suis ni le premier, ni le seul qui ait été dupé de la sorte. Le tyran * qui porta le même nom que toi trompa également Platon. Ce philosophe avoue aussi s'être mépris sur le compte de *Callippe* (5) l'Athénien, lorsqu'il dit qu'il connaissait bien ce Callippe pour un méchant homme, mais qu'il ne l'avait jamais cru capable de tant de scélératesse. Et, sans alléguer ici d'autres exemples, le plus célèbre des Asclépiades a écrit : *les sutures du crâne ont égaré mon opinion* (6). Or, si ces hommes expérimentés ont pu être surpris, si le plus grand des médecins n'a point deviné de prime-abord un fait de son art, est-il bien étonnant que Julien, entendant vanter Denis et Niloüs comme des hommes, s'en soit un moment laissé imposer par eux. Souviens-toi aussi de *Phédon* l'Eléen (7), et si

* Denis, tyran de Syracuse.

tu ignores son histoire, tâche de l'apprendre, je ne puis que te l'indiquer. Ce grave personnage s'imaginait que par sa philosophie, nul esprit n'était incurable, et qu'elle suffisait à déraciner du cœur les passions et les vices.

Assurément elle a ce pouvoir sur toutes les âmes bien nées : mais ce serait merveille, qu'elle pût rendre à la pureté du jour les hommes les plus pervers. J'ai cru pourtant, les dieux m'en sont témoins, qu'elle avait déjà commencé à te rendre beaucoup meilleur. Car je ne te plaçai jamais au premier, ni au second rang des personnes estimables. Peut-être le sais-tu déjà, ou si tu l'ignores apprends-le de la bouche de l'honnête *Symmaque* (8), homme véridique, et qui n'est pas fait pour en imposer à qui que ce soit. Si donc tu te plains que je ne t'aie pas préféré à tous les autres, je me reproche bien d'avantage de ne t'avoir par regardé comme le dernier de tous; et chaque jour je remercie les dieux et les déesses du ciel, qui m'ont empêché d'être ton ami et de mettre en commun nos intérêts.

Je ne comprends pas au nombre de ces divinités la *renommée* (9), dont les poëtes ont fait une déesse. Disons plutôt, qu'elle est un génie auquel il ne faut pas toujours ajouter pleine foi. Car un génie n'a point la nature parfaite des dieux, puisqu'il tient le milieu entre eux et les êtres d'une nature infé-

rieure : et ce que je n'oserais assurer de tous les autres génies, il me semble pouvoir le dire de la renommée, qui parmi plusieurs choses vraies en publie souvent de fausses. En cela je ne serai pas taxé de porter un faux témoignage.

Laissons maintenant ton effrontée jactance, pour ce que tu la prises toi-même, quatre oboles, comme on dit. Ignores-tu que Thersite, parmi les Grecs, montra une arrogance pareille à la tienne, et qu'il en fut puni par le sage Ulysse *, qui le frappa de son sceptre. Aussi Agamemnon ne fit-il pas plus de compte de l'impudence de ce Thersite, que la *tortue n'en fait des mouches* (10), selon le proverbe. Il n'y a pas grand mérite en effet, à critiquer les autres, mais c'en est un d'être soi-même à l'abri de tout reproche. Si tu es dans ce dernier cas, hâte-toi de nous le montrer.

Dans ta jeunesse, il est vrai, tu faisais concevoir aux vieillards, de brillantes espérances de ta personne. Ce sont de ces bonnes fortunes qu'à l'exemple de *l'Electre* d'Euripide (11), je m'abstiens de raconter. Mais, parvenu à l'âge viril, et t'étant jetté dans les rangs de l'armée, on t'a vu, par Jupiter, comme tu le dis avec vérité t'en retirer avec autant

* Il. B. 199.

de précipitation que tu t'étais approché. Voilà ce que je puis te prouver, non par des témoins vulgaires et de mauvaise foi, mais par ceux-mêmes qui t'ont expulsé et qui sont revenus ici. Toutefois, ô notre très-avisé Denis, tu montres peu de prudence et de sagesse, lorsque tu te retires en ennemi des chefs du gouvernement. Il te convenait plutôt, d'entretenir des liaisons avec les citoyens, pour les rendre plus dociles à nos ordres. Mais, par tous les dieux, c'est là ce que tu ne feras jamais, ni toi, ni mille autres de ta trempe. Sache toutefois que, si des pierres mises en contact viennent à se froisser, loin qu'elles augmentent de volume, la plus tendre est nécessairement brisée par la plus dure.

Contre ma coutume favorite, j'excède aujourd'hui les bornes de la concision; et ma loquacité, pour te répondre, va paraître aussi importune que celle des cigales de l'Attique. Mais j'espère à l'aide des dieux et de la puissante Adrastée, tirer vengeance de tes affronts. Quelle vengeance nous diras-tu ? et par quels moyens m'empêcherez-vous de diriger contre vous les traits de ma langue et les efforts de ma haine ? j'essaierai pourtant de réprimer leur excessive mobilité. Non que j'ignore que la *sandale* de Vénus (12), ne put échapper aux sarcasmes de Momus; mais tu dois savoir aussi, que le rieur ne trouvant de prise que sur cette sandale, se consuma

du dépit de ne pouvoir atteindre par autre voie une déesse parfaite en beauté. Puisses-tu donc, comme lui, sécher d'envie, et avec une telle âme devenir plus vieux que Tithon, plus riche que Cinyras, plus voluptueux que Sardanapale ! en sorte, que sur ta personne se vérifie le proverbe des *vieillards* deux fois enfans.

De quel avantage te croirais-tu donc privé ? et par exemple, sous quel point de vue le grand Alexandre te paraît-il si admirable ? serait-ce parce que tu te montres jaloux de l'imiter, jusque dans les choses qu'osa lui reprocher le jeune *Hermolaüs* (13) ? mais personne ne serait assez dupe pour supposer que tu portes envie à la grandeur d'un tel monarque. Tout le monde au contraire t'assimile à cet Hermolaüs qui, frappé de verges, forma le projet d'assassiner Alexandre. Par les dieux ! j'ai entendu plusieurs se disant de tes intimes amis, faire de longues apologies, pour écarter de toi cette inculpation. J'en sais même un, qui n'en croit rien : mais une seule hirondelle ne fait pas le primtems. Quoi ? ferais-tu aussi consister la grandeur d'Alexandre en ce qu'il fit subir, à Callisthènes, une mort cruelle ? en ce qu'il perça Clitus dans un moment d'ivresse ? en ce qu'il fit mettre à mort Philotas (14) et depuis, Parmenion et un autre Philotas, fils de Parmenion, et dont le frère Hector avait péri dans

les eaux du Nil, ou de l'Euphrate, car on nomme l'un et l'autre fleuve.

Je passe sous silence ses autres amusemens du même genre, pour ne point paraître décrier un homme, dont la conduite fut loin d'être régulière, mais qui se couvrit de gloire dans les combats : tandis que sur toute ta personne, on ne voit pas plus de mœurs et de bravoure, que de poil sur les poissons. Souffre donc, sans trop te fâcher, que je te rappelle ce vers (15) :

« La guerre et ses fureurs ne sont point de ton lot,
» O ma fille, etc. » *

Je rougirais de t'appliquer le reste. Mais j'ai à cœur de te bien persuader, que comme les actions doivent répondre au langage, de même celui qui prend sur lui le fait ne peut récuser le nom qui le qualifie. Toi donc qui affectes de révérer les mânes de Magnence et de Constant, tu oses outrager les princes et les grands qui vivent aujourd'hui, crois-tu que ceux-ci peuvent, moins que les premiers, venger une injure ? tu ne peux le dire assurément. D'autre part, la hardiesse dont tu te targues te porterait-elle à te jouer des morts qui ne sentent plus

* Il. 1. v. 428.

rien ? tu ne le voudrais pas, sans doute. Mais, qui d'entre les vivans aurait la faiblesse, ou la folie de s'occuper de ce que tu penses de lui, et ne préférerait pas de t'être entièrement inconnu, ou s'il ne se peut autrement, d'être plutôt en but à tes invectives, comme il m'arrive aujourd'hui, que de recevoir de toi des hommages ? certes je ne suis pas assez dépourvu de sens pour ne pas mieux aimer ta censure que tes éloges.

T'imaginerais-tu encore, que je me tienne pour offensé, puisque je t'écris sur ce ton ? Mais les dieux sauveurs me sont témoins, que je n'ai en cela d'autre dessein, que d'opposer un frein à tes sacarsmes, à l'impudente hardiesse de ta langue, à la férocité de ton âme, et à la turbulance de tes sens. Si j'avais été affecté de ta morsure, rien ne m'était plus facile que de te faire subir, selon les lois, le châtiment dû à ton audace. Car, au mépris de tes qualités de citoyen et de *membre de la magistrature* (16), tu as transgressé les ordres de l'empereur, sans qu'une nécessité urgente pût te servir de prétexte. Cependant je ne regardais pas ce motif comme me suffisant, pour t'infliger une peine quelconque; et je jugeai plus à propos de t'écrire, dans l'espoir de te ramener, par une courte missive, jusqu'au moment où je te vois persister dans tes égaremens, au point de les pousser jusqu'au délire qu'on ignorait encore:

comme si tu craignais de passer pour un homme, ne l'étant pas en effet, et n'ayant en partage que l'insolence de l'orgueil, sans le moindre degré d'instruction, fait assez évident par tes propres écrits. Car personne avant toi ne s'est avisé de vouloir met- au grand jour ce qu'on ne pouvait encore que soupçonner de ta personne. Mais, aujourd'hui à peine un long volume suffirait-il, pour faire comprendre les bévues que renferme ta lettre, et pour signaler les excès de turpitude et d'infamie sous lesquels tu oses t'annoncer. Et c'est par de tels moyens que tu prétends séduire, non-seulement ceux qui s'offrent à toi parce qu'ils aspirent aux dignités, mais aussi ceux qui sont doués de jugement, qui ont des intentions droites et qu'on appellerait justement, parce qu'ils sont disposés à obéir.

Tu oses t'offrir de nouveau ayant plutôt l'air de céder que de prier, tu nous promets des merveilles, si nous te rappellons au maniement des affaires. Mais je suis tellement éloigné de cette pensée, qu'en recevant d'autres sujets je ne te fis pas la même invitation qu'à plusieurs personnages, plus ou moins connus, qui habitent Rome, ville chérie des dieux. Juge par là, quel cas je faisais de ton amitié, et combien je te croyais digne de mon attention; vraisemblablement, je n'aurai de ma vie d'autre opinion de ta personne.

Si donc, je t'écris aujourd'hui cette lettre, c'est non-seulement dans le dessein que tu la lises, mais en outre il me paraît nécessaire, qu'elle soit répandue; je la communiquerai à tous ceux que je présume devoir la lire avec plaisir et qui te haïssent cordialement, comme l'homme le plus insolent et le plus insuportable qui ait jamais existé.

Tiens pour définitive la réponse que nous t'adressons aujourd'hui et qui ne te laisse rien à desirer; sois également assuré, que nous n'exigeons pas davantage de toi, fais de nos lettres tel usage que tu voudras. Après avoir trafiqué de notre amitié, cherche ton bonheur dans les délices du luxe et dans le plaisir de nous calomnier.

NOTES

SUR LA SOIXANTE-UNIÈME LETTRE.

(1) *Ou à Magnence.* Le sens direct de cette phrase paraît équivaloir à celle-ci : « L'événement ne tardera pas à montrer, si je ressemble à Constant ou à Magnence, que tu as successivement abandonnés après les avoir servis. Mais on ne sait, par aucune autre source, quel rôle ce Denis joua sous ces deux princes, dont le dernier fut un tyran farouche et cruel. On voit seulement par la présente lettre qu'il fut d'abord dans les intérêts de Julien, et qu'il le desservit et le calomnia même dans la suite. Le nouvel empereur se plaint surtout de ce que Denis le compare à ses deux amis Constant et Magnence. Si cette comparaison signifiait seulement que Denis voulait duper le jeune empereur, comme il avait trompé autrefois Constant et Magnence, comment Julien crierait-il pour cela au blasphême? Remarquons, en outre, son expression : « L'événement va bientôt nous apprendre si je ressemble à Constant et à Magnence.» La chose future est donc plus sérieuse que le texte ne l'annonce. Et si je ne me trompe, Julien veut dire ici : « L'on verra dans peu, si j'ai contre l'empereur Constance, les desseins de Magnence contre Constant. » Ou bien encore : « On saura bien-

tôt s'il s'agit maintenant d'une lutte entre un tyran et un prince du sang impérial. » En effet, Constance menaçait alors les jours de Julien, puisqu'il ne lui voulait faire grâce de la vie, qu'au cas où le césar renoncerait à sa nouvelle dignité. On se rappelait d'ailleurs comment cet empereur avait traité Gallus, frère de Julien. L'avenir ne pouvait, il est vrai, rien apprendre des intentions d'un souverain cruel et ombrageux; mais Julien pouvait sans doute répondre des siennes propres, et dire qu'il n'en voulait point aux jours de Constance ainsi que Denis affectait d'en répandre le bruit calomnieux. C'est, en effet, ce que prouvent la conduite et le langage habituel du nouvel empereur; et voilà pourquoi il repousse vivement une inculpation aussi injuste, en se reportant à l'époque de l'assassinat de Constant par le tyran Magnence. (*Voyez* notre vie de Julien, 2e paragraphe.)

(2) *Poëte comique.* Ce poëte est Philémon, cité par Suidas, qui rapporte également le proverbe, et l'aventure qui y donna lieu. Julien a déjà parlé d'Astydamas, dans sa douzième épître. (*Voyez* cette lettre et la note qui l'accompagne.)

(3) *Qui méconnais à la fois.* Le sens de cette phrase est louche et assez difficile à saisir. Cependant on y démêle deux hommes à la fois, ou successivement abandonnés par Denis. Certes, il ne s'agit plus ici de Constant ni de Magnence auprès desquels cet intrigant convient d'avoir échoué; mais plutôt des deux empereurs rivaux avec lesquels il craignait de perdre une troisième fois sa cause. Nous ne connaissons pas assez

lés relations de Julien ou de Constance avec Denis, pour mieux expliquer le fait. J'observe seulement que dans le texte de l'éditeur, au lieu de *ἐπέγνωκας*, *tu as connu*, il faut lire *ἀπέγνωκας*, *tu as méconnu*, comme le propose Fabricius lui-même dans une note.

(4) *De Chabrias*. La fable citée par Julien est, suivant notre éditeur, la seizième de ce fabuliste. Je pense qu'il faut distinguer ce dernier, de *Chabrias* philosophe et général athénien, dont Cornélius Népos a fait l'éloge et raconté les victoires maritimes; ou plutôt il s'agit ici de Gabrias, nom sous lequel figurent ses fables dans le manuscrit de la bibliothèque royale, que j'ai vu.

(5) *Callippe*. Ce Callippe, philosophe d'Athènes et disciple de Platon, est cité par Suidas comme justement mis à mort par les Syracusains pour avoir trahi Dion, et voulu se rendre maître du pouvoir. (Voyez *Athénée*, c. XI), et Plutarque, dans ses Vies de Dion et de Timoléon.

(6) *Mon opinion*. Le célèbre Hippocrate s'accuse, en effet, au cinquième livre, ch. 14 de ses Maladies *épidémiques*, ouvrage que Julien lui attribue, d'avoir pris, dans un cas particulier, la suture naturelle du crâne, pour une félure occasionnée par accident.

(7) *Phédon l'Eléen*. Macrobe, au livre Ier de ses *Saturnales*, et Aulus Gelles, au ch. 18e du second livre de ses *Nuits attiques*, nous apprennent que ce *Phédon*, esclave d'origine, devint l'un des plus illustres disciples de Socrate, et auteur de plusieurs ouvrages importans; 2°. que Platon lui dédia son livre *de l'Immortalité de l'âme*. Dans le passage que nous examinons,

Julien insinue que Phédon exagérait de beaucoup les avantages de la philosophie. Il fait à peu près le même reproche à Zénon, dans sa satire des *Césars*, où il parle d'Octavien Auguste.

(8) *L'honnête Symmaque.* Ce Symmaque nous paraît le même que celui qu'Ammien Marcellin dit avoir été préfet de Rome, et dont nous parlerons dans le préambule des fragmens de lettres de Julien conservés par Suidas. Cette circonstance semble justifier la date de la lettre qui nous occupe, et en même temps indiquer que ce Denis pouvait être de famille romaine, comme Symmaque.

(9) *La Renommée.* Julien paraît professer sur cette déesse personnifiée la même opinion qu'il a énoncée plus haut, dans sa 54e lettre ci-dessus, sur la nymphe ou déesse *Echo*. — George l'Acropolite avait cité comme d'Homère le vers sur la Renommée, auquel Julien fait ici allusion. Mais notre éditeur de la présente lettre montre que ce vers est d'Hésiode; et il s'appuie du témoignage de Théodore Douza, en sa note sur le dernier vers du second livre de la Théogonie du poète Hésiode. En même temps il remarque que la Renommée avait son temple dans Athènes et à Rome. Il cite enfin, à cette occasion, les vers de Virgile. Enéid., l. IV, v. 195.

Hæc passim dea fœda virum diffundit in ora
Tam ficti pravique tenax quàm nuntia veri.

(10) *Des mouches, etc.* Notre éditeur prend soin de remarquer ici que ce proverbe et même les paroles de Julien qui le cite se trouvent au 66e. proverbe, XXe. centurie de la collection d'Apostolius.

(11) *L'Electre d'Euripide.* Allusion au mariage tardif de cette fille d'Agamemnon, que le poëte nomme *vieille fille,* au vers 946e de la tragédie, dont elle est le sujet. Ce fut-elle qui persuada à son frère Oreste, de venger la mort d'Agamemnon par l'assassinat de Clytemnestre et d'Egysthe son amant adultère.

(12) *La sandale de Vénus.* Ce trait allégorique de Momus, dieu de la raillerie, est rapporté par Philostrate, épist. 21. Ce Philostrate est sans doute le même que Suidas fait auteur des huit livres de la vie d'Apollonius de Tyane, des épîtres érotiques, etc.; il vécut sous l'empire de Sévère.

(13) *Le jeune Hermolaüs.* Quint-Curce nous a conservé la harangue de cet Hermolaüs à ses juges, et les reproches par lui adressés au grand Alexandre, et qui tout justes qu'ils étaient ne firent que hâter la mort du jeune conspirateur, irrité du châtiment que le monarque lui avait mal à propos infligé. (Voyez *Quint-Curce,* l. VIII, ch. 6, et *Arrien,* l. IV, ch. 2.)

(14) *Philotas.* Je ne puis concevoir comment notre éditeur Fabricius a pu prendre le nom propre *Philotas* pour l'épithète de *mignon* d'Alexandre qu'il donne à *Parménion,* ami du monarque. Il traduit : *Deliciæ ejus Parmenio.* Mais ce Philotas fut un personnage très-réel; et Quint-Curce, l'historien, en rapportant les supplices qu'on lui fit endurer avant de le lapider, selon la coutume des Macédoniens, n'a pas oublié que le même Philotas était, ainsi qu'Hector et Nicanor, fils de l'illustre Parménion; qu'enfin le père et l'un de ses trois fils, nommé Philotas, furent enveloppés dans la proscription, et mis à mort par les ordres d'Alexandre.
Le texte de l'historien latin ne permet pas de douter

de ces faits : mais il prouve en même temps que le passage de la lettre de Julien est singulièrement altéré. (Voyez *Quint-Curce*, l. iv, ch. 8, sec. 1re, et *Arrien*, cités dans la note précédente. J'ai donc traduit la phrase dont il est question, et en suivant presque littéralement le texte, quoique évidemment altéré de Julien, par ces mots : « En ce qu'il fit mettre à mort Philotas, et depuis Parménion ; et un autre Philotas, fils de Parménion, et dont le frère, Hector, avait péri dans les eaux du Nil ou de l'Euphrate. »

Ma traduction est au moins justifiée par le récit détaillé de l'historien d'Alexandre. Ce récit nous apprend d'abord que Parménion fut un des généraux les plus affidés et des confidens les plus intimes du héros macédonien. Que ses trois fils, Hector, Nicanor et Philotas furent, comme Hermolaüs, au nombre des favoris d'Alexandre-le-Grand. Qu'un autre Philotas, que l'historien distingue parfaitement de Philotas, fils de Parménion, fut puni du dernier supplice avec le jeune Hermolaüs et le probe Callistène. (*Quint-Curce*, l. viii, chap. 8.) Qu'Hector, fils de Parménion, périt dans les eaux en voulant rejoindre la flotte qui portait Alexandre revenant d'Egypte (l. iv, ch. 8, sect. 1re) ; que Nicanor, second fils de Parménion, mourut subitement, et fut inhumé par Philotas son frère. *Nicanor, Parmenionis filius, subitâ morte correptus.... Philotas, relictus est, ut justà fratri persolveret* (*Q. Curce*, l. vi, ch. 6, sect. 2) ; qu'enfin Philotas, le dernier des fils de Parménion, après la torture qu'on lui fit subir, et qui fut suivie du dernier supplice, dit avant son exécution à mort : « J'ai perdu mes deux frères ; je ne puis faire paraître, ni n'ose invoquer mon père qu'on charge du crime d'avoir aussi conspiré contre le roi : *Duos fra-*

tres ego nuper amisi, patrem nec ostendere possum nec invocare audeo, cùm et ipse tanti criminis reus sit. (*Quint. Curt.*, l. VI, c. 10.) Le même historien parle, au dernier chapitre du dixième livre, d'un dernier Philotas auquel le royaume de Cilicie échut en partage après la mort d'Alexandre; mais ce dernier Philotas ainsi que celui qui fut condamné avec Hermolaüs n'ont rien de commun avec Philotas, fils de Parménion.

(15) *La guerre et ses fureurs, etc.* Dans ce vers et les suivans, qu'Homère (*Il.* ε. v. 428) met dans la bouche de Jupiter, parlant à Vénus sa fille, ce roi des immortels conseille à la déesse de ne prendre aucune part aux travaux de mars et de Bellone, mais de s'occuper uniquement du soin de rendre heureux les époux, et d'assortir les mariages et les amans; fonctions que Julien veut bien, par ironie, croire étrangères même aux mœurs de l'efféminé Denis.

(16) *Membre de la magistrature.* C'est ainsi que je traduis les mots τῆς γερουσίας μετέχων *magistraturæ particeps*, au lieu de, *ex senatorio ordine cùm sis*, ainsi que les rend le nouvel éditeur Fabricius. Sans doute le mot γερουσία, signifie également *sénat* et magistrature. Cependant j'observe que Julien, dans sa lettre aux Alexandrins et ailleurs, emploie plus volontiers ce même mot pour signifier la force ou l'autorité publique des magistrats, et aussi les intendans, commandans ou préfets militaires chargés de la sûreté d'une ville, ou de l'exécution des ordres du souverain. En de pareils cas, le mot γερουσία serait mal rendu par celui de sénat.

FIN DES NOTES DE LA SOIXANTE-UNIÈME LETTRE.

LXIIe. LETTRE.

Julien à Jamblique.

ARGUMENT.

Cette lettre, si flatteuse pour Jamblique, paraît avoir été remise par Julien, à Sopater, disciple de ce philosophe. Il n'est pas probable que Julien fût alors césar, ni qu'il séjournât dans les Gaules. Car il désire aller visiter Jamblique, et il soupire même après le retour et la réunion de l'un à l'autre dans leurs foyers. Ce qui suppose que Julien, surveillé par Constance, n'entretenait avec Jamblique qu'une correspondance furtive. Julien était donc encore, sinon au château de Macelle, du moins à Nicomédie, ou près d'Antioche, lorsque Gallus, son frère, y gouvernait en qualité de césar. Cette dernière époque, me paraît probable.

Cependant je dois remarquer qu'il existe une lettre de Libanius, plus laconique que celle-ci, et dans laquelle ce rhéteur fait à Julien, sur la maladie dont celui-ci lui avait écrit être atteint, une réponse si respectueuse qu'elle semble s'adresser plutôt au prince qu'au simple particulier.

Ta présence a tout fait : car nous avons cru te voir parmi nous, en recevant de tes nouvelles écrites de ta main. De mon côté, comme j'ai toujours conservé pour toi, une âme brûlante d'affection, loin de te dissimuler mon dévouement, je me crois inséparable de ta personne. En tout tems tu es présent à mon esprit; et ton absence ne m'empêche point de vivre avec toi : hors de là, rien ne me pourrait satisfaire. En récompense, lorsque je suis près de toi, tu m'accables de bienfaits; et quand je suis absent, tes lettres font plus que me réjouir, elles me rendent à la vie. Dernièrement, en effet, l'un de tes confidens m'étant annoncé comme m'apportant des lettres de ta part, quoique je fusse travaillé de l'estomac, et même de la fièvre depuis trois jours, je n'en tressaillis pas avec moins de joie, et ne me possédant plus, je m'élançai vers les portes, sans attendre que le messager fût introduit près de moi. A peine eus-je en main ses dépêches, (je le jure par les dieux, et par mon ardente amitié pour toi), qu'au même instant toutes mes douleurs disparurent, et que la fièvre me quitta comme si elle n'eût pu soutenir la présence d'un libérateur puissant.

A l'ouverture du paquet, et dès que j'en eus parcouru les premières lignes, figure-toi ce qui se passa

dans mon âme; quels éloges, et quelles marques d'amitié je prodiguais à celui que tu appelles avec raison notre intime et véritable ami, le ministre de notre douce correspondance? Avec quel plaisir je le félicitais de l'activité qu'il y avait mise, de son adresse à profiter du vent le plus favorable, ou plutôt des aîles de l'oiseau, pour me remettre promptement tes lettres, qui m'ont procuré la double jouissance, et d'y voir que tes affaires sont dans l'état le plus satisfaisant, et de t'être redevable de mon parfait retour à la santé? Non, je ne trouve point d'expressions qui puissent te peindre la force de mon attachement, et tout ce que m'a fait éprouver la lecture de ta lettre.

Oh! combien de fois l'ai-je reprise d'un bout à l'autre, ou suis-je revenu du milieu au commencement, dans la crainte d'en avoir omis quelques mots? Combien de fois ai-je rapproché la fin du commencement, à l'exemple de ceux qui, dans une suite de strophes ou couplets *rythmiques*, aiment à répéter le premier refrain? Pour t'achever mon récit, Jupiter m'est témoin, combien de fois j'ai appliqué mes lèvres sur cette lettre, avec l'attendrissement des mères qui embrassent leurs enfans! combien de fois ma bouche s'est collée sur cet écrit, comme sur le visage d'une délicieuse amie? Que de fois encore j'ai interpellé et couvert de baisers, la suscription en caractères de ta main, tracés pour

tenir lieu de sceau ou de signature? Te dirai-je enfin, que je ne me lassais point d'y porter mes yeux, pour y reconnaître l'empreinte de tes doigts sacrés.

Reçois donc maintenant de ma part *le plus ample salut*, et à la manière de la belle Sapho, mes tendres vœux pour ta prospérité, non-seulement durant le tems où nous serons séparés l'un de l'autre, mais pendant le cours de ta vie entière. Continue à m'écrire, et garde moi une place honorable dans ton souvenir, persuadé que de mon côté, dans aucune circonstance, je ne cesserai de parler, ou de m'occuper de toi. Si jamais Jupiter nous rend l'un et l'autre à notre patrie, s'il me permet surtout d'aller visiter tes foyers, ne me fais pas plus de grâce qu'à un transfuge. Traduis-moi, s'il te plaît, à ton aimable tribunal, comme un déserteur des muses, et applique-moi les peines que mérite mon délit. Loin de récuser ton jugement, je m'y soumettrai de bon cœur : et je subirai même avec plaisir, la salutaire correction du meilleur des pères. Cependant si tu me laisses maître de choisir le genre de punition, enchaîne-moi, généreux ami, à la tunique qui te couvre, afin que je ne puisse jamais te quitter, ni me trouver ailleurs, que là où te porteront tes pas *;

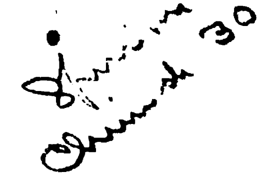
---

* Ces expressions, et, en général, l'effusion de l'amitié qui règne dans les lettres de Julien à Jamblique, dans le tems même de perplexité et d'embarras où se trouvait

tels la fable nous dépeint les centaures réunissant deux formes ; ou plutôt elle nous montre, dans cette allégorie, l'excellence de l'amitié, qui lie l'un à l'autre, deux corps de nature différente, quoiqu'animés par une seule âme.

Julien encore césar, ainsi qu'on va le voir dans la lettre suivante, ne permettent pas de soupçonner que ce prince eût rien de caché pour lui, ni pour Libanius ; on ne peut donc croire que ces deux rhéteurs, ou sophistes aient contribué à son élévation à l'empire. Certes, Julien, devenu césar, aspirait à cette dignité, et même il se croyait sûr de la posséder, après la mort de Constance, ou de la posséder avec ce dernier ; mais rien ne prouve qu'il ait médité, avant ou depuis cette époque, la ruine ou la mort de cet empereur. Eunape, il est vrai, dit formellement « que Maxime, Oribase et Evémère étaient dans la confidence de Julien, pour renverser la tyrannie de Constance, et pour sauver la cause des dieux de l'empire. » Il attribue ailleurs, à Oribase seul, l'honneur de l'élévation de Julien. Mais on ne peut voir dans ces expressions, que, d'une part, l'adresse des conseillers de Julien, à mettre la justice de son côté, en tirant parti des fautes de Constance, et d'autre part, le désir qu'avaient ces conseillers, et qu'Eunape partageait encore de son tems de voir le rétablissement du paganisme. Autrement, les événemens, qui portèrent Julien à l'empire, s'enchaînèrent de la manière la plus naturelle ; en sorte que Julien et ses amis purent se bercer de l'espérance d'être à la tête du gouvernement, sans recourir à des voies odieuses pour y parvenir.

LXIIIe. LETTRE.



Julien au même.

ARGUMENT.

A travers les éloges outrés que Julien prodigue à son ordinaire à Jamblique, et qui conviendraient tout au plus au premier, dit le *Chalcidéen*, on voit cependant qu'il était au fond pénétré d'estime et de vénération pour ce philosophe du tems, qui joignait à beaucoup de science et d'érudition, l'esprit superstitieux, auquel Julien était porté naturellement. Comme il parle, dans cette lettre, des fatigues, des combats, des siéges, qu'il a soufferts, on n'en peut rapporter l'époque, qu'après l'issue de la guerre des Gaules, de l'Allemagne, et même de la Haute-Hongrie, jusqu'à la Propontide et au détroit de Chalcédoine : et, par conséquent, cette lettre a été écrite, peu avant ou après la mort de Constance.

Si je me suis éloigné de ta personne, j'en ai été jusqu'ici bien puni, moins par les désagrémens que

j'ai éprouvés dans mes voyages, que par la longueur du tems où j'ai été privé de ta présence, quoiqu'à vrai dire, il n'est point de chances par lesquelles je n'aye passé, point de dangers que je n'aye courus. Et cependant, ni le tumulte des combats, ni les inconvéniens d'un siège, ni la fuite avec ses terreurs, ni la froidure excessive des hivers, ni le péril des maladies, ni les fléaux de tout genre qui m'ont accompagné depuis la Haute Pannonie, jusqu'au détroit de Chalcédoine, ne m'ont paru, j'ose le dire, aussi affligeans et aussi insupportables, que l'ennui où j'ai été plongé, dès mon départ d'Orient, de me trouver si long-tems dans l'impossibilité de te voir; toi le bonheur commun de tous les Grecs. Ne sois donc pas surpris d'apprendre, qu'il m'est resté de cette anxiété, une sorte de nuage qui m'offusque la vue, à un point que je ne pourrais te dépeindre. Il me semble en effet, ne pouvoir jouir désormais d'un air serein, d'une lumière plus resplendissante que le soleil; en un mot, de l'agréable printems de ma vie, que lorsque j'aurai embrassé dans ta personne, l'esquisse des merveilles du monde entier: alors semblable à ce bon père, qui rencontre inopinément son fils échappé à la fureur des flots, ou aux horreurs de la guerre, j'oublierai mes souffrances et mes dangers, en t'en faisant le récit.

Près de toi je jetterai l'ancre, comme dans un

port sûr, et où je trouverai le dédommagement de toutes mes peines; c'est en effet nous donner une consolation dans nos malheurs, c'est en alléger le fardeau, que de les faire partager à des amis, à qui nous les racontons. Mais jusqu'à ce que je puisse jouir de cette douceur, je te communiquerai tout ce qui sera en mon pouvoir *; et je ne cesserai de t'é-

---

* Encore une fois, il serait injuste de voir dans ces expressions, un complot tramé par Julien, contre la vie de Constance, ou l'espérance prochaine d'être débarrassé de cet empereur. Un écrivain ecclésiastique a osé, il est vrai, imputer à Julien le projet d'attenter aux jours de son beau-frère; et un autre écrivain, plus récent, a voulu fortifier ce soupçon, en le motivant sur les opérations théurgiques et sur les procédés devinatoires, employés par le césar, pour lire dans l'avenir. Mais de pareilles pratiques ne prouvent que la superstition de celui qui les mettait en usage. Julien, avant d'être créé césar, consultait à chaque moment les augures, et interrogeait tous ses dieux, sans avoir pour cette raison aucune intention hostile. Quand il a craint pour sa vie et pour celle de ses amis, il a redoublé de zèle pour ses pratiques religieuses. Mais il a compté principalement sur le succès de ses armes. Il ne pouvait d'ailleurs avoir aucune intelligence à la cour de Constance, l'impératrice Eusébie, qui le protégeait, étant morte alors depuis près de deux ans. (Voyez la note à la fin de la lettre qui précède, et aussi l'argument, et la 4e. note sur la 17e. lettre à Oribase.)

crire, bien résolu à combler par le nombre de mes lettres, le vide de tout le tems que j'ai passé loin de toi. Si tu me payes de retour, je respirerai de nouveau, et la faveur de tes lettres, sera pour moi le gage du salut. En attendant, reçois les miennes avec bienveillance; et montre-toi plus disposé que jamais à y répondre. Dans les belles choses que j'attends de toi, je croirai entendre la voix de l'éloquent Mercure, ou sentir la main du bienfaisant Esculape.

LXIVe. LETTRE.

Sans adresse.

(A un Pontife païen.)

ARGUMENT.

Ce fragment doit être rapproché de la lettre suivante à Théodore, et d'une semblable lettre en forme de discours, placée après le manifeste au peuple d'Athènes (t. II, p. 280.) Les deux fragmens, ainsi que la lettre à Théodore, ont ensemble un tel rapport, que l'un doit être, ou la suite, ou le cannevas, ou le supplément de l'autre. On en pourrait dire autant de celle adressée par Julien à Arsace pontife de Galatie.

Julien écrit ici à un chef du collége des prêtres païens, de je ne sais quelle contrée, pour lui reprocher d'avoir frappé un de ses prêtres qui lui était subordonné ; il a su le fait par le grand pontife du lieu ; et en sa qualité d'empereur, et, par conséquent, de chef de toute la religion païenne dans l'empire, il le suspend de ses fonctions pontificales, pendant trois mois.

Le commencement de cette lettre manque dans tous les manuscrits, et ne peut, par conséquent, se retrouver dans aucune édition.

. . . .

Pourquoi n'userions-nous pas envers les hommes, d'autant de réserve, que lorsqu'il s'agit de retrancher des arbres les bois inutiles. Supposons qu'un homme se soit rendu indigne du sacerdoce, dont il était revêtu, ne convient-il pas d'abord de le traiter avec quelque ménagement, jusqu'à ce que son crime étant prouvé, on le destitue de ses fonctions, pour livrer ensuite l'individu, à tort nommé prêtre, à l'ignominie, au supplice et à la peine qu'il a méritée? Si tu ne comprenais pas ce que je dis, certes, tu ignorerais les choses les plus simples.

Quelle idée, en effet, as-tu de tes devoirs, si tu ne vois aucune différence, entre un prêtre et un particulier? Et comment te piquerais-tu de modération, lorsque tu oses maltraiter celui devant lequel tu aurais dû te lever par respect? Ton action est honteuse; et rien ne la peut justifier, ni devant les dieux, ni devant les hommes. Apparemment les évêques et les prêtres des Galiléens, siègent avec toi, sinon en public, par crainte de ma personne, du moins en secret, et dans l'intérieur de ta maison : et, par suite, tu as osé frapper un de nos prêtres. Si le fait n'eut pas été constant, le premier pontife ne m'en aurait pas adressé la plainte. Mais puisque tu

prends sans doute pour des fables, tout ce qu'a dit Homère, écoute du moins avec plus de docilité, les oracles qu'Apollon rend à Bidyme; et tu verras que les avis salutaires qu'il donna autrefois à tous les Grecs, s'appliquent encore aujourd'hui à toute personne de sens et de probité. Je t'en donne ici le texte *.

« Vois ce fol impudent, qui méprise les dieux,
» Qui profane leurs noms, leurs autels, leurs ministres :
» Il finira sa vie, à l'égal des méchans,
» Et sous les coups vengeurs d'une divinité,
» Pour laquelle le prêtre a fait fumer l'encens. »

Ainsi donc ce dieu déclare ennemis des immortels, non-seulement ceux qui injurient, ou qui frappent un pontife, mais en outre quiconque lui man-

---

* Voilà un dernier texte des oracles, tant de fois invoqués par Julien, et que probablement il savait par cœur. Nous en avons cité déjà beaucoup d'autres semblables, comme étant puisés dans des hymnes de Pythagore, d'Orphée, et d'autres poëtes, ou philosophes mystiques, parmi lesquels Julien lui-même nomme Thalès et quelques autres, dont il cite les maximes en vers, la plupart hexamètres. Nous avons remarqué aussi ailleurs, qu'il existait probablement à Delphes des collections manuscrites d'oracles, de pronostics, de maximes morales, etc. Nous ajoutons ici que très-probablement encore chaque temple considérable de la Grèce avait, non-seulement son code liturgique, mais ses hymnes particuliers, en

que de respect. A plus forte raison doit-on regarder comme sacrilège, celui qui porte les mains sur lui. En conséquence, et en ma qualité de souverain pontife, par les institutions de nos ancêtres, et de préposé actuel à l'oracle de Didyme, je t'interdis, pendant trois mois *lunaires* consécutifs, l'exercice de toute fonction sacerdotale. Si tu te corriges dans cet espace de tems, alors, d'après le rapport que me fera de ta conduite, le chef des prêtres de la ville, je consulterai les dieux sur ta réintégration.

---

l'honneur des dieux qu'on y révérait, ses traditions, ses fables et ses oracles écrits.

C'est ainsi qu'on avait conservé à Rome les oracles sibyllins, dont les livres furent, au rapport d'Ammien Marcellin, consumés par un incendie, peu de mois avant le départ de Julien pour son expédition contre les Perses. Et vers cette époque; lorsque ce prince lui-même se plaint de la cessation des oracles d'Apollon dans le temple de Daphné, on doit supposer que les oracles rendus antérieurement y étaient conservés religieusement, comme ailleurs, par les pontifes chargés des dépôts de tout genre, destinés à l'ornement et à l'entretien du culte. (Voyez la note 11e. ci-dessus, tom. II, p. 311, sur le volumineux fragment d'une lettre ou d'un traité de Julien, adressé à un pontife.).

Ce long fragment, auquel je renvoie, a été classé parmi les discours de Julien, pour les raisons déduites dans l'argument de cette espèce de traité dogmatique.

Tel est le châtiment que j'inflige à ta témérité. En pareille circonstance, nos anciens appelaient, par leur sentence écrite ou prononcée, la malédiction des dieux sur la tête du coupable. Nous n'en usons pas de la sorte, parce que nous ne voyons nulle part, que les dieux nous en ayent donné l'exemple. Mais par une raison contraire, qui me fait voir dans les prêtres, les instrumens des vœux que j'adresse au ciel, je joindrai mes prières aux tiennes, pour que, par les expiations légales, tu obtiennes des dieux, le pardon de tes offenses.

LXVe. LETTRE.

Julien césar, empereur, au pontife Théodore.

ARGUMENT.

L'abbé de la Bleterie, qui a aussi traduit cette lettre, lui donne la date de 361. Je n'ai point suivi le même ordre que cet écrivain, parce qu'à quelques mois près, toutes les lettres écrites par Julien, l'ont été depuis sa promotion à l'empire, et que le petit nombre de celles antérieures ne mérite pas la peine d'intervertir l'ordre, selon lequel elles sont placées dans les éditions de Petau et de Spanheim.

Julien, zélé pour le paganisme, parle, comme souverain pontife, à ce Théodore. Car cette dignité était inséparable de celle du chef de l'empire ; et j'ai eu occasion de le faire remarquer plus d'une fois. Il lui appartenait, en cette même qualité, d'étendre la juridiction, et de régler la hiérarchie, entre les ministres du culte. C'est pourquoi il nomme Théodore, pontife souverain de toute l'Asie. Il dit l'avoir destiné pour cette fonction, parce qu'il a été initié avec lui aux mystères du paganisme, par le même maître (Maxime), et parce

qu'ils ont été témoins des mêmes prodiges. C'est ce que Julien appelle *un motif supérieur*.

Vers la fin de cette lettre, il déclame contre les Juifs, qui s'abstenaient de la chair de porc ; tandis que, dans les discours que j'ai traduits, on a vu que lui-même prêchait l'abstinence païenne et le choix des alimens, dans certaines solennités. C'est là tout ce que cette lettre offre de remarquable.

Je t'écris sur un ton bien différent qu'à tout autre, parce que je te crois plus attaché à ma personne. C'est beaucoup déjà que nous ayons eu un même maître ; et sans doute tu t'en souviendras toujours. Ce n'est pas d'aujourd'hui non plus, que, m'apercevant qu'il t'affectionnait singulièrement, je passai une soirée entière avec lui, ce que je fis autant selon ma coutume, que par mesure de prudence. Car je n'avais jamais vu ta figure. Or il faut connaître, avant d'aimer, et pour connaître, on a besoin d'épreuves. Heureusement un motif supérieur me parla pour toi, et tu en as saisi toute l'évidence *.

* Julien fait ici évidemment allusion au secret de son initiation, par *Maxime*, initiation qui lui avait été commune avec le jeune Théodore, et qui leur avait paru accompagnée de prodiges éclatans, du moins aux yeux des deux jeunes enthousiastes. Eunape en raconte beau-

Dès-lors je n'hésitai pas à te placer au nombre de mes amis familiers.

Je te confie donc aujourd'hui une affaire que j'ai très à cœur, et qui doit tourner en même tems à l'avantage du public. J'ai pensé que tu l'accepterais, d'abord comme devant t'être infiniment agréable, et ensuite comme t'offrant de plus belles espérances pour l'avenir. Je ne suis point de ces hommes qui se persuadent que l'âme périt avant le corps, ou qu'elle s'anéantit avec lui. Là-dessus, nous ne nous

---

coup de semblables, sans nous instruire du cérémonial, pratiqué dans ces sortes d'initiations. Apulée ne nous en apprend guère plus, quoiqu'il soit entré dans les plus grands détails, sur les mystères secrets, célébrés en l'honneur de la mère des dieux. Julianus Firmicus Maternus, auteur contemporain de l'empereur Julien, se contente de dire, dans son livre, *de Errore profanarum religionum*, dédié aux empereurs Constance et Constant : « Que le néophite, avant de pénétrer dans l'intérieur du temple, destiné à la cérémonie, devait prononcer les mots suivans : *Je me suis nourri du tambour, je me suis abreuvé de la cymbale. Ainsi, me suis-je trouvé initié ? In quodam templo, ut in interiores partes homo moriturus possit admitti, dicit :* de tympano manducavi, de cymbalo bibi et religionis secreta perdidici : *quod græco sermone dicitur.* ἐκ τύμπανου βέβρωκα, ἐκ κύμβαλου πέπωκα γέγονα μυστικος. (Jul. Firm. Mat.)

Clément d'Alexandrie met à peu près la même for-

en rapportons point aux hommes, mais aux dieux, à qui seuls il convient, disons mieux, il est nécessaire d'en connaître. Ici, en effet, les hommes ne peuvent que former des conjectures; les dieux seuls ne peuvent rien ignorer.

A quel emploi t'ai-je donc destiné? A celui de présider aux affaires religieuses de toute l'Asie, aux prêtres des villes et de leur arrondissement, pour régler tout suivant l'ordre convenable. Dans cette charge, la première vertu est la modération; la seconde est la bonté, et l'humanité envers les subordonnés qui en sont dignes. La troisième consiste à

---

mule dans la bouche de Cybèle, mère des dieux. « *J'ai mangé du tambour, j'ai bu de la cymbale, j'ai apporté le mélange, et je suis entrée dans la couche nuptiale.* » Le mot grec, cité par ce père de l'église, et que je traduis ici, par *j'ai apporté le mélange*, est ἐκερνοφόρησα, *mixtionem attuli.* » Ces choses, ajoute le même père, ne sont-elles pas honteuses? » Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que Julien ne se soit plus d'une fois vanté d'avoir participé à ces sortes d'initiations, dont les pratiques seraient aujourd'hui inexplicables. Nous savons seulement que les tambours et les cymbales étaient d'usage dans les cérémonies, en l'honneur de Cybèle, et que ses mystères, ou orgies, comme ceux de Cérès, d'Eleusis et de Bacchus, étaient mêlés de beaucoup de turpitudes et d'extravagances, dont le but allégorique est profondément ignoré aujourd'hui.

reprendre librement, et à punir avec sévérité quiconque offense le ciel, soit par sa témérité envers les dieux, soit par son injustice envers les hommes. Tu connais assez les règles communes à observer, en ce qui concerne les diverses affaires de la religion. Je me bornerai donc à peu de préceptes, que je te crois disposé à écouter : car tous les dieux me sont témoins que je ne parle de ces hautes matières, qu'avec la plus grande réserve. Personne n'est, en cela, plus timide que moi ; et si en toutes choses je répugne à rien innover, c'est principalement en ce qui concerne les dieux, persuadé qu'il faut s'en tenir strictement, là-dessus, aux lois qu'ils donnèrent autrefois solennellement à notre patrie. Jamais elles n'eussent été aussi parfaites, si elles nous fussent venues de la main des hommes. Et si elles ont été négligées ou altérées, par le luxe des richesses et de la volupté, il est tems de leur rendre en ce pays, la vigueur qu'elles avaient dès leur première origine.

Je vois depuis long-tems, à regret, qu'au préjudice du culte des dieux suprêmes, et du respect qui leur est dû, les passions les plus honteuses établissent partout leur empire.

Quoi ! les partisans de quelques sectes impies pousseront leur ferveur jusqu'à préférer de mourir, plutôt que d'y renoncer ; jusqu'à supporter le dénuement et la faim la plus extrême, plutôt que de goû-

ter de la chair d'un porc, ou de celle d'animaux, soit étouffés, soit morts spontanément ! Et nous, montrerions-nous envers les dieux assez d'indifférence, pour oublier les lois de notre patrie, et pour ignorer même leur existence ? Et cependant ces sectaires sont religieux à leur manière, puisqu'ils adorent l'être tout-puissant et tout bon, qui gouverne le monde visible, le même que nous adorons aussi sous des noms différens. Je les approuve en ce qu'ils ne transgressent pas les lois ; mais je les blâme en ce point, qu'au mépris des autres dieux, ils ne reconnaissent que le culte d'un seul dieu, qu'ils croyent nous être inconnu, à nous autres gentils. Ils portent jusqu'à la démence leur féroce orgueil ; et cet esprit incurable, caractérisera toujours la secte impie des Galiléens *.

---

* Le reste manque dans les manuscrits originaux. La Bleterie en attribue la cause à la répugnance que des copistes chrétiens auront eu à transcrire des blasphêmes contre le christianisme.

AVIS.

Ici finit la collection, proprement dite, des lettres de Julien, dans la belle édition de Spanheim. On n'en a point recueilli d'autres depuis, et il est douteux qu'il en existe d'entières ailleurs. Je donnerai bientôt le résultat de mes recherches à cet égard. La lettre du césar Gallus, qu'on va lire, et qui figure la dernière, a été traduite en latin par le père Petau, et imprimée en caractères italiques, comme la précédente, dans l'édition que j'ai suivie.

LXVIe. LETTRE.

Le césar Gallus à son frère Julien.

ARGUMENT.

La présente lettre peut jeter quelque jour sur la vie de Julien, ou plutôt sur sa manière d'être avec les membres de sa famille. Son frère Gallus était décoré alors du titre de césar, et habitait la ville d'Antioche, d'où il allait visiter les provinces d'Ionie; Julien résidait à cette époque à Nicomédie, ville de Bithynie, quand il y reçut Aétius, l'envoyé de son frère. J'ai déjà observé plus haut que cet Aétius, arien outré, enseignait la théologie; et qu'il fut dans la suite sacré évêque, sans qu'on voye, par l'histoire, qu'il ait jamais occupé aucun siége. Les deux frères ne pouvaient se voir, sans exciter de l'ombrage dans l'esprit de Constance; mais ils s'écrivaient quand ils en trouvaient l'occasion. Julien, païen au fond du cœur, et déjà initié, par Maxime, aux mystères du paganisme, feignit, à Nicomédie, tous les dehors de la religion chrétienne, pour faire croire à Constance qu'il était bien éloigné de vouloir parvenir à l'empire, dans le dessein de la renverser.

Mon rapprochement de l'Ionie et de la contrée que tu habites, m'a été d'autant plus avantageux, qu'il m'a mis à portée de pouvoir démentir les faux bruits, qui, répandus sur ton compte, m'avaient extraordinairement affligé. Je m'empresse de t'en annoncer l'objet. On nous avait rapporté que, par une résolution téméraire et inconsidérée, tu avais apostasié la religion de nos parens *, pour te livrer

* Le texte porte : ἐκ προγόνων, la religion *de nos devanciers*, ou de notre race; et plus bas, où j'ai traduit, *la religion de nos ancêtres*, le même texte original porte : τῶν ἡμετέρων, *des nôtres*. En sorte que Gallus semble faire allusion au christianisme, qu'il a reçu de ses parens ou aïeux. Nous ignorons si Jules Constance et Galla, père et mère de Gallus, et si Basiline, mère de Julien, avaient tous embrassé la religion chrétienne. Gallus voudrait-il désigner le grand Constantin, oncle de Gallus et de Julien? ou se reporte-t-il à l'empereur Constance Chlore, père du Grand Constantin, et par conséquent aïeul de Gallus et de Julien? Mais ce Constance Chlore ne fut que protecteur des chrétiens; il n'abjura jamais le paganisme, et ne professa point d'autre religion, quoiqu'on assure qu'il fut baptisé, à l'article de la mort, par un des prêtres ou évêques de sa cour. Constantin-le-Grand professa ouvertement le christianisme, et cependant il ne reçut, qu'en mourant, le baptême d'un arien. Il se pourrait donc aussi que son frère Jules

à de vaines superstitions. Quelle douleur n'ai-je pas ressentie de cette nouvelle?

Car, comme je fais mon propre bonheur de tout le bien que j'entends dire de ta personne, je m'approprierais également tout le mal qui t'arriverait, mais que j'aime à croire bien éloigné de toi. Mon âme était donc en proie aux plus vives angoisses, lorsqu'à l'arrivée d'Aétius, notre père commun, j'ai reçu des nouvelles plus conformes à mes vœux, et même tout-à-fait contraires à celles qui m'étaient d'abord parvenues. J'apprends de lui que tu acquittes, dans nos églises, tous les devoirs de la piété, que tu ne perds point de vue les tombeaux de nos divins athlètes; qu'en un mot, tu continues d'être exclusivement attaché à la religion de nos ancêtres.

Je te dirai donc avec Homère * : « Combats tou-

Constance eût également embrassé la religion chrétienne; mais je n'en ai vu nulle part de preuves certaines. (Voy. ci-après la lettre de Julien aux Corinthiens.)

* (*Homère*, Il., chant VIII, v. 282). Les Grecs païens citaient, à tout propos, Homère, comme nous aujourd'hui la Bible. Gallus tire, de ce poète, les paroles d'Agamemnon, à Teucer : *Continue ainsi de décocher tes flèches* (*sur les Troyens*) ; c'était dans la vue de plaire à son frère, et de l'encourager à persister dans la religion, dont il avait jusqu'alors exercé des actes publics.

jours de la sorte. » Par de tels sentimens tu réjouiras tes amis, et tu montreras que rien n'est au-dessus de la véritable religion.

Une vertu supérieure nous accoutume à détester les sophismes du mensonge, et à rechercher la vérité, principalement en ce qui concerne le culte de l'être divin. La pluralité des dieux semble présager l'ambition et la discorde. A l'unité, au contraire, appartiennent la toute-puissance et l'empire universel. Un seul dieu ne connaît ni sort, ni partage à l'égal des fils de Saturne : il est de sa nature, et par le moteur unique * qu'il emploie, le maître absolu de tout ce qui existe. Il ne peut être forcé à recevoir des lois de

* Le texte grec porte : τὸ δὲ μόνον συν ἑνι ὑπουργὸν ὂν βασιλεύει τοῦ παντός je doute que la version suivante, par le P. Petau, soit fidèle, la voici : *Quod verò solum unicumque est, atque potentia præditum, rerum omnium tenet imperium.* On traduirait plus littéralement par la phrase qui suit ; *Quod verò solum est cùm uno subministrans, regnat super omne ;* le mot *solum* est évidemment opposé à la multitude ou pluralité des dieux ; mais pour des chrétiens, il peut signifier, ou le Père éternel seul, ou avec lui son fils unique, le verbe par lequel le Père a créé toutes choses. Malheureusement, le césar Gallus était arien, comme l'avait été Constantin, et comme l'était alors l'empereur Constance. Or, les ariens niaient la divinité de J. C., et soutenaient qu'il n'était pas

personne, puisqu'il est avant tous les êtres. Voilà le dieu véritable, voilà celui qui merite toute notre adoration.

égal à son père. Cette expression *subministrans* semble prêter à ce dernier sens, et me force à en renvoyer l'examen aux théologiens.

AUTRES LETTRES

Ou édits de Julien, insérés par la Bleterie, au second volume de sa collection.

ARGUMENT.

Outre le supplément, conservé par Muratori, à la lettre 60e. sur l'obélisque d'Alexandrie, et dont j'ai donné la traduction, d'après la Bleterie, ce dernier a consigné, dans son recueil, les deux pièces suivantes, dont la première, sous le titre de 20e. lettre, est une loi ou un rescrit de l'empereur Julien, en faveur des professeurs. J'en ai donné le texte français à la 64e. lettre. Mais je le reproduis ici, tant en français qu'en latin, parce qu'il est court, et parce que j'ai omis précédemment d'en distinguer le sujet par un argument particulier, que réclamait la différence de la matière. Les deux rescrits impériaux sont loin d'être rédigés dans le même sens. L'un interdit aux chrétiens l'enseignement des belles-lettres; l'autre soumet la nomination des professeurs à l'examen du conseil municipal et à la sanction du prince, à peu près comme, dans les premiers siècles de l'église, les évêques étaient nommés par le clergé et le peuple; puis

confirmés par le métropolitain ou par le souverain pontife et par le monarque. Le premier édit repousse toute idée libérale ; le second est en harmonie avec l'ordre public. Le premier ne porte aucune date, et paraît être un élan irréfléchi de la mauvaise humeur de Julien contre le christianisme. Le second porte le caractère d'un sage législateur, et nous semble être le correctif du premier, qui, très-probablement, n'aura pu recevoir son exécution. L'empereur, dans sa tournée de Constantinople à Antioche, n'aura pas manqué de s'apercevoir de la difficulté, comme de la répugnance qu'avaient les habitans, chrétiens pour la plupart, à recevoir et à nommer exclusivement des maîtres, ou professeurs d'une religion opposée à la leur. Ainsi, la loi, qui appelait au choix de ces maîtres le *conseil* des villes et le vœu de leurs principaux habitans, devait naturellement faire tomber, en désuétude, la première inexécutable par elle-même.

Il faut que les professeurs et les maîtres soient des hommes distingués par les talens, et plus encore par les mœurs. Ainsi nous défendons à qui que ce soit de s'ingérer, de son autorité privée, dans cette importante fonction. Quiconque voudra tenir école, doit se faire approuver par le conseil de la ville, et réunir les vœux des principaux habitans. Mais comme je ne puis être partout, j'ordonne que l'on m'envoie le décret afin de l'examiner. Ce sera, pour le sujet

proposé, un nouvel honneur de voir les suffrages de ses concitoyens confirmés par le jugement du prince. Donné à. . . . . le quinzième des calendes de juillet. Reçu à Spolète le quatrième des calendes d'août, sous le consulat de Mamertin et de Nevitta. »

Voici maintenant le texte latin de cette lettre, sous le même titre que celle de l'empereur Constantin, que je place à la suite.

Imp. Julianus Aug. ad Archiatros.

Magistros studiorum doctoresquè excellere oportet moribus primùm, deindè facundiâ; sed quia singulis civitatibus adesse ipse non possum, jubeo quisque docere vult, non repentè nec temerè prosiliat ad hoc munus, sed judicio ordinis probatus decretum curialium mereatur, optimorum conspirante consensu. Hoc enim decretum ad me tractandum referetur, ut altiore quodam honore nostro judicio studiis civitatum accedat. Dat. XV kalend. Jul. acc. IIIJ. *kal. August. Spoletio, Mamertino et Nevitta (coss.).* *

---

* M. de la Bleterie a tiré cette lettre du code Théodosien, l. XIII, tit. 3, *de medicis et professoribus*. Elle n'y est qu'en langue latine, ayant été, sans doute, tra-

Je joins à ce texte celui de l'édit de Constantin, et la traduction que j'en ai faite, afin que les lecteurs sachent ce qui existait déjà en faveur des professeurs et des médecins.

DE MEDICIS ET PROFESSORIBUS.

TIT. III, LIBER DECIMUS TERTIUS.

I. Imp. Constantinus Aug. ad Volusianum.

Medicos, grammaticos et professores alios litterarum immunes esse, cum rebus quas in civitatibus suis possident, precipimus, et honoribus fungi : in jus etiam vocari eos, vel pati injuriam prohibemus : ità ut si quis eos vexaverit, centum millia nummorum ærario inferat à magistratibus, vel quinquennalibus exactus, ne ipsi hanc pœnam sustineant. Servus eis si injuriam fecerit, flagellis debeat à suo domino verberari, coràm eo cui fecerit injuriam ; vel si dominus consensit, viginti millia nummorum fisco inferat, servo pro pignore, donec summa hæc exsolvitur, retinendo : mercedes etiam eorum

---

duite du grec, pour être expédiée dans les provinces de l'empire, où le grec n'était pas entendu, et notamment à Spolète, d'où le préfet, ou tout autre magistrat, ascuse la réception de l'édit. La différence, entre le grec et le latin doit être peu sensible.

et salaria reddi precipimus : quoniam gravissimis dignitatibus, vel parentes, vel domini, vel tutores esse non debent, fungi eos honoribus volentes permittimus, invitos non cogimus. Pp. Kal. Aug. Sirmio, Crispo et Constantino ces. coss.

TRADUCTION DE CET ÉDIT.

L'empereur Constantin, auguste, à Volusien.

Nous ordonnons que les médecins, grammairiens et autres professeurs des lettres soient exempts, eux personnellement et les biens qu'ils possèdent dans les villes de leur résidence ; et entendons qu'ils jouissent des honneurs dûs à l'acquit de leurs fonctions. En même tems nous défendons de les appeler en justice, et de leur faire souffrir aucune injure. En sorte que quiconque les aura vexés, portera au trésor public cent mille écus *; sur la réquisition des magistrats ou autres officiers quinquennaires, lesquels supporteraient eux-mêmes ladite amende, s'ils ne la faisaient payer; que l'esclave qui se serait permis d'insulter lesdits professeurs, soit frappé de

* Le *nummus* des latins signifie en général une pièce de monnaie que l'on confond quelquefois avec le denier. (Voyez Ducange.)

verges par son maître, en présence du personnage qui aurait reçu l'injure; et que le maître qui aurait consenti au délit, paie au fisc vingt mille écus, pour laquelle somme son esclave lui sera retenu jusqu'à ce qu'elle soit acquittée. Nous commandons, en outre, qu'on leur rende leurs traitemens et salaires; et comme ils ne doivent point être astreints à des dignités onéreuses, soit en qualité de parens, de propriétaires, ou de tuteurs, nous leur permettons de s'en attribuer les honneurs, s'ils le veulent; mais nous ne les forçons pas à en exercer les fonctions. Pour être publié à Sirmium, jour des calendes d'août, sous le consulat de Crispus et de Constantin, empereur.

LXVIIIe. LETTRE.

Ou édit de l'empereur Julien, au peuple d'Antioche.

ARGUMENT.

Je place ici un dernier édit de l'empereur Julien, tiré du code Théodosien, l. IX, c. 27, tit. 3e., *de sepulchris violatis*, également traduit par la Bleterie.

L'audace des profanateurs viole les sépulcres et les tombeaux. Quoique nos ancêtres aient toujours regardé comme le crime le plus énorme, après le sacrilége, d'en ôter une pierre, d'y fouiller, d'en arracher un gazon, quelques-uns, cependant, en enlèvent même les ornemens pour décorer leurs sallons et leurs portiques. Voulant donc empêcher que l'on ne commette de tels attentats, nous ordonnons que quiconque s'en rendra coupable soit puni comme le méritent ceux qui manquent de respect aux dieux mânes. Un second abus auquel nous voulons remédier, c'est que l'on porte les morts, en plein jour, au

milieu de la plus grande foule du peuple , spectacle funeste qui n'est propre qu'à souiller les yeux de toute une ville. Un jour commencé par des funérailles peut-il être heureux? Et comment, au sortir de ces lugubres cérémonies , osera-t-on s'approcher des dieux et des temples?

A ces causes, et considérant que la douleur aime le secret, qu'il est d'ailleurs indifférent aux morts que leurs obsèques se fassent de nuit ou de jour, nous ordonnons que l'on dérobe les convois à la vue du peuple, en sorte que la douleur y paraisse plutôt que la pompe et l'ostentation. Donné à Antioche, la veille des ides de février, Julien Auguste, pour la quatrième fois, et Salluste étant consuls.

OBSERVATION.

La Bleterie cite les lois des Romains contre la violation des tombeaux, et quatre-vingt pièces de vers, composées par St.-Grégoire de Nazianze, sur le même sujet, piéces publiées par Muratori, dans ses *Anecdota græca*.

Comme cette loi est en latin, et que la Bleterie suppose qu'elle a été dictée par Julien, en cette langue, ce qui est très-possible (car cet empereur parlait les langues grecque et latine), il en prend occasion de faire l'éloge de la latinité de Julien, qu'il croit cependant moins pure que son grec. Voici le texte latin, que nous copions d'après lui, pour la commodité du lecteur.

Imp. Julianus Aug. ad populum.

Pergit audacia ad busta, diem functorum et aggeres consecratos; cùm et lapidem hinc movere, terram sollicitare, et cespitem vellere proximum sacrilegio majores

sibles, et m'être signalé par mes exploits, ou de revenir couvert de gloire, après avoir élevé des trophées et subjugué l'ennemi par l'assistance des dieux. Sortez donc de votre nonchalance; laissez-là toutes vos défaites frivoles, et songez que ce n'est plus maintenant le régne de ce Constantin d'heureuse mémoire, ni celui de cet efféminé *Constance* *, qui n'a vécu que trop long-tems, qui vous enrichissait

---

* Constance qui *n'a vécu que trop long-tems*. La Bleterie, après avoir ainsi traduit, observe que l'expression est impropre, vu que ce prince était à peine âgé de quarante-quatre ans, lorsqu'il mourut. Cette difficulté devenait nulle, si le traducteur eût rendu le mot grec πολυετοῦς *annosi regni*, par cette phrase incidente. « Mais » son règne est déjà trop vieux, c'est-à-dire, les tems » sont bien changés. »

Quant à l'authenticité de cette lettre, le style, dans lequel elle est écrite, n'est pas celui ordinaire à Julien; il y a même des phrases très-impolitiques: ou bien, nous ne pouvons nous former une idée de la manière dont il fallait parler à ce satrape, ou roi d'Arménie. Cette dernière réflexion rendrait moins ridicule le ton de fanfaronnade, dans lequel cette épître est rédigée, et moins improbable son attribution à Julien. Sa prédiction des désastres de Nisibe, et de la conquête de l'Arménie, par les Perses, en cas de revers, est particulièrement de son goût. Je serais tenté de croire que Julien écrivit quelque chose de semblable au roi d'Arménie, puisqu'Ammien semble le faire croire. Mais sa lettre aura

vous et les barbares vos pareils, des dépouilles de la noblesse. Pensez que vous avez affaire à Julien, souverain pontife, césar auguste, le serviteur de Mars et de tous les dieux, l'exterminateur des Francs et des autres barbares, le libérateur de la Gaule et de l'Italie.

Si vous aviez quelque dessein contraire à votre devoir, je n'aurais pas de peine à le croire; car j'entends dire, que vous êtes un homme rempli d'artifices, un mauvais soldat, un fanfaron, et vous en donnez actuellement les preuves, puisque vous recelez chez vous un ennemi du bien public, et que, pour vous déclarer, vous attendez l'événement de la guerre. Nous n'avons pas besoin de vous, pour détruire l'ennemi; le secours des dieux nous suffit. Si le destin, dont les arrêts sont ceux des dieux mêmes, en ordonne autrement, je recevrai le coup sans trembler. Mais sachez que ma perte doit entraîner la vôtre; que vous et votre Arménie serez, pour les Perses, une conquête facile, et que le feu consumera votre maison et toute votre famille. La ville de Nisibe partagera vos malheurs : il y a long-tems que les dieux me l'ont fait connaître.

---

probablement subi quelqu'altération, en passant à d'autres mains. J'en donnerai le texte ci-après, tel qu'il a été imprimé par Muratori.

FRAGMENS

DE LETTRES DE JULIEN,

Conservés par Suidas, et insérés avec leur traduction latine, dans le second volume de l'édition des OEuvres de Julien, par Ezéchiel Spanheim, pag. 125 *et suivantes.*

AVIS SUR CES FRAGMENS.

Les fragmens que je vais traduire d'abord, sont extraits de Suidas, et les seuls que le père Petau nous ait indiqués, sans pousser plus loin ses recherches. Cependant il doit passer pour constant que Julien avait écrit un nombre beaucoup plus considérable de lettres, que celles qui nous sont restées, ou dont on a recueilli des fragmens. Tout atteste, en effet, que sa correspondance fut à la fois active et étendue, surtout avec les grands hommes de son empire, qui témoignaient le plus d'attachement au culte

du paganisme. Qui douterait, par exemple, qu'il n'ait cultivé la connaissance, soit du fameux Symmaque * (Quintus Aurelius Symmachus), zélé défenseur de sa religion, soit du père de celui-ci, poëte épigrammatiste, soit des autres savans, ses contemporains?

---

* Je place ici la désignation, faite par le père Sirmond, des six personnages connus de la famille illustre des Symmaque; à savoir: 1°. Lucius-Aurelius-Avianus Symmachus, préfet de Rome, en 364. Il ne reste de lui qu'une lettre à son fils Symmaque, et quelques épigrammes de celles par lui composées, sur quatre-vingts hommes illustres de son siècle; 2°. Quintus-Aurelius Symmachus, orateur, fils du précédent, proconsul d'Afrique, en 370; préfet de Rome, en 374; auteur de neuf livres d'épîtres diverses, parmi lesquelles se trouve la relation sur le renversement et la restauration de l'autel de la victoire; 3°. Quintus-Flavianus Symmachus, fils unique de l'orateur, son père, duquel il a recueilli les épîtres; proconsul d'Afrique, en 415; préfet de Rome, en 420; auteur de rapports sur la dispute d'Eulalius, contre le pape Boniface; 4°. Quintus-Aurelius Symmachus, consul, en 446; aïeul de la veuve *Galla*, mentionnée par Fulgence; 5°. Quintus-Aurelius-Memius Symmachus, patricien, consul sous Odoacre, en 495; le même, auquel écrit Ennodius, évêque de Ticini; il fut assassiné par ordre de Théodoric, avec l'illustre Boèce, son gendre, père de Galla; 6°. enfin, Symmachus, consul et collègue de Boèce, en 522, et neveu de Symmaque, le patricien.

En effet, Ammien Marcellin, au vingt-unième livre de son histoire, nous apprend que l'empereur Julien avait nommé, pour l'an 363, Apronien, en qualité de préfet de la ville de Rome; et au vingt-septième livre du même ouvrage, il dit que cet Apronien fut remplacé par Symmaque, dont il fait un pompeux éloge. Comment Julien aurait-il été étranger aux principaux personnages de cette ancienne capitale du monde, alors païenne encore, du moins en grande partie, lui qui avait fait replacer, sous son règne, l'autel de la victoire, à Rome, abattu par Constance, cinq ans auparavant (en 357), et qui avait réparé ainsi l'outrage fait à la déesse de la victoire et aux armes romaines. J'emprunte ici le langage du célèbre Symmaque: *Meritò divi Constantii factum non stetit.... Amicum triumphis patrocinium nolite deserere...... Nemo colendam neget quam profitetur optandam. Quod si hujus numinis non esset justa usitatio, ornamentis saltem curiæ decuit abstineri, etc.* Dans cette lettre, qui est la cinquante-quatrième du dixième livre du recueil, l'orateur, député par le sénat de Rome, demandait à l'empereur Valentinien second, le rétablissement de ce même autel de la victoire, qui avait été de nouveau renversé, en 382, par

Gratien, successeur de Valentinien premier. Mais saint Ambroise, évêque de Milan, eut assez de crédit pour empêcher le succès de cette ambassade, et du discours éloquent du chef de la députation.

Pour revenir à mon sujet, je m'étais flatté de retrouver, dans les nombreuses lettres de Symmaque, quelques indices des correspondances ultérieures de Julien. J'ai donc parcouru avec attention toutes ces épîtres, et j'en ai remarqué beaucoup adressées, par Symmaque, les unes à Julien, à Salluste, à Théodore, à Cartérius, et les autres à Alypius, à Rufin, Grégoire, Elpidius, et autres personnages qui figurent, tant dans la vie que dans les écrits de Julien. Cependant, après un examen réfléchi, je n'ai pu y reconnaître ni l'identité d'aucun de ces personnages, avec ceux qui nous intéressent dans la collection des œuvres de l'empereur Julien, ni même aucun fait important, qui donnât lieu à des rapprochemens historiques du règne de ce prince, auquel, d'ailleurs, Symmaque aime à prodiguer des éloges, lorsqu'il en trouve l'occasion. Le même auteur adresse plusieurs lettres à Julien. Mais ce Julien n'est assurément ni l'empereur, ni son oncle; seulement il pourrait être un descen-

dant du préfet Julien, père de Basiline, et le même que le poète Symmaque, père de l'orateur, nomme Anicius Julianus, en ajoutant qu'il avait rempli Rome de sa gloire.

Nam dives, tum celsus honoribus et tamen illis
Grandior æternam complebat nomine Romam.

J'ai parlé de cet Anicius Didius Julianus dans ma vie de Julien, et dans l'argument de la quarante-sixième lettre ci-dessus. Libanius adressa beaucoup de lettres à l'empereur Julien : nous aurons même occasion d'en traduire une à la fin de la présente collection. Mais ce rhéteur écrivit aussi à plusieurs autres *Julien*, dont aucun n'est connu aujourd'hui. Wolff, l'éditeur des lettres de Libanius, remarque lui-même plus de soixante *Julien*, mentionnés par les anciens auteurs.

Je n'ajoute aucune foi à la citation d'autres lettres, qu'on suppose avoir été écrites par l'empereur Julien à saint Basile, à Césaire, frère de saint Grégoire de Nazianze, et à saint Grégoire lui-même, pour les attirer et les attacher à sa personne. Je ne doute point que Julien n'ait écrit à Césaire, frère ou beau-frère d'Alypius, auquel Libanius adresse aussi plusieurs de ses lettres. Mais ce dernier Césaire est,

ainsi que je l'ai observé déjà (voy. lettre XXIX), bien différent de l'autre Césaire, frère de saint Grégoire et médecin de l'empereur Constance. Or, il n'existe aucune trace de correspondance entre Julien et saint Grégoire, ou Césaire, son frère. *

Quant à saint Basile, ** je pense que Julien, devenu empereur, se ressouvenait assez bien de lui et de saint Grégoire de Nazianze, avec lesquels il avait suivi les leçons des plus grands rhéteurs d'Athènes, pour ne pas faire à ces graves personnages des propositions qu'il savait ne pouvoir être de leur goût. L'on m'objecterait en vain que Libanius et saint Basile s'écrivirent beaucoup de lettres affectueuses, imprimées dans la belle édition de Wolff. Mais ce n'est pas une raison de croire que la même li-

* Il me paraît à propos de citer à cette occasion un passage du thême 13e. de l'ouvrage de l'empereur Constantin Porphyrogénète, où, parmi les illustres morts, inhumés dans l'église de Césarée, il compte St.-Grégoire de Nazianze, Césaire, frère du même St.-Grégoire, et enfin, Saint-Basile avec ses trois frères Pierre, Grégoire et Pancrace.

** La 12e. lettre est bien adressée à Basile. Mais le ton de confidence qu'y prend Julien, montre que ce Basile n'avait rien de commun avec l'évêque de Césarée.

berté et les mêmes communications aient jamais existé entre Julien et saint Basile. Tous les amis de Libanius ne le furent pas également de l'empereur Julien. Certes, la lettre de ce dernier à saint Basile, n'est rien moins qu'amicale. On la trouvera ci-après parmi les lettres inédites de Julien.

J'ai donc dû me borner à publier les extraits des lettres de Julien, garantis par le témoignage des auteurs contemporains, ou de ceux qui les ont copiés; et je les placerai à la suite de celles dont Suidas nous a conservé les fragmens. Commençons par ces derniers. *

---

* Le texte grec des quatre fragmens suivans, recueillis par Suidas, se trouve aux pages 125 et 126 du 2e. tome, édition de Spanheim (1696).

LXXe. LETTRE.

(Fragment sans adresse.)

ARGUMENT.

Suidas, au mot *Amphion*, cite le fragment de la lettre qui suit, sans nous apprendre à qui elle était adressée, ni même si Julien qu'il cite, comme auteur, était alors césar, ou s'il tenait les rênes de l'empire.

Il te reste assez de loisir; la trempe naturelle de ton esprit est excellente, et personne ne porta plus loin que toi l'amour de la philosophie. Voilà trois élémens, je veux dire, le tems, l'enthousiasme divin, et la passion de l'harmonie, qui, réunis dans la personne d'Amphion, le firent inventer la musique ancienne *. Son génie dut d'autant moins être arrêté, par le défaut d'instrumens, qu'il n'avait be-

* On a vu déjà que Julien aimait la musique, et qu'il en avait fondé une école à Alexandrie, pour l'éducation d'élèves, destinés à chanter dans les temples

soin, pour les créer, que des trois avantages dont il était doué ; aussi la tradition nous apprend-elle, qu'après avoir conçu les modulations du chant, il s'en servit pour inventer la lyre, soit qu'il fût conduit à cet effort sublime par l'heureuse organisation de son génie, soit qu'il fût aidé par une faveur céleste ou par quelque puissance inconnue. A son exemple, la plupart de nos anciens sages, pour devenir de véritables philosophes, semblent n'avoir jamais eu besoin que des trois conditions que j'ai signalées.

---

païens. Ce fragment de lettre est assez dans le goût de Julien, soit que celui-ci l'ait écrit à un philosophe, soit qu'il ait adressé ses avis à un pontife. Car il ne me paraît nullement probable qu'il ait parlé ainsi à Ecdicius, préfet d'Egypte, auquel s'adresse sa 56e. lettre ci-dessus. Cette dernière, en effet, ne suppose, dans le gouverneur, aucune connaissance musicale, au lieu que le fragment que nous venons de traduire, contient un éloge formel du personnage, comme ayant les meilleures dispositions pour devenir un excellent musicien. Ce fragment n'a donc point fait partie de la lettre à Ecdicius, qui semble n'avoir pour but aucun éloge, mais un simple objet d'administration publique et d'institution religieuse. On pourrait croire avec plus de vraisemblance, que le fragment en question, et, par conséquent, la lettre que nous n'avons plus, avait été écrite par Julien, au musicien Dioscore, que ce prince loue beaucoup dans sa 56e. lettre à Ecdicius.

LXXI[e]. LETTRE.

(Fragment sans adresse.)

ARGUMENT.

Le même Suidas, au mot *Hérodote*, cite le fragment suivant, d'une autre lettre écrite par Julien, qu'il qualifie de *παράβατης*, *transgresseur* (synonyme d'apostat), nom qu'en effet, d'autres lui donnèrent dans la suite, mais qui ne prouve pas pour cela, que ce prince occupât le trône impérial, lorsqu'il écrivait cette lettre.

Qui ne connaît cette anecdote des Ethiopiens, sur un de nos mets les plus délicieux ? à peine on leur fit goûter de nos gâteaux, qu'ils témoignèrent leur surprise de ce que, disaient-ils, nous pouvions nous nourrir de semblables excrémens. Tel est du moins le récit que nous a transmis l'historien de Thurium *. Nous savons également, par le té-

* *Thurium*, ville d'Italie, entre les fleuves Cratis et

moignage des écrivains qui ont tracé l'histoire des habitans du globe, qu'il existe des races d'hommes ichthyophages et carnivores, qui n'ont aucune idée de notre manière de vivre, et qui croiraient, en cherchant à s'en rapprocher, courir le même risque que ceux à qui l'on proposerait la ciguë, l'aconit, ou l'hellébore.

Sybaris, où Hérodote composa son histoire, et où il fut, dit-on, inhumé, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs. Le trait, auquel Julien fait allusion, se trouve, en effet, dans Hérodote.

LXXIIe. LETTRE.

(Fragment sans adresse.)

ARGUMENT.

Le même Suidas, au mot μουσώνιος, *Musonius*, rapporte le passage qu'on va lire d'une lettre écrite par Julien, et dont on ne peut placer la date qu'après l'époque des persécutions que l'empereur Constance avait exercées contre quelques philosophes païens, taxés de magie et de sortilèges. Ce prince avait, en effet, rendu un édit, qui donna lieu à des poursuites et à des peines afflictives par les tribunaux, en sorte que Chrysanthe, pontife de Lydie, Maxime et les autres maîtres, ou affidés de Julien (alors simple particulier, voyageant en Asie), ne pouvaient pratiquer qu'avec le plus grand secret, leurs initiations et opérations théurgiques. Cette persécution avait donc cessé, et, par conséquent, Julien régnait déjà, lorsqu'il écrivit cette lettre, dont nous traduisons ici le fragment, sans pouvoir deviner le nom du philosophe païen auquel cet empereur l'avait adressée. On peut conjecturer seulement que ce philosophe avait eu l'administration d'une province, et qu'il aura

été destitué par Constance. Dans cette supposition, ce philosophe serait Aristophane, dont Julien parle à Libanius dans la 76e. lettre ci-après.

Tu as souffert les affronts, que le chef de l'empire grec fit naguères peser sur nous, avec autant de courage que s'ils n'eussent pu t'atteindre. Mais une action à la fois grande et digne de ton âme philosophique, c'est d'avoir fait tous tes efforts pour soulager la ville où tu résidais. Dans ta première position, tu sembles tenir au caractère de Socrate; dans ta seconde, à celui de *Musonius* *. Socrate en effet avait coutume de dire: « que l'homme vertueux ne pouvait se tenir outragé par des âmes viles ». Musonius s'occupait de la défense *des places* **,

* Musonius (Caius Rufus), philosophe stoïcien, banni par Néron, dont il avait censuré les vices, et rappelé sous le règne de l'empereur Vespasien. Aulus Gellius, l. XVI, c. 1, noct. attic., rapporte de ce philosophe, dont il suivait la doctrine, une maxime grecque qu'il exprime ainsi en latin: *Si cùm labore honesti quid pium egeris, labor abit; honestum manet. Si cum voluptate turpe feceris quippiam, quod suave est abit, quod turpe est manet.*

** Je lis ici βαρεῖων, au lieu de βαρῶν, parce que βαρεῖς, est, dit Suidas, le synonyme de τείχη, *murs*. Au reste, rien n'empêche que, par une synecdoche, Ju-

lorsqu'il reçut, de Néron, l'ordre d'aller en exil.

---

lien n'ait désigné ici la ville même pour les murs de la ville, et qu'il n'ait voulu nous faire entendre que ce philosophe s'occupait des besoins, ou de l'intérêt de la ville qu'il gouvernait, lorsqu'il reçut ses lettres de bannissement, par l'empereur Néron.

Je dois remarquer que, dans l'article de *Musonius*, Suidas dit positivement que ce philosophe fut mis à mort par Néron. Julien avait, sans doute, puisé dans d'autres sources le trait qu'il rapporte.

Enfin, il ne faut pas confondre cet ancien Musonius, mentionné par Julien et par Suidas, avec un autre Musonius, sophiste et rhéteur chrétien, qui s'était acquis beaucoup de réputation, et auquel, selon le rapport d'Eunape, en ses vies des sophistes, l'empereur Julien fit interdire l'enseignement dans les chaires publiques.

Quoique rien n'indique positivement le nom du philosophe païen auquel Julien a écrit le peu de lignes qui nous restent, on pourrait soupçonner que si ce personnage n'était point Aristophane, administrateur ou préfet d'Egypte, ce fut Chrysanthe, pontife de Sardes en Lydie, qui ne voulut jamais paraître à la cour de Julien, malgré la conformité de religion qu'il avait avec lui. Il serait honorable pour ce philosophe d'avoir été victime de l'intolérance religieuse, lui, qui, selon le témoignage non suspect d'Eunape, vécut dans la meilleure intelligence possible avec les chrétiens, au point d'en avoir été très-estimé.

LXXIIIe. LETTRE.

(Fragment sans adresse.)

ARGUMENT.

Le même Suidas, au mot χρῆμα, qui, chez les Grecs, signifie, *chose*, *affaire*, *richesses*, *etc.*, cite le fragment ci-après d'une autre lettre, dont la date semble devoir se rapporter à l'expédition de Julien contre les peuples de la Germanie.

Nous avançâmes rapidement jusqu'à la forêt d'Hercynie : là, mes yeux furent frappés de l'étonnant phénomène qu'elle offre : j'ose te garantir n'avoir jamais rien vu de semblable, et n'avoir jamais entendu qu'il existât rien de tel dans l'empire romain. En vain lui comparerait-on les roches escarpées et inaccessibles qui dominent les vallons de Tempé en Thessalie ; en vain nommerait-on les Thermopyles, ou le gigantesque mont Taurus. Rien

de tout cela n'approche de l'aspect hérissé de la forêt Hercynienne *.

---

* Julien ne paraît frappé dans ce passage, que de l'aspect qu'offre cette forêt. Jules César, au 4e chapitre, l. VI, de ses commentaires de la guerre des Gaules, en fait une description détaillée. « Sa largeur est, dit-il, » de neuf jours de marche.... Elle commence aux fron- » tières des Helvétiens, des Némètes et des Rauraques, » et cotoye le Danube, jusqu'aux frontières des Daces » et des Anartes. De-là, elle tourne à gauche, en s'é- » cartant du fleuve, et touche, vû son étendue, aux » terres de plusieurs nations. Personne, dans cette par- » tie de la Germanie, ne dit en avoir vu le bout, quoi- » qu'il y ait marché soixante jours. »

Du reste, César parle spécialement des bêtes féroces que cette forêt nourrit dans son sein, et qu'on ne voit point ailleurs; il nomme un bœuf à figure de cerf, et portant une corne, située au milieu du front et du sommet de laquelle sortent plusieurs rameaux. Buffon croit reconnaître ici le renne; César nomme encore l'*alcès*, qui est l'animal connu sous le nom d'*élan*. Enfin, il en désigne un troisième, sous le nom d'*urus*, animal moins grand que l'éléphant et de la forme d'un taureau; c'est, dit-on, l'*auroch*.

Si Julien connaissait ces détails ou d'autres semblables, il est à regretter que la lettre, dont on vient de voir le fragment, ne nous soit pas parvenue toute entière.

LXXIVe. LETTRE.

Julien à Photin.

ARGUMENT.

On trouve, dans le quatrième livre de la défense des trois chapitres, écrite par *Facundus*, évêque d'Hermione, en Afrique, et adressée à l'empereur Justinien, un fragment de la lettre, écrite par l'empereur Julien, à l'hérésiarque Photin, évêque de Sirmium, en Pannonie (p. 163 et 164, édit. du P. Sirmond, Paris 1629.) Je présume que Julien l'avait écrite en langue grecque, et que Facundus n'en donne qu'une traduction de sa façon. Cependant, comme Julien écrivait dans les deux langues *, et qu'on a vu précédemment des édits qui paraissent avoir été dictés par lui en latin, surtout lors-

* On parlait latin, même au sénat de Constantinople, où le consul Mammertin harangua Julien, en langue latine. Eumène avait harangué en latin, dans les Gaules, l'empereur Constantin-le-Grand. J'ai cité ailleurs les panégyriques, prononcés par ces deux orateurs. (Voyez la fin de ma vie de Julien.)

qu'ils étaient envoyés à Rome, et dans des contrées, où la langue grecque n'était pas entendue du peuple, il est possible que Julien ait eu ses raisons pour écrire à Photin, en langue latine, vu que cet hérésiarque, qui était aux prises avec les évêques grecs et latins, parce qu'il mettait des restrictions à la divinité de J.-C., comme fils de l'homme, écrivait probablement en grec, comme en latin.

Quoiqu'il en soit, j'ai dû transcrire le fragment, cité par l'évêque africain, et y joindre ma traduction. Le même Photin est désigné par l'empereur Julien, dans sa Défense du Paganisme, à la page 52 du présent volume.

Tu quidem, ô Photine, verisimilis videris et proximus salvare, benefaciens nequaquam in utero inducere quem credidisti deum. Diodorus autem Nazaræi magus ejus pigmentalibus manganes * *acuens irrationabilitatem, acutus apparuit sophista religionis agrestis...... quod si nobis opitulati fuerint dii et deæ, et musæ omnes, et fortuna, ostendemus infirmum et corruptorem legum, et rationum, et mysteriorum paganorum, et deorum infernorum et illum novum ejus deum Galilæum, quem æternum fabu-*

---

* *Manganès*; ce mot, avec terminaison grecque, est là pour *manganus*, qu'on trouve dans quelques auteurs, pour *mango-onis*, pour signifier un *gueux*, un vagabond.

losè prædicat, indignâ morte et sepulturâ, denudatum confictæ à Diodoro deitatis. Sicut autem solent errantes convicti fingere, quod arte magis quam virtute vincantur, sequitur dicens : iste enim malo communis utilitatis Athenas navigans et philosophans imprudenter, musicorum participatus est rationem et rhétoricis confectionibus odibilem adarmavit linguam adversus deos, usque adeò ignorans paganorum mysteria, omnem què miserabiliter imbibens, ut aiunt degenerum et imperitorum ejus theologorum piscatorum errorem. Propter quod jam diu est quod ab ipsis punitur diis. Jam enim per multos annos in periculum conversus et in corruptionem Thoracis incidens ad summum pervenit supplicium. Omne ejus corpus consumptum est. Nam malæ ejus conciderunt, rugæ vero in altitudinem corporis descenderunt. Quod non est philosophicæ conversationis indicium, sicut videri vult a se deceptis, sed justitiæ pro certo, deorumque Pœnæ, quâ percutitur competenti ratione usque ad novissimum vitæ suæ finem asperam et amaram vitam vivens et faciem pallore confectam.

Du moins, ô Photin, tu sauves les apparences, en te gardant d'introduire dans des flancs mortels *

---

* Julien impute ici à l'évêque Photin, qu'il a cité

celui que tu reconnais pour dieu. Mais Diodore * cet enchanteur du Nazaréen, cet apôtre charlatan, qui fait métier de raffiner en quelque sorte l'absurdité, par des couleurs empruntées, s'est rendu le subtile sophiste d'une religion toute grossière.... Or, avec l'assistance des dieux, des déesses, des muses et de la fortune, nous montrerons un jour qu'il n'est qu'un faible champion, un corrupteur des lois, des allégories ou des mythes du paganisme et des dieux infernaux ; nous ferons voir, que son nouveau dieu galiléen, auquel il prète une éternité fabuleuse, a été dépouillé par sa mort et sa sépulture ignobles, de la divinité qui est également une invention de Diodore. Sans doute, à l'exemple de ces

---

dans sa Défense du Paganisme (voyez ci-dessus Défense du Paganisme, p. 52), l'opinion contraire aux dogmes de l'incarnation du fils de Dieu et de sa douloureuse passion. Ce Photin niait qu'on pût dire : *Une personne de la trinité s'est incarnée, a souffert*, etc., etc.

* L'empereur Julien avait, sans doute, connu, soit à Athènes, soit à Tarse, Diodore, évêque de Tarse, en Cilicie, que les pères de l'église d'alors, regardaient comme un saint personnage et un catholique zélé. L'ouvrage cité, de Facundus, en offre la preuve matérielle. On assure que Julien avait envoyé, aux évêques hétérodoxes de la Grèce, des copies d'ouvrages de ce Diodore, exprès pour les aigrir contre leur collègue.

hommes qui sont forcés de convenir de leurs écarts, il continura de dire à son ordinaire, qu'il a été vaincu, moins par la valeur, que par la ruse de ses antagonistes.

Le malheureux s'est donc porté, par mer, vers Athènes où il est devenu le fléau de la chose publique. Là, philosophant sans retenue et s'initiant au rythme musical, il arma d'argumens de rhéteur sa langue détestable contre les dieux célestes, et dans l'ignorance profonde, où il était, des mystères des payens, il s'imprégna, pour ainsi dire, de toute la doctrine erronée des pécheurs du Galiléen, théologiens ignares et dégénérés. Aussi les dieux l'ont-ils puni déjà, depuis nombre d'années que les dangers de la mort et la phthisie pulmonaire l'assiègent. Il touche au plus haut degré de son supplice. Tout son corps est consumé; ses joues se sont affaissées, et des rides profondes sillonnent le reste du cadavre. Certes ce ne sont point là les suites d'un régime philosophique, comme il veut le faire entendre à ceux qu'il a trompés; c'est le pur effet de la juste punition des dieux, qui le condamnent, selon qu'il le mérite, à traîner jusqu'à son dernier soupir, une vie pleine d'amertume et un visage défiguré par la pâleur.

FRAGMENS

D'AUTRES LETTRES CITÉES PAR LIBANIUS ET AUTRES RHÉTEURS GRECS, PANÉGYRISTES DE L'EMPEEEUR JULIEN, ET RECUEILLIS DANS LA BIBLIOTHÈQUE GRECQUE DE FABRICIUS.

LXXV

LXXVᵉ. LETTRE.

Julien au peuple d'Antioche, qui l'avait applaudi dans le temple de la Fortune.

ARGUMENT.

On ne peut douter que ce prince, pendant son long séjour à Antioche, n'ait eu occasion, non-seulement de parler souvent en public aux habitans, ou de leur adresser des avis par affiches, ou de leur écrire quelques circulaires ; on a vu précédemment sa lettre, intitulée le *Misopogon*. Voici un fragment d'une autre lettre, dans laquelle il témoignait son mécontentement des acclamations que lui prodiguaient les idolâtres de cette ville, lorsqu'ils le voyaient fréquenter leur temple de la fortune, dit *Tychéon*.

Si j'entre, par fois, comme furtivement, à vos théâtres, applaudissez-moi. Mais lorsque je paraîs

au temple, gardez le silence, et réservez pour les dieux, tout votre enthousiasme *. C'est à eux seuls qu'appartiennent, et les vœux et les acclamations....

---

* Cette phrase entière se retrouve citée par Julien même, dans son Misopogon, ou le prince dit clairement qu'il s'était permis de faire afficher de semblables avis dans les rues d'Antioche. Cette lettre, en forme d'avis, contenait, sans doute, d'autres reproches, et elle ne fut pas la seule; le fragment que je viens de traduire, se trouve, mal à propos, rangé parmi la 1226e. lettre de Libanius, au grand étonnement de l'éditeur.

LXXVIe. LETTRE.

Julien à un peintre, qui l'avait représenté sous un costume étranger au sien.

Si j'étais sans habit, (lorsque tu m'as peint), et s'il t'eût plu de m'en gratifier d'un, à ta guise, tu serais excusable peut-être, ou si j'en avais sans daigner m'en servir, j'attendrais avec résignation ce qu'ordonneraient les dieux *, ou bien les dieux eux-mêmes me *supporteraient* tel que je suis. Mais, à te parler en ami, pourquoi m'as-tu prêté un costume étranger au mien ? que ne m'as-tu peint, tel que tu m'as vu ?

* Le texte porte : *Je supporterais les dieux*, ou les dieux me supporteraient ; ce qui est peu intelligible.

LXXVIIe. LETTRE

Julien aux habitans de Corinthe.

ARGUMENT.

Cette lettre est extraite d'une épître de Libanius, au tome deuxième des œuvres imprimées de ce dernier, où l'on voit que le rhéteur reproduit au prince un passage de la propre lettre de ce dernier aux Corinthiens, portant, qu'après leur avoir annoncé la guerre, qu'il entreprenait malgré lui contre l'empereur Constance (guerre dans laquelle il avait déjà obtenu des avantages considérables, mais dont il ne pouvait encore présager la fin décisive, etc.), il ajoutait :

Mon amitié pour vous remonte à celle que vous porta mon illustre père, lorsqu'il demeura parmi vous *. Car ce ne fut qu'après son retour de votre

* Ce passage prouve que Jules Constance avait été inquiété sous Constantin, et enfin relégué à Corinthe, d'où on lui avait permis de revenir à la cour. Ceci pourrait, à l'aide de quelques autres monumens, jeter quel-

ville, qu'il pût se croire libéré enfin de ses longs erremens, comme l'avait été Ulysse; au sortir de la terre des Phéaciens.

---

que jour sur la vie du père de Julien, l'infortuné Jules Constance, sur le compte duquel l'histoire ne nous a transmis aucun détail. Combien d'autres traits, d'ailleurs ignorés, se retrouvent dans les œuvres que nous avons traduites de l'empereur Julien? Et combien d'autres plus importans peut-être, nous auraient été mieux connus, si ces œuvres nous fussent parvenues dans leur entier ?

Nous remarquerons, en passant seulement, que la lettre, dont nous venons de citer un fragment, est du genre de ces manifestes, qu'il adressa aux peuples de la Grèce, et dont on peut se former une idée, par celui qui nous reste, *au peuple et au sénat d'Athènes*. Il en avait envoyé de *semblables*, on n'en peut douter, non-seulement aux Lacédémoniens, aux Constinopolitains, aux Romains, puisqu'ils sont mentionnés par des écrivains du tems et dignes de foi, mais à d'autres peuples de son empire. Je dis *semblables*, car il n'en faut pas conclure que ce fût un protocole, ou une sorte de modèle, coulé dans un même moule; la fécondité du génie de Julien, et le peu que nous avons pu citer de ses manifestes, prouvent jusqu'à l'évidence, qu'il variait son ton et sa diction, ou même le canevas de son récit, pour l'adapter au caractère particulier des peuples, auxquels il jugeait à propos d'écrire.

LXXVIIIe. LETTRE.

Julien à Libanius.

ARGUMENT.

Le commencement de la lettre qu'on va lire, a figuré à la 14e. lettre. Je la traduis ici en son entier, telle qu'elle a été imprimée en partie par Albert Fabricius, en 1731, et dans la 17e. note de la 672e. lettre de Libanius, édition de Wolff. Julien avait reçu et lu le plaidoyer, ou mémoire éloquent de Libanius, pour Aristophane le Corinthien, préfet d'Egypte, sous l'empereur Constance, et condamné à une forte amende, par je ne sais quel tribunal, pour avoir consulté des astrologues. Le nouvel empereur félicite le rhéteur, son ami, sur la beauté de son discours. La lettre qu'il lui écrit est très-flatteuse ; mais elle présente quelqu'obscurité pour le fait en lui-même. C'est pour que le sens en soit mieux saisi, que je donnerai, immédiatement après son texte, celui de la réponse que Libanius fit à Julien.

« Hier, avant mon dîner, j'ai lu presqu'en entier ton discours, et aussitôt après mon repas j'ai

achevé la lecture du reste. Combien tu es heureux de pouvoir parler, et plus encore de savoir penser ainsi ! quelle force oratoire ! quelles pensées ! quel plan ! quelle division du sujet ! quel enchainement quelle diction ! quelle harmonie ! quel ensemble ! ».

Certes tu as payé, à Aristophane, le tribut de sa piété envers les dieux, et tu as en même tems acquitté celui de son attachement à ta personne ; ce dont on lui fit naguères un crime, tu lui en as fait un sujet de gloire, non-seulement pour le siècle où il vit, mais pour la postérité même : en sorte que la calomnie du délateur Paul *, est loin de marcher de pair, avec le jugement du public, sur tes doctes écrits. Car, si les effets de l'une jettent quelqu'éclat, il n'excite que la haine, et ils disparaissent, avec ceux qui l'ont allumée. Tes productions, au contraire, font les délices de tous les Grecs d'aujourd'hui, et seront goûtées, de tous ceux qui leur succéderont ; ou je m'abuserais d'une étrange manière, s'il en était autrement.

Tu sauras du reste, si tu m'as convaincu, ou plutôt, si tu m'as fait changer d'opinion, sur le compte

---

* On voit par-là que ce Paul, trop fameux sous le règne de Constance, et surnommé *la Chaîne*, *Paulus Catena*, par les historiens du tems, avait été le dénonciateur d'Aristophane, comme il l'avait été de mille autres. (Voyez notre vie de Julien.)

d'Aristophane, homme que je suis loin de croire esclave des plaisirs, ou des richesses. Pourquoi d'ailleurs ne le céderais-je pas au plus sage, comme au plus véridique des orateurs? Là dessus, je dois par conséquent te demander, pour quelle raison nous ne nous occuperions pas, de changer les calamités d'Aristophane, en un sort plus doux, et d'effacer du moins l'opprobre de ses revers? si nous marchons à deux comme dit le proverbe, nous prendrons conseil l'un de l'autre. Tu es assez juste non-seulement pour voir qu'il faut prêter secours à l'homme qui a honoré les dieux, sans aucune feinte, mais encore pour décider comment il convient de l'aider. A cet égard je te mets sur la voie et je te suggererai les moyens de tout concilier.

Mais peut-être, en pareille matière, vaudra-t-il mieux conférer ensemble, que d'écrire. Reçois mes vœux, ô mon délicieux et bien aimé frère.

LXXIXe. LETTRE.

Libanius à Julien empereur.

ARGUMENT.

Cette lettre est la réponse du rhéteur Libanius, à la lettre précédente de l'empereur Julien. Ni l'une, ni l'autre, ne nous apprennent l'issue de l'affaire d'Aristophane. Celle de Libanius est la 670e. de la collection de ses lettres, dans l'édition de Wolff, 1738.

Si j'ai acquitté la dette de mon amitié envers Aristophane, tu m'as bien rendu l'échange du ferme et insigne attachement que je te porte, devant les dieux, comme devant les hommes. Maintenant je me sens de force, à voler dans les airs, tout ravi et extasié que je suis, de ta dernière lettre, si pleine d'espérances pour moi, et de louanges pour mon discours que je compterais volontiers pour rien les trésors de Midas, la beauté de Nirée, l'agilité de

Crison *, la force de Polydamas, et le glaive de Pélée.

Quand les dieux, en effet, m'abreuveraient de nectar, je ne jouirais pas d'un plaisir plus grand, que n'est celui que j'éprouve, de ce qu'un empereur tel que Platon le désira, et crut enfin l'avoir trouvé, sanctionne mon opinion, et approuve mon discours; de ce qu'il m'honore, non-seulement de la promesse de quelque faveur, *pour mon client* **, mais d'un offre gracieux de se concerter avec moi sur ce qu'il convient de lui donner. En interrogeant *la constellation* de la chèvre ***, on obtient pas toujours ce qu'on désire : et moi sans avoir pris ce soin, j'ai obtenu les plus grandes choses, ou si je les demande, notre empereur, à l'imitation de la divinité, est disposé à me les accorder.

---

* Il s'agit ici de Crison d'Himère, qui remporta trois victoires olympiques. (Voy. *Erasmi Shmidii prolegomena in Pindarum*, p. 31, et Pausanias, *Eliac.* 1, p. 172.) Plus loin Libanius, rappelle le don de l'épée, par Vulcain à Pélée,

** J'ajoute cette phrase incidente au texte, parce que Libanius ne demandait rien pour lui-même. Ce fait m'a paru résulter de la comparaison des deux lettres.

*** Expression proverbiale, par laquelle cependant Libanius semble faire allusion à son client, à qui on faisait un crime d'avoir consulté des astrologues.

Ton épître figurera donc, en tête de mon discours, pour apprendre, aux enfans de la Grèce, que je ne lance pas mes traits en vain ; et Aristophane se fera honneur de mes écrits, autant que je m'en ferai de ceux que tu m'adresses; ainsi nous jouirons tous deux, Aristophane et moi, de tes bienfaits.

Mais il me tarde de t'amuser aussi de ma peur, à l'occasion d'Aristophane. Quelqu'un donc, qui a coutume de t'aller visiter dans les soirées, est venu m'anoncer, qu'on lui avait défendu l'entrée du palais, vu qu'alors tu composais un discours. J'ai donc eu peur, que si tu entrais en concurrence avec moi, ton discours ne surpassât de beaucoup celui de ton précepteur, et que tu n'attirasses ainsi sur Aristophane, toute la fougue des cataractes du Nil. Aussi ai-je de suite couru chez le bon Elpidius, qui, apprenant de moi ma frayeur, en a ri aux éclats ; je me suis donc rassuré, et peu de jours après, j'ai reçu tes lettres.

OBSERVATION.

J'arrive enfin aux dernières lettres inédites de Julien, qui, comme plusieurs des précédentes, n'ont été imprimées dans aucune édition des œuvres de cet empereur, ni dans la bibliothèque grecque de Jean-Albert Fabricius. Ce dernier les a recueillies et insérées, en 1731, dans un gros volume in-4°., intitulé : *Salutaris lux evangelii*, et qui ne se trouve plus dans le commerce de la librairie. Je dois la communication d'un exemplaire à la bienveillance de M. Beuchot, rédacteur du Journal de la librairie, à qui je m'honore de pouvoir payer ici le juste tribut de ma reconnaissance.

LXXX[e]. LETTRE.

Julien à Sosipater.

ARGUMENT.

Ce *Sosipater* est incontestablement le même personnage que le *Sopater* mentionné ci-dessus dans les 27, 41 et 55[e] lettres. Et la présente qu'on va lire est précisément celle que Julien dit lui avoir adressée par le père nourricier de ses enfans. On apprend seulement ici que ce père nourricier s'appelait Antiochus.

Jamais l'occasion n'est plus agréable que lorsqu'elle nous permet d'écrire à nos amis par quelqu'un de nos familiers. Il nous semble alors transmettre à ceux à qui nous écrivons, quelque chose de plus qu'un simple simulacre de notre âme : c'est ce que j'éprouve en ce moment. Car en t'adressant Antiochus *, le père nourricier de mes enfans, je n'ai

* *Voy* la lettre 41[e] p. 209 de ce volume.

pu me défendre de te dire quelques mots, afin que si tu désires savoir quelque chose qui me concerne, tu puisses mieux l'apprendre de la bouche de notre affidé. De ton côté, si, comme je le crois, tu portes un vif intérêt à tes amis, ne manque jamais de m'écrire, quand tu auras à ta disposition de tels messagers.

LXXXIe. LETTRE.

Julien à Philippe.

ARGUMENT.

Ce Philippe paraît être le même que celui auquel Libanius adresse plusieurs de ses épîtres, en le félicitant de celles qu'il a reçues de lui et qui lui paraissent écrites avec l'eau de la fontaine de Pégase, plutôt qu'avec l'encre ordinaire. Julien, dans cette missive, traite Philippe comme un ami de longue main, et il annonce le dessein de le visiter en partant pour une expédition lointaine, circonstance qui fixe la date de sa lettre au dernier hiver que ce prince passa dans la ville d'Antioche.

Les dieux me sont témoins, que, n'étant encore que césar, je t'ai écrit et même plusieurs fois, je pense. J'ai souvent eu le dessein de le faire depuis ; mais diverses circonstances m'en ont toujours empêché, jusqu'à l'époque où mon élévation à l'empire

me mit avec le bienheureux Constance *, dans des relations plus qu'équivoques **. Je me serais bien gardé tant qu'il vécut, d'écrire au-delà des Alpes, de peur de rendre quelqu'un victime de ma cause. Reçois donc ma présente lettre, en témoignage de ma bienveillance : car la langue répond mal parfois à la pensée.

Certains particuliers tireraient vanité des lettres que leur aurait écrites un empereur, et se plairaient à les produire, comme des hommes de peu de sens montreraient des anneaux ou autres bijoux, à ceux qui n'en connaissent pas la valeur. Mais une amitié véritable ne peut se former qu'entre gens dont le caractère se ressemble. Il est un autre genre de liaison, fondée sur une estime sincère et réelle, qui nous fait aimer quelqu'un, moins parce qu'il est sa-

---

* Voyez les lettres 23, 31 et 58.

* Le texte original porte, comme on le verra ci-après, *amitié de loup*. Julien veut dire qu'il correspondait avec Constance, son beau-frère, avec la même méfiance qu'on a contre les loups ; et que celui-ci lui rendait bien la pareille. Cette expression semble avoir été proverbiale chez les Grecs, et Pindare en fait usage vers la fin de sa seconde ode pythique. (*Voyez* mon premier volume de la traduction des odes de ce poète, 2ᵉ partie, pag. 42.)

vant ou avantagé des biens de la fortune, que parce qu'il est doux, modeste, et d'un esprit droit.

Voilà, me diras-tu, un style bien ampoulé, s'il n'est en outre futile et diffus. En effet, j'ai fréquemment à me reprocher de faire mes lettres trop longues, et d'être fort verbeux, au lieu de retenir ma langue en sage disciple de Pythagore. Allons au but : j'ai reçu pour gages * de ton attachement, une pièce d'or et une phiole d'argent, du poids d'une mine. J'avais le dessein de t'appeler auprès de ma personne, ainsi que tu m'en témoignais le désir.

* Le texte porte ici σύμβολα au pluriel ; le singulier σύμβολον est plus usité pour signifier chez les Grecs un présent d'amitié, et en outre un chiffre ou signal de reconnaissance, servant à justifier du titre d'ami, de confident ou de messager. Le même mot se prend encore pour νόμισμα, *écu*, ou médaille d'or ou d'argent, comme Julien dit dans sa 19e lettre, en avoir fait l'échange avec son ami Hécébole. Enfin, ce mot nous semble également correspondre à celui de σύνθημα, employé ci-après dans la lettre à Priscus, où il signifie évidemment une marque ou un signe de convention, à exhiber à ceux dont on réclamait un service public ou même les droits de l'hospitalité. Julien pouvait donc aussi avoir reçu de ce Philippe auquel il écrit une sorte de type ou cachet destiné à se faire annoncer ou reconnaître quand il arriverait chez son ami, et celui-ci en avait sans doute reçu un semblable de la part de Julien.

Mais le printems arrive; déjà les bourgeons se montrent sur les arbres, et les hirondelles venues plutôt qu'on ne les attendait, chassent les guerriers de leur asile, et nous commandent de marcher au-delà de nos frontières. Nous passerons par chez vous : et si les dieux le permettent, il nous serait agréable de te trouver dans tes foyers. Ce voyage ne tardera pas, à moins que quelque mauvais génie n'y mette des entraves, Nous prions les dieux de nous être propices.

LXXXIIe. LETTRE.

Julien à Euthérius *.

Nous vivons sauvés par les dieux ; offre leur pour moi des sacrifices d'action de grâce, non pour un seul homme, mais pour le salut des Grecs. Et si tes momens de loisir te permettent de venir me trouver à Constantinople, j'attacherai le plus haut prix à ta présence.

* L'éditeur de cette lettre dit, en note, posséder manuscrites trois lettres de Libanius à ce même Euthérius ou Euthère.

LXXXIIIe. LETTRE.

Julien au Patriarche *.

Voici ma seconde lettre en faveur d'Amogile ; la première étant demeurée sans effet, par le caprice des hommes puissans, qui persécutent cette femme malheureuse. Si donc une première lettre a pu te mortifier, et si tu fais quelque cas de la seconde, n'attends pas que je t'en écrive une troisième.

* Ce patriarche des juifs s'appelait Jules, le même que celui dont Julien fait mention dans sa 25e lettre ci-dessus.

LXXXIVe. LETTRE.

Julien à Diogène *.

Ton fils que j'ai vu depuis ton départ, m'a instruit de ta colère contre lui; colère qui n'est, sans doute, autre que celle d'un père contre l'un de ses enfans; et en même tems il m'a prié d'être l'arbitre de sa reconciliation avec toi. S'il n'est coupable que de ces fautes légères, et qui puissent se souffrir, cède à la nature, et, en qualité de père, reçois le en grâce. Mais si son délit est trop grave pour être aisément pardonné, tu prendras à ton choix le parti, ou de vaincre, par de salutaires avis, la résistance de ton fils, en paraissant l'endurer généreusement, ou d'abandonner aux leçons d'une plus longue expérience, le repentir de ses fautes.

* Diogène, philosophe d'Athènes, à qui Libanius écrivit plusieurs lettres.

LXXXV[e]. LETTRE.

Julien à Priscus.

ARGUMENT.

Ce Priscus est déjà connu de nos lecteurs par notre vie de Julien et par ses lettres précédentes. On a vu que ce philosophe était peu ambitieux, et par conséquent il est permis de douter qu'il se soit rendu aux invitations du nouveau césar de l'aller trouver dans les Gaules. La lettre de ce dernier date nécessairement de la première année de son expédition ; il n'adorait pas encore les dieux en public, puisqu'en écrivant à son ami il n'emploie le mot *dieu* qu'au nombre singulier.

Ce même Pricus est cité ailleurs comme le proche parent du préfet Anatolius, tué dans la dernière bataille de Julien contre les Perses.

Au reçu de tes lettres, j'ai sur-le-champ dépêché Archélaüs pour te porter la mienne, et en même tems une contre-marque de voyage *, pour un tems

---

* Je traduis ainsi le mot συνθημα, qui est à peu près le

illimité, ainsi que tu m'en as fait la demande. Si donc il te plaît de visiter les côtes de l'Océan, tout, à l'aide de dieu, servira ton dessein; à moins que tu ne craignes la rudesse des Gaulois et la rigueur de l'hiver. Mais quelle que soit la volonté de dieu à notre égard, je te jure par l'auteur et conservateur de tous les biens, que si je désire de vivre, c'est uniquement pour vous être utile : et quand je dis vous, j'entends les vrais philosophes parmi lesquels je m'applaudis de te compter; et tu ne peux ignorer à ce titre, combien je t'ai chéri, combien je t'aime toujours, et quel plaisir j'aurais à te voir. Que la divine providence veuille te conserver de longs jours, ô mon très aimé et affectionné frère! Je salue de cœur ta vénérable épouse Hippia, et tous vos enfans.

---

synonyme de σύμβολα, dans la précédente lettre de Julien à Philippe : le σύνθημα paraît avoir été une sorte de carte munie de la griffe du prince, et portant injonction à ceux à qui on la montrait de fournir au porteur les chevaux et autres objets de voyage, le tout aux frais du gouvernement. On voit, par la lettre suivante, que l'empereur lui-même fit quelquefois usage de ce moyen; ce qui suppose que ce prince avait peu de chevaux pour son service particulier.

LXXXVIe. LETTRE.

Julien à Libanius, sophiste et questeur *.

Je me trouve heureux que le relais ne fût pas prêt au moment où je voulais partir. J'aurais eu comme tout autre voyageur, la crainte et le désagrément de rencontrer, pour traîner la voiture, des mules et des muletiers pesans, *gorgés* ** comme le dit Homère, de trop d'alimens, d'être étouffé de poussière, et étourdi par le bruit confus de voix étranges, mêlées au claquement des fouets.

Au lieu de courir une telle chance, je marche à loisir, ayant autour de moi des ombrages frais et touffus, des fontaines et des ruisseaux, près desquels je puis quand il me plaît, choisir une retraite déli-

* Le titre de cette lettre à Libanius est absolument le même que celui que Julien lui donne dans sa 27e lettre ci-dessus. Il est probable que ce prince était alors parvenu à l'empire; mais rien dans le texte n'en peut justifier la date.

** Il. o. v. 263.

cieuse sous les platanes et les cyprès, et tenir en main le Phèdre de Mirrhinunte *, ou quelques autres dialogues de Platon.

Pendant que je jouis des charmes d'un si doux pélerinage, je me reprocherais, ô mon très-cher ami, de ne pas t'en instruire, en te faisant part du plaisir que j'éprouve.

---

* Ville de l'Attique.

LXXXVII[e]. LETTRE.

Julien à Euclide le philosophe *.

Comment te croirais-tu oublié de nous, au point de nous supposer en demeure de t'écrire? ou quand aurions-nous cessé de t'avoir présent aux yeux de l'esprit; nous qui, non-seulement croyons toujours vivre et converser avec toi, mais qui prenons soin de tes affaires, comme si tu étais au milieu de nous? Si donc tu veux qu'on t'écrive comme à un personnage absent, crains que ton exigence ne te fasse paraître tel, contre tes intentions, sans doute.

Cependant, puisque la chose t'est agréable, nous cédons volontiers à tes instances, et tu auras, dit le proverbe, l'honneur de pousser à la course, un cheval qui de lui-même s'élance dans la carrière. Dès-

* Cet Euclide ne nous est connu que par cette lettre qui nous apprend seulement que Julien attachait beaucoup d'importance à sa personne et à ses lumières.

lors, tu prends l'engagement de nous rendre la pareille, et d'entretenir avec nous une correspondance non interrompue; si toutefois elle est compatible avec ton application assidue aux intérêts communs de la Grèce. Car en te voyant occupé de la recherche du vrai beau, je ne crois pas mal faire, mais plutôt servir la chose commune, quand je te laisse suivre à la piste, en dogue intrépide, toutes les traces de la science dont tu veux recueillir l'héritage. Si pourtant ton activité te permet, et de t'entretenir avec des amis, et de vaquer aux études philosophiques, marche, fournis les deux courses à la fois.

LXXXVIIIe. LETTRE.

Julien à Basile.

ARGUMENT.

Cette lettre de Julien à saint Basile, évêque de Césarée, paraît dans les manuscrits imprimés de Fabricius, plus complète qu'elle ne l'est dans les œuvres de ce saint, où elle figure comme la 207e. des lettres de ce dernier. Mais elle est loin d'avoir toute l'authenticité désirable. Nous en avons parlé ci-dessus. Nous pensons que Julien, partant pour son expédition de Perse, a pu écrire à l'évêque quelque chose d'approchant de ce qu'on lui fait dire aujourd'hui, mais nous ne doutons point que la présente lettre ne soit altérée. Par exemple il n'était nullement dans le caractère de cet empereur, de menacer l'évêque de la subversion totale de la ville dont il occupait le trône pontifical. Nous placerons dans les notes quelques autres preuves d'altération de la lettre originale.

» Les sentimens de douceur et d'humanité qui sont innés en moi, et dont j'ai usé envers tous

les hommes, depuis mon enfance jusqu'à ce jour, m'ont soumis tous les habitans du globe. En ce moment même, toutes les hordes de barbares viennent des extrêmités de l'Océan, se jeter à mes pieds, et m'apporter leurs présens. Oui les *Sagadères* * qui habitent les rives du Danube, et les Goths **, dont

* Je n'ai vu le nom de ces peuples *Sagaderes*, *Agadères* ou *Dagares* que portent les divers manuscrits, ni dans les commentaires de César, ni dans aucun auteur ancien. Je ne le trouve pas plus dans les géographes : ceux-ci pourtant, ou du moins quelques-uns d'eux, cités par Baudran, parlent du fleuve *Agarus* qui de la Sarmatie se jette dans le Palus Maeotide, et de *Saganum*, depuis *Sagan*, ville et duché de l'ancienne Silésie non loin de Glogaw, de Gorlitz, etc. Les noms qu'offrent les divers manuscrits paraissent donc interpolés. Du reste, on ne peut supposer que Julien ait voulu désigner ici les peuples dits *Agareni* ou *Saraceni*, et *Sarrasins*, qu'il mentionne plus bas et dont l'empereur Trajan triompha, mais avec lesquels Julien ne s'était pas encore mesuré, puisqu'il n'avait pas encore commencé son expédition contre les Perses. Enfin ces *Sagadères* habitaient, selon l'auteur de cette lettre, les rives du Danube τὸν Δάνουβιν, nom étranger à la langue grecque, et que jamais n'emploie Julien. Il le nomme ἴστρος dans sa satire des Césars, p. 326, édit. Spanheim.

** Julien, comme on l'a vu dans ses harangues, n'y nomme jamais ces peuples. Je veux bien que les Gètes dont il parle, soient réellement les mêmes que les Goths;

les têtes sont de formes si variées, dont l'aspect n'a rien d'humain, la figure rien que de sauvage : ces peuples, dis-je, volent sur mes pas, et me promettent de faire tout ce qu'exigera l'intérêt de mon empire. D'autres soins m'appellent : je veux fondre rapidement sur les Perses *, m'emparer de leur ter-

---

mais cette nouvelle interpollation du mot, dont nous allons bientôt citer un autre exemple, est un argument de plus contre l'authenticité de cette lettre de Julien à saint Basile. L'épithète de ποικιλοκαρόμορφοι, mot de dix-sept lettres, et que les autres manuscrits alongent jusqu'à 28 lettres, ne me paraît pas moins étrangère au style de cet empereur.

* Cette dénomination n'est point du tout dans le goût, ni dans le style de Julien. Le fait est qu'alors les *Parthes*, et non les *Perses*, régnaient sur la Médie et autres provinces, ou royaumes de l'ancienne domination persanne ; ces *Parthes* voulaient à tout prix se faire passer pour *Perses* : et c'est sur ce point que Julien, dans ses harangues, les tourne en ridicule et affecte de leur donner le nom de *Parthes*, qui leur a été conservé par les meilleurs historiens de cette époque. Raison de plus à faire valoir contre l'authenticité de toutes les parties de cette lettre, où les mots, *Perses*, *Goths*, et l'épithète qu'on leur donne, *Danube*, *etc.*, sont évidemment supposés. Car le mot ἴστρος se trouve dans les Césars de Julien et dans sa première harangue. Celui de *Gètes* se lit dans la même harangue, et ailleurs. Nulle part, il n'est mention ni de Goths, ni du Danube.

ritoire, et forcer leur roi Sapor, cet orgueilleux rejeton de Darius, à me payer un tribut; de là, je porterai la guerre contre les nations de l'Inde et de la Saracénie, pour les soumettre à mes lois, et les rendre tributaires de ma puissance.

Pour toi qui te vantes d'être plus habile que qui que ce soit en politique, tu oses, sous le masque de la modestie, afficher l'impudence, au point de me diffamer comme indigne de porter la couronne impériale. Ignores-tu donc que je suis issu de la race du grand Constantin? Ou, s'il t'en souvient, aurais-tu oublié, qu'à ton égard je ne me suis écarté en aucun tems, des liaisons que notre jeune âge et des études communes ont pu établir entre nous? Sans devenir ton ennemi, je te somme de tenir prêtes sur la route de Césarée, où je dois passer incessamment pour l'expédition urgente que je médite contre les Perses, mille livres pesant d'or. Si tu y manques, attends-toi au renversement de la ville et de ses anciens monumens, auxquels je substituerai les temples et les statues des dieux, pour apprendre à l'univers, que personne ne résiste impunément à l'empereur des Romains.

En homme avisé, fais-moi parvenir le nombre susdit de livres d'or, poids de Campanie *, que tu

* Fabricius, éditeur de cette lettre, a soin de remar-

auras soin de vérifier et de m'adresser scellé de ton anneau, par le plus fidèle de tes domestiques, afin que si je reconnais en toi, quoique tardivement, des griefs que le tems ne peut effacer, je sois moins rigoureux à t'en punir. Car ce que j'ai lu, je l'ai bien retenu et je l'ai condamné.

---

quer ici que la livre *romaine*, autrement dite *italique* ou *campanienne*, pesait 96 dragmes ou gros, c'est-à-dire, qu'elle se composait de 12 onces, ou, si l'on veut, de 24 *loths* germains (24 demi-onces) : il ajoute que 125 de ces livres faisaient un talent ; qu'ainsi, les 1000 livres d'or, demandées par l'empereur Julien, à l'évêque de Césarée, en Cappadoce, équivalaient à 8 talens, somme égale à celle que les Gaulois, selon Plutarque dans sa vie de Camille, imposèrent aux Romains avant de quitter leur territoire. Une telle condition dut être excessivement onéreuse à une seule ville. Et l'on est tenté de douter qu'elle ait jamais été dictée, surtout pour l'intervalle de très-peu de jours, accordés au pontife chargé de la réaliser. Nouvelle raison de suspecter la légitimité d'une telle missive, et de croire au moins que, si Julien en a écrit quelques lignes, son canevas aura été singulièrement brodé.

FIN DES LETTRES DE JULIEN.

POÉSIES

DE L'EMPEREUR JULIEN.

On ne peut douter que le génie fécond de ce prince, ne lui ait suggéré, dans ses momens de loisir, plusieurs pièces de vers, qui devaient peu lui coûter, vu qu'il savait par cœur tous les poëtes grecs, et les citait à chaque moment. Mais il ne nous reste presque rien en ce genre. Nos lecteurs hellénistes ont déjà connaissance d'une quarantaine de vers de sa façon, qu'il met dans la bouche de Mercure, en la satire des Césars.

Voici, en outre, deux de ses épigrammes, dont le texte grec se trouve imprimé aux pages neuvième et dixième du second tome de l'édition de Spanheim.

Épigramme de Julien contre la bierre, traduite, ou plutôt imitée en vers, par la Bleterie.

Tu n'es qu'un faux Bacchus, odieux imposteur,
J'en atteste le véritable.
Son jus a du nectar le parfum délectable,
Tu révoltes par ton odeur:
Que le Gaulois, pressé d'une soif éternelle,
Au défaut de la grappe, ait recours aux épis,
De Cérès qu'il vante le fils:
Mais vive le fils de Semèle.

Cette épigramme est en six vers grecs hexamètres et pentamètres, en voici la traduction littérale :

Sur le vin fait avec de l'orge.

« Qui es-tu donc, et d'où viens-tu, nouveau Bacchus? Je ne te reconnais point : J'en jure, par le véritable Bacchus. Je ne connais, sous ce nom, que le fils de Jupiter; il a l'odeur du nectar, et tu n'exhales que celle du bouc. Certes, les Gaulois, à défaut de raisins, t'ont formé d'épis. Il faudrait donc t'appeler fruit de *Cérès*, et non *Dionysus*; *nourrissant* (Bromus) *, et non Bromius (*pétillant*).

* Suidas, dérive ce nom, de βόρα, nourriture, en-

Autre épigramme de Julien, sur un jeu d'orgues (en huit vers heroïques).

« Je vois là un genre étrange de pipeaux : assurément ils prirent racine dans un sol tout de bronze. Leurs mouvemens rapides ne s'exécutent point à l'aide de nos souffles. Mais le vent s'élançant du fond d'un antre formé de cuirs de taureau, pénètre dans les tubes les plus déliés de l'appareil, qu'il parcourt en s'échappant par les ouvertures : tandis qu'un artiste habile, promenant légèrement ses doigts, ébranle les touches savantes des chalumeaux, qui, dociles à sa main, partent en cadence, et produisent un concert harmonieux.

Pour la satisfaction des lecteurs hellénistes, je place ici la traduction en vers latins, par

---

sorte que βρομος, au lieu de βρομίος, signifierait: *frugum generator.* Tandis que l'autre mot signifie plus proprement βρίμος, ou le pétillement du feu. C'est apparemment pour cette raison, que Pierre Martini a traduit ces derniers vers, en la manière qui suit :

Ergo te fas est cerealem, *non* Dionyson
Dicere, spicigenamque et Bromon, *haud* Bromium.

Pierre Martini, disciple du fameux Pierre de la Ramée. Ce Pierre de la Ramée (Petrus Ramus), grammairien distingué, et professeur au collége royal de Paris, fut une des victimes de la journée de la Saint-Barthelemy.

Quam cerno alterius naturæ est fistula : nempè
Altera produxit fortasse hanc ænea tellus :
Horrendum stridet, *nec nostris illa movetur*
Flatibus ; at missus taurino è carcere ventus
Subtus agit leves calamos, perquè ima vagatur.
Mox aliquis velox digitis, insignis et arte
Adstat, concordes calamis pulsatque tabellas
Ast illæ subitò exiliunt, et carmina miscent.

---

* J'ai souligné, dans cette interprétation, 1°. les mots *horrendum stridet*, pour avoir occasion d'avertir que l'original porte uniquement l'épithète d'ἄργιαι, donnée aux tubes de l'orgue, et que ce mot n'eut jamais d'autres significations que celles de *blanc* et d'*agile*. C'est en ce dernier sens, que je l'ai pris ; 2°. j'ai souligné aussi le mot *tabellas*, pour observer que le mot correspondant en grec, est κανόνας, que j'ai traduit par *touches*.

Les deux épigrammes précédentes se trouvent dans l'édition de Spanheim, en la préface de Pierre Martini, de l'empereur Julien, tome second, ou seconde partie sur le *Misopogon* de l'édition de Leipsick, p. 9.

NOTICE

DES OUVRAGES PERDUS DE JULIEN.

Outre la lettre ostensible que Julien avait écrite à l'empereur Constance, pour lui donner avis de son installation, (et dont nous avons parlé dans notre abrégé de la vie du césar), Ammien Marcellin en mentionne une autre secrète, qui accompagnait la première, et que cet historien qualifie lui-même de *diatribe virulente*, contre son rival avec lequel il était déjà ouvertement brouillé ; *oratio acris et invectiva.* Sans doute elle contenait des reproches sanglans, et malheureusement trop mérités. (Voyez notre vie de Julien, t. I, p. 72, et ce que nous avons pensé de cette lettre).

Des sept livres qu'il avait écrits contre les évangiles et contre la religion chrétienne, trois

seulement nous restent, ou du moins les parties du texte refuté pied à pied par saint Cyrylle. Les quatre autres, sur le même sujet, ne peuvent être regrettés sous le rapport de l'histoire ; mais la république des lettres déplore vivement la perte de ses *chroniques*, ou commentaires de la guerre qu'il fit dans les Gaules, contre les Germains, et jusque dans le pays de ces derniers au-delà du Rhin. Libanius en parle beaucoup dans son panégyrique du prince, et dans les lettres qu'il lui écrivait, et que nous avons encore. Ce rhéteur fait même entendre, dans la soixantième de ses lettres, qu'il tenait de la générosité de Julien, un exemplaire de ces chroniques.

Suidas cite encore, de l'empereur Julien, un ouvrage des *Trois Figures*, ordres ou rangs de batailles, dont la conservation serait d'un grand prix aujourd'hui. Il cite également un livre du même prince, ayant pour titre : *De l'origine du mal*, *selon les ignorans*, ou *contre les ignorans* ; car ces mots κατά τοὺς ἀπαιδεύτους se prêtent à l'un et à l'autre sens.

Julien avait, en outre, composé, sur les saturnales, un discours différent de celui *des Césars*, et qu'il avait également adressé à son ami Salluste. Le même Suidas nous en a con-

servé le passsage suivant : ἡμεῖς δὰ Ἐμπεδοτίμῳ καὶ Πυθαγόρα πιςεύοντες εἰς τε ἐκεῖθεν λαβὼν Ἡράκλείδης ὁ ποντικὸς ἔφη, ... καὶ ὁ κλεινὸς ἡμῖν ἔδοξε καὶ ἱεροφάντης Ἰάμβλικος, C'est-à-dire, « Pour nous, qui avons » la plus grande confiance en l'autorité d'Em- » pédotime et de Pythagore, et à tout ce qu'Hé- » raclide de Pont nous a transmis de cette » école........ A cet égard, l'Hiérophante Jam- » blique ne nous paraît pas moins admirable ». Il s'agit ici du philosophe Jamblique de Chalcis, dont Julien cite souvent les ouvrages.

Enfin, cet empereur nous apprend lui-même, dans sa quarante-unième lettre écrite à Jamblique qu'il avait composé, par injonction, ou commandement de Constance, un discours sur la fameuse jonction du canal ou détroit, qu'il ne nomme point. Ce discours, comme beaucoup d'autres, ne se trouve plus aujourd'hui dans la collection des ouvrages qui nous restent de lui, *quæ hodiè inter ejus opera non comparent.*

FIN DE LA TRADUCTION COMPLÈTE DES ŒUVRES DE L'EMPEREUR JULIEN.

COROLLAIRE

DE L'AUTEUR-TRADUCTEUR.

Malgré le soins que j'ai cru devoir apporter à la traduction et à l'interprétation du texte des OEuvres complètes de l'empereur Julien, je ne puis me flatter d'avoir satisfait, en tout point, la juste curiosité de mes lecteurs. Dans une matière si neuve, leur attention a pu se porter sur beaucoup de questions et de sujets que j'ai à peine effleurés, ou peut être omis, ce qui arrive trop souvent dans des ouvrages de longue haleine. En finissant celui-ci, je n'oublie pas que j'ai fait une sorte de pause à la fin de chacun des deux premiers volumes, pour y placer quelques réflexions, dont je sentais parfaitement la nécessité. Mais le nombre de réflexions de ce genre, s'est encore accru par la *Défense du Paganisme*, et par les lettres de l'empereur Julien, qui entrent dans ce troisième et dernier volume de ma collection, et

il s'en est présenté en foule à mon esprit. Je me suis demandé souvent, par exemple, comment Julien, dans ses discours et dans ses lettres, a constamment mis la doctrine de Platon, en opposition avec celle du christianisme, tandis que les théologiens du seizième siècle ont cru trouver, dans les dogmes de Platon, la démonstration des vérités et des mystères de la religion chrétienne. Sur cet article comme sur tant d'autres, j'ai cru me devoir montrer avare de réflexions. Le public auquel désormais appartient mon ouvrage, peut les faire, sans que j'aie besoin d'en indiquer l'objet. J'ai rempli ma tâche, et je ne crois avoir omis rien de ce qui devait raisonnablement en faire partie. Je finis par transcrire ici le quatrain d'un grand poète que j'aurais pu prendre pour épigraphe des trois volumcs de ma traduction.

Julien, s'égarant dans sa religion,
Infidèle à la foi, fidèle à la raison,
Scandale de l'église, et des rois le modèle,
Ne s'écarta jamais de la loi naturelle.
(VOLTAIRE).

Il ne me reste donc plus pour tenir absolument tout ce que j'ai promis à mes lecteurs, il

ne me reste, dis-je, qu'à mettre sous leurs yeux le texte grec des lettres de l'empereur Julien, dont la traduction paraît ici pour la première fois, et dont l'original ne figure dans aucune des précédentes éditions des œuvres de cet empereur. Je me flatte que les savans et amateurs me sauront gré de la peine que j'ai prise de rassembler toutes ces pièces éparses, et à-peu-près inconnues.

(Lettre 60.)

ΙΟΥΛΙΑΝΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΥΣΙ.

Τί οὖν, ἐπειδὴ καὶ ὑμᾶς οὐδὲν ἔλαττον τῆς πατρίδος φιλῶ δίδωμι καὶ παρ' ὑμῖν ἀναςῆσαι τὴν χαλκὴν εἰκόνα. Πεποίηται δὲ ἔναγχος ἀνδρίας τῷ μέγεθει κολοσσικὸς ὃν ἀναςήσαντες ἕξετε, ἀντὶ ἀναθήματος. λιθίνου χαλκοῦν, ἀνδρὸς οὗ φατε ποθεῖν εἴκονα καὶ μορφὴν ἀντὶ τριγώνου λίθου χαράγματα ἔχοντος Αἰγύπτια. Καὶ τὲ λεγόμενον δὲ, ὡς τίνες εἰσιν οἱ θεραπεύοντες αὐτοῦ τῇ κορυφῇ, πανὺ μέ· πείθει χρῆναι, τῆς δεισιδαιμονίας ἕνεκα ταύτην ἀπάγειν αὐτὸν. Οἱ γὰρ θεώμενοι τοὺς καθεύδοντας ἐκεῖ πολλοῦ μὲν ῥυπου, πολλῆς δὲ ἀσελγείας περὶ τὸν τόπον, ὡς ἐτύχεν, οὔσης οὔτε πιςεύουσιν αὐτὸν θεῖον εἶναι, καὶ διὰ τὴν τῶν προσέχοντων αὐτῷ δεισιδαιμονίαν ἀπιςότεροι περὶ τοὺς θεοὺς καθίςανται. Δι' αὐτὸ δὴ οὖν τοῦτο καὶ μᾶλλον ὑμῖν προσήκει συνεπιλαβέσθαι, καὶ πεμίψαι τῇ ἐμῇ τῇ πατρίδι τῇ συνεδοχούσῃ καλῶς ὑμᾶς, ὅτε εἰς τὸν Πόντον εἰσπλεῖτε, καὶ ὥσπερ εἰς τὰς τροφὰς, καὶ εἰς τὸν ἐκτὸς κόσμον συμβαλλέσθαι· πάντως οὐκ ἀχαρίας καὶ παρ' αὐτοῖς ἑςάναι τί τῶν ὑμετέρων εἰς ὃ ποσπλέοντες τῇ πόλει μετ' εὐφροσύνης ἀποβλέψετε.

(Lettre 61.)

ΔΙΟΝΥΣΙΩ.

Αμείνων ἦσθα σιωπῶν πρότερον ἢ νῦν ἀπολογούμενος: Οὐδὲ γὰρ ἐλοιδόρου τότε· καί τοί διανούμενος· νυνὶ δὲ ὥσπερ ὠδίνων τὴν καθ' ἡμῶν λοιδορίαν ἀθρόον ἐξέχεας.

ἢ γὰρ οὐ χρὴ μὲ καὶ λοιδορίαν αὐτὸ καὶ βλασφημίαν νομίζειν, ὅτι μὲ τοῖς σεαυτοῦ φίλοις ὑπέλαβες εἶναι προσόμοιον· ὧν ἑκατέρῳ δέδωκας σεαυτὸν ἄκλητον μᾶλλον δὲ τὸν μὲν ἄκλητον τῷ προτέρῳ, τῷ δευτέρῳ δὲ ἐνδειξαμένῳ μόνον ὅτι σὲ συνεργὸν ἐθέλει προσλαβεῖν ὑπήκουσας. Ἀλλ' εἰ μὲν ἐγὼ προσόμοιος εἰμι Κώνςαντι καὶ Μαγνεντίῳ, τὸ πρᾶγμα αὐτὸ, φᾶσι, δείξει· σὺ δὲ ὅτι κατὰ τὸν Κωμικὸν σεαυτὸν ἐπαινεῖς ὥσπερ Ἀςυδάμας, προσδηλὸν ἐςιν ἐξ ὧν ἐπεςειλας· ἡ γὰρ ἀφοβία, καὶ τὸ μεγὰ θράσος, καὶ τὸ εἴθ' ἐμὲ γνοίης, ὅσος καὶ οἷος εἰμί· καὶ πάντα ἁπλῶς τὰ τοιαῦτα, Βαβαί! πηλίκου κτύπου καὶ κόμπου ῥημάτων ἐςιν; ἀλλὰ καὶ πρὸς τῶν χαρίτων καὶ τῆς Ἀφροδίτης, εἰ τολμηρὸς οὑτοσὶ καὶ γενναῖος, τί καὶ τρίτον εὐλαβήθης ἂν δεῇ προσκρούειν; οἱ γὰρ τοῖς κρατοῦσιν ἀπεχθανόμενοι, τὸ μὲν κουφότατον καὶ, ὡς ἂν εἴποι τις, ἥδιςον τῷ γε νοῦν ἔχοντι τοῦ πράγματος ἔχειν, ταχέως ἀπαλλάττονται. Μικρὰ δὲ εἰ χρὴ προζημιωθῆναι, περὶ τὰ χρήματα πταίουσι, τὸ δὲ κεφάλαιον ἐςι τῆς ὀργῆς καὶ τὸ παθεῖν φασὶ τὰ ἀνήκιςα τὸ ζῆν προέσθαι. Τούτων δὴ πάντων ὑπερ ὁρῶν, ὅτι καὶ τὸν ἰδίως φίλον ἀπέγνωκας· καὶ τὸν κοινῶς καὶ γενικῶς ἄνθρωπον ὑφ' ἡμῶν ὀψιμαθῶν ἀγνοούμενον ἀνθ' ὅτου πρὸς τῶν θεῶν εὐλαβεῖσθαι ἔφης, μὴ τρίτον προσκρουσῃς. Οὐ γὰρ δὴ πονήρον ἐκ χρηςοῦ σὲ ποιήσω χαλεπῆνας ἐγῶ· ζηλωτὸς γὰρ ἦν ἐν δίκῃ τοῦτο δυνάμενος· ἢ γὰρ ὥς φησι Πλάτων, καὶ τοὐναντίον οἷος τε ἦν ἂν· ἀδεσπότου δὲ τῆς ἀρετῆς οὔσης ἐχρῆν ὑπολογίσεσθαι μηδὲν τῶν τοιούτων· ἀλλ' οἰεὶ μέγα τὸ πάντας μὲν βλασφημεῖν, πᾶσι δὲ ἁπλῶς λοιδορεῖσθαι καὶ τὸ τῆς

εἰρήνης τέμενος ἀποφαίνειν ἐργαςήριον· ἢ τοῦτο νομίζεις ὑπὲρ τῶν παλαιῶν ἁμαρτημάτων ἀπολογεῖσθαι πρὸς ἅπαντας, καὶ τῆς πάλαι ποτὲ μαλακίας παραπέτασμά τὴν νῦν ἀνδρείαν εἶναι σοι· τὸν μῦθον ἀκήκοας . . . . τὸν Χαβρίου (γρ. Γαβρίου) γαλῆ ποτ᾽ ἀνδρὸς εὐπρεποῦς ἐρασθεῖσα· τὰ δὲ ἄλλα ἐκ τοῦ βιβλίου μάνθανε. Πολλὰ εἰπὼν οὐδένα ἂν πείσῃς ἀνθρώπων ὡς οὐ γέγονας ὅπερ οὖν γέγονας, καὶ οἷον οἱ πολλοὶ πάλαι σε ἠπίςαντο· τὴν νῦν δὲ ἀμαθίαν καὶ τὸ θράσος οὐ φιλοσοφία, μὰ τοὺς θεοὺς ἐνεποίησε σοί· τοὐναντίον δὲ ἡ διπλῆ, κατὰ πλάτωνα ἄγνοια. Κινδυνεύων γὰρ εἰδέναι μηδὲν, ὡς οὐδὲ ἡμεῖς, οἴῃ πάντων εἶναι σοφώτερος, οὐ τῶν νῦν ὄντων, ἀλλὰ καὶ τῶν γεγονότων, ἴσως δὲ καὶ ἐσομένων· οὕτω τοι πρὸς ὑπερβολὴν ἀμαθίας τὰ τῆς οἰήσεως ἐπέδωκε· ἀλλὰ σοῦ μὲν ἕνεκα, καὶ ταῦτα τῶν ἱκανῶν ἀπολογήσασθαι διὰ σὲ καὶ τοῖς ἄλλοις, ὅτι προχείρως ἐπὶ κοινωνίαν σε παρεκαλέσα πραγμάτων οὐ πρῶτος οὐ δὲ μόνος ἔπαθον ὦ Διονισίε· ἐξηπατήκε γὰρ καὶ Πλάτωνα ὁ σὸς ὁμώνυμός· ἀλλὰ καὶ ὁ Ἀθηναῖος Κάλλιππος· εἰδέναι μὲν αὐτὸν φασὶ πονηρὸν, τηλικαύτην δὲ ἐν αὐτῷ τὸ μέγεθος κακίαν οὐδὲ ἐλπίσαι πώποτε. Καὶ τί δὴ χρὴ λέγειν ὑπὲρ τούτου; ὅπως καὶ τῶν Ἀσκληπιαδῶν ὁ κράτιςος Ἱπποκράτης ἔσφηλαν δὲ μου τὴν γνώμην αἱ περὶ τὴν κεφαλὴν ῥαφαί· εἶτ᾽ ἐκεῖνοι μὲν ὑπὲρ ὧν ᾔδεσαν ἐξηπατοῦντο, καὶ τὸ τεχνικὸν ἐλάνθανε τὸν ἰατρὸν θεώρημα· θαυμαςέον δὲ εἴπερ Ἰουλιανὸς ἀκούσας ἐξαίφνης ἀνδρίζεσθαι τὸν Νειλῶον ἢ Διονύσιον ἐξηπατήθη; ἀκούεις ἐκεῖνον τὸν ἠλεῖον Φαίδονα, καὶ τὴν ἱςορίαν ἐπίςασαι· εἴ δὲ ἀγνοεῖς, ἐπιμελέςερον πολυπραγ-

μόνησον : ἐγὼ δὲ οὐκ ἐρῶ τοῦτο· ἐκεῖνος ἐνόμιζεν ἀνίατον οὐδένα τῇ φιλοσοφίᾳ· πάντας δὲ ἐκ πάντων ὑπ' αὐτῆς καθαίρεσθαι, βίων, ἐπιτηδεύματων, ἐπιθυμιῶν, πάντων ἅπαξαλῶς τῶν τοιούτων. Εἴ γὰρ τοῖς ἐν πεφυκόσι καὶ καλῶς τεθραμμένοις ἐπήρχει μόνον, οὐδὲν ἦν θαυμαςὸν τὸ κατ' αὐτήν· εἰ δὲ καὶ τοσούτω διακειμένους ἀνάγει πρὸς τὸ φῶς δοκεῖ μοι διαφερόντως εἶναι θαυμασίον. Ἐκ τούτων ἡ περὶ σὲ μοι κατ' ὀλίγον γνώμη, ὡς ἴσασιν οἱ θέοι πάντες, ἐῤῥέπεν ἐπὶ τὸ βέλτιον. Οὕτω γοῦν οὐδὲ ἐν πρώτοις, οὐδὲ ἐν δευτέροις τῶν κρατίςων ἐθέμην ἀνδρῶν τὸ κατὰ σέ. ἐπίςασαι ἴσως αὐτὸ· εἰ δὲ ἀγνοεῖς τοῦ καλοῦ Συμμάχου πυνθάνου. Πέπεισμαι γὰρ ἐκεῖνος ὅτι οὐ ποτὲ ἂν ἑκὼν εἶναι ψεύσαιτο, πάντα ἀληθίζεσθαι πεφυκώς. Εἰ δὲ ἀγανακτεῖς ὅτι μὴ πάντων σὲ προετιμήσαμεν, ἐγωμὲν ἐμαυτοῦ ὅτι σὲ καὶ ἐν ἐσχάτοις ἔταξα μέμφομαι. Καὶ χάριν οἶδα τοῖς θεοῖς πᾶσι τὲ καὶ πάσαις, οἳ κοινῶνησαι καὶ φίλους ἡμᾶς πραγμάτων γενέσθαι, διεκώλυσαν. Καὶ γὰρ εἰ πολλὰ περὶ τῆς φήμης οἱ ποιήται φασιν ὡς ἔςι Θέος· ἔςω δὲ εἰ βούλει δαιμόνιον. Καὶ τὸ τῆς φήμης οὐ πάντη προσεκτέον αὐτῇ, διότι πέφυκε τὸ δαιμόνιον, οὐ πάντα καθαρὸν οὐδὲ ἀγαθὸν τελείως, ὡς τὸ τῶν θεῶν εἶναι γένος, ἀλλ' ἐπικοινωνεῖ πῶς καὶ πρὸς θάτερον· εἰ δὲ ὑπὲρ τῶν ἄλλων δαιμόνων οὐ θέμις τοῦτο φάναι, περὶ τῆς φήμης οἶδ' ὅτι λέγω, ὡς πολλὰ μὲν ψευδῶς, πολλὰ δὲ μὲν ψευδῶς, πολλὰ δὲ ἀληθῶς ἀγγέλλει· οὔποτ' ἂν αὐτὸς ἁλοίην ψευδομαρτυριῶν. Ἀλλὰ τὴν παῤῥησίαν τὴν σὴν οἴει τεττάρων εἶναι ὀβολῶν, τὸ λεγόμενον, ἀξίαν. Οὐκ οἶδ' ὅτι καὶ Θερσίτης ἐν τοῖς ἕλλησιν ἐπαῤῥησιάζετο. Καὶ Ὀδυσσεὺς

μὲν αὐτὸν ὁ συνετώτατος ἔπαιε τῷ σκήπτρῳ. Τῷ δὲ Ἀγαμέμνονι τῆς Θερσίτου παροινίας, ἔλαττον ἔμελλεν, ἢ χελώνη μυιῶν, τὸ τῆς παροιμίας; πλὴν οὐ μέγα ἔργον ἐςὶν ἐπιτιμᾶν ἄλλοις, ἑαυτὸν δὲ ἀνεπιτίμητον παρασχεῖν. εἰ δέ σοι ταύτης μέτεςι τῆς μερίδος, ἐπίδειξον ἡμῖν· ἆρ' ὅτι νέος ἦσθα καλὰς ἔδωκας περὶ σαυτοῦ τοῖς πρεσβυτέροις ὁμιλίας· ἀλλ' ἐγὼ κατὰ τὴν εὐριπίδειον Ἠλεκτραν, καὶ τοιαύτας σιγῶ τύχας· ἐπεὶ δὲ ἀνὴρ γέγονας καὶ ςρατόπεδῳ παρέβαλες, ἔπραξας ὅπως πρὸς τοῦ Διὸς, ὑπὲρ τῆς ἀληθείας φῆς προσκρουσὰς ἀπηλλάχθαι. Ἐν τίνων τοῦτο ἔχων δεῖξα, ὥσπὲρ οὐ πολλῶν καὶ πονηροτάτων, ὑφ' ὧν πὲρ καὶ αὐτὸς ἀπηλάθες, ἐκτοπισθέντων. Οὐ τοῦτο ἐςιν, ὦ συνετώτατε Διονυσίε, σπουδαίου ἀνδρὸς καὶ σώφρονος, ἀπεχθόμενον ἀπελθεῖν τοῖς κρατοῦσιν· ἦσθα δὲ ἂν βελτίων, εἰ τοὺς ἀνθρώπους ἐκ τῆς πρὸς ἑαυτὸν συνουσίας ἀπέφηνας ἡμῖν μετριοτέρους. Ἀλλὰ τοῦτο μὲν οὐ κατά σε μὰ τοὺς θεοὺς, οὐδὲ κατὰ μυρίους ἄλλους, ὅσοι ζηλοῦσι τὸν σὺν τρόπον. Πέτραι γὰρ πέτραις, καὶ λίθοι λίθοις προσαραττόμενοι οὐκ ὠφελοῦσι μὲν ἀλλήλους, ὁ δὲ ἰσχυρότερος τὸν ἥττονα εὐχερῶς συντρίβει· ἆρα μὴ λακονικῶς ταῦτα καὶ συντόμως· ἀλλ' ἐγὼ μὲν, οἶμαι, λαλέστερος διά σε τῆς Ἀττικῶν ἀποπεφάνθαι τεττίγος. Ὑπὲρ ὧν εἰς ἐμὲ πεπαρῴνηκας, ἐπιθήσω σοὶ δίκην τὴν πρέπουσαν, ἐθελόντων θεῶν, καὶ τῆς δεσποίνης Ἀδραςείας. Τίς οὖν ἡ δίκη; καὶ τί μάλιςα τὸ δυνάμενόν σου τὴν γλῶτταν καὶ τὴν διάνοιαν ὀδυνησαι, ὡς ἐλάχιςα πειράσομαι διά τε τῶν λόγων, καὶ διὰ τῶν ἔργων ἐξαμαρτὼν; μὴ παραςχέσθαι σοῦ τῇ κακηγόρῳ γλώττῃ πολλὴν φλυαρίαν. Καὶ τοι μὲ οὐ λεληθεν, ὅτι καὶ

τῆς Ἀφροδίτης φασὶν ὑπὸ τοῦ Μώμου ἐσκῶφθαι τὸ σάνδαλον· ἀλλ' ὁρᾷς, ὅτι πολλὰ καὶ ὁ Μῶμος ἐῤῥηγνύτο, καὶ μόλις ἐλάμβανε τοῦ σανδάλου. Εἴη δὲ καὶ σε περὶ ταῦτα τριβόμενον καταγηράσαι, καὶ τοῦ Τιθώνου βαθύτερόν τε, καὶ τοῦ Κινύρου πλουσιώτερον, καὶ τοῦ Σαρδαναπάλου τρυφερώτερον· ὅπως καί τὸ τῆς παροιμίας ἐπὶ σοῦ πληρωθῇ, δὶς παῖδες οἱ γερόντες, φασιν. Ἀλλ' ὁ Θεσπέσιος Ἀλεξανδρὸς ἐκ τίνων ἐφάνη σοι τηλικοῦτος; ἄρ' ὅτι μιμητὴς αὐτοῦ γενόμενος ἐζήλωσας· ὅσα ἐκείνῳ τὸ μειράκιον Ἑρμόλαος ὠνείδισεν; ἢ τοῦτο μὲν οὐδεὶς ὅστις οὕτως ἐςὶν ἀνόητος ὡς ὑπονοῆσαι περὶ σοῦ, τοὐναντίον δὲ καὶ ὅπερ ἀπωδύρετο παθῶν Ἑρμόλαος καὶ διόπερ διενοεῖτο τὸν Ἀλέξανδρον, ὡς φασιν, ἀποκτεῖναι. Τοῦτο δὲ οὐδεὶς ὅςις πεπεισμένος οὐκ ἔςι περὶ σοῦ. Πολλῶν δὲ ἐγὼ, νὴ τοὺς θεοὺς, καὶ σφόδρα σε φαμένων φιλεῖν, ἀκήκοα πολλὰ ὑπὲρ ταύτης ἀπολογουμένων ἁμαρτίας· ἤδη δὲ τίνος καὶ ἀπιςοῦντος. Ἀλλ' οὗτος ἔςιν ἡ μία χελιδὼν οὐ ποιεῖ τὸ ἔαρ· ἀλλ' ἴσως ἐκεῖθεν Ἀλέξανδρος ὤφθη σοι μέγας, ὅτι Καλλισθένη μὲν ἀπεκτεῖνε πικρῶς. Κλεῖτος δὲ αὐτοῦ τῆς παροινίας ἔργον ἐγένετο. Φιλώτας τε καὶ παρμενίων· καὶ τὸ Παρμενίωνος παίδιον. Ἔπειτα τὰ περὶ τὸν Ἕκτορα τὸν ἐν Αἰγύπτῳ τοῦ Νείλου ταῖς δίναις ἢ ταῖς εὐφράτου, λέγεται γὰρ ἑκάτερον ἐναποπνιγέντα. Καὶ τὰς ἄλλας αὐτοῦ παιδιὰς σιωπῶ, μὴ βλασφημεῖν ἄνδρα δόξαιμι, τὸ καθορθώμενον μὲν οὐδαμῶς ἔχοντα, κράτιςον μέντοι τὰ πολεμικὰ ςρατηγὸν ὧν σὺ κατὰ τὴν προαίρεσιν καὶ κατὰ τὴν ἀνδρίαν, ἔλαττον μετέχεις ἢ τριχῶν ἰχθύες· ἄκουε δὴ τῆς παραινέσεως, μὴ λίαν ὀργίλως· Οὔτοι τέκνον ἐμὸν δέδοται πολεμηία ἔργα (Ἰλ. ἑ. 428) Τὸ δὲ ἑξῆς οὐ

παραγράφομαι· αἰσχύνομαι γὰρ, νὴ τοὺς Θεούς· ἀξιῶ μὲν τοι σὲ προσυπακούειν αὐτό. Κἂν γὰρ εὔλογον ἕπεσθαι τοῖς ἔργοις τοὺς λόγους, ἄλλα μὴ φεύγειν τὰ ῥήματα τὸν μηδαμῶς διαπεφεύγοτα ἔργον. Ἀλλ' ὁ τὴν Μαγνεντίου, καὶ Κώνςαντος ὁσίαν αἰσχυνόμενος, ἀνθ' ὅτου τοῖς ζῶσι πολεμεῖς, καὶ τοῖς ὁπωσοῦν βελτίςοις λοιδορῇ. Πότερον ὅτι μᾶλλον ἐκεῖνοι δύνανται τῶν ζώντων ἀμύνεσθαι τοὺς λυποῦντας; ἀλλὰ σοὶ τοῦτο οὐ προσήκει λέγειν. Εἰ γὰρ ὡς γράφεις θαῤῥαλεώτατος; ἀλλ' εἰ μὴ τούτο τύχον ἕτερον ὥσπερ οὐκ αἰσθανομένους ἐπισκώπτειν· ἴσως οὐ βούλει, τῶν ζώντων δὲ ἄρα τὶς οὕτως εὐήθης ἐςὶν ἢ μικρόψυχος ὃς ἀξιώσειεν ἂν αὐτοῦ παρά σοι, λόγον εἶναι τινὰ, καὶ οὐ βουλήσεται μάλιςα μὲν ἀγνοεῖσθαι παρὰ σοῦ παντάπασιν; εἰ δὲ ἀδύνατον εἴη, λοιδορῆσθαι παρὰ σοῦ μᾶλλον, καθαπὲρ ἐμοὶ νῦν, ἢ τιμᾶσθαι, μηπότε οὕτω κακῶς φρονήσαιμι, μήποτε τῶν παρά σου μᾶλλον ἐπαίνων ἢ ψαγῶν ἀντιποιήσαιμην· ἀλλ' αὐτὸ τοῦτο τὸ γράφειν πρὸς σε, δακνομένου τυχὸν ἴσως ἐςίν; οὐ μὰ τοὺς Θεοὺς τοὺς σωτῆρας, ἀλλ' ἐπισκώπτοντος ἄγαν αὐθάδην, καὶ τὴν θρασύτητα καὶ τὴν ἀκολασίαν τὴν τῆς γλώττης. Καὶ τὸ τῆς ψυχῆς ἄγριον· καὶ τὸ μαινόμενον τῶν φρενῶν, Καὶ τὸ παρακινηκὸς ἐν πᾶσιν· ἐξῆν γοῦν ὅπερ ἐδεδήγμην, ἔργοις ἀλλὰ, μηλόγοις σὲ σφόδρα νομίμως κολάσαι. Πολίτης γὰρ ὢν, καὶ τῆς γερουσίας μετέχων, αὐτοκράτορος ἐπίταγμα παρητήσω. Τοῦτο δὲ οὐκ ἐξῆν δήπουθεν τῷ μὴ μεγάλην ἀνάγγην προϊσχομένῳ· οὐκοῦν ἐξήρκει μοι ὑπὲρ τούτου ζημιῶσαι σέ παντοίαν ζημίαν ἀλλ' ᾠήθην δὴ γράψαι πρὸς σὲ πρῶτον, νομίζων ἰάσιμον ἐπιςολίῳ βραχεῖ· ὡς δὲ ἐμμένοντα τοῖς

αὐτοῖς, μᾶλλον δὲ τὸ λελῆθος τέως τῆς μανίας ἐφωρατο, μή τί καὶ νομίσθεις ἀνὴρ, οὐκ ἀνὲρ ὢν καὶ Παῤῥησίας μεςὸς, ἐμβροντησίας ὢν πλήρης, καὶ παίδειαν μετεσχηκὼς οὐδὲ γρὺ λόγων ἀψάμενος, ὅσα εἰκός ἐςι ταῖς ἐπιςολαῖς τεκμήρασθαι, τὸ γὰρ φροῦδον, οὐδεὶς εἶπε τῶν ἀρχαίων, ἐπὶ τοῦ προφανοῦς, ὥσπέρ σὺ νῦν. Ἐπὶ τὰς ἄλλας σοῦ τῆς ἐπιςολῆς ἁμαρτίας οὐδεὶς ὢν ἐξελθεῖν ἐν μάκρῳ Βιβλίῳ δυνηθείη, καὶ τὸ μακροπὸν ἐκεῖνο καὶ Βδελυρὸν ἦθος, οὗ σεαυτὸν προαγωγεύεις. Οὐ γὰρ τοὺς ἐξ ἑτοίμου.... ἥκοντας,.... οὐδὲ τοὺς ἐφεδρεύοντας ταῖς ἀρχαῖς, ἀλλὰ τοὺς βεβαίᾳ κρίσει χρωμένους, καὶ δὴ τοῦτο τὸ δέον αἱρουμένους τούτους δεῖν ἀλλὰ τοὺς ἑτοίμους ὑπακουοντας αἱρεῖσθαι. Καλὰς γὲ ἡμῖν ἐλπίδας ὑποφαίνεις οὐδὲ δεξάμενος ὡς ὑπεῖξων, ἣν αὖθις καλῶμεν ἐπὶ κοινωνίᾳ πραγμάτων· ἐμοὶ δὲ τοσοῦτον μέρος τούτου περὶ ἐςὶν, ὡς τὲ σε τῶν ἄλλων εἰσιομένων, οὐδὲ προσείρηκα πώποτε καί τοι γε πρὸς πολλοὺς ἔγωγε τοῦτο ἐποιήσα γνωρίμων τέ καὶ ἀγνοουμένων ἐμοὶ κατὰ τὴν Θεοφιλῆ Ῥώμην διάτριβοντας. Οὕτω σου τῆς φιλίας ἀντεποιούμην· οὕτω σε σπουδῆς ἄξιον ᾠόμην : εἰκὸς οὖν ὅτι καὶ τὰ μέλλοντα πρὸς σὲ τοιαῦτα ἔςαι. Καὶ γὰρ νῦν ἔγραψα ταυτηνὶ τὴν ἐπιςολὴν, οὐ σοὶ μόνου ἀνάγνωσμα. Ἔπει καὶ ἀναγγαίαν πολλοῖς αὐτὴν ἠδεῖν. Καὶ δώσω γὲ πᾶσιν; οὐκ ἄκουσιν, ὡς ἐμάντου πείθω ληψομένοις. Σεμνότερον γὰρ ὁρῶντες σε καὶ ὀγκωδέςερον τῶν ἐμπροσθέν σου βεβιωμένων ἄχθονται. Τελείαν ἔχεις παρ' ἡμῶν τὴν ἀποκρίσιν. Ὥστε σε μηδὲν ἐπιποθεῖν. Οὐκοῦν οὐδὲ ἡμεῖς παρὰ σοῦ τι πλέον ἀπαιτοῦμεν. Ἀλλ' ἐντύχων ὅτε βούλει, τοῖς γράμμασι χρῆσαι. Τὸ γὰρ ἡμε-

τέρας φιλίας ἐκπεπραταί σοι· ἐῤῥωσο τρυφῶν καὶ λοιδορούμενος ἐμοὶ παραπλησίος.

(Lettre 69.)

ἈΡΣΆΚΗ ἈΡΜΕΝΊΩΝ ΣΑΤΡΆΠΗ.

Ἐπείχθητι πρὸς τὴν παρὰ τάξιν, Ἀρσάκιε θᾶττον ἢ λόγος, τὴν δεξίαν κατὰ τῆς Περσίκης μανίας ὁπλίσας· ἡ γὰρ ἡμέτερα παρασκευή τε καὶ προθυμία δυοῖν θάτερον βεβουλεύται ἢ τὸ χρεῖον ἀποδοῦναι ἐπὶ τῆς παρθύαιων ἐνοδίας τὰ μεγίςα διαπραξάμενους, δεινότατα διατιθείμενους τοὺς ἀντίπαλους, ἢ τούτους χειρωσαμένους, πρυτανεύοντων ἡμῖν τῶν θεῶν καλλινίκους ἐπανελθεῖν. Ἐπὶ τὴν ἐνεγκάμενην τροπαία κατὰ τῶν πολεμίων ἐγείραντας. πᾶσαν οὖν Ῥαςωνὴν καὶ φεναχιαμὸν, ἀποθέμενος καὶ τὸν Μαχαρίτην ἐκεῖνον Κωςαντῖνον καὶ τὰς τῶν εὐγεγονότων Περιουσίας, τὰς εἰς σέ τε καὶ τοὺς ὁμότροπους σοί βαρβάρους ὑπὰ τοῦ ἀβροτάτου καὶ πολυετοῦς Κωνταντίου κενωθείσας, νῦν μὲ τὸν Ἰουλιανον, καὶ ἀρχίερεα, καὶ Καίσαρα, τὸν Αὐγουςον, τὸν θεῶν τε καὶ Ἀρέως θεραπευτὴν ἐννόησον τὸν Φραγκῶν τε καὶ βαρβάρων ὀλέτηρα, τὸν Γάλλων τε καὶ Ἰταλῶν ἐλευθερωτὴν. Εἰ δὲ ἕτερον τὶ βουλεύσαιο, πυνθάνομαι γὰρ εἶναι σέ πανοῦργον καὶ κακὸν ςρατιωτὴν, καὶ ἀλάζονα, ὡς τὰ παρόντα μοὶ πράγματα δείκνυσιν· ἐχθρὸν γὰρ τίνα τῆς κοινῆς λυσιτελείας λανθάνοντα ἀποκρύπτειν παρὰ σοὶ πειρᾷς, καὶ τεὼς μὲν τοῦτο ὑπερτίθεναι διὰ τὴν τοῦ πολέμου τυχὴν; ἀρκεῖ γὰρ ἡμῖν

ἡ τῶν Θεῶν συμμαχία πρὸς τὴν τῶν πολεμίων καθαίρεσιν. Αἱ δὲ τί τὰ τῆς εἱμάρμενης κρίνειε (Θεῶν γὰρ βούλευσις ἡ ταύτης ἐξουσία) ἀδεῶς καὶ γενναίως οἴσω τοῦτο· ἴσθι δὲ ὡς σὺ μὲν παρέργον ἔση τῆς περσικῆς χειρὸς, συναφθείσης σοὶ παγγενεὶ τῆς ἑςίας, καὶ τῆς Ἀρμενίων ἀρχῆς, κοινωνήσει δὲ σοὶ τῆς δυςυχίας καὶ ἡ Νησιβίων πόλις, τῶν οὐρανίων Θεῶν τοῦτο, πάλαι ἡμῖν προαγορεύσαντων.

(Lettre 75.)

ΠΡΟΣ ΔΗΜΟΝ ΕΥΦΗΜΗΣΑΝΤΑ ΕΝ ΤΩ ΤΥΧΑΙΩ.

Εἰ μὲν εἰς τὸν θέατρον λαθὼν εἰσῆλθον, εὐφημεῖτε, εἰ δὲ εἰς τὰ ἱερὰ, τὴν ἡσυχίαν ἄγετε, καὶ μετενέγχατε ὑμῶν τὰς εὐφημίας εἰς τοὺς Θεούς. Μᾶλλον δὲ οἱ Θεοὶ τῶν εὐφμιῶν χρήζουσιν.

(Lettre 76.)

ΠΡΟΣ ΖΩΓΡΑΦΟΝ.

Εἰ μὲν μὴ εἶχον καὶ ἐχαρίσω μοὶ συγγνώμης ἦσθα ἄξιος; εἰ δὲ εἶχον μὲν οὐκ ἐχρησάμην δὲ, τοὺς θεοὺς ἔφερον μᾶλλον δὲ ὑπὸ τῶν Θεῶν ἐφερόμην· σὺ μοι ἀλλότριον σχῆμα ἐδίδους, ἑταῖρε; οἷον μὲ εἶδες τοιοῦτον καὶ γράψον.

(Lettre 77.)

ΠΡΟΣ ΤΟΥΣ ΚΟΡΥΝΘΙΟΥΣ.

Πατρῷα μοὶ πρὸς ὑμᾶς ὕπαρχει φιλία. Καὶ γὰρ ᾤκησε

παρ' ὑμῖν ὁ ἐμὸς πάτηρ, καὶ ἀναχθεὶς ἔνθεν ὥσπερ ἐκ Φαιακῶν Ὀδυσσεὺς τῆς πολυχονίου πλανῆς ἀπηλλάγη. (*Libanii op.*, éd. Morello Lutetiæ, 1627, tome 2, page 217, c.)

(Lettre 78.)

ΛΙΒΑΝΙΩ.

Ἀνέγνων χθὲς τὸν λόγον πρὸ ἀρίστου σχεδὸν· ἀριστήσας δὲ πρὶν ἀναπαύσασθαι τὸ λοιπὸν προσαπέδωκα τῆς ἀναγνώσεως· μακάριος εἶ λέγειν οὕτω, μᾶλλον δὲ φρονεῖν αὕτω δύναμενος. Ὦ λόγος, ὦ φρένες, ὦ σύνεσις, ὦ διαίρεσις, ὦ ἐπιχειρήματα, ὦ τάξις, ὦ ἄφορμαι, ὦ λέξις, ὦ ἁρμονία, ὦ συνθήκη. — Ἀπωδέδωκας Ἀριστοφάνει τὰς ἄμοιβὰς τῆς τε περὶ τοὺς θεοὺς εὐσαβείας, καὶ τῆς περὶ σεαυτὸν προθυμίας· ἀμείψας αὐτῷ καὶ μεταθεὶς τὰ πρόσθεν ἐπονείδιστα πρὸς εὔκλειαν, οὐ τὴν νῦν μόνον, ἄλλα καὶ εἰς τὸν ἔπειτα χρόνον. Ὡς οὐχ' ὁμοίον γε ἡ Παύλου συκοφαντία, καὶ ἡ τοῦ δεῖνος κρίσις τοῖς ὑπὸ σου γραφομένοις λόγοις. Ἐκεῖνα τε γὰρ ἀνθοῦντα τε ἐμισεῖτο· καὶ συναπέσβη τοῖς δράσασιν. Οἱ δὲ σοὶ λόγοι, καὶ νῦν ὑπὸ τῶν ἀληθῶς ἑλλήνων ἀγαπῶνται, καὶ εἰς τὸν ἔπειτα χρόνον, εἰ μήτε σφάλλομαι κρίσεως ὀρθῆς, ἀγαπήσεται. Πεύσῃ δὴ λοιπὸν, εἰ πεπεικάς με. Μᾶλλον δὲ μεταπέπεικας ὑπὲρ Ἀριστοφάνους, μὴ νομίζειν αὐτὸν ἡδονῶν ἥττονα καὶ χρήματων ὁμολογῶν τί γὰρ οὐ μέλλω τῷ φιλοσοφωτάτῳ καὶ φιλαλήθει

ῥητόρων εἴκειν; ἕπεται καὶ τῷ ἐπὶ τούτοις παρὰ σοῦ προσανερωτᾶσθαι· τί οὖν οὐ μετατίθεμεν αὐτῷ τὰς συμφορὰς εἰς ἀμείνω τύχην, καὶ ἀφανίζομεν τὰ καταχόντα διὰ τῆς δυσπραγίας ὀνείδη; σύν τε δύω ἐρχομένω φασίν. Ἐγω καὶ σὺ βουλευσώμεθα· δίκαιος δὲ εἶ μὴ συμβουλεύειν μόνον ὅτι χρὴ βοηθεῖν ἀνδρὶ τοὺς θέους ἀδόλους (lege ἀδόλως) τετιμηκότι, ἄλλα καὶ ὃν χρὴ τρόπον, καί τοι τοῦτο ἤξρω. Βέλτιον δὲ ἰσῶς ὑπὲρ τῶν τοιούτων οὐ γράφειν, ἀλλὰ διαλέγεσθαι πρὸς ἀλλήλους. Ἔῤῥωσό μοι, ἀδελφὲ ποθεινότατε καὶ προσφιλέστατε. Sequebantur ibidem ἀμέσως ista : Ἀνεγνῶν δὲ χθὲς τὸν λόγον κ. τ. λ.

(Lettre 79.)

ΛΙΒΑΝΙΟΣ ΙΟΥΛΙΑΝΩ.

Ἐγὼ μὲν Ἀριστοφάνει τὰς ἀμοιβὰς, σὺ δὲ ἀπεδώκας ἔμοι τοῦ περὶ σὲ φίλτρου, λαμπροῦ τε καὶ σφοδροῦ, καὶ οὔτε θεοὺς οὔτε ἀνθρώπους λανθάνοντος, ὡς νῦν γε μικροῦ πετόμαι πρὸς ὕψος ἄρθεις ὑπὸ τῆς ἐπιστολῆς, ἔλπιδας τε ἐνεγκούσης, καὶ τὸν λόγον μοὶ κοσμοῦσης, καὶ μικρά μοι πάντα ἤδη φαίνεται, Μίδου πλοῦτος, καλλὸς Νειρέος, Κρίσωνος ταχὺς, Πολυδάμαντος ῥώμη, μάχαιρα Πήλεως. Δοκῶ δ' ἄν μοι μήδαμως τοῦ νέκταρος μετασχὼν ἡσθῆναι μᾶλλον, ἢ νῦν, ὅτε μοι βασιλεὺς ὃν παλαὶ Πλάτων ζητῶν ὀψέ ποθ' εὗρε, την τε γνώμην ἐπήνεσε, τόν δε λόγον ἐθαύμασε, καὶ τιμῶν τῇ τοῦ δώσειν ὑποσχέσει, τῷ μετ'

ἐμοῦ σκοπεῖν ἐθελείν, ὃ δοῦναι δεῖ, τιμᾶ μειζόνως. Οὐκ ἄρα τὴν αἶγα οὐρανίαν ἐπιτελλοῦσαν παράτηρῶν παντὼς ἂν τύχοι, ὅπου γ' ἐμοί τοῦτ' οὐ σπουδάσαντι τὰ μεγίστα γένεται. Κἂν δεήται τοῦ καλοῦ ὁ βασιλεὺς ἕτοιμος εἰς μὲν χάριν, Θεὸν τὸν ἐν οὐρανῷ μιμοῦμενος. Ἡ μὲν οὖν ἐπιστολὴ σοῦ προκείσεται τῷ λόγῳ μηνυοῦσα παισὶν ἑλλήνων, ὡς οὐ ματαιον ἐξεπέμφτη τὸ βελὸς, καὶ φιλοτιμήσεται τοῖς μὲν ὑπ', ἐμοῦ γεγραμμένοις Ἀριστοφάνης, τοῖς δ' ὑπὼ σοῦ ἐπεσταλμένοις ἐγὼ μᾶλλον δὲ ἀμφότεροί τοῖς τε ἐπεϛαλμένοις τοῖς τε δοθησομένοις. Σεμνοτέροι γὰρ ἀμφοτέροις ἀμφότεροι. Δεῖ δὲ σε τὸν φοϐὸν Ἀριστοφάνους μαθεῖν, ὅπως ἂν καὶ γελάσαις. Τῶν τὶς εἰσιέναι παρά σε δείλης εἰοθότων ἥκων ἐπὶ θύρας, εἶτα κολύθεις ὥς σοῦ τινὰ ποιοῦντος λόγον, ἤγγειλεν ἡμῖν, καὶ φόϐος εὐθὺς μὴ παλαῖσαι προελόμενος πρὸς τὸν λόγον, κατάϐαλης μὲν τὸν διδάσκαλον, Ἀριϛτωφάνει δὲ τὸ Νειλου περιστήσης κακόν. Δρόμος οὖν παρὰ τὸν καλὸν Ἐλπίδιον· ὁ δὲ μαθῶν, ἐφ' ὧ δεδοίκαμεν, ἀνεκαγγχάσεν. Εἶτ' οὕτως ἀνεπνεύσαμεν, καὶ μικρὸν ὕστερον δεχόμεθα τὴν καλὴν ἐπιστολὴν.

(Lettre 80.)

ἸΟΥΛΙΑΝΌΣ ΣΩΣΙΠΆΤΡΩ.

Ἐστι τις ἡδονῆς ἀφορμὴ πλείων, ὅταν ἐξῆν δι' ἀνδρὸς οἰκείου τοὺς φιλους προσφωνεῖν. Οὐ γὰρ μόνον οἷς γράφεις τὸ τῆς ἑαυτοῦ ψυχῆς ἴδαλμα τοῖς ἐντυγχάνουσι ξυναρμόττῃ· ὃ δὴ καὶ αὐτὸς ποιῶ· τὸν γὰρ τροφέα τῶν ἐμαυτοῦ παίδων Ἀντιόχον ὡς ὑμᾶς ἐκπέμπων, ἀπροσρητόν σε

καταλιπεῖν οὐκ ἠνεσχόμην. Ὥςε εἴ τι τῶν καθ' ἡμᾶς ποθεῖς, ἔχοις ἂν οἰκειότερον παρ' αὐτοῦ γνῶναι. Εἰ δέ τι καὶ σοὶ μέλει τῶν σῶν ἐραςῶν ὥς ἔγωγε ὅτι μέλει πιςεύω, δείξεις ἐν οἷς ἂν ἐξῇν γράφειν μηδαμῶς ἐλλείπων.

(Lettre 81.)

ἸΟΥΛΙΑΝῸΣ ΦΙΛΊΠΠῼ.

Ἐγὼ νὴ τοὺς θεοὺς ἔτι καῖσαρ ὢν, ἐπέςειλά σοι, καὶ νομίζω πλέον ἢ ἅπαξ· ὥρμησα μὲν τοι πολλάκις, ἀλλ' ἐκώλυσαν ἄλλοτι ἄλλαι προφάσεις, εἶτα ἡ γενομένη διὰ τὴν ἀναῤῥησιν ἐμοί τε καὶ τῷ Μακαριτῃ Κωνςαντίῳ λυκοφιλία, παντάπασι γὰρ ἐφυλαττόμην, ὑπὲρ τὰς Ἄλπεις ἐπιςεῖλαι τινί, μὴ πραγμάτων αὐτω χαλεπῶν αἴτιος γένομαι· τεκμήριον δὲ μόι ποιοῦ τοῦτο εὐνοιας τὸ γράφειν, οὐ γὰρ ἐθέλει πολλάκις ὁμολογεῖν ἡ γλῶττα τῇ διανοίᾳ. Καὶ ἴσως ἔχει μὲν τοι πρὸς τὸ γαυριᾶν καὶ ἀλαζονεύεσθαι τοῖς ἰδιώταις, ἡ τῶν βασιλικῶν ἐπιςολῶν ἐπίδειξις, ὅταν πρὸς τοὺς ἀσυνήθεις, ὥσπερ δακτύλίοι τινὲς, ὑπὸ τῶν ἀπειροκάλων φερόμενοι κομίζονται. Φιλία δὲ ἀληθινὴ γίνεται, μάλιςα μὲν δι' ὁμοιότητος· ἡ δευτέρα δὲ, ὅταν τις ἀληθῶς ἀλλα μὴ πλαςῶς θαυμάσῃ, καὶ παρὰ τῇ τύχῃ καὶ συνέσει κρείττων, ὡς ὁ πρᾶος καὶ μέτριος καὶ σώφρων ἀγαπηθῇ. Τὰ γραμματεῖα δὲ ταῦτα, πολλοῦ τύφου, καὶ πολλῆς φλυαρίας ἐςὶ μεςά. Καὶ ἔγωγε πολλάκις ἐμαυτῷ Μέμφομαι, μακρότερα ποιούμενος αὐτὰ, καὶ λαλέςερος ὢν, ἐξὸν Πυθαγόρειον διδάσκειν τὴν γλῶτταν· ὑποδεξάμην μέντοι τὰ σύμβολα, φιάλην ἀργυρᾶν ἕλκουσαν μίαν μνᾶν,

καὶ χρυσοῦ νόμισμα. Καλέσαι δὲ σε πρὸς ἐμαυτὸν ὥσπερ ἐπίςειλας, ἐβουλόμην· ἤδη δὲ ἔαρ ὑποφαίνει. Καὶ τὰ δένδρα βλαςάνει, χελιδόνες δὲ ὅσον οὔπω προσδοκώμεναι, τοὺς συςρατευομένους ἡμᾶς ὅταν ἐπεισέλθωσι τῶν οἰκιῶν, καὶ φασὶ δεῖν ὑπερορίους εἶναι. Πορευσόμεθα δὲ δι' ὑμῶν· ὥςε μοι βέλτιον ἂν ἐντύχοις ἐθέλοντων θεῶν, ἐν τοῖς σαυτοῦ τοῦτο δὲ οἶμαι ταχέως κώλυμα. Καὶ τοῦτο δὲ αὐτὸ τοῖς θεοῖς ἐνχόμεθα.

(Lettre 82.)

ἸΟΥΛΙΑΝῸΣ ΕὐΘΗΡΊΩ.

Ζῶμεν ὑπὸ τῶν θεῶν σωθέντες· ὑπὲρ ἐμοῦ δὲ αὐτοῖς θύε τὰ χαριςήρια· θύσεις δὲ οὐχ ὑπὲρ ἑνὸς ἀνδρὸς, ἀλλ' ὑπὲρ τοῦ κοινοῦ τῶν ἑλλήνων. Εἰ δὲ σοι σχολὴ καὶ μέχρι τῆς Κωνςαντίνου πόλεως διαβῆναι, τιμησαίμην ἂν οὐκ ὀλίγου τὴν σὴν ἐντυχίαν.

(Lettre 83.)

ἸΟΥΛΙΑΝῸΣ ΠΑΤΡΙΆΡΧΗ.

Ὑπερ Ἀμωγίλης δεύτερα ταῦτα ἔρχεται γράμματα, τῶν προτέρων οὐδὲν δυνηθέντων, διὰ τὸ δύνασθαι τοὺς κακῶς ποιοῦντας τὴν ἄνθρωπόν. Τῇ τε οὖν προτέρᾳ συναχθόμενος ἐπιςολῇ, καὶ τήν δε τιμῶν ποίησον ἡμᾶς μὴ δεηθῆναι τρίτης.

(Lettre 84.)

ἸΟΥΛΙΑΝῸΣ ΔΙΟΓΈΝΕΙ.

ΔΙΟΓΕΝΗΣ, ὁ σὸς υἱὸς ὀφθεὶς μοὶ μετὰ τὴν ἔξοδον τὴν σὴν, καὶ φήσας ὠργίσθαι σὲ τι πρὸς αὐτὸν, οἷον ἂν πατὴρ πρὸς παῖδα χαλεπήνειεν, ἐδεήθη μέσον μὲ τῶν πρὸς αὐτὸν καταλλαγῶν, παρὰ σοὶ γένεσθαι. Εἰ μὲν οὖν μετρία καὶ οἷα δύνασθαι φέρειν ἥμαρτεν, εἶξον τῇ φύσει, καὶ τὸ πατὴρ εἶναι γνοὺς, ἐπάνελθε πρὸς τὸν παῖδα τῇ γνώμῃ· εἰ δέ τι μεῖζον ἔπταικεν, ἢ οἷον δὴ πρὸς συγγνώμην ἐλθεῖν, αὐτὸς ἂν εἴης δικαιότερος κριτής, εἴτε δὴ καὶ τοῦτο γενναίως ἐνεγκόντα, νικῆσαι τοῦ παιδὸς τὴν βουλὴν γνώμῃ κρείττονι, εἴτε καὶ πλείονος χρόνου σωφρονισμῷ τὴν ἐπὶ τῷ πταίσθεντι βάσανον πίστευσαι.

(Lettre 85.)

ἸΟΥΛΙΑΝῸΣ ΠΡΊΣΚΩ.

ΕΓΩ δεξάμενός σου τὰ γράμματα, παραχρῆμα τὸν Ἀρχέλαον ἀπέστειλα, δοὺς αὐτῷ φέρειν ἐπιστολὰς πρὸς σε· καὶ τὸ σύνθημα καθαπὲρ ἐκέλευσας, πλείονα χρόνον. Ἱστορῆσαι δὲ σοι τὸν ὠκεανὸν ἐθέλοντι, ὑπάρξει σὺν θεῷ πάντα κατὰ γνώμην εἰ μὴ δὲ τῶν Γαλατῶν ἀμουσίαν καὶ τὸν χειμῶνα διευλαβηθείης. Ἀλλὰ τοῦτο μὲν ὅπως ἐὰν ᾖ τῷ θεῷ φίλον, γενήσεται. Ἐγὼ δὲ ὄμνυμί σοι τὸν πάντων ἀγαθῶν ἐμοὶ αἴτιον καὶ σωτῆρα, ὅτι διὰ τοῦτο ζῆν εὔχομαι, ἵν' ὑμῖν τὶ χρήσιμος γένωμαι. Τὸ δὲ ὑμῖν ὅταν εἴπω τοὺς

ἀληθινοὺς φημὶ φιλοσόφους· ὧν εἶναι σε πεισθείς, οἶσθα πῶς ἐφίλησα καὶ φιλῶ, καὶ ὁρᾷν εὔχομαι· ἐῤῥωμένον σε ἡ θεῖα πρόνοια διαφυλάξοι πολλοῖς χρόνοις, ἀδελφὲ ποθεινότατε, καὶ φιλικώτατε. Τὴν ἱερὰν Ἰπίαν καὶ τὰ παιδία ὑμῶν προσαγορεύω.

(Lettre 86.)

ΛΙΒΑΝΙῼ ΣΟΦΙΣΤῌ ΚΑῚ ΚΟΥΑΙΣΤΩΡΙ.

Ὡς ὤνησε γε τὸ σύνθημα ἡμῖν μελλῆσαν· ἀντὶ γὰρ τοῦ τρέμειν καὶ δεδιέναι φερόμενον ἐπὶ τῆς δημοσίας ἀπήνης, καὶ περιπίπτοντα κραιπαλῶσιν ὀρεωκόμοις καὶ ἡμιόνοις ἀκοστήσασι καθ' ὅμηρον δι' ἀργίαν καὶ πλησμονὴν ἀνεχέσθαι κονιορτοῦ, καὶ φωνῆς ἀλλοκότου καὶ ψόφου καὶ μαστίγων· βαδίζειν ἐπὶ σχολῆς περὶ ἐστί μοι δι' ὁδοῦ συμφερῶς καὶ ἐπισκίου πολλὰς μὲν κρήνας, πόλλας δὲ ἐχούσης καταγώγας ἐπιτηδείους τῇ ὥρᾳ μεταξὺ διαναπαύοντι τὸν τόπον ἵνα ἂν μοι φανείη κατάλυσις εὔπνους τε καὶ ἀμφιλαφὴς ὑπὸ πλατάνοις τισὶν ἢ κυπαρέσσοις, τὸν φαῖδρον ἔχοντι ἐν χερσὶ τὸν μυῤῥινούσιον, ἢ ἕτερά τινα τῶν Πλάτωνος λόγων. Ταῦτά σοι ὦ φίλη κεφαλὴ, ἀπολαύων τῆς ἐλευθέρου ὁδοιπορίας ἄτόπον ὑπέλαβον τὸ μὴ καὶ τοῦτο κοινώσασθαι τε καὶ ἀποσημῆναι.

(Lettre 87.)

ΕΥ̓ΚΛΕΊΔΗ ΦΙΛΟΣΌΦΩ.

Πότε γὰρ ἡμῶν ἀπελείφθης, ἵνα καὶ γράφωμεν, ἢ πότε οὐχὶ τῆς ψυχῆς ὀφθαλμοῖς ὡς πάροντα σε θεωροῦμεν;

οἵ γε οὖν οὐ μόνον αἰεὶ σοι συνεῖναι καὶ συνομιλεῖν δοκοῦμεν, ἀλλὰ καὶ τῶν γε νῦν προσηκόντων, ὡς ὑπὸ παρουσίᾳ τῇ σῇ, τὰ εἰκότα κηδόμεθα. εἰ δὲ καὶ γράφεσθαι σοι παρ' ἡμῶν ὡς ἀπόντι θέλεις, ὅρα μὲν ὅπως μὴ αὐτὰς τὸ δοκεῖν ἡμῶν ἀπεῖναι; μᾶλλον αὐτῷ γράφειν ἐθέλειν ἐκφήνῃς. πλὴν ἀλλ' εἴγε σοι φίλον ἐςί, καὶ πρὸς τοῦτο ἑκόντες ὑπακούομεν. Πάντως γε τὸ τοῦ λόγου, θέοντα τῇ παρακελεύσει καὶ τὸν ἵππον εἰς πεδίον ἄξεις· ἄγε οὖν ὅπως ἀντιδιδῷς τὰ ἴσα, καὶ πρὸς τὴν ἀντίκλησιν ἐν τῇ τῶν ἀμοιβαίων συνεχείας μὴ κατοκνήσῃς καὶ τοι ἔγωγε εἰς τὴν ὑπὲρ τοῦ κοινοῦ σοι γινομένην σπουδὴν οὐκ ἐθέλω διοχλεῖν. Ἀλλ' ὅσῳ σε φυλάττω τῇ θήρᾳ τῶν καλῶν οὐ μόνον ἀδικεῖν, ἀλλὰ καὶ ξύμπαν ὁμοῦ τὸ ἑλληνικὸν ὠφελεῖν ἂν δοκείην, ὥσπερ σκύλακα γενναῖον ἀοχλητὸν ἀφιεὶς ἐσχολακέναι σοι τοῖς περὶ τοὺς λόγους ἴχνεσιν, ὁλοκλήρῳ τῷ βήματι (λήμματι). Εἰ δὲ σοι τοσοῦτον τάχος περὶ ἐςὶν, ὡς μήτε τῶν φίλων ἀμελεῖν, μετ' ἐκείνοις ἐνδεῖν, ἴθι χρήσας παρ' ἀμφῷ τῷ δρόμῳ.

(Lettre 88.)

ΒΑΣΙΛΕΙΏ.

Τὸ ἔμφυτόν μοι ἐκπαιδόθεν γαληνὸν καὶ φιλάνθρωπον μέχρι γε τοῦ παρόντος πᾶσιν ἀνθρώποις ἐπιδεικνύμενον, πάντας ὑπηκόους ἐκομισάμην τοὺς οἰκοῦντας τὴν ὑφήλιον. Ἰδοὺ γὰρ πᾶν γένος βαρβάρων μέχρι ὁρίων ὠκεανοῦ, δῶρα μοι κομίζον ἧκε παρὰ ποσὶ τοῖς ἐμοῖς. Ὁμοίως δὲ καὶ Σαγάδηρες οἱ περὶ τὸν Δάνουβιν ποταμὸν ἐκτραφέντες,

καὶ Γόττοι ποικιλοκαρδόμορφοι οἷς οὐκ ἔστι θέα ὁμοειδὴς ἀνθρώπων, ἀλλὰ μορφὴ ἀγριαίνουσα, οὗτοι καὶ αὐτοὶ κατὰ τὴν ἐνεστῶσαν ἀνάγκην προκυλινδοῦνται ἴχνεσι ταῖς ἐμοῖς ὑπισχνούμενοι ποιεῖν ἐκεῖνα ἅπερ τῇ ἐμῇ ἁρμόζει βασιλείᾳ. οὐχὶ δὲ ἐν τούτῳ μόνῳ ἕλκομαι, ἀλλὰ δεῖ με σὺν πολλῷ τῷ τάχει καταλαβεῖν τῆς βασιλείας Περσῶν, καὶ τροπώσασθαι τὸν Σάπφοριν ἐκεῖνον τὸν ἀπόγονον Δαρείου γεγονότα ἄχρις οὗ ὑπόφορος καὶ ὑποτελὴς μοι γένηται. Ἐνταῦθα δὲ καὶ τὴν ἰνδῶν ἅμα καὶ Σαρακηνῶν ἐκπορθῆσαι, ἄχρις οὗ καὶ αὐτοὶ πάντες ἐν δευτέρᾳ τάξει βασιλείας γένωνται τῆς ἐμῆς ὑπόφοροι καὶ ὑπότελεῖς. Ἀλλ' αὐτὸς ἐπ' ἐκεῖνα τῆς τούτων δυνάμεως πεφρόντικας εὐλάβειαν μὲν λέγων ἐνδεδύσθαι, ἀναίδειαν δὲ προβαλλόμενος, καὶ πανταχοῦ διαφημίζων ὡς ἀναξιόν με τῆς τῶν Ῥωμαίων βασιλείας γεγονέναι· ἢ οὐκ οἶσθα αὐτὸς, ὡς Κωνσταντίνου τοῦ κρατίστου γέγονα ἀπόγονος; καὶ τούτων οὕτω γνωσθέντων ὑμῖν σοῦ ἕνεκα οὐδὲ τῆς προτέρας ἐξέστημεν διαθήσεως, ἧσπερ νέοι ἔτι ὄντες τῇ ἡλικίᾳ, ἔγωγε καὶ σὺ μετεσχήκαμεν. Ἀλλ' ἡ γαληνῷ τῷ φρονήματι θεσπίζω δέκα ἑκατοντάδας χρυσίου λιτρῶν ἐξαποσταλῆναι μοι παρὰ σοῦ ἐν τῇ παρόδῳ μου τῇ κατὰ τὴν καίσαρος ἑτοίμους κατὰ τὴν λεωφόρον ὑπάρχοντας, σὺν πολλῷ τῷ τάχει μελλοντός μου βαδίζειν ἐπὶ τὸν περσικὸν πολεμόν. Εἰ μὴ τοῦτο ποιήσειας, πάντα τρόπον ἀνασκευάσαι τῆς Καίσαρος, καὶ τὰ πάλαι αὐτῆς ἀνεγεγηρμένα καλλιουργήματα καταστρέψεαι, καὶ κατὰ τόπον ναοὺς τε καὶ ἀγάλματα ἀναστῆσαι, ὥστε με πεῖσαι πάντας εἴκειν βασιλεῖ Ῥωμαίων, καὶ μὴ ὑπεραίρεσθαι. Τὸ οὖν ἐξονο-

μαθὼν χρυσίον ἐξ ἀριθμοῦ ζυγῷ καμπανῷ τρυτανίσας καὶ διαμέτρησας ἀσφαλῶς ἐξαποςεῖλαι μοι εἰ συνείδῃς, δι' οἰκείου σου ἀνθρώπου πιστοῦ ὄντος, δακτυλιδίῳ τῷ σῷ σφραγισάμενος· ὥςε με ἐπεγνωκότα καὶ ὀψέ ποτε τοῦ καιροῦ τὸ ἀπαραίτετον, γαληνόν σοι γενέσθαι περὶ τὰ ἐπταισμένα· ἃ γὰρ ἀνέγνων, ἔγνων καὶ κατέγνων.

CATALOGUE

DES LETTRES QUI FONT PARTIE DE LA COLLECTION

DES ŒUVRES DE JULIEN,

ET DÉSIGNATION DES PERSONNAGES AUXQUELS ELLES SONT ADRESSÉES.

A.

L.

M.

O.

L.

TABLE GENERALE

ET ALPHABÉTIQUE,

DES PERSONNAGES, LIEUX, MATIÈRES, etc., MENTIONNÉS DANS LES TROIS VOLUMES DE LA TRADUCTION DES ŒUVRES COMPLÈTES DE L'EMPEREUR JULIEN.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G,

H.

I.-J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V. — U.

X.

Y.

Z.

LISTE

DE MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS

aux trois volumes

DE LA TRADUCTION COMPLÈTE DE ŒUVRES DE L'EMPEREUR JULIEN.

A.

Abrial (le comte), pair de France, rue plumet, n°. 12.

Alexandre le Noir (le chevalier), administrateur des monumens de l'église royale de Saint-Denis, rue Des Quatre-Fils, n°. 9.

Allais, libraire, rue Guénégaud, n°. 16.

Andry (docteur-médecin), Vieille rue du Temple, n°. 118.

B.

Barbier (le chevalier), administrateur des bi-

bliothèques particulières du Roi et bibliothécaire du conseil d'état, rue du Bac, n° 32.

Baudry-des-Lozières (le général), chevalier de plusieurs ordres, rue de Sèvres, n°. 17.

Belin-le-Prieur, libraire, quai des Augustins, n°. 56.

Bernard, propriétaire, rue Taitbout, n°. 34.

Boulay, de la Meurthe (le comte), rue de Vaugirard, n°.

Boulouvard, jurisconsulte, rue de la Sourdière, n°. 23.

Brun, rue de joui, n° 11.

Burnouf, professeur au collége royal de France, rue Saint-Jacques, au collége Duplessis. Paris.

Burt (le colonel), rue Bourdereau, 4, au coin de la rue Caumartin.

C.

Cailliot, professeur de la faculté de médecine de Strasbourg, département du Bas-Rhin.

Calmelet, propriétaire, rue du Montblanc, chaussée d'Antin, n°. 7.

CAMPI (le général), aux Thermes hors de la barrière du Roule, rue de l'Arcade, n° 2.

CAMUS, chef de la section topographique, du bureau des archives du royaume, hôtel Soubise.

CARRÈRE, rue de l'Aiguillerie, n° 14; vis-àvis celle des Lombards, Paris.

CARREY, bibliothécaire de la chambre des pairs.

CHAPTAL (le comte), pair de France, rue de l'Université, n° 45.

CHAREAU-MAHIAT, instituteur à Charonne.

CZARTORYSKY, (le prince) rue de Rivoli, n°. 14.

D.

DAUSMÉNIL, (le général).

DAUNOU, (le chevalier), membre de la chambre des députés, rue du Ménilmontant, n°. 22.

DELANGRE, propriétaire, boulevard Bonne-Nouvelle, n°. 31.

DELARUE (le chevalier), garde-général des

archives du royaume, hôtel Soubise, rue du Chaume, n°. 12.

DENOYELLE, propriétaire, rue de la Boulangerie, n°. 55 à Saint-Denis, département de la Seine.

DEPRAT, propriétaire, à Athis, près Fromenteau, département de Seine-et-Oise.

DÉTERVILLE, libraire, rue Hautefeuille, n°. faubourg Saint-germain.

DOBROWOLSKY (A), secrétaire de S. A. le prince CZARTORYSKY, rue de Rivoli, n°. 14.

DRUON, bibliothécaire de la chambres des députés.

DUCASSE, docteur médecin.

DULAURE, homme de lettres, rue des Saints-Pères, faubourg Saint-Germain.

DUMAS, proviseur du collége Charlemagne, rue Saint-Antoine. Paris.

DUPIN, (le baron), de la Cour des Comptes, rue d'Anjou, n°. 8., près la rue Dauphine.

E.

ÉVRAT, imprimeur-libraire, rue du Cadran, n°. 16.

F.

Ferroussat (le colonel), chevalier de la Légion-d'Honneur, rue de Braque, n°. 8.

Fortia-d'Urban (le comte de), rue de la Rochefoucault, n°. 12.

Fourment (le baron de), sous-préfet, à Rhéthel, quai d'Anjou, île Saint-Louis, n°. 19.

Fririon (le général), rue des Petits-Augustins, n°. 9.

G.

Gail (le chevalier), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris; professeur au collége royal de France, place Cambray.

Gaultier, rue Dauphine, n°. 20.

Gerboin, professeur de la Faculté de médecine à Strabourg.

Grosier (l'abbé), conservateur de la bibliothèque de l'arsenal.

Guillet (isidore), chef d'institution, rue Saint-Louis., n°. 9, au Marais.

Guillié (le chevalier), directeur honoraire et médecin en chef de l'institution royale des jeunes aveugles, rue de la Michodière, n°. 2.

H.

Henin (baron de), rue Mazarine.

J.

Jersin, chef d'institution, à Belleville, au coin de la rue Saint-Laurent, près Paris.

Juvigni, ancien officier du génie, rue d'Artois, n°. 10, chaussée d'Antin.

L.

Lacépéde (M le comte), pair de France, grand'croix de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut, rue de Verneuil, n°. 26, faubourg Saint-Germain.

Lechevalier, premier conservateur de la bibliothèque du Panthéon.

Lenoble, rue Saint-Honoré, n°. 343.

LEPILEUR, (le chevalier), ancien officier de marine, rue Popincourt, près la caserne.

LERICHE, libraire quai des Augustins, n.

LEROUGE, chef de bureau à la trésorerie, rue Saint-Antoine, n°. 71, près celle Fourcy.

M.

MAZE, libraire, rue Git-le-Cœur, n°. 4, Paris,

MALVEAU, instituteur.

MANGOURIT, rue de Lille, n°. 55.

MANOS (de), rue de la Planche, n°. 11, faubourg Saint-Germain.

MAYER-d'ALMBERT, rue Boucherat, n°. 21.

MERCY, (le chevalier de), docteur-médecin, professeur particulier de médecine grecquc; membre de plusieurs académies, etc., rue Saint-Antoine, n°. 68.

MATTHIESEN, rue Saint-Honoré, n°. 416.

N.

NOURRY-DE-LA-FOLLEVILLE, maréchal hono-

raire des logis du Roi, rue des Francs-Bourgeois, n°. 16, près des Blancs-Manteaux.

P.

PERCEVAL, (M. le chevalier de), intendant militaire, secrétaire général du ministère de la guerre, membre de la chambre des députés.

PETITPIERRE, rue des Tournelles, n° 46.

PHOTILAS (Demétrius, de Larisse), rue Saint-Louis, n°. 9, au Marais.

PLICQUE (le colonel), rue du Regard, n°. 7.

POILLY (de), professeur de rhétorique, secrétaire de la société académique de la Somme, à Abbeville.

PONGERVILLE (de), homme de lettres, enclos du Temple, n°. 23.

PONTHIEU, libraire, Palais Royal, galerie de bois, n°.

POUGIN, négociant, rue Saint-André-des Arts, n°. 18.

PROST, docteur-médecin, rue du Hasard, n°. 15.

PRUNELLE-DE-LIERE, rue des Bourguignons, n°. 25.

R.

RATTIER (Joseph), ancien négociant, propriétaire, rue de Braque, n°. 8.

ROBIN, libraire, à Niort, département des Deux-Sèvres.

ROLLE, bibiothécaire de la ville, rue du Tourniquet, n°. 15.

SAKELLARIO (Cristophoros), rue Neuve-du Luxembourg, n°. 8, près celle Saint-Honoré.

SARTHE, secrétaire de l'administration des Archives du royaume, hôtel Soubise.

SICARD (l'abbé, de l'Académie française, directeur en chef de l'Institut royal des sourds-muets, etc.

SOUBERBIELLE, docteur en chirurgie, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n°. 13.

SOULANGE (le chevalier), rue du Montblanc, chaussée d''Antin, n° 7.

T.

TALAIRAT (le baron de) maire de la ville de Brioude, département de la Haute-Loire.

TESSIER, propriétaire rue Fontaine-au-Roi, n°. 9, faubourg du Temple.

THONNELIER, ancien payeur des armées françaises, en Espagne et en Portugal, rue Neuve-des-Mathurins, n°. 1.

TILLIARD, frères, libraires de S. M. le roi de Prusse, rue Hautefeuille, n° 22.

V.

VAISSE, inspecteur des postes et relais, homme de lettres, etc.

VATINELLE-DE-LORREZ (J. B.).

VILLEMANZY (le comte de), pair de France, rue de la Ville-L'évêque, n°. 21.

VIOLETTE, propriétaire rue Saint-Christophe, n°. 12.

Z.

ZANETTI, aucien pharmacien, propriétaire à Charmy.

ERRATA.

Page 55, ligne 2, au lieu de *il donna*, lisez : *il donne.*
Page 77, ligne 1, *videntur*, lisez : *videatur.*
Page 114, ligne 13, *de césars*, lisez : *de césar.*
Page 151 anti-penult. ligne, perfectionem, *in*, supprimez cet *in.*
Page 152, ligne 7, *juxta revolutione*, lisez : *justâ.*
Page *id.*, ligne 12, *senistra*, lisez : *sinistra.*
Page 192, ligne 1, *sur l'Argos*, lisez : *sur Argos.*
Pages 237 et 238, lignes dernière et première du texte, au lieu de *plantes odorantes à tes heures de loisir ; et lors–*, lisez : *plantes odorantes. A tes heures de loisir, et lors.*
Page 259, ligne 3, *je me plais à croire*, lisez : *je me plaisais.*
Page 265, ligne 7, *de la Tracée*, lisez : *de la Thrace.*
Page 396, ligne 17, *des trois figures, ordres o rangs*, lisez : *ordres, ou rangs.*